



# **LA PROSTITUTION CHEZ LES JEUNES : ANALYSE DOCUMENTAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE ANNOTÉE**

Steven Bittle  
rr2002-13f

**Division de la recherche et de la statistique  
Ministère de la Justice du Canada**

**Décembre 2001**

Les opinions exprimées dans ce document sont  
uniquement celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement  
le point de vue du ministère de la

# Table des matières

---

	Page
<b>Remerciements</b> .....	<b>iii</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>v</b>
<b>1.0 Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1.1 Objet de l'étude</b> .....	<b>1</b>
<b>1.2 Définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>1.3 Examen des questions</b> .....	<b>2</b>
<b>2.0 Historique de la législation et interventions</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1 Premières lois liées à la prostitution au Canada</b> .....	<b>4</b>
<b>2.2 La loi sur la sollicitation et les préoccupations que suscite la prostitution chez les jeunes</b>	<b>5</b>
<b>2.3 Le Comité Fraser</b> .....	<b>7</b>
<b>2.4 Le Comité Badgley</b> .....	<b>8</b>
<b>2.5 Conclusions du Comité Badgley sur les expériences sexuelles antérieures des jeunes prostitués</b>	<b>9</b>
<b>2.6 Recommandations du Comité Badgley</b> .....	<b>10</b>
<b>2.7 La réponse du gouvernement fédéral au Comité Badgley et au Comité Fraser</b> .....	<b>11</b>
<b>2.8 La loi sur le racolage</b> .....	<b>11</b>
<b>2.9 Légiférer la protection – Projet de loi C-15</b> .....	<b>11</b>
<b>2.10 De scélérat à victime : le contexte des interventions en matière de prostitution chez les jeunes</b> .....	<b>13</b>
<b>2.11 L'avènement des soins de protection</b> .....	<b>14</b>
<b>2.12 Problèmes occasionnés par les soins de protection à titre d'option stratégique</b> .....	<b>17</b>
<b>2.13 Conclusion : Thèmes communs dans les lois et les politiques concernant la prostitution chez les jeunes</b> .....	<b>18</b>
<b>3.0 Ouvrages en sciences sociales : Aperçu des conclusions et des débats</b> .....	<b>21</b>
<b>3.1 Antécédents des jeunes prostitués</b> .....	<b>21</b>
<b>3.1.1 Résumé des constatations</b> .....	<b>23</b>
<b>3.2 La prostitution masculine chez les jeunes</b> .....	<b>23</b>
<b>3.2.1 Résumé des constatations</b> .....	<b>24</b>
<b>3.3 Questions psychologiques</b> .....	<b>24</b>
<b>3.3.1 Résumé des constatations</b> .....	<b>24</b>

<b>3.4</b>	<b>Questions relatives à l'itinérance ou aux fugues</b>	<b>25</b>
<b>3.4.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>26</b>
<b>3.5</b>	<b>La violence à l'endroit des prostitués</b>	<b>26</b>
<b>3.5.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>27</b>
<b>3.6</b>	<b>Études concernant les clients</b>	<b>28</b>
<b>3.6.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>28</b>
<b>3.7</b>	<b>Questions relatives au VIH</b>	<b>28</b>
<b>3.7.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>29</b>
<b>3.8</b>	<b>Cessation de la pratique de la prostitution</b>	<b>29</b>
<b>3.8.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>30</b>
<b>3.9</b>	<b>La prostitution chez les jeunes Autochtones</b>	<b>30</b>
<b>3.9.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>30</b>
<b>3.10</b>	<b>Le trafic des femmes aux fins de la prostitution</b>	<b>30</b>
<b>3.10.1</b>	<b>Résumé des constatations</b>	<b>31</b>
<b>3.11</b>	<b>Diverses questions internationales</b>	<b>31</b>
<b>4.0</b>	<b>Résumé et conclusion</b>	<b>33</b>
<b>4.1</b>	<b>Historique et élaboration de la législation</b>	<b>33</b>
<b>4.2</b>	<b>Les ouvrages en sciences sociales</b>	<b>34</b>
<b>4.3</b>	<b>Écarts</b>	<b>35</b>
<b>4.4</b>	<b>Recommandations concernant les travaux de recherche futurs</b>	<b>35</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>37</b>
	<b>Annexe A : Bibliographie annotée</b>	<b>45</b>

# Remerciements

---

**J**e tiens à remercier les membres du Groupe de travail sur la prostitution du Comité de coordination des hauts fonctionnaires, qui ont fourni certains des documents analysés dans la présente étude. J'aimerais également remercier Danielle Muise, qui a contribué aux travaux de recherche et préparé certaines des annotations figurant dans l'annexe de l'étude. Enfin, je tiens à remercier Carole Théberge, Tom Gabor, Lorri Biesenthal, Sue McIntyre et Jacquie Nelson de leurs précieuses observations et suggestions.

# Résumé

Depuis le début des années 1980, la prostitution chez les jeunes suscite de plus en plus de préoccupations. La découverte du problème social que constitue ce phénomène a inspiré un nombre sans précédent de projets de recherche et de programmes visant à aider à mieux comprendre et à mieux analyser le commerce du sexe chez les jeunes<sup>1</sup>. Ce rapport constitue une recension exhaustive des ouvrages sur la prostitution chez les jeunes. Il met l'accent sur les réponses judiciaires et extrajudiciaires au commerce du sexe chez les jeunes ainsi que sur les principaux débats et constatations dans les ouvrages en sciences sociales, en particulier les travaux de recherche sur la violence physique, sexuelle et psychologique à l'endroit des enfants et le rôle qu'a joué cette violence dans la prostitution chez les jeunes.

À partir d'un aperçu général des ouvrages, l'auteur de la présente étude examine l'historique de la législation sur la prostitution du milieu des années 1800 à aujourd'hui ainsi que plusieurs interventions, dont les rapports de l'État et les programmes et initiatives connexes. Il présente un aperçu des principaux débats et constatations dans les ouvrages en sciences sociales, à savoir : les précurseurs de la prostitution chez les jeunes, la prostitution chez les jeunes hommes, les questions psychologiques, les questions relatives aux sans-abri ou aux fugueurs, la violence à l'endroit des prostituées, les recherches sur les clients, les questions relatives au VIH, la cessation de la pratique du commerce du sexe, la prostitution chez les jeunes Autochtones, le trafic des femmes aux fins de la prostitution et diverses questions internationales<sup>2</sup>.

## Historique de la législation et interventions

- Les ouvrages sur l'historique de la législation et les interventions révèlent qu'au fil du temps les prostituées ont fait l'objet de lois discriminatoires et qu'elles ont subi un traitement inégal de la part des organismes d'application de la loi, indépendamment de leur âge (voir par exemple, Sullivan, 1986 et Lowman, 1997).

- Contrairement aux prostituées, les clients du commerce du sexe ont joui d'une immunité relative sur le plan judiciaire.
- Même si les lois relatives à la prostitution et les organismes d'application de la loi ont longtemps été discriminatoires, il semble que la politique concernant la prostitution chez les jeunes commence à changer.
- Depuis les années 1990, les discussions et les efforts visant à éliminer et à contrôler le commerce du sexe chez les jeunes portent davantage sur les hommes qui achètent ou tentent d'acheter leurs services sexuels que sur les jeunes qui se prostituent.
- Par ailleurs, l'examen des divers rapports et initiatives parrainés par les administrations fédérale, provinciales et municipales révèle une évolution de la manière d'envisager la prostitution chez les jeunes; on s'entend de plus en plus pour dire que les jeunes qui se prostituent sont des victimes de l'exploitation sexuelle plutôt que des délinquants. Dans bien des administrations canadiennes, il y a des exemples de nouvelles initiatives visant à protéger les jeunes qui se prostituent, y compris plusieurs tentatives pour modifier les lois sur le bien-être de l'enfance afin de (re)définir la prostitution chez les jeunes comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants.
- Quelles que soient les stratégies utilisées pour protéger les jeunes qui se livrent à la prostitution contre les hommes qui achètent leurs services sexuels, les auteurs des ouvrages ont l'impression que les jeunes qui se prostituent sont encore punis sous le couvert de la protection. En 1999, par exemple, le gouvernement de l'Alberta a déposé la loi *Protection of Children Involved in Prostitution Act*, qui permet aux autorités (p. ex., la police ou les travailleurs sociaux) de garder en milieu fermé un jeune qui se prostitue pour qu'il reçoive des soins et des traitements d'urgence. D'autres administrations (la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse) ont envisagé d'adopter une loi semblable.

<sup>1</sup> Aux fins de ce rapport, les expressions «prostitution chez les jeunes», «prostitution des jeunes» et «commerce du sexe chez les jeunes» sont utilisés indifféremment.

<sup>2</sup> Ce rapport constitue la mise à jour des données d'une recension antérieure des écrits effectuée par la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice (voir Bittle, 1999).

- Cette réponse prête le flanc à la critique. Ainsi, plusieurs articles examinés pour la présente étude font une mise en garde : les tentatives visant à «aider» ou à «protéger» les jeunes qui se prostituent peuvent être interprétées par ceux-ci comme une autre forme de contrôle (c'est-à-dire que la protection est un euphémisme désignant le contrôle). À cet égard, l'origine des récentes stratégies visant à protéger les jeunes qui se prostituent remonte au début des années 1900, époque où les réformateurs insistaient sur la nécessité de protéger les jeunes, mais où la pratique s'est traduite par l'accroissement des punitions infligées aux jeunes prostitués – toujours sous le couvert de la protection.

## Ouvrages en sciences sociales : aperçu des constatations et des débats

Il y a un débat dans les ouvrages en sciences sociales concernant l'association entre la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer ultérieurement. L'examen des ouvrages révèle ce qui suit :

- De nombreux jeunes prostitués ont fait une fugue ou ont été obligés de partir – ou ils ont été «chassés» (voir, par exemple, et Lowman, 1987) – à un jeune âge de leur milieu familial qu'ils ont décrit comme un milieu intolérable, parce qu'ils étaient souvent victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique.
- De nombreux jeunes hommes prostitués peuvent avoir fait une fugue pour échapper à la discrimination fondée sur leur orientation sexuelle.
- À bien des égards, la violence familiale et le dysfonctionnement de la famille amènent souvent les jeunes à quitter leur foyer.
- Après avoir pris la décision de faire une fugue, de nombreux jeunes qui se

prostituent sont attirés par le style de vie de la rue parce qu'ils veulent être autonomes et obtenir de l'argent.

- En raison de la pauvreté des jeunes de la rue (c.-à-d. faibles niveaux d'études, employabilité limitée, chômage et services inadéquats) et de la demande masculine constante de services sexuels, la prostitution semble constituer une solution de rechange acceptable pour certains d'entre eux.

Parmi les autres sujets de préoccupation dans les ouvrages en sciences sociales, mentionnons les niveaux inacceptables de violence à l'endroit des prostituées, le manque de recherche sur les clients, la nécessité de comprendre le processus de cessation de la pratique du commerce du sexe et le peu de recherche sur la prostitution chez les jeunes Autochtones.

## Conclusion

Dans l'ensemble, cette analyse documentaire soulève d'importantes questions sur la façon dont les chercheurs et les décideurs comprennent la prostitution chez les jeunes et la manière dont ils y répondent. Par exemple, l'étude révèle que les travaux de recherche en sciences sociales sur la prostitution chez les jeunes sont limités et qu'on ne s'efforce guère de faire appel aux expériences des jeunes qui se prostituent (ou qui se sont prostitués) pour l'élaboration d'une politique en matière de prostitution. Les ouvrages illustrent clairement l'écart entre les réalités vécues par les jeunes qui se prostituent et les approches actuelles adoptées dans de nombreuses initiatives stratégiques récentes. Dans le cadre des efforts déployés pour réduire ou combattre le commerce du sexe chez les jeunes, il faudra poursuivre les travaux de recherche afin de mieux comprendre ce phénomène, avoir la volonté d'écouter les besoins des jeunes prostitués et vouloir aborder les conditions qui font que la prostitution est une solution acceptable pour certains jeunes.

# 1.0 Introduction

---

**D**epuis le début des années 1980, la prostitution chez les enfants et les adolescents suscite de plus en plus d'inquiétudes dans les milieux gouvernementaux et universitaires. La constatation selon laquelle la prostitution chez les jeunes est un problème social a inspiré un nombre sans précédent de travaux de recherche et d'études gouvernementales dont l'objet était de mieux comprendre et de mieux combattre le commerce du sexe chez les jeunes.

## 1.1 Objet de l'étude

Ce rapport constitue une recension exhaustive des ouvrages sur la prostitution chez les jeunes. Il met l'accent sur les réponses judiciaires et extrajudiciaires au commerce du sexe chez les jeunes ainsi que sur les principaux débats et constatations dans les ouvrages en sciences sociales. L'auteur accorde une attention particulière aux travaux de recherche sur la violence physique, sexuelle et psychologique subie pendant l'enfance et sur le rôle qu'a joué cette violence dans la prostitution chez les jeunes. Ce rapport permettra aux chercheurs et aux décideurs de mieux comprendre les nombreuses questions contradictoires qui ont trait à la prostitution chez les jeunes. Dans le cadre des efforts déployés pour réduire ou combattre le commerce du sexe chez les jeunes, il faudra poursuivre les travaux de recherche afin de mieux comprendre ce phénomène, avoir la volonté d'écouter les besoins des jeunes qui se prostituent et vouloir aborder les conditions qui font que la prostitution est une solution acceptable pour certains jeunes.

La recension comprend un examen général des ouvrages et une bibliographie annotée exhaustive (voir l'annexe A). Les données pour l'étude ont été recueillies auprès de bibliothèques, de certains sites Internet et à l'aide de demandes de renseignements sur la prostitution adressées aux représentants du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la prostitution, qui a été mis sur pied en 1992 pour examiner les lois, la politique et les pratiques concernant les activités liées à la prostitution – y compris en particulier la prostitution chez les jeunes.

## 1.2 Définitions

Divers débats se poursuivent dans les études sur la définition, les caractéristiques et l'âge des jeunes qui se prostituent. Par exemple, même si la prostitution chez les jeunes se limite souvent dans les discussions aux jeunes femmes qui se livrent au commerce du sexe, les études dans ce domaine font également état de la prostitution chez les hommes (voir Comité Badgley, 1984<sup>3</sup>; Earls et David, 1989 et Visano, 1987) et de la surreprésentation des jeunes Autochtones (voir Currie *et al.*, 1995 et Lowman, 1987).

Un autre débat qui a cours dans la littérature concerne la définition de la prostitution chez les jeunes. Pour certains chercheurs, il s'agit de l'exploitation sexuelle directe des jeunes tandis que d'autres la définissent comme l'échange de services sexuels à des fins de subsistance (c.-à-d. pour se nourrir ou se loger) ou à des fins monétaires (c.-à-d. pour acheter des drogues). Le fait que la victimisation sexuelle et le cadre d'exploitation prédominent dans les discussions récentes sur la prostitution chez les jeunes en témoigne (Colombie-Britannique, 1996; Halldorson Jackson, 1998; Manitoba Child and Youth Secretariat, 1996). Par exemple, dans leurs rapports plusieurs administrations (municipales, provinciales et fédérale) basent leurs travaux sur le concept voulant que la prostitution chez les jeunes représente une forme de violence sexuelle à l'endroit des enfants (Lines, 1998; Task Force on Children Involved in Prostitution, 1997) et que les jeunes qui se livrent à la prostitution sont considérés comme des victimes et non comme des délinquants.

Le débat sur l'âge dans la littérature consiste surtout à déterminer : a) l'âge moyen des jeunes au moment où ils commencent à se prostituer et b) l'âge utilisé pour définir les jeunes prostitués. Premièrement, les études font état d'une gamme d'âges. Selon le Comité Badgley (1984), près de la moitié des répondants ont commencé à se prostituer avant l'âge de 15 ans. Lowman et Fraser (1996) ont constaté que l'âge moyen auquel les jeunes ont commencé à se prostituer était de 16,3 ans chez les filles et de 15,6 pour les garçons. Les études effectuées à Victoria, en Colombie-Britannique, ont révélé que l'âge moyen auquel les jeunes commençaient à se livrer à la

---

<sup>3</sup> Le comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes sera mentionné ci-après étant le Comité Badgley.

prostitution était de 15,5 ans (Committee for Sexually Exploited Youth in the CRD, 1997). En général, les ouvrages indiquent que la plupart des jeunes prostitués ont commencé à s'adonner au commerce du sexe avant l'âge de 18 ans, et bon nombre avant l'âge de 16 ans. Deuxièmement, les chercheurs ont également utilisé différents âges pour définir un jeune qui se prostitue. Selon le Comité Badgley (1984), les jeunes prostitués se définissaient comme les jeunes de moins de 20 ans tandis que le Comité Fraser estimait qu'il s'agissait des jeunes de moins de 18 ans. Plus récemment, le Groupe de travail FPT sur la prostitution a défini les jeunes prostitués comme des jeunes de moins de 18 ans en se fondant sur la *Loi sur les jeunes contrevenants* aux termes de laquelle un «adolescent» a moins de 18 ans et sur l'article 212(4) du *Code criminel*, qui interdit d'acheter ou de tenter d'acheter les services sexuels d'une personne de moins de 18 ans. Néanmoins, la plus

grande partie de la littérature définit les jeunes prostitués comme étant les jeunes de moins de 18 ans<sup>4</sup>.

### 1.3 Examen des questions

L'examen général de la littérature actuelle révèle de nombreuses questions clés concernant l'incidence du commerce du sexe chez les jeunes. La première partie du rapport porte sur l'historique et l'élaboration de la législation sur la prostitution et l'application de la loi. Le document examine ensuite plusieurs constatations et débats qui ont cours dans les ouvrages en sciences sociales. En guise de conclusion, l'étude examine les constatations, recommande des travaux de recherche à effectuer et présente une bibliographie annotée des ouvrages utilisés dans l'analyse.

<sup>4</sup> Certains organismes de services sociaux définissent les «jeunes» comme des personnes de moins de 24 ans; ils ont ainsi plus de clients et peuvent être admissibles à d'autres fonds de l'État (données recueillies à Vancouver, Colombie-Britannique, par Bittle, 1999).



## 2.0 Historique de la législation et interventions<sup>5</sup>

La prostitution est légale au Canada; l'achat et la vente de services sexuels ne sont pas interdits par la loi. Cependant, de nombreuses activités périphériques nécessaires pour s'adonner au commerce du sexe sont illégales; il est donc difficile de se prostituer sans violer la loi. Le *Code criminel* interdit actuellement cinq catégories d'activités liées à la prostitution :

- 1) Se trouver dans une maison de débauche ou exploiter une telle maison;
- 2) Vivre des produits de la prostitution;
- 3) Induire ou tenter d'induire une personne à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne, soit au Canada, soit à l'étranger;
- 4) Obtenir, ou tenter d'obtenir, les services sexuels d'un jeune;
- 5) Communiquer en public avec une personne «dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre».

Ensemble ces lois rendent pratiquement impossible la pratique de la prostitution sans violer la loi. Comme l'a fait remarquer Lowman (1992, p. 78-79) :

[Traduction] les prostitués sont encerclés par la loi; la prostitution est autorisée si elle n'est pas pratiquée. Il est pratiquement impossible d'imaginer un endroit où l'on peut se livrer régulièrement à la prostitution sans qu'une des parties risque de faire l'objet de poursuites pénales.

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle au Canada, divers groupes d'intérêts spéciaux ont été à la base de la lutte contre la prostitution, de l'adoption de lois sur la prostitution et de la mise en œuvre de politiques à cet égard. Il existe des exemples d'opposants qui ont rejeté la prostitution pour des raisons morales parce qu'elle encourageait les

relations sexuelles en dehors du mariage (Lowman, 1992, p. 70-71; McLaren, 1986). À certains moments, les préoccupations épidémiologiques ont incité le législateur à adopter des lois contre les maladies vénériennes (Backhouse, 1985, p. 390; Lowman, 1992, p. 71; McLaren, 1986). À d'autres moments, des groupes féministes ont rejeté la prostitution parce qu'elle exploitait les femmes. Du milieu des années 1970 au début des années 1990, la visibilité de la prostitution et de ses inconvénients connexes a été au premier plan des débats (Brock, 1998; Lowman, 1992, p. 71).

À partir du milieu des années 1980, les discussions relatives à la politique et à la législation en matière de prostitution ont surtout porté sur l'intensification apparente du commerce du sexe chez les jeunes. La découverte du problème social que constitue ce phénomène a inspiré un nombre sans précédent de projets de recherche et de programmes visant à aider à mieux comprendre et à mieux analyser la prostitution chez les jeunes<sup>6</sup>. Pendant cette période, trois groupes de travail importants créés par le gouvernement fédéral canadien ont examiné – en totalité ou en partie – la prostitution chez les jeunes : le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution<sup>7</sup> et le Groupe de travail FPT sur la prostitution (1998).

Depuis le début des années 1990, dans le cadre des discussions et des efforts visant à éliminer la prostitution, on fait ressortir que les jeunes prostitués sont des victimes qui ont besoin de protection. Par suite de ce changement de perspective, divers programmes et initiatives stratégiques ont été entrepris pour accroître la protection accordée aux jeunes qui sont victimes d'abus sexuels parce qu'ils se livrent à la prostitution. La réponse la plus récente a été l'introduction d'une loi sur les soins de protection en Alberta, qui permet aux autorités de garder en milieu fermé des jeunes prostitués pour qu'ils reçoivent des soins et des traitements d'urgence. D'autres administrations canadiennes (p. ex., la Colombie-Britannique, l'Ontario

<sup>5</sup> Des parties de ce chapitre ont déjà paru dans Bittle (1999a).

<sup>6</sup> L'expression « (re)découverte du problème social que constitue la prostitution chez les jeunes » laisse entendre que ce n'était pas la première fois pendant les années 1980 que la prostitution chez les jeunes était considérée comme un problème social. Comme nous le verrons, la prostitution chez les jeunes était également une préoccupation sociale importante au début des années 1900.

<sup>7</sup> Pour faciliter la lecture de ce rapport, nous utiliserons dorénavant « Comité Badgley » au lieu du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes et « Comité Fraser » au lieu du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution.

et la Nouvelle-Écosse) envisagent d'adopter une loi et des stratégies d'orientation semblables.

Ce chapitre vise à examiner l'historique des lois sur la prostitution et l'application de celles-ci, y compris les divers rapports, politiques et initiatives fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont aidé à façonner les réponses en matière de politique sociale et juridique au commerce du sexe chez les jeunes au Canada.

## 2.1 Premières lois liées à la prostitution au Canada

Les lois sur le vagabondage importées d'Angleterre au Canada au milieu des années 1800 ont criminalisé la prostitution – une personne qui se livrait à la prostitution faisait l'objet d'une accusation au criminel (Backhouse, 1985, p. 389). Une prostituée «...qui ne pouvait pas expliquer sa présence dans un lieu public à un agent de police (ou toute femme qui ne pouvait pas justifier de manière satisfaisante ses allées et venues) était arrêtée» (O'Connell, 1988, p. 113). La police identifiait une prostituée «commune» en diffusant une mise en garde au sujet des doutes qu'elle entretenait à propos de la participation de celle-ci au commerce du sexe et qu'elle utilisait contre elle si une autre accusation de vagabondage était portée à son endroit (c'est-à-dire que la mise en garde servait à prouver devant le tribunal que la femme était vraiment une prostituée commune (Lowman, 1991b, p. 191-192). Pendant cette période (vers 1867), la loi n'accordait pas une protection spéciale aux jeunes qui se livraient à la prostitution, car les «...enfants étaient considérés comme de petits adultes qui avaient atteint la maturité sociale et sexuelle à un âge précoce et qui n'avaient donc pas droit à la protection spéciale de la loi» (McLaren, 1986, p. 126).

À la fin des années 1800, on assiste à une modification marquée de l'approche philosophique de la prostitution. Plusieurs groupes religieux du Canada s'inquiètent de plus en plus du développement de la «traite des blanches» à l'échelle internationale, qui alimentent le trafic des jeunes femmes et des enfants à des fins de prostitution. Plusieurs groupes d'intérêts spéciaux font des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il présente une loi afin de protéger les jeunes femmes et les enfants qui ont été attirés vers la prostitution (Backhouse, 1985, p. 393; O'Connell, 1988, p. 115).

[Traduction] On estimait que la prostitution, illustration flagrante de la promiscuité et de la commercialisation de la sexualité, était l'antithèse de

l'objectif de l'harmonie entre les sexes. L'accent était mis sur l'exploitation de jeunes femmes innocentes qui passaient largement pour avoir été convaincues par la manipulation ou forcées à se livrer à la prostitution (Backhouse, 1985, p. 393).

En général, les réformateurs de l'époque voulaient protéger les femmes et les enfants contre les «...ruses des proxénètes, des séducteurs et des ravisseurs en adoptant des dispositions rigoureuses en matière de droit pénal» (McLaren, 1986, p. 135).

En 1892, le gouvernement fédéral a adopté une série de modifications au *Code criminel* visant à protéger les jeunes femmes et les enfants contre les «prédateurs sexuels» qui les incitaient à se livrer à la prostitution (McLaren, 1986, p. 135-136). De plus, les réformateurs moraux s'indignaient de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants. Pour combattre le commerce du sexe, certains groupes de femmes chrétiennes ont également menacé de publier le nom des hommes qui achetaient des services sexuels (Backhouse, 1991, p. 237). Même si l'on prétendait protéger les jeunes femmes et les enfants qui se livraient à la prostitution, on a toutefois continué d'appliquer les lois qui prévoyaient des sanctions criminelles contre ceux-ci (McLaren, 1986, p. 139). Les réformateurs voulaient que les hommes exploités soient punis, mais lorsque venait le temps d'appliquer la loi, c'était les prostituées qui étaient arrêtées (O'Connell, 1988, p. 116-117; Shaver, 1994, p. 162).

[Traduction] Non seulement les prostituées, mais aussi les proxénètes qui les incitaient à se prostituer, les proxénètes qui vivaient des revenus de celles-ci, les propriétaires et les tenanciers des maisons de débauche et les hommes qui fréquentaient leurs établissements pouvaient tous en théorie faire l'objet d'une poursuite au criminel. Lorsque venait le temps d'appliquer la loi, toutefois, un service de police et un pouvoir judiciaire composés uniquement d'hommes appliquaient les lois presque exclusivement contre les femmes (Backhouse, 1985, p. 388).

Au début des années 1900, on a assisté à un renouvellement des efforts visant à protéger les jeunes femmes et les enfants contre l'exploitation sexuelle que

constituait la prostitution (McLaren, 1986, p. 142). Sullivan (1986, p. 180) fait remarquer que plusieurs lois sur la protection des enfants ont été adoptées pour empêcher ceux-ci d'être victimes de la prostitution. Les représentants de l'État avaient le pouvoir de détenir des enfants qui «erraient» ou qui n'avaient pas de lieu de résidence fixe (Backhouse, 1991, p. 243) et dont on estimait que les parents avaient un comportement sexuellement inapproprié (Sullivan, 1986, p. 180). Cependant, on a infligé à nombre de jeunes de longues peines d'incarcération sous prétexte de les réadapter :

[Traduction] «...ces méthodes de réadaptation, que promouvaient des femmes des classes moyenne et supérieure qui faisaient valoir l'argument selon lequel les prostituées étaient responsables de leur état, ont parfois entraîné une discrimination encore plus grande. Ce sont les enfants de la classe ouvrière et des familles d'immigrants qui ont été appréhendés et ce sont encore les prostituées de la classe ouvrière qui ont purgé une peine dans les nouvelles prisons pour femmes». (Sullivan, 1986, p. 180).

Les actes des clients de sexe masculin et les conditions qui avaient entraîné la prostitution chez les jeunes, y compris la socialisation sexuelle des hommes et la pauvreté des femmes ont été largement passés sous silence. À bien des égards, les réformateurs sociaux n'ont pas tenu compte de la décision des jeunes femmes de commencer à se prostituer «...en raison de la violation prépubertaire de leur sexualité, des bas salaires qu'elles touchaient et des milieux contraignants et souvent violents sur le plan sexuel où elles étaient forcées de travailler...» (McLaren, 1986, p. 153). [Pour un examen approfondi des conditions auxquelles faisaient face les jeunes prostituées pendant cette période, voir Nilsen (1980) et Rottenberg (1974)].

Le trafic des femmes et des enfants blancs a commencé à susciter des préoccupations au début du XX<sup>e</sup> siècle. Divers groupes de femmes, des puristes sociaux et des organisations religieuses ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte des lois contre la prostitution et qu'il criminalise le trafic international des jeunes femmes (McLaren, 1986, p. 147). Le gouvernement a réagi en modifiant la loi relative au proxénétisme et au fait de vivre des produits de la prostitution (Shaver, 1994, p. 128).

En 1913, le *Code criminel du Canada* a été modifié pour renforcer les lois sur le proxénétisme et les maisons de

débauche (Larsen, 1992, p. 140; McLaren, 1986, p. 149). Les modifications ont été adoptées en partie pour corriger les lacunes des lois antérieures qui exerçaient une discrimination à l'égard des prostituées (Larsen, 1992, p. 139-140). Cependant, les modifications législatives n'ont pas changé les pratiques discriminatoires en matière d'application de la loi.

Après les modifications de 1913, il y a eu une hausse du nombre d'accusations portées contre les proxénètes, les souteneurs et les personnes vivant des produits de la prostitution (Larsen, 1992, p. 140); McLaren, 1986, p. 151). Néanmoins, c'était surtout des prostituées qui étaient arrêtées. Les hommes qui achetaient des services sexuels risquaient peu de faire l'objet d'accusations au criminel (Larsen, 1992, p. 139) :

[Traduction] Une série de dispositions légales qui visaient surtout les exploités des prostituées ont servi en grande partie à harceler et à victimiser les prostituées elles-mêmes. Il est vrai que pour la première fois des poursuites ont été intentées contre des proxénètes et des souteneurs, mais leur nombre est dérisoire par rapport à la foule de femmes inculpées d'infractions aux lois sur le vagabondage et les maisons de débauche (McLaren, 1986, p. 151).

Fait intéressant, il y a peu d'ouvrages universitaires sur les lois relatives à la prostitution et les activités d'application de la loi de la Première Guerre mondiale aux années 1960. En témoigne l'analyse de Lowman (2001) concernant les articles sur la prostitution parus dans le *Globe and Mail*, le *Vancouver Sun* et le *Province* de 1920 à 1975, qui révèlent qu'il y a eu peu d'articles sur la prostitution pendant cette période. Lowman soutient qu'après le sursaut d'intérêt à l'égard de la prostitution au début du XX<sup>e</sup> siècle, il a fallu attendre plus de soixante ans avant que la prostitution devienne de nouveau une question d'intérêt national.

## **2.2 La loi sur la sollicitation et les préoccupations que suscite la prostitution chez les jeunes**

Selon les ouvrages parus, à compter des années 1970, les tentatives pour combattre et supprimer la prostitution ont donné lieu à deux grands phénomènes. Premièrement, dès la promulgation de la loi sur la sollicitation en 1972, la visibilité de la prostitution de rue et de ses nuisances connexes a suscité de plus en plus d'inquiétude (Lowman, 1986). Pendant cette période, les

prostituées qui travaillaient dans la rue ont subi le harcèlement des résidents et de la police, qui voulaient éliminer la prostitution de certains secteurs de la ville. Deuxièmement, à partir de 1980, on a reconnu de plus en plus la violence sexuelle à l'endroit des enfants et leur exploitation (Hornick et Bolitho, 1992, p. xiv; Sullivan, 1986, p. 177). En réponse aux préoccupations concernant la violence sexuelle à l'égard des jeunes, le gouvernement fédéral a créé le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley, 1984). Étant donné les renseignements limités disponibles au sujet de la prostitution chez les jeunes au Canada, le Comité s'est vu confier le mandat par la suite d'effectuer des recherches sur le commerce du sexe chez les jeunes (Comité Badgley, 1984; Hornick et Bolitho, 1992; Lowman *et al.*, 1986).

Il a fallu attendre 1972 pour que le gouvernement fédéral abroge la loi sur le vagabondage et qu'il remplace celle-ci par une loi criminalisant la sollicitation publique aux fins de la prostitution. Selon l'article 195.1 du *Code criminel* du Canada : « toute personne qui sollicite une personne dans un endroit public aux fins de la prostitution est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité ». Aux termes de cette loi, l'article définissant une personne se livrant à la prostitution comme une femme a été abrogé et, au moins en théorie, les actes des clients de sexe masculin n'ont pas été exclus (voir Boyle et Noonan, 1986, p. 229-230; Lowman, 1991a, p. 118).

Malgré le libellé non sexiste de la loi sur la sollicitation, il semble que les prostituées ont continué d'être visées par les organismes d'application de la loi (Lowman, 1997, p. 154). À cet égard, comme l'indiquent Boyle et Noonan (1986, p. 264), le libellé non sexiste de la loi sur la sollicitation ne faisait que dissimuler les pratiques discriminatoires enchâssées dans le processus décisionnel des organismes d'application de la loi et du pouvoir judiciaire.

Pendant cette période, il y a eu un vaste débat devant les tribunaux pour déterminer si un homme pouvait être accusé de sollicitation à des fins de prostitution. Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont établi qu'un client ne pouvait pas être reconnu coupable de sollicitation tandis que les tribunaux de l'Ontario ont décidé qu'ils le pouvaient (Lowman, 1997, p. 154). Dans la confusion autour de la signification et de l'applicabilité de la loi sur la sollicitation, les tribunaux ont rendu une série de décisions qui, de l'avis général, ont rendu la loi inapplicable (Lowman, 1997, p. 157). Le principal catalyseur a été le célèbre arrêt *Hutt* rendu en 1978, selon lequel la Cour suprême du Canada a décidé que le comportement d'une personne qui faisait du

racolage aux fins de la prostitution doit être « pressant et persistant » (Lowman, 1997, p. 154). Certains porte-parole de la police ont soutenu que la décision émasculait la loi sur la sollicitation et, par conséquent, qu'elle rendait difficile le contrôle de la prostitution de rue (Lowman, 1986, p. 1). Le point de vue à ce moment-là était que le nombre d'adultes et de jeunes qui se livraient à la prostitution dans la rue s'était accru considérablement après les décisions des tribunaux (Lowman, 1986).

Lowman a opposé l'argument suivant aux événements attribués à l'arrêt *Hutt* : «...les données disponibles ne semblent pas montrer que l'arrêt *Hutt* a eu une incidence importante sur la géographie des secteurs de prostitution de la ville (Vancouver) : au mieux, il a consolidé une tendance déjà bien établie ». (Lowman, 1986, p. 2; voir également 1991). Au début des années 1970, la prostitution s'était déjà répandue dans de nouveaux secteurs de la ville :

[Traduction] Dès 1972, les journalistes commençaient à parler des problèmes auxquels faisait face l'Ouest de Vancouver, le kilomètre carré le plus densément peuplé du Canada et qui n'avait pas été considéré jusque là comme un secteur à prostitution (Lowman, 1992, p. 72).

De plus, en 1975, trois ans avant l'arrêt *Hutt*, une enquête du service de police de Vancouver avait entraîné la fermeture de deux cabarets renommés qui agissaient comme lieu de rencontre entre les prostitués et leurs clients (Lowman, 1986, p. 8). Cette fermeture a eu pour effet de mettre les prostitués à la rue (Lowman, 1992b, p. 73) et de favoriser l'expansion du commerce du sexe dans des secteurs de la ville où il n'y avait pas de prostitution auparavant (Lowman, 1986, p. 8).

Un déplacement semblable s'est produit à Toronto à la fin des années 1970 lorsque pour « nettoyer la rue Yonge » (voir Kinsman, 1994, p. 177), on a forcé les prostitués à descendre dans la rue pour pratiquer leur métier (Brock, 1998, p. 43). Brock fait état des plans à long terme en vue «...de renouveler le développement commercial de la rue Yonge » (1998, p. 32). Par suite de ce processus d'embourgeoisement, certains groupes de résidents et de personnes de la classe politique ont voulu faire disparaître du secteur plusieurs salons de massage – lieux de rencontre pour les prostitués et leurs clients (Brock, 1998, p. 31-32). Au cours de la lutte contre l'industrie du sexe sur la rue Yonge, un « cireur » de douze ans, Emanuel Jaques, a été trouvé mort près d'un salon de massage bien connu. « Emanuel Jaques avait été agressé sexuellement et aurait été noyé dans un évier au

cours de ce que le magazine *McLean's* a décrit comme une orgie de violence de 12 heures d'homosexuels» (Brock, 1998, p. 35). La panique publique qui en a résulté a amené la police à effectuer une série de descentes dans des maisons de débauche qui a entraîné la fermeture des salons de massage de la rue Yonge et le déplacement ultérieur des prostituées dans la rue (Brock, 1998, p. 43). À cet égard, l'affaire Jaques a été le catalyseur d'un programme de nettoyage déjà établi de la rue Yonge (Brock, 1998, p. 35).

Selon les ouvrages, l'expansion de la prostitution de rue n'était pas attribuable à l'arrêt *Hutt*, mais la décision du tribunal a servi de justification opportune à ceux qui exigeaient l'adoption de nouvelles lois pour contrôler et supprimer la prostitution de rue (Lowman, 1988, p. 74). En fait, il semble que la police de Vancouver ait cessé d'appliquer la loi sur la sollicitation pour obliger le législateur à adopter de nouvelles lois. Comme le soutient Larsen (1992, p. 173), «...la police de Vancouver voulait de toute évidence des lois plus sévères sur la prostitution de rue, et il semble que sa politique de non-intervention visait à inciter le public à exercer des pressions sur la gent politique». Selon les ouvrages, la police a contribué à faire du «problème de la nuisance publique» un élément central du débat sur la prostitution de rue (voir Kinsman, 1994, p. 177).

## 2.3 Le Comité Fraser

Dans la foulée des préoccupations au sujet de l'expansion de la prostitution dans certaines rues, le gouvernement fédéral a créé le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser, 1985). Le mandat du Comité Fraser était «...d'étudier les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution et d'entreprendre un programme de recherche sociologique servant de base à ses travaux» (Lowman *et al.*, 1986, p. xiii). Pour faciliter la réalisation de ce mandat, le ministère de la Justice du Canada a commandé une série d'études répartie en trois catégories : 1) des études régionales sur le commerce de la prostitution et son contrôle au Canada; 2) une étude nationale sur la population réunissant des opinions sur la prostitution; 3) des études comparatives sur les approches de la prostitution en Europe, en Asie, en Arabie, en Amérique du Sud et aux États-Unis (voir Sansfaçon, 1984) (pour les documents de travail, voir Crook, 1984; El Komos, 1984; Fleischman, 1984; Gemme *et al.*, 1984; Haug et Cini, 1984; Jayewardene, Juliani et

Talbot, 1984; Kiedrowski et van Dijk, 1984; Laut, 1984; Lowman, 1984; Peat Marwick, 1984; Sansfaçon, 1984a et 1984b). Le Comité Fraser a publié ses recommandations le 23 avril 1985<sup>8</sup>.

Le Comité Fraser a soutenu que la loi sur la sollicitation n'avait pas atteint son «objectif théorique», soit réduire la prostitution et qu'elle «...avait plutôt été appliquée d'une manière qui tend à avilir et à déshumaniser la prostituée» (Comité Fraser, 1985, p. 533). Le Comité a demandé au gouvernement d'élaborer des programmes à long terme pour améliorer les conditions sociales et économiques des prostituées (Comité Fraser, 1985, p. 525-526).

Le Comité Fraser a soutenu que la prostitution de rue ne devrait pas disparaître à court terme tant que le gouvernement refusera de déterminer un endroit où les personnes qui se livrent à la prostitution pourront pratiquer leur métier (Comité Fraser, 1985, p. 534; voir Lowman, 1992a, p. 10). En particulier, le Comité a reconnu la nécessité d'aborder le problème de la nuisance publique liée à la prostitution de rue en définissant les endroits (privés) où la prostitution pourrait se pratiquer (Comité Fraser, 1985, p. 534-540). Pour résoudre ce problème, le Comité a recommandé d'apporter des modifications en profondeur au *Code criminel*, y compris, entre autres, l'abrogation des lois sur les maisons de débauche afin de permettre à une ou deux personnes de plus de 18 ans de se livrer à la prostitution dans une résidence privée (Comité Fraser, 1985, p. 538) et de conférer aux provinces le pouvoir d'octroyer des permis à de petits établissements de prostitution (Comité Fraser, 1985, p. 546) : «cette approche laissait entendre que la réduction du pouvoir du droit pénal sur la prostitution dans les lieux privés favoriserait un meilleur contrôle des aspects du commerce du sexe relatifs à la nuisance publique» (Lowman, 1991a, p. 309).

Quant à la recherche et aux questions concernant la «prostitution chez les jeunes», le Comité Fraser s'en est en grande partie remis au Comité Badgley (1984), à une exception près : le Comité Fraser (1985, p. 658-659) s'est dissocié de la recommandation du Comité Badgley selon laquelle il fallait imposer des sanctions criminelles aux jeunes qui se livraient à la prostitution pour les protéger. Le Comité Fraser a soutenu que la création d'une infraction selon l'âge allait à l'encontre de l'esprit de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Cependant, le Comité Fraser a recommandé une nouvelle loi interdisant

<sup>8</sup> Pour une critique du Rapport Fraser, voir Kanter (1985), Lowman *et al.* (1986) et O'Connell (1988).

l'incitation à la prostitution d'une personne de moins de 18 ans. En outre, le Comité a encouragé l'adoption d'une loi spéciale pour imposer des sanctions criminelles à ceux qui achètent ou tentent d'acheter les services sexuels des jeunes (1985, p. 659) :

À notre avis, le *Code criminel* devrait prévoir une disposition précise sanctionnant le fait d'obtenir, contre rétribution, les faveurs sexuelles d'une personne de moins de 18 ans... À notre avis, l'adolescent à qui un adulte fait des propositions devrait pouvoir invoquer les dispositions de la loi. Ce serait abandonner tout effort de discussion que de subordonner le déclenchement de l'action pénale à l'accomplissement des actes incriminés... Cette disposition vise l'instigateur d'une transaction sexuelle avec des jeunes.

## 2.4 Le Comité Badgley

Afin de répondre aux préoccupations de plus en plus vives que suscitait la participation des jeunes au commerce du sexe, le gouvernement canadien a confié au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley, 1984) le mandat d'aborder également la prostitution chez les jeunes dans son examen de la violence à l'endroit des enfants (Lowman, 1986, p. 195).

Publié un an avant le Rapport Fraser, le Rapport Badgley contenait 52 recommandations visant à aider à lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes, y compris plusieurs conclusions et recommandations que le Comité a formulées après avoir procédé à des entrevues auprès de 229 «jeunes prostitués» (Comité Badgley, 1984, p. 967). Les recherches du Comité Badgley ont permis de produire des renseignements biographiques sur les jeunes qui se prostituent au Canada (Clark, 1986, p. 106); auparavant, les renseignements sur la dynamique de la «prostitution chez les adolescents» provenaient surtout des États-Unis (par exemple, Weisberg, 1985). Jusqu'à présent, le Rapport Badgley demeure une source de données définitive et officielle sur la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des jeunes au Canada (Brock, 1998, p. 115).

Voici certaines des conclusions du Comité :

- La majorité des jeunes prostitués étaient de sexe féminin (1984, p. 969).
- 27,6 % des jeunes filles et 13,1 % des garçons interrogés avaient moins de 16 ans (1984, p. 984).
- Les jeunes prostitués venaient de familles représentant différentes classes sociales même si une «forte proportion» des jeunes ont grandi dans des familles de la «classe moyenne» (1984, p. 973)<sup>9</sup>.
- Le Comité Badgley a révélé d'importants renseignements sur la vie de famille des jeunes fugueurs avant qu'ils se livrent à la prostitution de rue. Pour bien des jeunes, le choix de fuguer a été précipité par une situation familiale qu'ils qualifiaient d'intolérable :

Les conclusions du *Sondage national sur la prostitution juvénile* montrent clairement que la fugue est une expérience commune à la plupart des jeunes qui sont devenus depuis des jeunes prostitués. Pour un bon nombre d'entre eux, la fugue représentait un moyen immédiat d'échapper à un aspect quelconque de leur milieu familial qu'ils trouvaient impossible à supporter et non une solution leur permettant de poursuivre des objectifs positifs à long terme (Comité Badgley, 1984, p. 983).

- Une majorité de jeunes ont qualifié leur enfance et leur adolescence de période troublée et malheureuse (Comité Badgley, 1984, p. 985).
- Beaucoup de jeunes prostitués de sexe masculin ont fait une fugue parce qu'ils étaient ridiculisés et ostracisés en raison de leurs préférences homosexuelles (1984, p. 969). Étant donné le peu de soutien des membres de leur famille et leur milieu scolaire homophobe, bien des jeunes garçons se sont retrouvés à la rue où, «...ils pensaient pouvoir rencontrer des personnes ayant les mêmes préférences

<sup>9</sup> Selon Lowman (1987, p. 102), l'étude du Comité Badgley sur la prostitution chez les jeunes ne renferme pas les données détaillées nécessaires pour permettre de tirer des conclusions au sujet de la classe des jeunes prostitués.

sexuelles que les leurs et où ils pourraient échapper à l'hostilité et à la dérision de leur famille et de leurs camarades» (Comité Badgley, 1984, p. 970).

- Les jeunes prostitués étaient relativement peu instruits comparativement aux autres Canadiens du même âge. Le Comité a noté que les services sociaux offerts aux jeunes prostitués de la rue étaient «...inefficaces et qu'ils leur avaient procuré une protection et une aide inadéquates» (1984, p. 986). Fort de cette constatation, le Comité a recommandé l'élaboration de services spécialisés pour aider les jeunes prostitués et empêcher les jeunes à risque de se livrer à la prostitution (1984, p. 986).

## 2.5 Conclusions du Comité Badgley sur les expériences sexuelles antérieures des jeunes prostitués

On a demandé aux jeunes interrogés pour le Rapport du Comité Badgley de se remémorer leurs «premières expériences sexuelles», y compris les cas où ils avaient été victimes de violence sexuelle de la part de membres de leur famille (1984, p. 976). Le Comité a comparé les données des entrevues avec les «jeunes prostitués» aux données obtenues au moyen de l'*Étude nationale sur la population* pour déterminer s'il y avait un rapport entre les expériences sexuelles antérieures et le fait de se livrer à la prostitution. Le résultat a amené le Comité à soutenir que «...les jeunes qui se sont livrés plus tard à la prostitution juvénile n'ont pas, pendant leur enfance, été plus exposés aux risques d'agressions sexuelles que d'autres enfants et adolescents du Canada» (1984, p. 978).

Plusieurs commentateurs ont critiqué les conclusions du Comité Badgley concernant les expériences sexuelles antérieures (c.-à-d. Lowman *et al.*, 1986; Bagley, 1985). Voici certaines de ces critiques :

- Le Comité a eu recours à des données disproportionnées lorsqu'il a comparé les résultats de l'*Étude sur la prostitution chez les jeunes*, dans laquelle on a posé aux jeunes des questions au sujet d'actes sexuels non voulus comportant des «menaces ou l'usage de la force» auxquels ils s'étaient soumis à contrecœur, et les données de l'*Étude nationale sur la population*, qui contenaient des questions

sur la première expérience sexuelle non désirée des personnes interrogées (Bagley, 1985, 1986 ; Brock, 1998 et Lowman 1986 et 1987).

- Les entrevues menées pour le Rapport Badgley visaient les jeunes victimes d'abus sexuels de moins de 20 ans tandis que l'*Étude nationale sur la population* a été menée auprès de personnes de 17 à 70 ans (Bagley et Young, 1987). Lowman (1986) a soutenu que les différences d'âge peuvent avoir amené les répondants des deux études à se remémorer différemment des expériences sexuelles antérieures (p. 197). En outre, «...en raison de leurs expériences dans la rue, les jeunes prostitués peuvent interpréter un "acte sexuel non désiré" très différemment des non-prostitués» (Lowman, 1986, p. 197).
- Le Comité Badgley a minimisé la gravité de la violence subie par les jeunes prostitués, et il n'a pas expliqué que les jeunes prostitués étaient agressés à un âge beaucoup plus jeune que la population générale (Bagley, 1987).
- Pour l'*Étude nationale sur la population*, on a eu recours à des questionnaires auto-administrés tandis que les données produites pour le Comité Badgley provenaient d'entrevues directes; ces méthodes différentes de production des données peuvent donner différents types de réponses (Bagley, 1986 et Lowman, 1987).

Lowman (1987, p. 103) a contesté l'interprétation du Comité Badgley concernant les expériences sexuelles antérieures en comparant les catégories de l'*Étude nationale sur la population* et de l'*Enquête sur la prostitution chez les jeunes*, qui portait sur les expériences sexuelles non désirées comportant la «menace ou l'usage de la force». Il en a tiré les conclusions suivantes :

...que les prostitués *risquaient deux fois plus* d'avoir été victimes dans leur famille d'un premier acte sexuel non désiré comportant des menaces ou l'usage de la force que les autres membres de la population canadienne. La statistique importante non fournie par le Comité Badgley était le nombre de prostitués dont la première «expérience sexuelle non désirée» pendant leur enfance ne

comportait pas de «menaces ou de recours à la force» (Lowman, 1987, p. 103).

Bagley a également réinterprété les données du Comité Badgley pour laisser entendre qu'avant de se réfugier dans la rue, les jeunes prostitués avaient été deux fois plus victimes de violence que la population générale. Ce ne sont pas tous les jeunes prostitués qui ont été victimes d'actes sexuels non désirés pendant leur enfance (par ailleurs, les jeunes victimes de violence sexuelle ne deviennent pas tous des prostitués) (Lowman, 1987, p. 104; Brock, 1998, p. 113). Néanmoins, selon la littérature, le Comité Badgley (1984) a sous-estimé cet important facteur ayant trait à la décision de certains jeunes de quitter leur famille à un jeune âge et à leur choix ultérieur de vivre de la prostitution de rue.

## 2.6 Recommandations du Comité Badgley

Le Comité Badgley a formulé de nombreuses recommandations concernant la «prostitution chez les jeunes». Le Comité a soutenu que :

- La réalité de la prostitution chez les jeunes justifiait l'imposition d'une sanction criminelle spécifique contre les clients (1984, p. 1055-1056).
- Le Comité (1984, p. 1056) a de plus soutenu que «...d'après (nos) conclusions, les clients des prostitués dérangent autant, sinon plus, l'ordre public que les prostitués eux-mêmes.» Par conséquent, il a recommandé d'adopter une loi qui ferait du proxénétisme mettant en cause des jeunes un acte criminel (Comité Badgley, 1984, p. 1055-1056).
- Il a soutenu qu'il fallait imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués pour les empêcher de se livrer à la prostitution (1984, p. 1046); le Comité a donc recommandé d'adopter une loi applicable aux jeunes de moins de 18 ans qui vendent leurs services sexuels (Comité Badgley, 1984, p. 95).

Ces recommandations ont soulevé de nombreuses questions. Comme il a été mentionné auparavant, le Comité Fraser (1985) n'a pas souscrit à la recommandation du Comité Badgley visant à imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués afin de les protéger. Il a soutenu que la création d'une infraction selon l'âge allait à l'encontre de l'esprit de la *Loi sur les*

*jeunes contrevenants*. D'autres chercheurs ont soutenu que la recommandation du Comité d'imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués ne servirait qu'à plonger davantage les jeunes dans la prostitution et qu'elle ne tient pas compte des facteurs qui incitent certains jeunes à choisir la prostitution (Appleford, 1986; Brock, 1998, p. 116; Lowman, 1986, p. 212). En outre, Brock fait remarquer :

[Traduction] Cette mesure de «protection» des jeunes prostitués va à l'encontre de l'énoncé du Comité selon lequel «le Comité n'a pas l'intention d'apposer une étiquette de criminel au jeune qui se prostitue» et de son argument d'après lequel l'imposition de sanctions criminelles ne servirait pas à dissuader des jeunes de commencer à se prostituer (1998, p. 106).

Dans l'ensemble, le Comité Badgley a prêté le flanc à la critique parce qu'il n'a pas tenu compte du nombre de facteurs structurels à la base de la prostitution chez les jeunes. Clark (1986, p. 98) a critiqué le Comité Badgley en raison de son caractère paternaliste et de son incapacité de reconnaître que la socialisation sexuelle masculine constitue un facteur atténuant de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes :

[Traduction] Le Comité [Badgley] estime qu'il n'est pas nécessaire de s'arrêter pour réfléchir au fait que ce sont les hommes qui sont en grande partie responsables de cet état de fait. Nulle part dans son rapport le Comité ne discute de cette situation et de la façon de modifier celle-ci. Il semble simplement supposer que nous nous en rendons tous compte évidemment : les garçons sont des garçons, après tout.

De même, Brock et Kinsman (1986) ont critiqué le Comité Badgley parce qu'il obscurcissait les rapports de pouvoir entre les sexes qui contribuent à la violence sexuelle des hommes à l'endroit des enfants et des jeunes et «...le processus historique qui a structuré les relations patriarcales, l'oppression de jeunes et les politiques actuelles en matière de règles sexuelles, ce qui nous incite à les considérer comme naturelles et à nous confiner à une vision étroite sur le plan juridique» (1986, p. 124). Sullivan (1986) a reproché au Comité de ne pas avoir tenu compte de bon nombre des facteurs socio-économiques qui font de la prostitution un «point d'entrée important dans la population active pour



certains jeunes travailleurs». En outre, Lowman (1986, p.212) a reproché au Comité Badgley de ne pas avoir abordé le «...contexte structurel de la prostitution chez les jeunes», comme les discussions sur le sexe, la classe et le déséquilibre du pouvoir entre les adultes et les jeunes, facteurs qui contribuent à l'exploitation sexuelle des jeunes (Lowman, 1986, p. 212).

## 2.7 La réponse du gouvernement fédéral au Comité Badgley et au Comité Fraser

En réponse aux Rapports du Comité Badgley (1984) et du Comité Fraser (1985), le gouvernement fédéral a procédé à deux modifications législatives importantes. Premièrement, en décembre 1985, il a adopté une nouvelle loi pour lutter contre la prostitution de rue. Deuxièmement, en janvier 1988, il a présenté une nouvelle loi pour criminaliser la violence sexuelle à l'endroit des enfants, dont l'exploitation sexuelle des jeunes.

## 2.8 La loi sur le racolage

Le 20 décembre 1985, le gouvernement fédéral a abrogé la loi sur la sollicitation et a remplacé celle-ci par une loi qui criminalisait le fait de communiquer dans le but d'acheter ou de vendre des services sexuels. Dans sa nouvelle loi, le législateur n'a pas tenu compte de la recommandation du Comité Fraser selon laquelle il fallait procéder à une révision en profondeur de la loi canadienne sur la prostitution. Aux termes de la nouvelle loi, les prostitués et les clients qui se rencontraient dans la rue étaient également coupables (voir Lowman, 1991a, p. 301-302). En criminalisant le fait de communiquer dans le but d'acheter ou de vendre des services sexuels, la loi a confirmé l'engagement du gouvernement fédéral à lutter contre les manifestations visibles de la prostitution (voir Lowman, 1992, p. 66), et il a ainsi accordé la priorité aux préoccupations que suscitait l'aspect «nuisance publique» lié au commerce du sexe.

Selon les données d'enquête initiales sur l'incidence de la loi sur le racolage dans certaines provinces canadiennes, les prostituées ont continué d'être punies plus souvent que leurs clients. Des évaluations régionales commandées par Justice Canada (Brannigan *et al.*, 1989; Fleischman, 1989; Gemme *et al.*, 1989; Graves, 1989; Lowman, 1989; Moyer et Carrington, 1989) ont révélé que les services de police mettaient l'accent sur les prostituées : «...les données de neuf des dix villes canadiennes étudiées indiquent que plus de prostituées

que de clients sont accusées et que leurs peines sont plus sévères» (citation de Shaver, 1994, p. 133; voir également Lowman, 1992b). Cependant, Fleischman (1989, p. 41) a fait état d'écart considérable entre les administrations quant aux taux d'accusation des clients et des prostituées; à Vancouver et à Montréal, le nombre de prostituées accusées étaient plus élevés que celui de leurs clients. À Toronto, les taux d'accusation des prostituées étaient à peu près semblables à ceux de leurs clients. De plus, les jeunes prostituées de Vancouver (et d'autres administrations) ont continué d'être la cible des organismes d'application de la loi; en 1986 et 1987, dix pour cent des accusations ont été portées contre des jeunes (Lowman, 1989, p. 200).

Le rôle de la loi sur le racolage dans la perpétuation de la violence à l'endroit des prostituées a également suscité des préoccupations (Lowman, 1989, p. 203; O'Connell, 1988, p. 142-143). L'application stricte de la nouvelle loi a obligé les prostituées (jeunes et adultes) à rencontrer leurs clients dans des secteurs plus retirés de la ville où elles étaient plus vulnérables pour éviter d'être découvertes par les autorités (voir Lowman, 1989, p. 203). On a soutenu que les prostituées risquaient plus d'être exposées à des situations dangereuses parce qu'elles devraient prendre des décisions plus rapidement avant de s'engager avec un client et de rencontrer des clients dans des endroits plus isolés où il n'y avait pas de témoins ou de policiers pour leur venir en aide si les clients devenaient violents. (Voir le chapitre suivant pour un examen plus approfondi de la violence à l'endroit des prostituées.)

## 2.9 Légiférer la protection – Projet de loi C-15

La deuxième modification législative importante a été apportée en 1988, année où le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-15 pour faire face à l'accroissement évident des infractions sexuelles à l'endroit des enfants et des jeunes. Le projet de loi devait aider à protéger les enfants victimes de la violence sexuelle, augmenter le nombre de poursuites contre les auteurs d'actes de violence sexuelle à l'égard des enfants, accroître la sévérité des peines et améliorer les conditions des enfants victimes et des témoins (Hornick et Bolitho, 1992, p. xiv; Schmolka, 1992, p. 2). En adoptant ce projet de loi, le gouvernement fédéral a fait savoir clairement que la protection des enfants et des jeunes constituait une priorité au Canada et que la violence sexuelle à l'endroit des enfants était inacceptable et qu'elle ne serait pas tolérée (Hornick et Bolitho, 1992, p. xiv).

Le projet de loi C-15 contenait des dispositions qui criminalisaient l'exploitation sexuelle des jeunes. Les paragraphes 212(2) et 212(3) (vivre des produits de la prostitution d'un jeune de moins de 18 ans) ont été modifiés afin qu'il soit plus facile pour la police d'arrêter les souteneurs, et la peine maximale a été portée de 10 à 14 ans. De plus, le paragraphe 212(4) criminalisait l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans.

Le *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* n'établit pas de distinction entre les diverses accusations portées en vertu de l'article 212, d'où la difficulté de déterminer le nombre d'accusations portées aux termes des paragraphes 212(2) et 212(4) au Canada. Cependant, les ouvrages présentent certaines observations sur l'efficacité de la loi visant à interdire l'exploitation sexuelle des jeunes. Une évaluation des lois présentées dans le projet de loi commandée par le ministère de la Justice du Canada a révélé que celles-ci n'étaient pas efficaces (voir Hornick et Bolitho, 1992; Schmolka, 1992). L'évaluation a montré qu'il n'y avait pas beaucoup d'accusations portées aux termes du paragraphe 212(2) (vivre des produits de la prostitution) et du paragraphe 212(4) (obtenir les services sexuels) (Hornick et Bolitho, 1992, p. xxix). En ce qui concerne le paragraphe 212(4), les auteurs ont fait remarquer que des accusations ne pouvaient être portées que si le client était «pris sur le fait... Par conséquent, les méthodes policières traditionnelles ne permettent pas d'appliquer efficacement» cette loi (Hornick et Bolitho, 1992, p. 65).

Lowman et Fraser ont constaté que «...pendant les six premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, il n'y aurait eu que six accusations portées à Vancouver contre des personnes qui auraient offert d'acheter les services sexuels d'un jeune» (1996, p. 100). Selon des agents de police, le paragraphe 212(4) était difficile à appliquer parce que, pour obtenir une condamnation, ils devaient prendre le délinquant «sur le fait», chercher à recourir à des agents d'infiltration (et il est difficile de recruter un agent qui semble avoir moins de 18 ans ou de se fier au témoignage d'un jeune (car celui-ci se prive d'une source de revenu potentiel) (Bittle, 1999; Lowman, 1997; Groupe de travail FPT, 1998). Même si Lowman et Fraser (1996) ont convenu que le paragraphe 212(4) semble difficile à appliquer, il a ajouté que la réponse à l'inefficacité de cette loi était révélatrice de l'attitude à l'égard de la prostitution chez les jeunes. Par exemple, lorsqu'on a constaté que la loi

sur la sollicitation posait des problèmes (de 1978 à 1985), la police et les groupes communautaires ont fait savoir haut et fort qu'il fallait adopter une nouvelle loi pour contrôler et éliminer la prostitution de rue. Ils n'ont pas entrepris de campagne de ce genre au nom du paragraphe 212(4).

À Vancouver, en Colombie-Britannique, certains prestataires de services et activistes communautaires ont demandé pourquoi le paragraphe 212(4) n'était pas appliqué. En 1996, un organisme de services de Vancouver a commandé un rapport pour examiner le peu d'accusations portées en vertu du paragraphe 212(4) en Colombie-Britannique (Daum, 1996). L'auteure a soutenu que les enfants et les jeunes de la rue devaient être protégés contre les avances sexuelles des pédophiles et des prédateurs sexuels. Daum a reproché à la police, aux tribunaux et à la gent politique de ne pas arrêter les clients des jeunes prostitués et de ne pas régler les problèmes liés à l'application du paragraphe 212(4). En octobre 1998, dans une autre étude, Daum a critiqué l'application du paragraphe 212(4) en Colombie-Britannique et dans les autres provinces canadiennes. L'auteure a reconnu qu'il y avait eu une hausse du nombre d'hommes accusés d'avoir acheté ou tenté d'acheter les services sexuels d'un jeune, mais elle a soutenu qu'il fallait faire beaucoup plus pour protéger les enfants et les jeunes contre l'exploitation sexuelle, c'est-à-dire porter plus d'accusations aux termes du paragraphe 212(4) et recourir à la loi actuelle sur les infractions sexuelles afin de poursuivre les prédateurs sexuels masculins.

En réponse aux préoccupations concernant l'exploitation sexuelle des jeunes de la rue et compte tenu de la capacité de la police d'appliquer le paragraphe 212(4), le gouvernement fédéral a modifié celui-ci pour qu'il soit plus facile à appliquer. Le projet de loi C-27 contenait le paragraphe 212(5), qui rendait illégal l'achat de services sexuels d'une personne de moins de 18 ans ou d'une personne «qui, croyait-elle, était âgée de moins de 18 ans» (Groupe de travail FPT, 1998, p. 25.) Cet ajout visait à répondre aux préoccupations de la police en permettant aux agents d'infiltration de dire aux personnes qui leur faisaient des propositions qu'ils avaient moins de 18 ans. Le paragraphe 212(5) a par la suite été abrogé parce que la Couronne devait prouver que l'accusé croyait que le jeune avait moins de 18 ans.

## 2.10 De scélérat à victime : le contexte des interventions en matière de prostitution chez les jeunes<sup>10</sup>

L'analyse documentaire concernant l'historique de la législation et les interventions révèle qu'il y a une différence marquée dans l'approche juridique des prostituées et des hommes qui achètent les services sexuels des jeunes. Quel que soit leur âge, les prostituées ont fait l'objet de lois discriminatoires et d'application inégale. Par rapport aux prostituées, les hommes qui sollicitent des services sexuels ont bénéficié de l'immunité relative de la loi. Comme le fait remarquer Sullivan :

[Traduction]...La législation canadienne en matière de prostitution juvénile a toujours été appliquée de manière inégale et discriminatoire, tant dans son esprit que dans son application; elle vise essentiellement à punir plutôt qu'à protéger, sans toucher beaucoup ceux qui bénéficient de la prostitution (1986, p. 11).

Même si les lois relatives à la prostitution et les organismes d'application de la loi ont longtemps été discriminatoires, il semble que la politique concernant la prostitution chez les jeunes commence à changer (voir Lowman, 1997). Au début des années 1990, les discussions et les efforts visant à éliminer la prostitution ont porté davantage sur les clients des jeunes et les proxénètes. Selon les données du Centre canadien de la statistique juridique, les taux d'accusation des prostitués et de leurs clients étaient presque égaux. Par ailleurs, les statistiques nationales indiquaient que les jeunes prostitués n'étaient pas accusés de sollicitation aussi souvent que par le passé (Duchesne, 1997). «Le pourcentage relativement faible de jeunes (de 12 à 17 ans) mis en accusation peut être attribuable au fait que la police confie souvent leur cas à des agences de services sociaux» (Duchesne, 1997, p. 1). En outre, certains prestataires de services

et membres de la collectivité ont contesté l'immunité virtuelle accordée par la loi aux hommes qui achètent les services sexuels des jeunes, et ils ont exercé des pressions en vue de la protection des jeunes qui se livrent à la prostitution (Bittle, 1999).

En 1992, les sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) de la Justice ont demandé au Groupe de travail sur la prostitution d'examiner la «législation, les politiques et les pratiques concernant les activités liées à la prostitution et de formuler des recommandations en vue de régler les problèmes soulevés par la prostitution». Le Groupe de travail a considéré la prostitution chez les jeunes, la violence à l'endroit des prostitués et les préoccupations des habitants des quartiers au sujet du commerce du sexe dans la rue comme les principaux sujets de préoccupation. Le Groupe de travail a fait paraître son rapport final en décembre 1998. Celui-ci contenait plusieurs recommandations concernant la prostitution chez les jeunes :

- Élaborer des stratégies d'interventions juridiques et sociales pour lutter contre la prostitution chez les jeunes, et considérer que les jeunes ayant commis des infractions à l'art. 213 ont besoin d'aide et qu'ils ne doivent pas être considérés comme des délinquants.
- Accroître la sensibilisation à la «dynamique de la prostitution chez les jeunes» au sein du personnel chargé de la justice pénale.
- Modifier le paragraphe 212(4) afin qu'il soit plus facile pour la police d'arrêter les clients des jeunes prostitués.
- Établir des programmes spéciaux de protection des témoins pour aider les jeunes prostitués à témoigner devant le tribunal contre les souteneurs et les clients.
- Élaborer des «protocoles interdisciplinaires» faisant intervenir les organismes de protection de l'enfance, la police et la Couronne – en recourant en

<sup>10</sup> L'expression «de scélérat à victime» provient d'O'Neil (2001).

dernier ressort au système de justice pénale.

- Prendre des mesures de rechange à l'intention des jeunes qui se livrent à la prostitution.
- Amélioration des services (c.-à-d. éducation, prévention, réduction des préjudices et aide à l'abandon de la prostitution) à l'intention des jeunes qui s'adonnent au commerce du sexe ou qui risquent de le faire.

Au milieu des années 1990, par suite de la modification de la politique, les jeunes prostitués n'étaient plus considérés comme des «déviant» ou des «criminels» qui devaient être punis. La prostitution chez les jeunes était plutôt considérée comme une forme de violence sexuelle; par conséquent, les jeunes prostitués étaient des victimes ayant besoin de protection (c'est-à-dire que les jeunes prostitués avaient été redéfinis comme des «victimes» et non des «scélérats») (voir Bittle, 1999, pour un compte rendu de ce changement de la manière d'envisager la prostitution à Vancouver, en Colombie-Britannique). Pendant cette période, les administrations provinciales et municipales ont créé de nombreux rapports, comités, groupes de travail et initiatives sur la prostitution chez les jeunes.

Il existe des exemples de projets conçus pour aider à comprendre les caractéristiques et la dynamique du commerce du sexe chez les jeunes (par exemple, voir LeBlanc, 1997; Sas et Hurley, 1997). Il y a des initiatives et des rapports visant à prévenir la prostitution chez les jeunes, c'est-à-dire des programmes de prévention pour les familles et les écoles et des services améliorés pour les prostitués de la rue (par exemple, voir Colombie-Britannique, 1994; C/S Resors Consulting, 1996; Daum et Dion, 1996; Recommendations of the Prostitution Policy, Service and Research Committee for the Calgary Community, 1996; Madsen et Moss, 1996). D'autres rapports portent sur les stratégies de réduction des préjudices à l'intention des jeunes prostitués, c'est-à-dire des programmes de prévention de la toxicomanie, des initiatives visant à réduire la violence à l'endroit des prostitués et la protection des jeunes témoins (par exemple, voir le Committee for Sexually Exploited Youth in the CRD, 1997; Colombie-Britannique, 1994; Halldorson Jackson, 1998). Enfin, plusieurs comités et rapports recommandent la prestation de services de counseling, d'éducation, d'emploi, de logement et de soutien pour les jeunes qui veulent quitter la prostitution (par exemple, voir C/S Resors Consulting, 1996; Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté, 1987; Safer City Task Force, 1993).

Plusieurs initiatives et rapports récents font ressortir la nécessité de la coopération et de la communication entre les organismes chargés de faire face à la prostitution chez les jeunes. Dans son rapport, le *Working Group on Juvenile Prostitution* (Manitoba Child and Youth Secretariat, 1996) a recommandé que le ministère des Services à la famille favorise le réseautage et la coordination entre les organismes de Winnipeg qui offrent des services importants aux jeunes prostitués et aux jeunes de la rue. En 1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé un plan d'action provincial sur la prostitution qui incitait la police, les prestataires de services, les parents, les jeunes et les collectivités à conjuguer leurs efforts pour élaborer des initiatives visant les souteneurs et les clients, la violence envers les prostitués ainsi que les questions relatives à la sécurité et à la nuisance dans les quartiers. En outre, Sas et Hurley (1997, p. 185) ont recommandé un protocole d'enquête interorganismes pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, y compris des organismes importants comme la Société d'aide à l'enfance, la police, le bureau de l'avocat de la Couronne, les conseils scolaires locaux et l'unité de services de santé. Les auteurs ont également recommandé une stratégie nationale pour lutter contre la violence sexuelle à l'endroit des enfants.

Quel que soit l'objet ou la portée de ces divers rapports et initiatives, leur thème général est que la prostitution chez les jeunes constitue une forme d'exploitation sexuelle et que de nouvelles stratégies d'orientation sont nécessaires pour protéger les enfants et les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe. Ce changement de politique contraste fortement avec les débats sur la «nuisance publique» qui ont caractérisé les efforts visant à contrôler et à supprimer le commerce du sexe dans les années 1980.

## 2.11 L'avènement des soins de protection

La stratégie d'orientation la plus récente en matière de prostitution considère la prostitution chez les jeunes comme étant de «la violence sexuelle à l'endroit des enfants». Cette stratégie a permis aux fonctionnaires de réexaminer leur rôle dans le domaine du commerce du sexe chez les jeunes : au lieu de punir, ils protègent.

En mai 1996, le gouvernement de l'Alberta a créé le Task Force on Children Involved in Prostitution (qui a produit le Rapport Forsyth en 1977) pour répondre aux préoccupations croissantes à l'égard des enfants et des jeunes qui se livrent au commerce du sexe. Ce groupe de

travail s'est vu confier le mandat d'examiner les recommandations de rapports et de groupes de travail antérieurs, d'examiner les programmes efficaces concernant la prostitution chez les jeunes et de recommander des mesures à prendre au ministre de la Famille et des Services sociaux de l'Alberta.

Les travaux de base du groupe de travail ont confirmé qu'on reconnaît de plus en plus que les jeunes prostitués sont victimes de la violence sexuelle à l'endroit des enfants :

[Traduction] Le Groupe de travail croit que ces enfants (jeunes prostitués) devraient être considérés comme des victimes de violence. S'ils ne subissent pas de violence dans leur milieu familial, ces enfants sont certainement victimes de violence sexuelle lorsqu'un souteneur ou un client se sert d'eux. C'est dans cet esprit que le Groupe de travail a formulé ses recommandations (1997, p. 3).

Cette suggestion du Groupe de travail avait un corollaire : la prostitution n'est pas un «...choix que les enfants font d'un point de vue sain» (1997, p. 3).

Le Groupe de travail a formulé plusieurs recommandations pour aborder l'«exploitation sexuelle» des enfants qui se livrent à la prostitution, notamment :

- la nécessité de collaborer en matière de gestion des cas;
- porter plus d'accusations aux termes du paragraphe 212(4) du *Code criminel*;
- une campagne médiatique pour accroître la sensibilisation, et des techniques de prévention et d'intervention améliorées;
- une «loi sur la prostitution chez les enfants» pour offrir un continuum de services à l'intention des enfants qui se livrent à la prostitution. Cette loi définirait les jeunes prostitués comme étant des «victimes de violence sexuelle», permettrait d'offrir un continuum de services aux jeunes désireux de quitter la prostitution et à ceux qui ne souhaitent pas le faire et d'envisager des pénalités applicables aux souteneurs et aux clients.

En réponse au Rapport Forsyth, le gouvernement de l'Alberta a présenté la *Protection of Children Involved in Prostitution Act (PCHIP Act)*, qui permet de «...protéger

les enfants qui se livrent à la prostitution et de les aider à y mettre fin» (Deis *et al.*, 2000, p. 1). La nouvelle loi définit les enfants qui se livrent à la prostitution comme des «victimes de violence sexuelle» et qui doivent donc bénéficier des services de protection des victimes et de soutien. Cette loi confère à la police et aux responsables des organismes de protection de la jeunesse le pouvoir de détenir les enfants «...dont la sécurité est en danger, mais qui ne cessent pas volontairement de se livrer à la prostitution» (Gouvernement de l'Alberta, communiqué de presse, mars 1999). Les enfants sont gardés en isolement protecteur pour une évaluation de 72 heures, où ils reçoivent des soins et des traitements d'urgence. La loi confère également à la police le pouvoir d'arrêter les souteneurs et les clients qui achètent les services sexuels d'un jeune. La loi *PCHIP* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1999.

La constitutionnalité de cette loi a été contestée peu de temps après sa présentation. En septembre 1999, deux jeunes ont été détenus aux termes de la Loi *PCHIP* après que la police eut découvert qu'ils travaillaient dans une maison de passe. Au cours de l'enquête concernant la libération provisoire, l'avocat de la défense a fait savoir qu'il demanderait d'«attaquer la validité constitutionnelle de la loi» (pour plus de détails, voir *Alberta c. K.B. et M.J. [2000] A.J. No. 876 Prov. Ct.*). L'argument constitutionnel a été entendu le 15 novembre 1999; le juge Jordan a décidé que la loi était inconstitutionnelle en raison de l'absence de mesures procédurales, «...qui permettraient à tous les enfants de comparaître devant un juge avec l'aide d'un avocat, de participer à un processus accusatoire où ils pourraient contester les preuves du directeur [responsable de la protection de l'enfance] et présenter leur propre preuve» (*Alberta c. K.B. et M.J. [2000] A.J. No. 876 Prov. Ct., paragraphe 57*).

En réponse à la décision rendue dans l'affaire *Alberta c. K.B. et M.J.*, le gouvernement de l'Alberta a présenté des modifications à la loi *PCHIP* pour «...protéger les droits des enfants et leur permettre de recevoir un soutien et des soins supplémentaires» (Gouvernement de l'Alberta, communiqué de presse, novembre 2001). En plus de porter la période d'isolement de trois à cinq jours, les modifications confèrent aux responsables de la protection de l'enfance le pouvoir de demander au plus deux périodes d'isolement supplémentaires d'une durée maximale de 21 jours chacune. Selon le communiqué annonçant les modifications, «cette période supplémentaire permettra aux travailleurs sociaux de stabiliser l'enfant, d'aider à mettre fin au cycle de

violence et de commencer le processus de récupération dans un milieu sûr et sécuritaire» (Gouvernement de l'Alberta, novembre 2001)<sup>11</sup>.

Au moment où l'Alberta élaborait sa politique, la Colombie-Britannique a amorcé un processus semblable concernant le recours aux soins de protection. En 1998, en réponse aux préoccupations du public au sujet des jeunes qui risquaient de subir des préjudices, le Ministre des Enfants et de la Famille de la Colombie-Britannique a créé un groupe de travail chargé de décider si le gouvernement provincial devrait «élaborer des options pour assurer le traitement sûr des enfants et des jeunes à risque élevé» (Secure Care Working Group – SCWG, 1998). Le SCWG a fait remarquer qu'intervenir dans la vie des enfants et des jeunes consiste à établir un difficile équilibre entre des «effets positifs et négatifs». Néanmoins, le SCWG croyait que l'État devait trouver des façons de protéger les enfants et les jeunes contre la violence. Les parents et les prestataires de services ont exprimé leur frustration au sujet de l'incapacité d'intervenir dans la vie des jeunes, d'autant plus qu'il y avait un manque de services (p. ex., services de désintoxication) et de programmes d'éducation. Le SCWG a préconisé une stratégie de «soins de protection» qui permettrait aux fonctionnaires de détenir un jeune pour procéder à des évaluations, offrir des services et élaborer des plans de soins (p. ex., stratégies de prévention des préjudices). Le SCWG a présenté les arguments suivants :

[Traduction] Détenir des enfants et des jeunes contre leur volonté n'est pas une perspective réjouissante pour quiconque. Par ailleurs, on ne saurait tolérer les préjudices causés aux enfants et aux jeunes par suite de l'abus d'alcool et d'autres drogues et de l'exploitation sexuelle. Le groupe de travail convient qu'il faut corriger les problèmes des enfants et des jeunes à risque élevé (SCWG, 1998, p. 6).

En réponse au rapport du SCWG, la Colombie-Britannique a présenté la *Secure Care Act* pour «...conférer aux parents et aux autorités le pouvoir d'obtenir de l'aide pour les enfants et les jeunes à risque élevé qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'aider». La loi ne se limite pas à la prostitution chez les jeunes; elle inclut d'autres formes d'«acte autodestructeur comme la

toxicomanie grave» (Colombie-Britannique, communiqué de presse, juin 2000). Aux termes de la loi de la Colombie-Britannique, un parent, un tuteur ou un directeur des soins de protection peut demander qu'un enfant reçoive des soins en milieu surveillé pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours. Le *Secure Care Board* a le pouvoir de délivrer un certificat de soins de protection si les conditions suivantes s'appliquent : l'enfant éprouve des problèmes psychologiques ou comportementaux qui peuvent lui causer des préjudices; l'enfant ne peut pas ou ne veut pas prendre des mesures pour réduire le risque; il n'y a pas d'autres possibilités moins radicales de faire face au risque; le Ministère des Enfants et de la Famille a donné son consentement. Dans les cas d'urgence, les autorités auront le pouvoir d'assurer la sécurité d'un jeune en le détenant pendant une période pouvant aller jusqu'à 72 heures pour l'évaluer et lui offrir des services de traitement et de soutien.

La *Secure Care Act* de la Colombie-Britannique devrait être promulguée au cours de l'automne 2001. Entre-temps, d'autres administrations canadiennes envisagent également d'adopter une loi sur les soins de protection (p. ex., l'Ontario et la Nouvelle-Écosse). Ainsi, en décembre 2000, le gouvernement de l'Ontario a présenté la *Loi protégeant les enfants contre l'exploitation sexuelle et modifiant le Code de la route*, qui autorisait un agent de police ou un préposé d'une société d'aide à l'enfance :

...à appréhender un enfant de moins de 18 ans, avec ou sans mandat, s'il a des motifs raisonnables de croire que l'enfant a été exploité sexuellement à des fins commerciales ou risque de l'être dans les secteurs de la prostitution et de la pornographie, dans des lieux de divertissement pour adultes, des salons de massage, des agences d'escorte, pour des téléphones érotiques et autres activités d'ordre sexuel exercées dans un but lucratif.

La *Loi*, qui permettait la détention d'un enfant pendant une période maximale de 30 jours, est morte au Feuilleton, mais elle devrait être présentée de nouveau au cours d'une session future de l'Assemblée législative de l'Ontario.

<sup>11</sup> Après la présentation des modifications à la loi *PCHIP*, un tribunal supérieur a révisé l'affaire *Alberta c. K.B. et M.J.* (voir *Director of Child Welfare c. K.B. et M.J., 2000 ABQB*) et a invalidé la décision du tribunal inférieur en faisant valoir que l'objectif de la protection des enfants contre la violence sexuelle répond au «critère de proportionnalité».

## 2.12 Problèmes occasionnés par les soins de protection à titre d'option stratégique

Étant relativement nouvelles, les lois sur les soins de protection ont fait l'objet de peu d'observations critiques dans la littérature à titre d'option stratégique à laquelle on peut recourir pour faire face à la prostitution chez les jeunes. Cependant, compte tenu de la nature controversée de cette loi, comme en témoigne la contestation constitutionnelle, des commentaires et des articles à ce sujet devraient paraître sous peu.

Les critiques des lois sur les soins de protection soulèvent des préoccupations au sujet de la protection des droits reconnus par la loi des jeunes. Par exemple, dans l'affaire *Alberta c. K.B. et M.J.*, le juge Jordan de la Cour provinciale a décidé que la loi était inconstitutionnelle parce qu'elle n'offrait pas de protections procédurales adéquates (p. ex., des garanties permettant à un jeune de contester la décision visant à lui offrir de soins de protection). Dans sa réponse au *Secure Care Working Group*, la *British Columbia Civil Liberties Association* (BCCLA) s'est demandée si la loi sur les soins de protection violait simplement les libertés fondamentales d'un jeune ou si elle constituait une violation nécessaire pour promouvoir les libertés fondamentales et le développement sain des enfants et des jeunes (BCCLA, 1999, p. 7). Pour établir un équilibre entre les «incidences positives et les incidences négatives», la BCCLA a soutenu :

[Traduction]...que les incidences positives des soins de protection l'emportent clairement sur les incidences négatives : la possibilité de créer un meilleur avenir pour les enfants et les jeunes à risque en s'efforçant sincèrement de recourir aux ressources appropriées de la société l'emportent sur les incidences négatives du fait de forcer les enfants et les jeunes à renoncer à un comportement qui est de toute évidence préjudiciable. Après tout, nous examinons la situation de très jeunes personnes qui n'ont vraisemblablement pas la capacité ou l'expérience nécessaire pour comprendre les répercussions à court terme, à moyen terme et à long terme de leurs choix (1999, p. 8).

En contrepoint de la position de la BCCLA, Alexandra Highcrest, ex-prostituée et auteure d'ouvrages sur le commerce du sexe, critique l'approche des soins de

protection parce qu'elle ne tient pas compte des conditions sociales et économiques générales qui font de la prostitution un choix de certaines femmes et de certains enfants. Dans un commentaire paru dans le *Globe and Mail*, Highcrest fait remarquer que lorsque les jeunes font une fugue ou sont chassés de leur domicile, ils entrent dans un monde où ils n'ont aucune influence et où les possibilités d'aide ou les débouchés sont peu nombreux, mais leurs besoins et leurs désirs sont les mêmes que ceux des adultes. Pour bien des jeunes, la prostitution est la clé de la survie (Highcrest, 2000). Remettant en question la sagesse des soins de protection, Highcrest conclut ainsi son texte :

[Traduction] Lorsque la pauvreté et le désespoir entourent comme un linceul les épaules d'une jeune fille de 16 ans et l'orientent vers son prochain client, comment réagissons-nous ? Allons-nous simplement la placer en détention temporaire pendant trois jours ? Les lois du Canada sur la prostitution ne protègent personne de quoi que ce soit. Elles contrôlent l'endroit et la façon de procéder. La loi de l'Alberta se limite à cela : elle incite les enfants prostitués à se terrer encore davantage, loin de toute aide réelle qu'ils devraient pouvoir recevoir ailleurs (Highcrest, 2000).

Des chercheurs se sont également interrogés au sujet du lien établi entre la violence sexuelle et la prostitution chez les jeunes (discours à la base du mouvement en faveur des soins de protection). Sullivan (1992) a réfléchi aux avantages de la réforme de la loi concernant la violence sexuelle à l'endroit des jeunes et il a soutenu que nous concevons notre réponse à la violence sexuelle envers les enfants (y compris la prostitution) selon le modèle de l'État providence libéral. Par conséquent, le discours du Rapport Badgley, qui a été confirmé par la réforme de la loi, a tracé la voie à la réglementation du comportement sexuel des adolescents et des familles dans le cadre de la professionnalisation des relations sociales et familiales et de la reproduction sociale des familles en vue de la consommation des services produits par un professionnel aidant dans l'économie postindustrielle.

Dans son analyse critique de la prostitution chez les jeunes en tant que problème social, Brock (1998) révèle comment les travaux du Comité Badgley ont aidé à redéfinir la prostitution chez les jeunes comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants. Comme le fait remarquer Lowman (2001), le Rapport Badgley «...constitue un point marquant de la littérature

canadienne parce qu'il a aidé à introduire l'idée que même si l'âge de nubilité au Canada est de 14 ans, la prostitution chez les jeunes de 14 à 17 ans est une forme de violence *sexuelle*» (c'est l'auteur qui souligne). Le Comité Badgley a mis de l'avant l'idée d'étendre le «droit pénal et les services sociaux même si l'on peut mettre en question le bien-fondé de ces mesures pour répondre aux besoins des jeunes prostitués» (Brock, 1998). Brock fait une mise en garde : légiférer davantage pour contrôler la prostitution ne sert qu'à punir ceux qui se livrent au commerce du sexe. Nous devons plutôt améliorer les conditions sociales qui font de la prostitution un choix favorable pour certaines femmes et certains jeunes.

Bittle (1999) abonde dans le même sens que Brock en faisant valoir que la prostitution chez les jeunes a été redéfinie comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants. L'auteur a procédé à 32 entrevues qualitatives auprès de divers employés du système de justice pénale, de professionnels des services sociaux et de représentants de l'État en Colombie-Britannique pour examiner les activités associées au paragraphe 212(4) du *Code criminel* (qui interdit d'acheter ou de tenter d'acheter les services sexuels d'un jeune). Selon les conclusions, les efforts déployés pour faire appliquer le paragraphe 212(4) ont été accélérés par la notion selon laquelle la prostitution chez les jeunes constitue de la violence et de l'exploitation sexuelles. Ce changement renforce l'appropriation par l'État de la prostitution chez les jeunes comme problème social, ce qui ne comprend pas la participation des jeunes à l'élaboration de politiques qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne.

Pheterson (1996) soutient que les stratégies sociales et juridiques utilisées pour intervenir dans la vie des jeunes de la rue ont perpétué la pratique consistant à considérer cette population comme des «non-citoyens hors-la-loi» qui sont «jetables, indignes et inférieurs». Pheterson fait valoir que les discours protectionnistes sont des euphémismes pour remplacer le mot «contrôle» : «le contrôle se dissimule sous des termes comme "protection", "prévention", "réadaptation" et "réinsertion sociale" des "victimes", mais le message se résume toujours à l'interdiction de l'autodétermination».

Un changement conceptuel semblable s'est produit en Grande-Bretagne, où les jeunes qui se livrent au commerce du sexe sont désormais considérés comme des victimes et les clients qui achètent leurs services sexuels, comme des agresseurs d'enfants (voir Barrett, 1998 et O'Neil, 2001). Dans son analyse socioculturelle

féministe de la prostitution, O'Neil met en question la sagesse de ce changement :

[Traduction]...considérer les enfants et les jeunes comme des «victimes» ne produit pas nécessairement des résultats positifs; et les jeunes «difficiles à rejoindre» continueront de se retrouver sous garde en milieu fermé, sous les soins de l'autorité locale ou dans le système de justice pénale. Tout comme dans le cas de la violence familiale, il vaut peut-être mieux considérer les jeunes comme des « survivants » et non comme des «victimes» (2001, p. 98).

O'Neil soutient que nous devons mettre l'accent sur ceux (les hommes) qui achètent les services sexuels des jeunes. Par ailleurs, nous devons examiner «...le rôle des jeunes et les relations qu'ils entretiennent avec les «adultes» qui occupent des postes de commande et d'autorité dans leur vie ainsi que la question des droits de citoyenneté des jeunes dans la société occidentale contemporaine» (O'Neil, 2001, p. 99).

## 2.13 Conclusion : Thèmes communs dans les lois et les politiques concernant la prostitution chez les jeunes

L'examen de la littérature révèle l'intérêt qu'on a toujours porté à la prostitution chez les jeunes au Canada. Par exemple, dans les années 1800, la traite des femmes et des enfants de race blanche suscitait des préoccupations et, depuis 15 ans, on s'intéresse à la victimisation et à l'exploitation sexuelles des jeunes qui se livrent à la prostitution. Au milieu des années 1980, la prostitution chez les jeunes a fait l'objet de recherches et de politiques sans précédent, qui ont donné lieu à l'adoption de lois sur la prostitution chez les jeunes et à l'élaboration d'une combinaison d'interventions. Plus récemment, plusieurs administrations du Canada ont considéré la prostitution chez les jeunes comme étant de l'exploitation sexuelle des enfants et de la violence sexuelle à leur endroit (par exemple, voir *Recommendations of the Prostitution Policy, Service and Research Committee for the Calgary Community*, 1996; *Manitoba Child and Youth Secretariat*, 1996) et elles ont mis en œuvre de nouveaux programmes et stratégies pour protéger les jeunes victimes d'abus sexuels qui se livrent à la prostitution (Colombie-Britannique, 1994, 1996 et 1997). L'introduction des soins de protection en Alberta (et un projet de loi semblable en Colombie-Britannique et en Ontario)



constitue la tentative la plus récente pour protéger les jeunes qui se livrent au commerce du sexe.

Les tentatives visant à tenir les proxénètes des jeunes responsables de leurs actes sont un corollaire des efforts récents pour protéger les jeunes prostitués. En 1996, le *Manitoba Child and Youth Secretariat* a suggéré que les entremetteurs reconnus coupables des jeunes prostitués figurent dans un registre des personnes condamnées pour violence envers les enfants, et il a présenté une loi permettant de saisir les véhicules utilisés pour commettre des infractions en matière de prostitution. En outre, diverses initiatives ont été entreprises pour élaborer des techniques afin d'appliquer le paragraphe 212(4) du *Code criminel* et de cibler les proxénètes (par exemple, voir la Colombie-Britannique, 1996 et 1997).

Cependant les auteurs des ouvrages questionnent les stratégies qui visent à tenir les proxénètes des jeunes responsables de leurs actes; ils estiment qu'elles n'ont pas été appliquées dans la même mesure que les initiatives visant à «protéger» les jeunes prostitués (p. ex., soins de protection) (voir Highcrest, 2000). À cet égard, l'origine des récentes stratégies concernant la prostitution chez les jeunes remonte au début des années 1900, époque où les réformateurs insistaient sur la nécessité de protéger les jeunes, mais où la pratique s'est traduite par l'accroissement des punitions infligées aux jeunes prostitués sous le couvert de la protection. Tout comme maintenant, les hommes qui achetaient les services sexuels des jeunes le faisaient sans craindre d'avoir des démêlés avec la justice.



## 3.0 Ouvrages en sciences sociales : Aperçu des conclusions et des débats

L'examen des ouvrages en sciences sociales révèle plusieurs questions et thèmes entourant l'incidence de la prostitution chez les jeunes. Ce chapitre examine ces thèmes et fait ressortir les principaux débats et constatations dans la littérature.

### 3.1 Antécédents des jeunes prostitués

Pour comprendre pourquoi certains jeunes se livrent à la prostitution, nombre de chercheurs ont examiné les antécédents familiaux et l'histoire des jeunes prostitués, y compris leur situation socio-économique, leurs études et leurs expériences professionnelles et les facteurs psychologiques. Dans ces ouvrages, un sujet de recherche important est le rapport qui existe entre la violence sexuelle, physique et psychologique subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, plusieurs études réalisées aux États-Unis ont porté sur les expériences sexuelles vécues par les jeunes prostitués pendant leur enfance. La comparaison par James et Meyerding (1977; voir également Vitaliano, James et Boyer, 1981) des prostitués et des non-prostitués a révélé que bien des prostitués ont été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance, ce qui a amené certains jeunes à pratiquer le commerce du sexe.

Silbert et Pines (1981, 1982a, 1982b et 1983) ont produit plusieurs articles dans lesquels elles ont établi une relation positive entre la violence sexuelle subie pendant la petite enfance et la décision ultérieure de se prostituer. Les auteures ont demandé à 200 prostituées et ex-prostituées de la région de la Baie de San Francisco de remplir un questionnaire sur les agressions sexuelles qu'elles avaient subies. Selon les données, 60 % des répondantes avaient été victimes d'abus sexuels pendant leur enfance. Toutes les répondantes avaient subi des agressions physiques et psychologiques. Bon nombre (2/3) des répondantes avaient été agressées sexuellement par une figure paternelle, et la plupart ont déclaré que les abus sexuels subis pendant leur enfance avait influé sur leur décision de se livrer à la prostitution.

Dans ses travaux de recherche sur la prostitution des adolescents et des adolescentes, Weisberg (1985) a constaté que nombre de prostitués avaient été victimes

de violence physique et sexuelle dans leur famille pendant leur enfance. En outre, bien des jeunes hommes et des jeunes filles avaient fait une fugue pour quitter un milieu familial violent. Une fois dans la rue, ces jeunes ont été exposés à diverses conditions qui ont influé sur leur décision de se prostituer.

Au Canada, les travaux du Comité Badgley (1984) ont commencé à susciter des préoccupations au sujet des rapports entre la violence sexuelle et le fait de se prostituer. Comme l'a montré le chapitre précédent, les travaux entrepris par le Comité Badgley constituaient les recherches les plus vastes effectuées à propos de la prostitution chez les jeunes au Canada. Le Comité a soutenu que «... les jeunes qui se sont livrés plus tard à la prostitution juvénile n'ont pas, pendant leur enfance, été plus exposés aux risques d'agressions sexuelles que d'autres enfants et adolescents du Canada» (1984, p. 978). Cette conclusion a suscité un important débat sur la prévalence et la nature du lien entre la violence sexuelle pendant l'enfance et le fait de se livrer à la prostitution par la suite (voir le chapitre précédent).

Contrairement au Comité Badgley, les auteurs de plusieurs études canadiennes ont signalé des niveaux élevés de violence sexuelle pendant l'enfance chez les prostitués de la rue (voir, par exemple, Gemme *et al.*, 1984; Lowman, 1984; Bagley et Young, 1987; Earls et David, 1990). Bagley et Young (1987) ont répété les recherches de Silbert et Pines sur l'association entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite. Les auteurs ont comparé les entrevues avec 45 ex-prostitués et les résultats d'un groupe de non-prostitués qui ont participé à une étude sur la santé mentale (y compris un deuxième groupe de référence de 40 femmes de l'étude sur la santé mentale qui ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance). Bagley et Young ont conclu que les ex-prostitués étaient plus susceptibles d'avoir connu un milieu familial où il y avait des problèmes d'alcool, de la violence physique et psychologique ainsi que de la violence sexuelle. Les ex-prostitués étaient plus portés à tenter de se suicider et à avoir une piètre santé mentale et une faible estime de soi.

Earls et David (1990) ont mené des entrevues auprès de prostitués et de prostituées ainsi que de non-prostitués pour comparer leurs premières expériences familiales et sexuelles. Selon leurs résultats, il y a un rapport entre l'«interaction sexuelle avec un membre de la famille» et

le fait de se prostituer. «D'après nos résultats, il semblerait donc qu'il existe peut-être un lien étroit entre la probabilité de commencer à se prostituer et le fait de quitter le milieu familial à un âge précoce, d'avoir été victime de violence sexuelle et, dans le cas des hommes, d'avoir des préférences homosexuelles» (Earls et David, 1990, p. 10).

Certains chercheurs ont mis en question la nature et la prévalence de l'association entre la violence sexuelle pendant l'enfance et le fait de se prostituer. Brannigan et Fleischman (1989) ont contesté le point de vue thérapeutique selon lequel les jeunes prostitués ont été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance. Après avoir examiné les données nationales sur les poursuites, les auteurs ont soutenu que les jeunes prostitués ne représentent qu'une minorité des personnes qui se livrent à la prostitution. En outre, ils estimaient que les travaux de recherche sur l'association entre la violence sexuelle, physique et psychologique et le fait de se prostituer par la suite sont entachés d'incohérences méthodologiques et idéologiques. Pour étayer leur argument, Brannigan et Fleischman ont examiné deux études sur les fugueurs au Canada (Fisher, 1989 et Kufeldt et Nimmo, 1987), qui minimisent le lien entre la violence subie pendant l'enfance et le fait de quitter le milieu familial à un âge précoce et de se livrer à la prostitution.

Lowman (1989) a reproché à Brannigan et à Fleischman (1989) d'avoir accepté sans réserve l'«incidence estimative de la «violence physique» dans différentes études ou le fait qu'elle soit considérée comme distincte de la «violence sexuelle» ou liée à celle-ci. Lowman (1989) a soutenu que l'écart dans les estimations était le résultat des différentes définitions de la violence, les chiffres élevés provenant d'études sur les incidents mettant en cause des membres de la famille et des non-membres et les chiffres moyens comprenant les «membres de la famille seulement». De plus, bon nombre des estimations faibles citées par Brannigan et Fleischman (1989) provenaient d'études comprenant des prostitués et des prostituées (les hommes étant moins susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance). Dans l'ensemble, Lowman a émis de sérieux doutes au sujet de l'argument de Brannigan et Fleischman et il estimait qu'il ne fallait pas se servir de leur analyse pour contester l'association entre le fait d'avoir été victime de violence sexuelle

pendant l'enfance, d'avoir fait une fugue à un âge précoce et d'avoir commencé à se prostituer.

Brannigan et Van Brunschot (1997) ont convenu que certains jeunes prostitués avaient fait une fugue à cause de la violence physique et sexuelle qui régnait dans leur milieu familial. Cependant, ils ont soutenu qu'en ce qui concerne la prévalence et la nature du lien entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer, les données sont incohérentes et contradictoires. Les auteurs ont fait remarquer qu'il est plus important d'aborder la situation de délinquant que vit un jeune après avoir fait une fugue que de chercher des «traumatismes et des perturbations psychiatriques non observables»<sup>12</sup>.

Nandon, Koverola et Schluderman (1998) ont mené des entrevues (d'après le questionnaire sur les agressions sexuelles de Silbert) auprès de 45 adolescentes prostituées et de 37 adolescentes non prostituées. Leurs résultats ont confirmé ceux d'études antérieures qui faisaient état de «violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance, de violence dans la famille, de problèmes de toxicomanie et de piètre estime de soi chez les prostituées.» Cependant ces facteurs ne permettaient pas d'établir une distinction entre les prostituées et les non-prostituées. Les auteurs ont également constaté que les prostituées avaient fait une fugue plus souvent que les non-prostituées (il s'agissait d'un processus pouvant mener à la prostitution, et non d'un lien de cause à effet).

Plus récemment, McClanahan, McClelland, Abram et Teplin (1999) ont laissé entendre que la petite taille des échantillons, les groupes témoins inadéquats et le fait de ne pas examiner les interrelations entre la pratique du commerce du sexe et la victimisation sexuelle pendant l'enfance, les fugues et l'abus de l'alcool et d'autres drogues avaient nuit aux recherches antérieures sur les précurseurs de la prostitution. McClanahan *et al.* ont interrogé 1 142 détenues au Service correctionnel du comté de Cook en mettant l'accent sur leurs antécédents dans le domaine de la prostitution et leurs expériences en matière de violence sexuelle pendant leur enfance, leurs fugues et leur abus de l'alcool et d'autres drogues. Malgré plusieurs limites (p. ex., l'échantillon biaisé de détenues, la possibilité limitée des répondantes de discuter leurs expériences), les auteurs ont confirmé les études antérieures, selon lesquelles la violence sexuelle subie pendant l'enfance et les fugues constituent

<sup>12</sup> Dans une autre étude, Van Brunschot et Brannigan (1992 - document inédit) ont mené des entrevues approfondies auprès de 18 prostituées adultes et ils ont administré des questionnaires à un groupe témoin de 95 nouveaux étudiants de collège préuniversitaire et d'université. Les auteurs n'ont pas constaté d'écart important entre les deux groupes sur le plan de la violence sexuelle vécue pendant l'enfance. Les coefficients les plus élevés concernaient le casier judiciaire, les fugues, le fait d'avoir des enfants, la violence physique et les arrangements familiaux non traditionnels.

d'importants facteurs qui peuvent amener une personne à commencer à se prostituer. Les auteurs ont fait remarquer :

[Traduction] ...que le fait d'être victime de violence sexuelle pendant l'enfance a un effet permanent sur la pratique du commerce du sexe, doublant ou presque les possibilités de commencer à se prostituer. Par contre, les fugues n'influaient sur la pratique régulière du commerce du sexe que pendant les années d'adolescence, multipliant par 40 les probabilités de la pratique du commerce du sexe pendant cette période (1999, p. 1611).

Enfin, McIntyre (1999) a interrogé 50 travailleurs du sexe (dont 41 femmes) à Calgary, en Alberta. Au moyen d'une théorie à base empirique et d'une approche féministe de l'interprétation des données, McIntyre a posé aux répondants une gamme étendue de «questions sociales et démographiques». L'une des conclusions de McIntyre était que 82 % des personnes de l'échantillon avaient été «agressées sexuellement» avant de se prostituer tandis que les trois quarts avaient été victimes de violence physique.

### 3.1.1 Résumé des constatations

- Selon les travaux de recherche actuels sur les précurseurs de la prostitution chez les jeunes, la violence sexuelle et physique subie pendant l'enfance constitue un facteur de risque important pour nombre de jeunes qui pratiquent le commerce du sexe.
- Cependant, d'après les résultats des recherches, il ne semble pas y avoir un lien de cause à effet direct entre ces expériences vécues pendant l'enfance et le fait de commencer à se prostituer (c.-à-d. que ce ne sont pas tous les jeunes prostitués qui ont été victimes de violence physique et sexuelle pendant leur enfance et, par ailleurs, tous les jeunes qui ont été victimes de violence sexuelle ne se livrent pas à la prostitution). Au contraire, la décision de se prostituer doit être

considérée comme un processus de «défamiliarisation» (c.-à-d. violence physique et sexuelle pendant l'enfance, fugue et itinérance) (p. ex., voir Lowman, 1991b, McIntyre, 1999)<sup>13</sup>.

Pour examiner davantage le processus qui mène à la pratique du commerce du sexe, analysons maintenant les ouvrages sur la prostitution des hommes, les questions psychologiques et l'itinérance.

## 3.2 La prostitution masculine chez les jeunes

Les ouvrages sur la prostitution masculine sont limités comparativement aux ouvrages sur les antécédents, les caractéristiques et les expériences des jeunes prostituées. Néanmoins, certaines études font état d'une dynamique importante liée aux jeunes hommes qui se prostituent.

À l'instar des études sur la prostitution féminine, la littérature sur la prostitution masculine chez les jeunes donne à penser que ceux-ci avaient fait une fugue parce qu'ils étaient victimes de violence physique et sexuelle dans leur milieu familial (Janus, Burgess et McCormack, 1987; Tremble, 1993; Earls et David, 1989a et 1990). Les travaux de recherche de Tremble sur les jeunes homosexuels de la rue ont révélé que la majorité des répondants provenaient de milieux familiaux violents ou de familles d'accueil. Earls et David (1989a et 1990) ont constaté que par rapport aux groupes témoins, les prostitués avaient subi plus de violence physique et sexuelle pendant leur enfance et qu'ils avaient été témoins de plus de violence entre leurs parents, de plus d'abus de l'alcool et d'autres drogues chez les membres de leur famille et qu'ils étaient plus portés à dire qu'ils avaient vécu leur première expérience sexuelle avec un partenaire masculin. Janus, Burgess et McCormack (1987) ont constaté que les fugueurs masculins avaient été victimes de plus de violence sexuelle et physique que les populations masculines d'un échantillon aléatoire.

Les ouvrages révèlent également plusieurs caractéristiques particulières au commerce du sexe masculin. Weisberg (1985) a fait remarquer que beaucoup d'adolescents prostitués avaient des

<sup>13</sup> Selon les recherches récentes sur la prostitution à l'extérieur de la rue, les expériences des femmes qui pratiquent ce genre de commerce du sexe diffèrent considérablement de celles des prostituées de la rue (Lowman, 2001). Par exemple, d'après les travaux de recherche de Vanwesenbeeck (1997) des Pays-Bas, les femmes qui travaillent dans des maisons n'avaient pas subi les mêmes niveaux de violence physique et sexuelle pendant leur enfance que leurs homologues de la rue (d'après Vanwesenbeeck, I., *Levels of Victimization and Well-Being in Female Sex Workers*, document présenté à Caring for Victims. 9<sup>e</sup> International Symposium on Victimization, Amsterdam, 1997).

préférences homosexuelles (voir également Earls et David, 1989; Price, Scanlon et Janus, 1984). Selon plusieurs ouvrages, nombre de jeunes prostitués ont fait une fugue en raison des sentiments antihomosexuels ou homophobes de la société (p. ex., famille, amis, école) (voir Kruks, 1991 et Visano, 1987) – ils étaient essentiellement ridiculisés et ostracisés à cause de leurs préférences homosexuelles (Comité Badgley, 1984). À cet égard, les attitudes discriminatoires dans la «bonne société» ont incité certains jeunes hommes à se réfugier dans la rue, où des facteurs conjoncturels ont contribué à leur décision de se prostituer.

Allman (1999) a examiné la littérature sur le commerce du sexe masculin et le sida au Canada. Son rapport, qui visait à examiner certaines questions de santé comme le rapport entre le commerce du sexe masculin et le VIH et le sida, contribue à faire mieux comprendre le commerce du sexe masculin au Canada et à alimenter les débats juridiques, éthiques et stratégiques urgents sur le rôle et les droits des travailleurs du sexe dans la société canadienne. Allman (1999) fait état du peu d'études sur les travailleurs du sexe masculin et il fait remarquer que la plus grande partie de la littérature ne reconnaît pas que les hommes commencent à pratiquer le commerce du sexe pour des raisons différentes de celles des femmes. Selon les données démographiques, les prostitués sont généralement plus jeunes que les prostituées et un «milieu familial difficile» incite un jeune homme à commencer à se prostituer (1999, p. 18-20). Allman (1999) met l'accent sur la littérature concernant le VIH et le sida qui, à son avis, manque d'uniformité en ce qui concerne les «mesures utilisées ou les populations échantillonnées.» Cependant, du point de vue holistique, Allman soutient que «les données réfutent dans une grande mesure l'accusation portée contre les travailleurs du sexe masculins selon laquelle ils propageraient le sida...Il estime plutôt que les travailleurs du sexe masculins au Canada assurent de plus en plus leur protection et celle de leurs clients et de leurs partenaires sexuels contre les MTS et l'infection au VIH et la transmission de celui-ci» (1999, p. 72).

### 3.2.1 Résumé des constatations

- Nombre de jeunes prostitués ont fait une fugue parce qu'ils étaient victimes de violence physique et sexuelle dans leur milieu familial.
- Selon certaines études, les jeunes prostitués ont fait une fugue en raison de sentiments antihomosexuels et homophobes dans la société.

## 3.3 Questions psychologiques

Tout en mettant l'accent sur le développement psychologique des jeunes prostitués et l'impact psychologique de la pratique du commerce du sexe, Coleman (1989) a constaté que l'interruption du développement psychosexuel et psychologique des adolescents peut contribuer à leur participation à des «activités de prostitution destructrices et contraires à l'épanouissement du moi». Selon Dorais (1996), certaines victimes masculines de violence sexuelle subie pendant leur enfance pourraient se livrer à une «prostitution agressive» pour détourner leur revanche contre le véritable agresseur. Bartek, Krebs et Taylor (1993) ont mené des entrevues auprès de 20 jeunes délinquants prostitués, de 20 jeunes délinquants non prostitués et de 20 sujets témoins. On leur a posé des questions fondées sur l'Entrevue sur le jugement moral (EJM) ainsi que sur le test d'adaptation et de défense de Joffe et Naditch. Les délinquants affichant un faible taux d'adaptation avaient un jugement moral d'un niveau moins élevé sur le dilemme de la prostitution que sur les dilemmes moins pertinents au plan personnel de l'EJM, ce qui révèle un rapport entre le raisonnement moral et le jugement moral.

Les ouvrages de psychologie présentent des renseignements sur l'incidence à court et à long terme de la prostitution chez les jeunes. Toutefois, selon la plupart de ces études, la responsabilité de la décision de se prostituer incombe à l'individu. En d'autres termes, elle ne tient pas compte des variables structurelles (p. ex., la pauvreté, le chômage, le manque de logement) qui ont également une incidence sur la décision d'un jeune de commencer à pratiquer le commerce du sexe. Certains chercheurs ont toutefois fait appel à des variables psychologiques et sociologiques pour réfuter cette critique. Edney (1988 et 1990) a soutenu que les jeunes prostitués qui avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance éprouaient une perte grave d'estime de soi, et ils affichaient un piètre état physique et mental; cependant, leur décision de se prostituer était également influencée par leur structure sociale (c.-à-d. les facteurs culturels, les stéréotypes en fonction du sexe, les écoles familiales, la structure des emplois, etc.). Dans le cas des jeunes prostituées, les travaux de recherche d'Edney (1990) donnent à penser que «...la violence sexuelle et les réactions des victimes à la violence sexuelle ont amené les jeunes filles à se prostituer.»

### 3.3.1 Résumé des constatations

- Selon certaines études, l'incidence psychologique de la violence physique et

- sexuelle subie pendant l'enfance influe sur la décision d'un jeune de se prostituer.
- La plupart des ouvrages psychologiques ne tiennent pas compte des variables structurelles qui ont également une incidence sur la décision d'un jeune de se prostituer (p. ex., la pauvreté et l'itinérance). Certains chercheurs ont fait appel à des variables psychologiques et sociologiques pour réfuter cette critique.

### 3.4 Questions relatives à l'itinérance ou aux fugues

Les facteurs liés à la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance et les seules questions psychologiques ne peuvent pas expliquer entièrement comment certains jeunes en viennent à se prostituer. Les ouvrages sur les jeunes itinérants et fugueurs contribuent également à la compréhension de la participation des jeunes au commerce du sexe.

Nombre de jeunes qui font une fugue (comme il est mentionné plus haut, souvent pour quitter un milieu familial où règne la violence physique et sexuelle) peuvent se réfugier dans la rue à cause de l'attrait qu'elle exerce et du désir d'obtenir de l'argent et leur indépendance (Michaud, 1988). Cependant, selon les études, une fois dans la rue, certains de ces jeunes peuvent se livrer à la prostitution pour subsister. Weisberg (1985) a constaté que bien des jeunes n'avaient ni l'instruction ni les compétences professionnelles nécessaires pour subsister, ce qui les a amenés à se prostituer. Sullivan (1986) en est arrivé à la même conclusion et il a fait remarquer qu'en raison des difficultés rencontrées dans la rue, la prostitution devenait une option valable pour certains jeunes, c'est-à-dire se prostituer pour obtenir de l'argent, un logement et des drogues. Michaud (1988) a fait remarquer que les problèmes liés à l'itinérance (comme le chômage chez les jeunes) incitaient certains jeunes à se prostituer pour toucher un revenu.

Webber (1991) a mené des entrevues approfondies auprès de personnes et d'ex-personnes de la rue dans diverses villes canadiennes. Ses recherches ont révélé que bien des jeunes avaient fait une fugue pour quitter un milieu familial violent et s'étaient réfugiés dans la rue avant de se livrer à la prostitution pour survivre. L'auteure a critiqué le système de justice pénale parce qu'il ne tient pas compte des conditions d'existence des jeunes sans abri alors que des organismes de services qui reçoivent peu de fonds luttent pour offrir des

services essentiels aux jeunes de la rue – à une époque de pauvreté croissante et de réduction du filet de sécurité sociale.

Hagan et McCarthy sont les coauteurs de plusieurs études sur les relations entre la vie dans la rue et la participation à des activités criminelles (voir Hagan et McCarthy, 1992 et 1997; McCarthy et Hagan, 1991, 1992 et 1995; McCarthy, 1995). Les auteurs soutiennent que les expériences négatives dans le milieu familial incitent un jeune à faire une fugue; cependant, ils soulignent que les difficultés et les conditions liées à la vie dans la rue constituent des variables importantes qui incitent un jeune à commettre des crimes. Trois thèmes principaux ressortent des études de Hagan et McCarthy :

- 1) une situation familiale perturbatrice incite certains jeunes à faire une fugue;
- 2) une fois dans la rue, les conditions liées à l'itinérance amènent les jeunes à commettre des crimes, c'est-à-dire que la faim les amène à voler de la nourriture et que les problèmes de chômage et de manque de logement sont liés à la prostitution;
- 3) la culture de la rue produit des réseaux criminels – les jeunes de la rue établissent une relation d'élève à maître avec des mentors, ce qui accroît leur participation au crime et à la délinquance.

Gaetz, O'Grady et Vaillancourt (1999) ont mené des entrevues structurées, semi-structurées et qualitatives auprès de 360 jeunes itinérants de Toronto. Dix pour cent des membres de l'échantillon pratiquaient le commerce du sexe pour obtenir de l'argent. Au moyen d'un plan de recherche-action participative («ceux qui doivent faire l'objet de l'étude participent à tous les aspects de celle-ci, y compris la conception, la mise en œuvre et l'analyse du projet»), les auteurs ont constaté que la majorité des jeunes avaient connu une vie familiale «insupportable» qui les avait incités à se réfugier dans la rue. La majorité des répondants avaient été victimes de violence physique, sexuelle et psychologique avant de faire une fugue ou d'être chassés de leur domicile.

Greene, Ennett et Ringwalt (1999) ont examiné la «prévalence et les corrélats du sexe de survie chez les jeunes fugueurs et itinérants». Selon les résultats des entrevues auprès de 640 jeunes de refuges et de 528 jeunes de la rue dans diverses villes des États-Unis, 27,5 % de l'échantillon des jeunes de la rue et 9,5 % de l'échantillon des jeunes des refuges avaient déjà

pratiqué le commerce du sexe de survie, qui se définit comme la vente de services sexuels à des fins de subsistance. D'après les auteurs, la période écoulée depuis le départ du domicile, la victimisation pendant l'enfance, le comportement criminel antérieur, les tentatives de suicide, l'usage de drogues actuel ou antérieur, le fait d'avoir contracté une MTS et la grossesse étaient des corrélats positifs de la pratique du commerce du sexe de survie. Les auteurs soutiennent que la prostitution est une «stratégie de survie économique» et que la violence subie pendant l'enfance constitue un précurseur important de la participation au commerce du sexe de survie.

### 3.4.1 Résumé des constatations

- Les jeunes qui font une fugue (comme il est mentionné plus haut, souvent pour quitter un milieu familial où règne la violence physique et sexuelle) peuvent se réfugier dans la rue à cause de l'attrait qu'elle exerce et du désir d'obtenir de l'argent et leur indépendance.
- Selon les études, une fois dans la rue, certains de ces jeunes peuvent se livrer à la prostitution pour subsister. À cet égard, à cause de la pauvreté des jeunes de la rue (p. ex., niveau d'études inférieur à la moyenne, compétences professionnelles insuffisantes, chômage et services sociaux inadéquats), la prostitution devient une solution de rechange valable pour certains jeunes.

## 3.5 La violence à l'endroit des prostituées

D'autres ouvrages portent sur l'incidence de la violence à l'égard des prostituées. En général, la littérature montre qu'il y a un écart entre les prostituées et les prostitués au Canada quant à la nature et l'ampleur de la violence qu'ils subissent. Il arrive souvent que les prostituées soient victimes d'actes de violence de la part de clients et de souteneurs alors que les prostitués risquent plus d'être victimes de la violence de spectateurs homophobes qui les agressent et (ou) les volent (Lowman, 1992, cité dans Allman, 1999; voir également Brannigan, 1996).

Selon le Comité Badgley (1984), environ les deux tiers des jeunes interrogés dans le cadre de l'*Enquête sur la prostitution chez les jeunes* ont déclaré qu'ils avaient été victimes de violence physique au moment de la vente de

services sexuels (voir Groupe de travail FPT, 1998). Les données produites par Statistique Canada révèlent que 63 prostitués ont été assassinés au Canada de 1991 à 1995, dont 60 étaient des femmes et 7 des jeunes de moins de 18 ans (voir Duchesne, 1997; Wolff et Geissel, 1993; Lowman, 1997).

Miller et Schwartz (1995) ont interrogé 16 prostitués de la rue pour examiner en quoi consistait la violence subie par les prostitués. Les répondants ont déclaré qu'ils faisaient souvent l'objet de viol et de violence dans leurs activités liées à la prostitution. Les auteurs soutiennent que les mythes stéréotypés au sujet des viols «ne se rencontrent que dans le cas des prostitués pour alimenter la violence et la dépréciation qui permettent à la société de passer sous silence un tel traitement» et que la violence à l'endroit des prostitués de la rue représente un continuum de violence à l'égard des femmes en général.

Schissel et Fedec (1999) ont examiné la «culture de la violence» subie par les jeunes prostitués en analysant les dossiers de probation des jeunes de Regina et de Saskatoon. En plus de constater les niveaux élevés de violence physique et sexuelle subis par les jeunes prostitués pendant leur enfance, les auteurs ont trouvé plusieurs exemples de victimisation indirecte et directe. Comme le font remarquer les auteurs : «la prostitution crée un contexte où les jeunes prostitués courent un risque élevé de subir des préjudices causés par un prédateur ou par eux-mêmes – que ce soit directement par suite d'une agression ou d'une automutilation, ou indirectement à cause d'un comportement à risque élevé » (Schissel et Fedec, 1999, p. 51).

En 1993, une coalition d'organismes de service de Vancouver a commandé une étude pour examiner la violence à l'endroit de femmes de la rue (Currie *et al.*, 1995). D'après les entrevues approfondies menées auprès de 85 femmes de la rue, les auteurs ont constaté que la majorité des répondantes avaient connu la violence (sexuelle et physique) chez elles et après qu'elles eurent commencé à se prostituer. En outre, 98 % des femmes ont subi des actes de violence aux mains de la personne qui les accompagnait (les jeunes prostitués étaient considérés comme particulièrement vulnérables à la victimisation).

En réponse aux préoccupations selon lesquelles la loi sur le «racolage» (article 213 du *Code criminel*) perpétue la violence envers les prostitués, le ministère de la Justice du Canada a parrainé une série d'études régionales pour examiner l'incidence de la violence, avant et après la présentation de cette loi (projet de loi



C-49) (voir Lowman et Fraser, 1996). Voici certaines des conclusions des évaluations :

- 1) Les données composites d'études réalisées en Colombie-Britannique ont révélé qu'il y a eu 67 homicides de prostitués depuis 1978 (60 depuis 1982). Selon une analyse des journaux, l'âge des victimes variait de 15 à 41 ans et quatre jeunes prostitués (de moins de 18 ans) ont été assassinés entre 1974 et 1994. Lowman et Fraser (1996) ont conclu que «d'après l'analyse préliminaire, le taux de meurtre des prostituées de la rue dans la région est de soixante à cent vingt fois plus élevé que celui des femmes non prostituées». Les auteurs ont établi un lien indirect entre l'application de la loi sur le racolage et la violence à l'endroit des prostituées (Lowman et Fraser, 1996).
- 2) Les études effectuées à Halifax ont permis de relever de nombreux actes de violence commis par les souteneurs et les clients à l'endroit des prostituées. Cependant, la police, la Couronne, la défense et les organismes sociaux ont déclaré que le projet de loi C-49 n'a pas créé un milieu de travail plus dangereux pour les prostituées de la rue (Fleischman, 1995).
- 3) Les études réalisées à Calgary et Winnipeg ont révélé que 20 homicides de prostituées ont été commis depuis 1985. L'auteur estime que l'accroissement de la violence envers les prostituées correspond à la hausse de violence envers les femmes (Brannigan, 1996). Lowman (2000) a établi le profil des meurtres de travailleurs du sexe en Colombie-Britannique de 1964 à 1998. (Son analyse commence par un examen des diverses sources de données du Centre canadien de la statistique juridique, qui révèlent que 86 prostitués ont été assassinés au Canada de 1992 à 1998.) Lowman soutient que les articles des médias au sujet des activités visant à se débarrasser des prostitués lancées par la gent politique, la police et des résidents pendant les années 1980 ont contribué à une «hausse sensible du nombre de meurtre de prostitués après 1980». En plus

d'établir le profil des meurtres de prostitués en Colombie-Britannique (p. ex., 32 meurtres de 1992 à 1998, le taux d'affaires classées dans le cas des meurtres de prostitués s'élevant à 34 % contre un taux allant de 77 à 85 % dans le cas des non-prostitués), Lowman examine comment les campagnes visant à éliminer la prostitution de rue de certains secteurs de Vancouver ont contribué à un «milieu social où la violence envers les prostitués pouvait se développer». Au milieu des années 1980, plusieurs personnes de la classe politique et groupes communautaires de Vancouver ont fait campagne afin d'éliminer la prostitution de rue de certains secteurs de la ville, sans tenir compte de l'endroit où ce commerce pourrait se déplacer. Nombre de prostitués ont donc été forcés de pratiquer leur métier dans des secteurs plus dangereux et plus isolés de la ville (situation que compliquait encore davantage un système de quasicriminalisation instauré dans le *Code criminel*). Lowman soutient qu'il y a deux formes de violence envers les prostitués : circonstancielle (violence qui se produit au «cours d'une transaction») et prédatrice (violence préméditée). Cependant, il faut envisager cette violence dans le cadre d'un «continuum de violence envers les femmes en général»<sup>14</sup>.

### 3.5.1 Résumé des constatations

- Il arrive souvent que les prostituées soient victimes d'actes de violence de la part de clients et de souteneurs.
- Les prostitués de sexe masculin risquent plus d'être victimes de la violence de «spectateurs homophobes qui les agressent et(ou) les volent» (Lowman, 1992).
- Selon les données de Statistique Canada, 63 prostitués ont été assassinés au Canada de 1991 à 1995, dont 60 étaient des femmes et 7 des jeunes de moins de 18 ans.

<sup>14</sup> Selon les études, la prostitution à l'extérieur de la rue offre une solution de rechange beaucoup plus sécuritaire aux niveaux élevés de violence subie par les prostitués de la rue (voir Lowman, 2001). Cependant, il faut poursuivre les recherches pour déterminer les divers niveaux de violence subie par les prostituées qui travaillent à différents endroits.

### 3.6 Études concernant les clients

Les données sur la demande masculine dans le commerce du sexe demeurent une lacune évidente dans les ouvrages en sciences sociales. Le peu d'études sur les clients des prostitués a été attribué aux données inadéquates sur l'aspect demande du commerce du sexe (c.-à-d. que la police a toujours mis l'accent sur les activités des prostitués, et ses dossiers reflètent cet état de fait), et à la perception générale selon laquelle les «clients ne veulent pas accorder d'entrevues et sont peu portés à répondre à des sondages» (Lowman, Atchison et Fraser, 1996, p. 4).

Les travaux de recherche limités sur les clients révèlent que les hommes qui achètent des services sexuels des prostitués désirent une «rencontre sexuelle brève et non compliquée» (Gemme *et al.*, 1984, cité dans Lowman, Atchison et Fraser, 1996; voir également McLeod, 1982) ou ils recherchent des actes sexuels spéciaux et ils veulent garder secrète la «nature transactionnelle de l'interaction» (McKeganey et Barnard, 1996). Selon des études canadiennes récentes réalisées par Lowman, Atchison et Fraser (1996), l'âge moyen des clients de l'échantillon était de 34 ans, la majorité d'entre eux était des citoyens canadiens de race blanche et la plupart occupaient des emplois manuels. Les futurs travaux de recherche de Lowman sur les clients des prostitués aideront à produire d'autres données permettant de comprendre cet aspect souvent négligé du commerce du sexe.

Minichiello, Marino, Browne et Jamieson (1999) ont étudié les clients des prostitués masculins en demandant à ces derniers leurs opinions au sujet de leurs clients. Des travailleurs du sexe qui faisaient paraître des annonces dans les journaux, qui travaillaient dans la rue et dans des agences d'escortes à Sidney, Melbourne et Brisbane en Australie ont été recrutés pour l'étude. On leur a demandé de remplir un bref questionnaire après une rencontre sexuelle avec un client. Cent quatre-vingt-six travailleurs du sexe ont participé à l'étude et ils ont fourni des renseignements sur 2 088 rencontres et profils pour 1 776 clients. Le groupe de clients le plus nombreux était constitué d'hommes dans la quarantaine (31,7 %), suivis d'hommes dans la trentaine (28,7 %) et d'hommes dans la vingtaine (16 %). Ils estimaient que la plupart de leurs clients faisaient partie de la «classe moyenne». Les clients «riches» avaient tendance à recourir aux services d'une agence d'escorte tandis que les clients «pauvres» recouraient aux services de travailleurs de la rue. La plupart des clients étaient homosexuels (45 %) ou bisexuels (31,3 %). Il était rare que les clients consomment des drogues et de l'alcool avant la rencontre sexuelle. Les clients commettaient rarement des actes de violence (qui se produisaient plus souvent dans le cas des clients de la rue que dans celui des autres genres de clients). Selon les auteurs, les résultats

aideront à élaborer une politique et des stratégies d'éducation. Cependant, «il faut de toute urgence comprendre de façon générale l'interaction entre le client et le travailleur du sexe masculin».

#### 3.6.1 Résumé des constatations

- Il y a un manque d'études en sciences sociales sur la demande masculine dans le commerce du sexe.
- Les travaux de recherche limités révèlent que les clients présentent des caractéristiques variées et qu'il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles ils achètent des services sexuels de prostitués (p. ex., le désir d'une «rencontre sexuelle brève et non compliquée» ou un acte sexuel particulier).

### 3.7 Questions relatives au VIH

Le rapport entre les activités relatives à la prostitution et le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) continue toujours de susciter des préoccupations dans la littérature. Selon plusieurs études internationales, les jeunes de la rue du centre-ville s'adonnent à des activités qui risquent fortement de les exposer au VIH (c.-à-d. relations sexuelles non protégées, partenaires sexuels multiples, utilisation de drogues injectables) et on y favorise le recours à des programmes d'éducation et de prévention pour réduire les taux d'infection (Inciardi, Pottieger, Forney, Chitwood et McBride, 1991; Pennbridge, Freese et MacKenzie, 1992; Pleak et Meyer-Bahlburg, 1990; Raffaelli, *et al.*, 1993; Sullivan, 1996).

Belk, Ostergaard et Groves (1998) ont examiné la propagation du sida par la prostitution en Thaïlande. Les auteurs ont interrogé 25 étudiants de l'Université de Chiang Mai, 6 touristes masculins étrangers et plusieurs prestataires de services. D'après les conclusions de l'étude, les croyances et les attitudes à l'égard de la sexualité et du recours à la prostitution incitaient à adopter un comportement à risque plus élevé chez les hommes (les hommes ont traditionnellement plus d'une femme pour répondre à leurs besoins tandis qu'on s'attend à ce que les femmes restent vierges jusqu'au mariage). Malgré l'accroissement des connaissances sur le sida, les pratiques sexuelles ne semblent pas évoluer en Thaïlande – les hommes continuent de s'adonner à des pratiques sexuelles non protégées. Il y a eu un accroissement de la demande d'enfants prostitués en raison de la perception selon laquelle ils ne sont pas infectés par la maladie. Les auteurs soutiennent que si la «prise illogique de risques se poursuit chez les étudiants

informés de niveau collégial, cette situation risque encore plus de se perpétuer chez la majorité moins informée de la population thaïlandaise».

Au Canada, Jackson et Highcrest (1996) et Jackson, Highcrest et Coats (1992) ont constaté que l'infection au VIH chez les prostituées qui ne consomment pas de drogues était absente ou faible. Selon les auteurs, il importe d'offrir aux prostituées des programmes d'intervention et de prévention en matière de VIH en établissant une distinction entre les besoins des prostituées de la rue et ceux des autres prostituées. Brock (1989) critique l'idée selon laquelle les boucs émissaires que sont les prostituées propageraient le VIH. Il soutient que peu de prostituées sont séropositifs pour le VIH et que la plupart des prostituées (sauf les jeunes femmes et les jeunes hommes qui viennent de commencer à se prostituer) adoptent des pratiques sexuelles sans risque. Allman (1999) a abondé dans le même sens dans son analyse documentaire sur le sida et la prostitution masculine (pour plus de renseignements, voir la section précédente sur la prostitution masculine). L'auteur soutient que du point de vue holistique, les données réfutent dans une large mesure l'idée selon laquelle les travailleurs du sexe masculins propagent le sida (1999, p. 72).

### 3.7.1 Résumé des constatations

- Les études réfutent l'accusation portée contre «les travailleurs du sexe masculins selon laquelle ils propageraient le sida... Elles donnent plutôt à penser que les travailleurs du sexe au Canada assurent de plus en plus leur protection et celle de leurs clients et de leurs partenaires sexuels contre les MTS et l'infection au VIH et la transmission de celui-ci» (Allman, 1999, p. 72).
- Plusieurs études internationales révèlent que les jeunes de la rue du centre-ville s'adonnent à des activités qui risquent fortement de les exposer au VIH (c.-à-d. relations sexuelles non protégées, partenaires sexuels multiples, utilisation de drogues injectables).

## 3.8 Cessation de la pratique de la prostitution

Il existe très peu d'études sur la cessation de la pratique du commerce du sexe. Boyer (1986) a examiné des jeunes confiés aux soins du *Seattle Youth and Community Services* (SYCS) pour «déterminer les facteurs et les caractéristiques qui amènent un jeune à continuer ou à cesser de s'adonner à la prostitution et d'adopter un comportement de rue». Le SYCS offre des services pour aider les jeunes à abandonner le commerce du sexe et les modes de vie connexes dans la rue. Les jeunes qui ont réussi à renoncer aux modes de vie de la rue par rapport à ceux qui n'ont pas réussi avaient subi moins de violence pendant leur enfance, ils avaient passé plus de temps avec leurs parents et ils s'étaient réfugiés dans la rue à un âge plus tardif.

L'étude de Mansson et Hedin (1999) comprenait des entrevues avec 23 femmes âgées de 20 à 58 ans qui avaient cessé de pratiquer le commerce du sexe en Suède<sup>15</sup>. Selon les auteurs, une enfance difficile (p. ex., violence physique, sexuelle et psychologique) et une faible estime de soi influent sur la décision de se livrer à la prostitution. Bon nombre des femmes ont été qualifiées de «putains» bien avant de commencer à pratiquer la prostitution. Compte tenu de cet état de fait, le début de la femme dans le monde de la prostitution est souvent peu dramatique, même si le contexte dans lequel il a lieu peut être très chaotique (1999, p. 71). Certaines femmes de l'étude ont cessé de se livrer à la prostitution après un événement important ou un tournant décisif (p. ex., une expérience révélatrice, traumatisante ou positive). Pour d'autres, la rupture s'est faite au fil du temps, souvent d'une manière inconsciente. Presque toutes les répondantes ont décrit la période suivant leur rupture avec la prostitution comme un moment très difficile (p. ex., difficulté de comprendre leur vie dans la prostitution, le fait de vivre en marge de la société, les problèmes que posent les relations intimes et étroites). Selon les auteurs, l'engagement que prend une personne de changer joue un rôle important dans le processus de l'abandon de la prostitution, processus favorisé par divers facteurs interpsychologiques et interpersonnels. «Cependant, à la fin de la journée, il est important de ne pas terminer par des explications trop individualistes. Les capacités

<sup>15</sup> Même si cette étude porte sur des sujets adultes, elle est utile pour comprendre le processus d'abandon de la prostitution (p. ex., elle pourrait jeter un éclairage sur des stratégies permettant d'aider les jeunes des deux sexes qui veulent abandonner le commerce du sexe).

créatrices et innovatrices d'une personne dépendent sans aucun doute de relations sociales et d'institutions fiables dans son milieu» (1999, p. 76).

Au Canada, McIntyre analyse actuellement les résultats de ses recherches sur le processus d'abandon de la prostitution. En 1991, elle a interrogé 50 jeunes prostitués de Calgary, en Alberta. Les résultats de ces recherches présentent d'importants renseignements sur les antécédents et les expériences des jeunes prostitués de la rue. Dans le cadre de ces recherches, McIntyre a déterminé deux étapes importantes dans les ouvrages sur la prostitution : 1) absence de données ou de documents écrits de nature rétrospective sur les jeunes qui se livrent à la prostitution; 2) rareté des études sur le processus d'abandon de la prostitution. Par conséquent, en 1999, McIntyre a élaboré un projet de recherche pour examiner ce processus en interrogeant le plus grand nombre possible de ses 50 sujets qui avaient participé à son étude de 1991. L'auteure a mené des entrevues qualitatives auprès de 38 jeunes qui s'étaient livrés au commerce du sexe (28 de l'échantillon original et 10 sujets supplémentaires).

### 3.8.1 Résumé des constatations

- Il existe très peu d'études sur la cessation de la pratique du commerce du sexe.
- Selon les renseignements disponibles, les femmes cessent de se livrer à la prostitution dans diverses conditions (p. ex., après une expérience traumatisante ou positive ou après un long processus décisionnel), et la période qui suit l'abandon de la prostitution est un moment difficile (p. ex., difficulté de comprendre la vie dans la prostitution, le fait de vivre en marge de la société, les problèmes que posent les relations intimes).

## 3.9 La prostitution chez les jeunes Autochtones

Même s'il est généralement reconnu que les jeunes Autochtones sont surreprésentés dans le monde de la prostitution, il y a très peu d'études sur cette question (voir, par exemple, Comité Fraser, 1985; Lowman, 1987; Webber, 1991; Groupe de travail FPT sur la prostitution, 1998; Committee for Sexually Exploited Youth in the CRD, 1997; Schissel et Fedec, 1999).

Aide à l'enfance Canada (2000) a fait paraître récemment les résultats de consultations menées auprès de 150 enfants et jeunes Autochtones victimes d'abus sexuels à

des fins commerciales dans tout le Canada. Le rapport vise à mieux comprendre la prostitution chez les jeunes Autochtones et à permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant la violence, l'exploitation, la prévention, la guérison, l'abandon de la prostitution, l'intervention d'urgence, la réduction des préjudices, l'attitude du public et la participation des jeunes. Dans leur étude de la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le domaine de la prostitution, les auteurs font état de l'incidence négative du colonialisme européen sur les Autochtones. Leurs cultures ont été un facteur déterminant de la création et du maintien de l'obstacle que constitue l'inégalité sociale, économique et politique (2000, p. 8). Le rapport révèle que tous les jeunes Autochtones qui ont participé au processus de consultation «ont parlé de la violence physique, sexuelle et(ou) psychologique dont ils avaient été victimes dans leur milieu familial, car le père et la mère, les parents, les aidants naturels et les voisins ont continué de souffrir de l'héritage de la fragmentation culturelle» (2000, p. 13). Le rapport explique également comment la prostitution est devenue un choix pour bien des jeunes Autochtones qui avaient quitté une famille et un milieu perturbés pour se retrouver dans la rue avec peu d'études, d'aptitudes professionnelles et de débouchés.

### 3.9.1 Résumé des constatations

- Il y a peu d'études sur les questions relatives à la prostitution chez les jeunes Autochtones (même si cette population est surreprésentée chez les jeunes qui se livrent à la prostitution).
- La prostitution est devenue un choix pour bien des jeunes Autochtones qui avaient quitté une famille et un milieu perturbés pour se retrouver dans la rue avec peu d'études et d'aptitudes professionnelles et de débouchés.

## 3.10 Le trafic des femmes aux fins de la prostitution

Le trafic international des femmes aux fins de la prostitution suscite de plus en plus de préoccupations dans la littérature sur la prostitution. Jiwani et Brown (1999) ont examiné l'exploitation sexuelle des jeunes femmes et jeunes filles dans un contexte international. Les auteures ont fait remarquer qu'Alliance globale pour l'élimination du trafic de femmes (AGETF) donne la définition suivante du trafic :

[Traduction] Tous les actes et tentatives visant à recruter, transporter à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières, acheter, vendre, transférer, recevoir ou héberger une personne au moyen d'une supercherie, de la coercition (y compris le recours à des menaces ou à la force ou à l'abus de pouvoir) ou de la servitude pour dettes aux fins de placer ou de garder cette personne, contre rétribution ou non, en réclusion non volontaire (familiale, sexuelle ou reproductive) dans le cadre d'un travail forcé ou d'une servitude pour dettes ou dans un état d'esclavage, dans une collectivité autre que celle où cette personne vivait au moment de la supercherie, de la coercition ou de la servitude pour dettes originale (AGETF, 1999, p. 1, cité dans Jiwani et Brown, 1999, p. 1-2).

Jiwani et Brown (1999) ont décrit plusieurs facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles sur le plan de l'exploitation et de la violence sexuelles, dont la pauvreté, la violence et la dépréciation des femmes et des jeunes filles. Les ouvrages canadiens font état de trois catégories de trafic : le trafic dans le cadre du commerce national et international du sexe; les travailleurs migrants qui sont victimes d'abus sexuels et «l'importation des jeunes filles et des femmes qui font l'objet de mariages par correspondance.» Bien des jeunes victimes de l'exploitation sexuelle et du trafic sont des fugueurs ou des laissés-pour-compte qui se livrent à la prostitution de rue pour survivre. (1999, p. 9).

McDonald, Moore et Timoshinka (2000) ont mené des entrevues auprès de 20 travailleurs du sexe, 15 prestataires de service et 15 informateurs clés (p. ex., police, propriétaires de salon de massage et agents d'immigration) pour examiner le trafic des femmes d'Europe centrale et de l'Est vers le Canada. Le trafic des femmes se définit comme «tous les actes visant à recruter et à transporter des femmes à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières pour les faire travailler ou assurer des services au moyen de la violence, ou de la menace de la violence, de l'abus de pouvoir ou d'une position dominante, de la servitude pour dettes, d'une supercherie ou d'autres formes de coercition» (2000, p. 8). Les travailleurs du sexe consultés pour le plan d'étude se sont opposés au terme «trafic»; ils soutenaient qu'il ne convenait pas parce que tous les travailleurs du sexe ne sont pas «des victimes impuissantes qui n'avaient pas choisi leur travail ou de s'installer au Canada» (2000, p. 10). Les auteures révèlent que les changements politiques et économiques

survenus dans l'ex-Union soviétique et le passage à une économie de marché en Europe centrale et de l'Est ont contribué à la «féminisation de la pauvreté», rendant les femmes vulnérables à l'exploitation dans le cadre du trafic. Les «conditions de recrutement, de migration et d'emploi étaient, dans bien des cas, déplorables et caractérisées par l'exploitation, le contrôle et les activités illégales» (2000, p. vi).

Dans l'ensemble, la littérature sur le trafic des femmes à des fins de prostitution en est encore à ses débuts; par conséquent, elle ne permet pas de bien saisir ce phénomène dans le contexte canadien. Il faut donc poursuivre les recherches pour obtenir une idée plus claire de la nature et de l'ampleur du trafic international des femmes à des fins de prostitution.

### 3.10.1 Résumé des constatations

- Facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles sur le plan de l'exploitation et de la violence sexuelles, dont la pauvreté, la violence et la dépréciation des femmes.
- Les travailleurs du sexe semblent s'opposer au terme «trafic», car tous les travailleurs du sexe ne sont pas «des victimes impuissantes qui n'ont pas choisi leur travail ou de s'installer au Canada».
- Les changements politiques et économiques peuvent entraîner la «féminisation de la pauvreté», rendant certaines femmes vulnérables à l'exploitation dans le cadre du trafic.
- Dans l'ensemble, cette littérature en est encore à ses débuts. Il est trop tôt pour bien saisir ce phénomène dans le contexte canadien. Il faut donc poursuivre les recherches.

## 3.11 Diverses questions internationales

Les études internationales mettent en lumière diverses questions relatives à la prostitution chez les jeunes. Il y a des études qui portent sur les précurseurs de la prostitution chez les jeunes dans divers pays et cultures (par exemple, voir Adedoyin et Adegoke, 1995; Damgaard, 1995; Hwang, 1995; Udegbe et Fajimolu, 1992). D'autres études explorent les conditions auxquelles font face les jeunes prostitués dans les grands centres urbains. Firme, Grinder et Barreto (1991) décrivent le lien entre la prostitution chez les adolescents au Brésil et la situation économique déprimée. Inciardi (1989; Inciardi *et al.*, 1991) ont

examiné le phénomène de l'échange de services sexuels contre du « crack » dans les villes américaines. Pawar (1991) fait remarquer que la loi déposée pour empêcher l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes en Inde n'a pas arrêté la prolifération du commerce du sexe.

Le tourisme sexuel constitue un sujet qui suscite de plus en plus de préoccupations dans la littérature internationale. Par exemple, David (2000) examine l'*Australian Crimes (Child Sex Tourism) Amendments Act 1994*, dont plusieurs cas qui ont fait l'objet de poursuites en vertu de cette loi. (Le tourisme sexuel se définit comme le fait de chercher à obtenir les services sexuels d'enfants dans les pays en développement.) Aux termes

de la *Loi*, il est illégal d'avoir des activités ou des rapports sexuels avec un enfant de moins de 18 ans au moment d'un voyage à l'extérieur de l'Australie ou d'inciter un enfant à avoir des rapports sexuels avec une tierce personne à l'extérieur de l'Australie. L'auteure décrit également plusieurs obstacles aux poursuites (p. ex., difficulté d'obtenir des preuves à l'étranger, difficulté de traiter avec des enfants témoins et nombre de cas non déclarés). (Voir également Opperman, 1999 pour une analyse documentaire sur le tourisme sexuel.)

## 4.0 Résumé et conclusion

**A**u Canada, la prostitution chez les jeunes a suscité beaucoup de préoccupations et de débats au sujet de la signification du commerce du sexe chez les jeunes et de la meilleure façon d'y mettre fin. Par exemple, au début des années 1900, les réformateurs se sont rendu compte que la «traite des blanches» à l'échelle internationale s'était développée et que les jeunes femmes et les enfants pouvaient être incités à se livrer à la prostitution. Des groupes de femmes, des puristes sociaux et des organisations religieuses ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte des lois contre la prostitution et qu'il criminalise le trafic international des jeunes femmes (voir McLaren, 1986). Plus récemment, le Comité Badgley (1984), le Comité Fraser (1985), et le Groupe de travail FPT sur la prostitution (1998) ont présenté de nombreuses constatations et conclusions concernant le commerce du sexe chez les jeunes. En outre, tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) ont créé de nombreux rapports, comités, groupes de travail, programmes et initiatives sur la prostitution chez les jeunes. Par ailleurs, les ouvrages en sciences sociales examinent divers débats et questions entourant la prostitution chez les jeunes. La présente analyse documentaire a révélé bon nombre des questions clés relatives à l'incidence de la prostitution chez les jeunes, et elle a soulevé d'importantes questions sur la façon dont nous comprenons le commerce du sexe chez les jeunes et dont nous y faisons face.

Trois thèmes importants ressortent de la littérature :

- 1) Il s'est produit un changement de perspective : au lieu de considérer les jeunes qui se livrent à la prostitution comme des criminels, on les considère comme des victimes ayant besoin de protection.
- 2) les facteurs qui amènent un jeune à se prostituer font l'objet d'un vaste débat dans les ouvrages en sciences sociales.
- 3) D'après la présente analyse documentaire, il semble y avoir un écart considérable entre les politiques et programmes récents concernant le commerce du sexe chez les jeunes (p. ex., les soins de protection) et les principales conclusions présentées dans les comptes rendus de recherche. Un certain nombre de chercheurs ont constaté un écart entre la réalité vécue par les jeunes qui se prostituent et ce que

reflètent la littérature et les politiques de l'État.

### 4.1 Historique et élaboration de la législation

La littérature sur l'historique et l'élaboration de la législation révèle que, depuis la fin des années 1800, les prostituées ont été assujetties à des lois discriminatoires et d'application inégale, quel que soit leur âge. Par rapport aux prostituées, les hommes ayant recours à leurs services et les proxénètes ont bénéficié d'une immunité relative en vertu de la loi.

Malgré les lois discriminatoires sur la prostitution adoptées et appliquées par le passé, il y a des signes de changement. Depuis les années 1990, les discussions et les efforts visant à éliminer la prostitution chez les jeunes ont commencé à porter sur les proxénètes. Les jeunes prostitués ne sont plus accusés d'infractions aux termes de l'article 213 (loi sur la sollicitation) aussi souvent que par le passé. Par ailleurs, les prestataires de services et les membres de la collectivité dans plusieurs administrations canadiennes ont mis en question l'immunité virtuelle dont jouissaient les hommes qui achetaient les services sexuels des jeunes et ils ont exercé des pressions en faveur de la protection des jeunes qui se livrent au commerce du sexe.

Depuis le milieu des années 1990, on s'entend de plus en plus pour dire que les jeunes qui se prostituent sont des victimes de l'exploitation et(ou) de la violence sexuelle plutôt que des délinquants. Dans bien des administrations canadiennes, il y a de nouvelles initiatives visant à protéger les jeunes prostitués victimes d'abus sexuels. Dans certains cas, il y a des tentatives pour modifier les lois provinciales sur le bien-être de l'enfance afin de redéfinir la prostitution chez les jeunes comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants. Les lois sur les soins de protection adoptées en Alberta (et des lois semblables proposées dans d'autres provinces) constituent l'initiative la plus récente visant à «protéger» les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe.

Cependant, malgré les arguments invoqués au sujet de la nécessité de protéger les jeunes contre les hommes qui achètent leurs services, ce sont les jeunes qui continuent d'être détenus et punis sous le couvert de la

protection. Plusieurs chercheurs mettent en question l'utilité du cadre de victimisation en faisant état de la difficulté de décontextualiser la décision de se prostituer. Pheterson (1996) fait valoir que les discours protectionnistes sont des euphémismes pour remplacer le mot «contrôle» : le contrôle se dissimule sous des termes comme «protection», «prévention», «réadaptation» et «réinsertion sociale» des «victimes», mais le message se résume toujours à l'interdiction de l'autodétermination. Brock (1998, p. 133) estime que l'accent mis sur la victimisation amoindrit les discussions sur les conditions qui font de la prostitution un choix pour certaines jeunes femmes et certains jeunes hommes (p. ex., les emplois peu rémunérés pour les jeunes, le manque de possibilités de s'instruire).

## 4.2 Les ouvrages en sciences sociales

Il y a un certain débat dans la littérature en sciences sociales concernant l'association entre la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite. À partir du rapport du Comité Badgley (1984), on a soulevé plusieurs questions au sujet de la nature et de la prévalence des précurseurs de la prostitution chez les jeunes. Pour certains chercheurs, il existe des données selon lesquelles les prostitués ont subi plus de violence physique et sexuelle dans leur milieu familial pendant leur enfance que les non-prostitués. D'autres chercheurs ont mis en question le lien entre la violence subie par l'enfance et la prostitution.

Malgré les désaccords, il est possible de définir le processus général que suivent les jeunes qui commencent à se prostituer :

- 1) De nombreux jeunes prostitués ont fait une fugue ou ont été «chassés» à un jeune âge de leur domicile qu'ils ont décrit comme un milieu intolérable, parce qu'ils étaient souvent victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique.
- 2) Beaucoup de jeunes prostitués masculins font une fugue pour échapper à la discrimination fondée sur leur orientation sexuelle. À cet égard, la violence familiale et le dysfonctionnement de la famille amènent certains jeunes à quitter leur foyer (voir Lowman, 1987).
- 3) Après avoir pris la décision de faire une fugue, de nombreux jeunes prostitués sont attirés par le style de vie de la rue parce

qu'ils veulent être autonomes et obtenir de l'argent.

- 4) En raison de la pauvreté des jeunes de la rue (c.-à-d. faibles niveaux d'études, employabilité limitée, chômage et services inadéquats) et de la demande constante (masculine) de services sexuels, la prostitution semble constituer une solution de rechange acceptable pour certains d'entre eux.
- 5) Ce ne sont pas tous les jeunes prostitués qui ont été victimes de violence physique et sexuelle pendant leur enfance (par ailleurs, les jeunes victimes de violence sexuelle ne deviennent pas tous des prostitués). Cependant, selon les données, il y a un lien étroit entre la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance, le fait de faire une fugue, la pauvreté et le fait de se prostituer par la suite.

On ne peut pas comprendre et discuter les précurseurs de la prostitution chez les jeunes sans tenir compte des facteurs structurels généraux qui contribuent au commerce du sexe chez les jeunes, c'est-à-dire la socialisation sexuelle des hommes, l'oppression des jeunes, les structures d'emploi des jeunes et les questions de sexe, de race et de classe. Comme Brock (1998, p. 141) le soutient, «le commerce du sexe continuera d'être une option viable pour les femmes, en particulier les femmes de la classe ouvrière, tant qu'elles toucheront un salaire inégal et qu'elles bénéficieront de piètres perspectives d'emploi, qu'elles feront l'objet d'une répartition par filières défavorable, qu'elles feront face à un coût de la vie élevé et qu'elles recevront des services inadéquats, comme les services de garderie, et qu'elles n'auront pas la liberté de déterminer combien d'enfants elles auront et le moment de les avoir». De même, Lowman estime que la prostitution chez les jeunes résulte d'une structure de pouvoir basée sur le sexe qui alimente la demande de services sexuels par les hommes et contribue à la pauvreté des jeunes prostitués (Lowman, 1992). «En fin de compte, pour résoudre le problème de la prostitution juvénile, il faudra transformer la socialisation sexuelle des hommes dans le cadre d'un système diversifié de formes familiales et trouver une solution à la marginalité des jeunes, en particulier les jeunes filles, sur le marché du travail» (Lowman, 1987, p. 111). À cet égard, il faut transformer la forme actuelle de la prostitution en mettant en question les conditions sociales qui font de la prostitution un choix favorable chez certains jeunes (Brock, 1998; Sullivan, 1992).



### 4.3 Écarts

L'examen général de la littérature révèle un écart entre les réponses (judiciaires et extrajudiciaires) au commerce du sexe chez les jeunes, d'une part, et les constatations et discussions dans les comptes rendus de recherche, d'autre part, entre la réalité vécue par les jeunes prostitués et les conclusions de la plupart des ouvrages, d'une part, et les approches actuelles adoptées dans de nombreuses initiatives stratégiques récentes, d'autre part.

La comparaison de l'historique de la législation sur la prostitution et de l'application de celle-ci (chapitre 1) et des constatations et débats dans les ouvrages en sciences sociales (voir le chapitre 2) montre que les résultats des recherches ont eu peu d'effet sur bon nombre des politiques adoptées en matière de commerce du sexe chez les jeunes. Par exemple, la littérature n'a pas recommandé l'instauration de soins de protection à titre de possibilité d'action viable afin de protéger les jeunes prostitués ou de réduire le commerce du sexe chez les jeunes – sauf deux comités gouvernementaux mandatés pour examiner la possibilité d'établir des soins de protection. Fait intéressant, les ouvrages recensés contestent le discours sur la victimisation qui sous-tend les stratégies récentes en matière de soins de protection (par exemple, voir Pheterson, 1996; Brock, 1998, O'Neil, 2001). Parmi les autres exemples d'écart figurent l'écart entre les conclusions du Comité Fraser et la présentation de la loi sur le racolage, et entre la recherche sur la violence à l'endroit des prostitués et les politiques et les initiatives visant à éliminer la prostitution de certains secteurs.

L'écart entre le manque de recherche axée sur les jeunes et les politiques qui permettent aux jeunes prostitués d'avoir voix au chapitre est peut-être ce qui suscite le plus de préoccupations. Même s'il y a de plus en plus d'ouvrages qui font état du point de vue des jeunes (par exemple, voir O'Neil, 2001; Biesenthal, 1993; McIntyre, 1999), ceux-ci s'estompent par rapport aux études sur les caractéristiques des jeunes prostitués (ou les recherches à leur sujet). En outre, il y a de plus en plus de rapports gouvernementaux qui traitent des «consultations» auprès des jeunes prostitués dans le cadre de leur mandat (p. ex., Colombie-Britannique, 2000, Secure Care Working Group, 1998; Task Force on Children Involved in Prostitution, 1997). Cependant, la plupart de ces documents ne permettent pas aux jeunes

d'exprimer vraiment leurs besoins et de faire part de leurs idées sur la façon d'aborder le commerce du sexe chez les jeunes. En raison de cet écart, les jeunes ne disposent pas de moyens adéquats pour indiquer les initiatives stratégiques et les politiques qui ont une incidence sur la réalité qu'ils vivent.

### 4.4 Recommandations concernant les travaux de recherche futurs<sup>16</sup>

Le manque de données des ouvrages recensés donne lieu à plusieurs idées de travaux de recherche futurs.

- Les études devraient évaluer les modifications législatives et les pratiques en matière d'application de la loi visant les proxénètes et les hommes qui achètent les services sexuels des jeunes, c'est-à-dire l'incidence de l'application (ou de la non-application) de ces lois sur la prostitution chez les jeunes. En particulier, il faudrait entreprendre des recherches pour examiner les difficultés d'application du paragraphe 212(4) du *Code criminel*.
- La littérature fait état des préoccupations de plus en plus vives que suscitent les hommes qui achètent les services sexuels des jeunes. Toutefois, il y a eu peu de recherche sur l'aspect demande (par les hommes) du commerce du sexe chez les jeunes; il faut poursuivre les recherches pour comprendre pourquoi des hommes achètent les services sexuels de jeunes, et sur l'efficacité des politiques actuelles utilisées pour confronter les clients masculins.
- La nécessité d'évaluer l'efficacité des initiatives comme les soins de protection et d'autres programmes récents concernant le commerce du sexe chez les jeunes.
- Il y a peu de recherches sur les caractéristiques particulières de la prostitution chez les jeunes Autochtones. Il faut encourager l'accroissement de la recherche dans ce domaine pour résoudre le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le milieu de la prostitution.

<sup>16</sup> En plus d'être fondées sur les ouvrages examinés dans ce rapport, les recommandations de cette section proviennent des priorités en matière de recherche que Lowman et McIntyre ont définies pour le récent rapport inédit demandé par le ministère de la Justice du Canada.

- Il faut accroître les recherches pour comprendre la nature et l'étendue du trafic international de jeunes femmes à des fins de prostitution.
- Même si nous en connaissons beaucoup sur les facteurs menant à la décision de se prostituer, il y a peu de recherches sur le processus menant à l'abandon du commerce du sexe.
- Il y a peu de travaux de recherche qui incorporent les points de vue des jeunes prostitués. Dans le cadre des futurs travaux, il faudrait demander aux prostitués quel rôle, s'il y a lieu, la loi et les services sociaux devraient jouer pour aborder le commerce du sexe chez les jeunes et s'ils ont besoin à leur avis d'une «protection»; dans l'affirmative, quelles mesures devraient être prises ?
- Enfin, dans le cadre des travaux de recherche concernant la prostitution chez les jeunes, il faudrait faire appel à une approche intégrée pour examiner le contexte social et politique général (c.-à-d. la socialisation sexuelle des hommes, l'oppression des jeunes et la structure des emplois) qui donne lieu au commerce du sexe chez les jeunes. Il faut entreprendre des travaux de recherche portant sur le contexte social général pour élaborer des stratégies concernant les relations de pouvoir actuelles qui font de la prostitution une option viable pour certains jeunes.

# Bibliographie

---

- ADEDOYIN, M. et ADEGOKE, A. «Teenage prostitution - child abuse: A survey of the Ilorin situation », *African Journal of Medicine and Medical Sciences*, vol. 24, 1995, p. 27-31.
- AIDE À L'ENFANCE – CANADA. *Vies sacrées : les enfants et les jeunes autochtones canadiens parlent de l'exploitation sexuelle*, Projet national de consultation des Autochtones, 2000.
- ALLMAN, D. *A pour actes, M pour mutuels : le travail du sexe au masculin et le sida au Canada*, Santé Canada, 1999.
- APPLEFORD, B. «Response of the Canadian Psychological Association to the Badgley and Fraser reports» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 51-73.
- ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ. *Consultation nationale sur la prostitution juvénile*, Ottawa, ACAED, 1987.
- BACKHOUSE, C. B. «Nineteenth century Canadian prostitution law: Reflection of a discriminatory society», *Social History*, vol. XVII, novembre 1985, p. 387-423.
- BACKHOUSE, C. B. «Prostitution» chapitre 8 dans *Petticoats and prejudice: Women and law in nineteenth century Canada*, Toronto, Women's Press, 1991.
- BAGLEY, C. «Child sexual abuse and juvenile prostitution: A commentary on the Badgley report on sexual offences against children and youth», *Canadian Journal of Public Health*, vol. 76, janvier/février 1985, p. 65-66.
- BAGLEY, C. «Prevention of child sexual abuse and its sequels: An Alberta case study and a commentary on the Badgley and Fraser reports», *The Social Worker/Le travailleur social*, vol. 45, n° 1, printemps 1986, p. 16-19.
- BAGLEY, C. «The long-term psychological effects of child sexual abuse: A review of some British and Canadian studies of victims and their families», *Annals of Sex Research*, vol. 4, 1991, p. 23-48.
- BAGLEY, C.; BURROWS, B. A. et YAWORSKI, C. «Street kids and adolescent prostitution: A challenge for legal and social services» dans *Canadian Child Welfare Law: Children, Families and the State*, N. Bala, J. P. Hornick et R. Vogel, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1991, p. 109-132.
- BAGLEY, C. et YOUNG, L. «Juvenile prostitution and child sexual abuse: A controlled study», *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 6, n° 1, 1987, p. 5-26.
- BALA, N., HARVEY, W. et McCORMACK, H. *The Prosecution of sexual offences against children and Bill C-15: A case law research project*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.
- BARRETT, D. «Young people and prostitution: Perpetrators in our midst», *International Review of Law, Computers & Technology*, vol. 12, n° 3, 1998, p. 475-486.
- BARTEK, S., KREBS, D. et TAYLOR, M. «Coping, defending, and the relations between moral judgement and moral behaviour in prostitutes and other female juvenile delinquents», *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 102, 1993, p. 66-73.
- BELK, R. W., OSTERGAARD, P. et GROVES, R. «Sexual consumption in the time of AIDS: A study of prostitute patronage in Thailand», *Journal of Public Policy & Marketing*, vol. 17, n° 2, 1998, p. 197-210.
- BIESENTHAL, L. *Mediating the problematics off female youth prostitution*, mémoire de maîtrise inédit, Ottawa, Carleton University, 1993.
- BITTLE, S. *Reconstructing "Youth prostitution" as the "Sexual procurement of children" : A case study*, mémoire de maîtrise inédit, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1999.
- BITTLE, S. «La prostitution chez les jeunes et ses rapports avec la violence intrafamiliale : revue de la documentation spécialisée», Ministère de la Justice du Canada, Division de la recherche et de la statistique (TR1999-3f), 1999a.
- BOYER, D. *Street exit project: Final report*, US Department of Health and Human Services, Administration for Children, Youth and Families, 1986.
- BOYLE, C. et NOONAN, S. «Prostitution and pornography: Beyond formal equality», *Dalhousie Law Journal*, vol. 10, n° 2, 1986, p. 225-265.
- BRACEY, D. «The juvenile prostitute: Victim and offender», *Victimology*, vol. 8, 1983, p. 151.
- BRANNIGAN, A. *Victimization of prostitutes in Calgary and Winnipeg*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, (TR 1996-15f), 1994.
- BRANNIGAN, A. et FLEISCHMAN, F. «Juvenile prostitution and mental health: Policing delinquency of treating pathology?», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 4, 1989, p. 77-97.
- BRANNIGAN, A. et GIBBS VAN BRUNSCHOT, E. «Youthful prostitution and child sexual trauma», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 20, 1997, p. 337-354.
- BRANNIGAN, A., KNAFLA, L. et LEVY, C. *La prostitution de rue : Effets de la loi*, Calgary, Regina et Winnipeg, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.
- BRITISH COLUMBIA CIVIL LIBERTIES ASSOCIATION (BCCLA). *News flash: The report of the Secure Care Working Group: A response by the B.C. Civil Liberties Association*, 1999. <http://www.bccla.org/positions/children/99securecare.html>

- BRITISH COLUMBIA PRESS RELEASE. *New law to keep young people safe*, Ministère des enfants et de la famille, 21 juin 2000.
- BROCK, D. «Prostitutes are scapegoats in the AIDS panic», *Resources for Feminist Research*, vol. 18, n° 12, 1989, p. 13-17.
- BROCK, D. *Making work, making trouble: Prostitution as a social problem* Toronto, University of Toronto Press, 1998.
- BROCK, D. et KINSMAN, G. «Patriarchal relations ignored : An analysis and critique of the Badgley report on sexual offences against children and youth », *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Simon Fraser University, 1986.
- CALGARY POLICE COMMISSION. *A national task force on juvenile prostitution: A proposal for coordinated action*, document photocopié, 1992.
- CARTER, B. «The Badgley report from a feminist perspective», *Resources for Feminist Research*, vol. 13, n° 4, 1985-1986, p. 42-44.
- CATES, J. «Adolescent male prostitution by choice», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 6, 1989, p. 151-56.
- CLARK, L. «Boys will be boys: Beyond the Badgley report: A critical review» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 93-106.
- COLEMAN, E. «The development of male prostitution activity among gay and bisexual adolescents», *Journal of Homosexuality*, vol. 17, 1989, p. 131-149.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. *News release : Government action plan to combat the sexual abuse of kids on the street*, Gouvernement de Colombie-Britannique, 1994.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Community consultation on prostitution in British Columbia: Overview of results*, Ministère du Procureur général, 1996.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Provincial prostitution unit report*, Ministère du Procureur général, 1997.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. *L'exploitation sexuelle des jeunes en Colombie-Britannique, Comité du sous-ministre adjoint sur la prostitution et l'exploitation sexuelle des jeunes*, Ministère du Procureur général, Ministère des Enfants et de la Famille, Ministère de la Santé et Ministère responsable des Personnes âgées, 2000.
- ✓ COMMITTEE ON SEXUAL OFFENCES AGAINST CHILDREN AND YOUTH (C.S.O.A.C.Y.), (Badgley Committee), *Sexual offences against children*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1984.
- COMMITTEE FOR SEXUALLY EXPLOITED YOUTH IN THE CRD. *A Consultation with 75 sexually exploited youth in the Capital Regional District (CRD) of British Columbia*, Ministère du Procureur général, 1997.
- CROOK, N. *Rapport sur la prostitution dans les provinces de l'Atlantique, Document de travail n° 12*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- CS/RESORS CONSULTING LIMITED, RESEARCH IN SOCIO-ECONOMIC RESEARCH. *Report of the findings from the evaluation of the Vancouver Action Plan (VAP)*, préparé pour le Ministère des Services sociaux, 1996.
- CURRIE, S., LALIBERTIE, N., BIRD, S., ROSA, N. et SPRING, C. *Assessing the violence against street-involved women in the downtown eastside/Strathcona community, 1995*.
- DAMGAARD, K. «Child prostitution: A necessary evil» *Skolepsykologi*, vol. 32, novembre 1995, p. 5-6.
- DAUM, K. *Position paper on Law 212(4): A time for action*, Vancouver, C.-B., 1996.
- DAUM, K. *The sequel: A time for action 2*, Vancouver, C.-B., 1998.
- DAUM, K. et DION, A. *You are not alone: A support guide for parent and caregivers of sexually exploited children*, Vancouver, C.-B., 1996.
- DAVID, F. «Child sex tourism», *Australian Institute of Criminology, Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 156, juin 2000.
- DEIS, M., ROKOSH, K., SAGERT, S., ROBERTSON, B. et KERR-FITZSIMMONS, I. *A historical Act - Bill 1: Protection of Children involved in prostitution, 2000*.
- DEISCHER, R., ROBINSON, G. et BOYER, D. «The adolescent male and female prostitute», *Pediatric Annals*, vol. 11, 1982, p. 819-825.
- DORAIS, M. «The coping strategy of boys who are victims of sexual abuse», *Social Worker*, vol. 64, 1996, p. 75-88.
- DUCHESNE, D. «La prostitution de rue au Canada» *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, vol.17, n° 2, 1997.
- EARLS, C. et DAVID, H. «Male and female prostitution: A review», *Annals of Sex Research*, vol. 2, 1989, p. 5-28.
- EARLS, C. et DAVID, H. «A psychosocial study of male prostitution», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 18, 1989a, p. 401-419.
- EARLS, C. et DAVID, H. «Expériences familiales et sexuelles précoces des hommes et des femmes prostitués», *Santé mentale au Canada*, décembre 1990, p. 7-11.

✓ Pour la version française, consulter: COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS ET DES JEUNES (ou Comité Badgley). Infractions sexuelles à l'égard des enfants, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1984.

- EDNEY, R. «The impact of sexual abuse on adolescent females who prostitute» dans *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, M. Michaud, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.
- EDNEY, R. J. *The relationship between sexual abuse and juvenile prostitution in females*, thèse de doctorat inédite, Colombie-Britannique, University of British Columbia, 1990.
- EL KOMOS, M. *Les journaux canadiens et la pornographie et la prostitution, Document de travail n° 5*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- FIRME, T., GRINDER, R. et BARRETO, M. «Adolescent female prostitutes on the streets of Brazil: An exploratory investigation of ontological issues», *Journal of Adolescent Research*, vol. 6, 1991, p. 493-504.
- FISHER, J. *Projet de recherche sur les enfants disparus : Volume I : Constatations de l'étude : les fugues*, Ottawa, Solliciteur général Canada, 1989.
- FLEISCHMAN, J. *La prostitution en Ontario : Un aperçu, Document de travail n° 10*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- FLEISCHMAN, J. *Violence against prostitutes in Halifax (1980-1994)*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1995.
- GAETZ, S., O'GRADY, B. et VAILLANCOURT, B. *Making money: The Shout Clinic report on homeless youth and employment*, Toronto, Central Toronto Community Health Centre, 1999.
- GEMME, R., MURPHY, A., BOURQUE, M., NEMEH, M. A. et PAYMENT, N. *Rapport sur la prostitution au Québec, Document de travail n° 11*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- GEMME, R., PAYMENT, N. et MALENFANT, L. *La prostitution de rue : Effets de la loi, Montréal*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.
- GIBBS VAN BRUNSCHOT, E. et BRANNIGAN, A. *Childhood correlates of career prostitution*, document inédit, 1992.
- GODIN, R., MATHEWS, F. et METSON, J. (dir.). *Does anybody care? Proceedings of the follow-up consultation on juvenile (adolescent) prostitution*, Children's Aid Society of Halifax, Nouvelle-Écosse, 1990.
- GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. *Protection of Children Involved in Prostitution Act*, communiqué de presse, mars 1999.
- GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. *Government to amend law protecting children involved in prostitution*, communiqué de presse, novembre 2001.
- GRAVES, F. *La prostitution de rue : Effets de la loi, Halifax*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.
- GREENE, J. M., ENNETT, S. T. et RINGWALT, C. L. «Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth», *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 9, 1999, p. 1406-1409.
- GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA PROSTITUTION. *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, Ottawa, 1998.
- HAGAN, J. et MCCARTHY, B. «Street life and delinquency», *British Journal of Sociology*, vol. 43, n° 4, décembre 1992, p. 533-561.
- HAGAN, J. et MCCARTHY, B. *Mean streets: Youth crime and homelessness*, Cambridge, GB, Cambridge University Press, 1997.
- HALLDORSON JACKSON, L. *Voices from the shadows: Canadian children and youth speak out about their lives as street sex trade workers*, Out from the shadows: International summit of sexually exploited youth project, national summary, Canada, 1998.
- HAUG, M. et CINI, M. *La prostitution et la propagation des maladies transmises sexuellement, Document de travail n° 7*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- HIGHCREST, A. «When protection is punishment», *Globe and Mail*, 14 août 2000, p. A13
- HORNICK, J. P. et BOLITHO, F. *Étude sur la mise en œuvre des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle d'enfants dans certaines localités*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.
- HWANG, S. L. *Agents, victims or deviants? Female prostitution in Taiwan*, thèse de doctorat inédite, University of Wisconsin-Madison, 1995.
- INCIARDI, J. «Little girls and sex: A glimpse at the world of the 'baby pro'» *Deviant Behaviour*, vol. 5, 1984, p. 77-78.
- INCIARDI, J. «Trading sex for crack among juvenile drug users: A research note», *Contemporary Drug Problems*, vol. 16, 1989, p. 689-700.
- INCIARDI, J., POTTIEGER, A., FORNEY, M., CHITWOOD, D. et McBRIDE, D. «Prostitution, IV drug use, and sex-for-crack exchanges among serious delinquents: Risks for HIV infection», *Criminology*, vol. 29, 1991, p. 221-235.
- JACKSON, L., HIGHCREST, A. et COATS, R. A. «Varied potential risks of HIV infection among prostitutes», *Social Science Medicine*, vol. 35, n° 3, 1992, p. 281-286.
- JACKSON, L. A. et HIGHCREST, A. «Female prostitutes in North America: What are their risks of HIV infection?» dans *AIDS as a gender issue psychological perspectives*, sous la direction de L. Sherr, C. Hankins et L. Bennett, Londres, Taylor and Francis Publishers, 1996.
- JAMES, J. et MEYERDING, J. «Early sexual experience as a factor in prostitution», *Archives of Sexual Behaviour*, vol. 7, 1977, p. 31-42.
- JANUS, M.-D., BURGESS, A.W et McCORMACK, A. «Histories of sexual abuse in adolescent male runaways», *Adolescence*, vol. 22, 1987, p. 405-417.

- JAYEWARDENE, C. H. S., JULIANI, T. J. et TALBOT, C. K. *Prostitution et pornographie dans certains pays, Document de travail, n° 4*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- JESSON, J. «Understanding adolescent female prostitution: A literature review», *British Journal of Social Work*, vol. 23, 1993, p. 517-530.
- JIWANI, Y. et BROWN, S. *Trafficking and sexual exploitation of girls and young women: A review of select literature and initiatives*, Feminist Research, Education, Development and Action Centre (FREDA), 1999.
- KANTER, M. «Prohibit or regulate? The Fraser report and new approaches to pornography and prostitution», *Osgoode Hall Law Journal*, vol. 23, 1985, p. 171-94.
- KIEDROWSKI, J. S. et VAN DIJK, J. M. *Pornographie et prostitution au Danemark, en France, en Allemagne de l'Ouest, aux Pays-Bas et en Suède, Document de travail n° 1*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- KINSMAN, G. «Constructing sexual problem: These things may lead to the tragedy of our species» dans *Power and resistance: critical thinking about Canadian social issues*, L. Samuelson, Halifax, Nouvelle-Écosse, Fernwood Publishing, 1994.
- KRUKS, G. «Gay and lesbian homeless/street youth: Special issues and concerns», *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, 1991, p. 515-518.
- KUFELDT, K. et NIMMO, M. «Youth on the street : Abuse and neglect in the eighties», *Child Abuse and Neglect*, vol. 114, 1987, p. 531-543.
- LARSEN, N. E. «The politics of prostitution control: Interest group politics in four Canadian cities», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n° 2, 1992, p. 169-189.
- LARSEN, N. E. «Canadian prostitution control : Interest group politics in four Canadian cities», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n° 2, 1992, p. 169-189.
- LAU, E. *Journal d'une fille de la rue*, Montréal, Éditions Quinze, 1991.
- LAUT, M. *Rapport sur la prostitution dans les provinces des Prairies, Document de travail n° 9*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- LEBLANC, S. L. *Consistent and persistent: A necessary approach to children involved in prostitution*, Colombie-Britannique, 1997.
- LINES, L. *Toronto roundtable on prostitution involving children and youth: Recommendation for action to end commercialised child sex abuse*, document photocopié, automne 1998.
- LONGRES, J. «The use of survey methods in research parents of adjudicated teenage prostitutes», *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 14, 1987, p. 65-86.
- LONGRES, J. «An ecological study of adjudicated female teenage prostitutes», *Journal of Social Service Research*, vol. 14, 1991, p. 113-127.
- LOWMAN, J. *Rapport sur la prostitution à Vancouver, Notes de recherche, 2 volumes, Document de travail n° 8*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- LOWMAN, J. «You can do it, but don't do it here: Some comments on proposals for the reform of Canadian prostitution law» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.
- LOWMAN, J. «Taking young prostitutes seriously», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1987, p. 99-116.
- LOWMAN, J. *La prostitution de rue : Effets de la loi, Vancouver*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.
- LOWMAN, J. «Punishing prostitutes and their customers: The legacy of the Badgley committee, the Fraser committee and Bill C-49» dans *Criminal justice: Sentencing issues and reform*, sous la direction de L. Samuelson et B. Schissel, Toronto, Ontario, Garamond Press, 1991a.
- LOWMAN, J. «Prostitution in Canada» dans *Canadian criminology: Perspectives on crime and criminality*, sous la direction de M. A. Jackson et C. T. Griffiths, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1991b.
- LOWMAN, J. «Street prostitutes in Canada: An evaluation of the Brannigan-Fleischman opportunity model», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 6, 1991c, p. 137-164.
- LOWMAN, J. «Street prostitution» dans *Deviance conformity and control in Canadian society*, deuxième édition, sous la direction de V. Sacco, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall Canada Incorporated, 1992.
- LOWMAN, J. *Prostitution law reform in Canada*, à paraître dans une anthologie célébrant le cinquantième anniversaire de l'Institut de droit comparé au Japon, Université Chuo, dirigé par T. Shiibashi, 1997.
- LOWMAN, J. «Victims and the outlaw status of (street) prostitution in Canada», *Violence Against Women: An International and Interdisciplinary Journal*, vol. 6, n° 9, septembre 2000.
- LOWMAN, J. *Identifying research gaps in the prostitution literature*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2001.
- LOWMAN, J., ATCHISON, C. et FRASER, L. *Men who buy sex, Phase 1 report*, Ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, 1996.
- LOWMAN, J. et FRASER, L. *Violence against persons who prostitute: The experience in British Columbia*, Ministère de la Justice du Canada, 1996.
- LOWMAN, J. «Against street prostitution». *British Journal of Criminology*, vol. 2, no.3, 1992a, p. 400.
- LOWMAN, J. «The left regulation of prostitution: Reconciling individual rights and collective interests», dans *Realist criminology*, sous la direction de J. Lowman et B. Maclean, Toronto, University of Toronto Press, 1992b.

- LOWMAN, J, JACKSON, M., PALYS, T. et GAVIGAN, S. (dir.). *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.
- LUNDY, C. et TOTTEN, M. «Youth on the fault line», *Social Worker*, vol. 65, n° 3, automne 1997, p. 98-106.
- MacVICAR, K. et DILLON, M. «Childhood and adolescent development of ten female prostitutes», *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, vol. 19, 1980, p. 145-159.
- MADSEN, C. et MOSS, C. *Being aware, taking care, information guide for parents, counselors, youth agencies, teachers and police addressing the dangers of street life and exploitation of youth in the sex trade*, Ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, 1996.
- MAIRO, R., TRUPIN, E. et JAMES, J. «Sex-role differentiation in a female delinquent population: Prostitution vs. control samples», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 53, 1983, p. 345-352.
- MANITOBA CHILD AND YOUTH SECRETARIAT. *Report of the Working Group on Juvenile Prostitution*, juin 1996.
- MANSSON, S.-A. et HEDIN, U.-C. «Breaking the Matthew effect – on women leaving prostitution», *International Journal of Social Welfare*, vol. 8, 1999, p. 67-77.
- MARKOS, A., WADE, A. et WALZMAN, M. «The adolescent male prostitute and sexually transmitted diseases, HIV and AIDS», *Journal of Adolescence*, vol. 17, 1994, p. 123-130.
- MATHEWS, F. *Familial strangers: A study of adolescent prostitution*, édition révisée, Central Toronto Youth Services, 1989.
- McCARTHY, B. *On the streets: Youth in Vancouver*, Ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique, 1995.
- McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Homelessness: A criminogenic situation?», *British Journal of Criminology*, vol. 31, n° 4, automne 1991, p. 393-410.
- McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Mean streets: The theoretical significance of situational delinquency among homeless youths», *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 3, novembre 1992, p. 597-627.
- McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Getting into street crime: The structure and process of criminal embeddedness», *Social Science Research*, vol. 24, 1995, p. 63-95.
- McCARTHY, B., HAGAN, J. et CLIMENHAGE, J.-A. *Agency report on Toronto and Vancouver street youth study*, manuscrit inédit, 1991.
- McCLANAHAN, S., McCLELLAND, G., ABRAM, K. et TEPLIN, L. «Pathways into prostitution among female jail detainees and their implications for mental health services», *Psychiatric Services*, vol. 50, n° 12, décembre 1999, p. 1606-1613.
- McCORMICK, N. «Reflections on criticisms of the Badgley report» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 27-37.
- McDONALD, L., MOORE, B. et TIMOSHINKA, N. *Les travailleuses migrantes du sexe originaires d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique : Le dossier canadien*, Condition féminine Canada, novembre 2000.
- McINTYRE, S. «The youngest profession – the oldest oppression: A study of sex work» dans *Child sexual abuse and adult offender new theory and research*, sous la direction de C. Bagley et K. Mallick, Londres, Ashgate, 1999.
- McKEGANEY, N. P. et BARNARD, M. *Sex work on the streets: Prostitutes and their clients*, Buckingham, Angleterre, Open University Press, 1996.
- McLAREN, J. «Chasing the social evil: moral fervour and the evolution of Canada's prostitution laws, 1867-1917», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 1, 1986, p. 125-165.
- McLEOD, E. *Women working: Prostitution now*, Londres, Crook Helm, 1982.
- McMULLEN, R. J. «Boys involved in prostitution», *Youth and Policy*, vol. 28, 1988, p. 35-42.
- MICHAUD, M. A. *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.
- MICHAUD, M. A. «Teenagers who prostitutes» dans *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, M. A. Michaud, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.
- MILLER, J. et SCHWARTZ, M. D. «Rape myths and violence against street prostitutes», *Deviant Behavior*, vol. 16, n° 1, 1995, p. 1-23.
- MINICHELLO, V., RODRIGO, M., BROWNE, J., JAMIESON, M., PETERSON, K., REUTER, B. ET ROBINSON, K. «A profile of the clients of male sex workers in three Australian cities», *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 23, n° 5, 1999, p. 511-518.
- MORSE, E. V., SIMON, P. M. et BALSON, P. M. «Sexual behavior patterns of customers of male street prostitutes», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 21, n° 4, 1992, p. 347-357.
- MOYER, S. et CARRINGTON, P. *La prostitution de rue : Effets de la loi*, Toronto, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.
- NANDON, S. M., KOVEROLA, C. et SCHLUDERMAN, E. H. «Antecedents to prostitution: childhood victimization», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 13, n° 2, avril 1998, p. 206-221.
- NILSEN, D. «The 'social evil': Prostitution in Vancouver, 1900-1920» dans *In her own right: Selected essays on women's history in B.C.*, sous la direction de B. Latham et C. Kess, Victoria, Camosum College, 1980.

- O'CONNELL, S. «The impact of Bill C-49 on street prostitution: What's law got to do with it?», *Journal of Law and Social Policy*, vol. 4, 1988, p. 109-145.
- O'NEIL, M. *Prostitution and feminism: Towards a politics of feeling*, Massachusetts, Polity Press, 2001.
- OPPERMAN, M. «Sex tourism», *Annals of Tourism Research*, vol. 26, n° 2, 1999, p. 251-266.
- PAWAR, M. S. «Prostitution and the girl child», *Indian Journal of Social Work*, vol. 52, n° 1, janvier 1991, p. 105-113.
- PEAT, M. & PARTNERS. *Étude nationale de la population sur la pornographie et la prostitution, Document de travail n° 6*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- PENNBRIDGE, J., FREESE, T. et MacKENZIE, R. «High risk behaviours among street youth in Hollywood, California», *AIDS Education and Prevention*, supplément 1992, p. 24-33.
- PHETERSON, G. *Prostitution prism*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1996.
- PLEAK, R. et MEYER-BAHLBURG, H. «Sexual behavior and aids knowledge of young male prostitutes in Manhattan», *The Journal of Sex Research*, vol. 27, 1990, p. 557-588.
- PLUMRIDGE, E. W., CHETWYND, S. et REED, A. «Control and condoms in commercial sex: Client perspectives», *Sociology of Health and Illness*, vol. 19, n° 2, mars 1997, p. 228-243.
- PRICE, V, SCANLON, B. et JANUS, M. D. «Social characteristics of adolescent male prostitution», *Victimology: An International Journal*, vol. 9, 1984, p. 211-221.
- RAFFAELLI, M., CAMPOS, R., MERRIT, A. P., SIQUERA, E., ANTUNES, C. M., PARKER, R., GRECO, D., HALSEY, N. et THE STREET YOUTH GROUP. «Sexual practices and attitudes of street youth in Belo Horizonte, Brazil», *Social Science and Medicine*, vol. 37, 1993, p. 661-670.
- RAYCHABA, B. *To be on our own with no direction from home: A report on the special needs of youth leaving the care of the child welfare system* Réseau national des jeunes pris en charge, 1988.
- RECOMMENDATIONS OF THE PROSTITUTION POLICY, SERVICE AND RESEARCH COMMITTEE FOR THE CALGARY COMMUNITY. *Handbook for action against prostitution of youth in Calgary*, 1996.
- ROTTENBERG, L. «The wayward worker: Toronto's prostitutes at the turn of the century» dans *Women at work: Ontario 1850-1930*, sous la direction de J. Acton, P. Goldsmith et B. Sheppard, Toronto, Ontario, Canadian Women's Education Press, 1974.
- SAFER CITY TASK FORCE. *Final report*, Bureau du greffier, Vancouver, C.-B., 1993.
- SANSFAÇON, D. *Pornographie et prostitution aux États-Unis, Document de travail n° 2*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984a.
- SANSFAÇON, D. *Accords et conventions des Nations-Unies sur la pornographie et la prostitution, Document de travail n° 3*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984b.
- SANSFAÇON, D. *La prostitution au Canada : une synthèse des résultats de recherche, Document de travail n° 10*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984c.
- SAS, L. et HURLEY, P. *Project "Guardian": The sexual exploitation of male youth in London*, Ministère des Services communautaires, 1997.
- SCHAFFER, B. et DeBLASSIE, R. «Adolescent prostitution», *Adolescence*, vol. 19, 1984, p. 689-696.
- SCHISSEL, B. et FEDEC, K. «The selling of innocence: The gestalt of danger in the lives of youth prostitutes», *Canadian Journal of Criminology*, janvier 1999.
- SCHMOLKA, V. *Le projet de loi C-15 donne-t-il les effets voulus ? Compte rendu des recherches portant sur les effets des modifications de 1988 relatives à l'exploitation sexuelle des enfants*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.
- SCRAMBLER, G. et SCRAMBLER, A (dir.). *Rethinking prostitution: Purchasing sex in the 1990s*, Londres, GB, Routledge, 1997.
- SEABOLD, J. «Indicators of child abuse in males», *Social Casework* (numéro spécial : Child Sexual Abuse), vol. 68, 1978, p. 75-80.
- SECURE CARE WORKING GROUP. *Report of the Secure Care Working Group*, Colombie-Britannique, Ministre des enfants et de la famille, 1998.
- SENG, M. «Child sexual abuse and adolescent prostitution: A comparative analysis», *Adolescence*, vol. 24, 1989, p. 665-675.
- SEXUALLY EXPLOITED YOUTH COMMITTEE OF THE CAPITAL REGIONAL DISTRICT. *Report of the Sexually Exploited Youth Committee of the Capital Regional District, Victoria, British Columbia*, Victoria, C.-B., 1997.
- SHAVER, F. «The regulation of prostitution: Avoiding the morality traps», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 9, n° 1, printemps 1994, p. 123-145.
- SHAW, I. et BUTLER, I. «Understanding young people and prostitution: A foundation for practice?», *British Journal of Social Work*, vol. 28, 1998, p. 177-196.
- SILBERT, M. «Prostitution and sexual assault: Summary of results», *International Journal of Biosocial Research*, vol. 3, 1982, p. 69-71.
- SILBERT, M. et PINES, A. «Sexual child abuse as an antecedent to prostitution», *Child Abuse and Neglect*, vol. 5, 1981, p. 407-411.
- SILBERT, M. et PINES, A. «Entrance into prostitution», *Youth and Society*, vol. 13, 1982a, p. 471-500.



- SILBERT, M. et PINES, A. «Victimization of street prostitutes», *Victimology*, vol. 7, 1982b, p. 122-133.
- SILBERT, M. et PINES, A. «Early sexual exploitation as an influence in prostitution», *Social Work*, vol. 28, 1983, p. 285-289.
- SIMON, P, MORSE, E., OSOFSKY, H. et BALSON, P. «HIV and young male street prostitutes: A brief report», *Journal of Adolescence*, vol. 17, 1994, p. 193-197.
- SIMONS, R. et WHITBECK, L. «Sexual abuse as a precursor to prostitution and victimization among adolescent and homeless women», *Journal of Family Issues*, vol. 12, 1991, p. 361-379.
- ✓ ✓ SPECIAL COMMITTEE ON PORNOGRAPHY AND PROSTITUTION (S.C.P.P.), (Fraser Committee), *Pornography and prostitution in Canada*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1985.
- SULLIVAN, T. «The politics of juvenile prostitution» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 177-191.
- SULLIVAN, T. «Juvenile prostitution: A critical perspective» dans *Deviance and the family, marriage and family review*, sous la direction de F. Hagan et M. B. Sussman, vol. 12, n<sup>os</sup> 1/2, New York, The Haworth Press, 1988.
- SULLIVAN, T. *Sexual abuse and the rights of children: Reforming the canadian law*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.
- SULLIVAN, T. «The challenge of HIV prevention among high risk adolescents», *Health and Social Work*, vol. 21, 1996, p. 58-65.
- TASK FORCE ON CHILDREN INVOLVED IN PROSTITUTION (Forsyth Report). *Children involved in prostitution*, Edmonton, Alberta, Ministère de la Famille et des Services sociaux, 1997.
- TREMBLE, B. «Prostitution and survival: Interviews with gay street youth», *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 2, 1993, p. 39-45.
- UDEGBE, I. B. et FAJIMOLU, O. O. «Family structure, parental attachment, need for affiliation and autonomy as factors distinguishing between young prostitutes and non-prostitutes», *Indian Journal of Behaviour*, vol. 16, 1992, p. 20-27.
- VISANO, L. A. *This idle trade: The occupational patterns of male prostitution*, Concord, Ontario, VistaSana Books, 1987.
- VITALIANO, P., JAMES, J. et BOYER, D. «Sexuality of deviant females: Adolescent and adult correlates», *Social Work*, vol. 26, 1981, p. 468-72.
- WEBBER, M. *Street kids: The tragedy of Canada's runaways*, Toronto, University of Toronto Press, 1991.
- WEISBERG, D. K. *Children of the night: A study of adolescent prostitution*, Lexington, Lexington Books, 1985.
- WIDOM, C. et AMES, M. S. «Criminal consequences of childhood sexual victimization», *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n<sup>o</sup> 4, 1994, p. 308-318.
- WIDOM, C. et KUHNS, J. «Childhood victimization and subsequent risk for promiscuity, prostitution, and teenage pregnancy: A prospective study», *American Journal of Public Health*, vol. 86, 1996, p. 1607-1612.
- WOLFF, L. et GEISSEL, D. «La prostitution de rue au Canada», *Juristat*, vol. 13, n<sup>o</sup> 4, 1993.
- YATES, G., MacKENZIE, R., PENNBRIDGE, J. et SWOFFORD, A. «A risk profile comparison of homeless youth involved in prostitution and homeless youth not involved», *Journal of Adolescent Health* (numéro spécial : Homeless Youth), vol. 12, 1991, p. 545-548.

✓ ✓ Pour la version française, consulter: COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (ou Comité Fraser). La pornographie et la prostitution au Canada, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1985.

# Annexe A : Bibliographie annotée<sup>17</sup>

ADEDOYIN, M. et ADEGOKE, A. «Teenage prostitution - child abuse: A survey of the Ilorin situation», *African Journal of Medicine and Medical Sciences*, vol. 24, 1995, p. 27-31.

L'évolution des attitudes traditionnelles à l'égard de la sexualité et de l'expression sexuelle dans la société africaine a débouché sur une activité sexuelle accrue chez les jeunes et une hausse de l'âge moyen au moment du mariage. Cette transformation des mœurs sexuelles s'est accompagnée de l'accroissement de la prostitution chez les adolescents. Cette étude examine la nature de la prostitution chez les adolescents au Nigeria en discutant la prévalence, les tendances, les caractéristiques et les facteurs associés à la prostitution chez les jeunes. Les auteurs ont administré un questionnaire semi-structuré à 150 adolescents prostitués. Selon les résultats, il existe une relation entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite. La moitié (50 %) des répondants ont indiqué qu'ils avaient eu leur première expérience sexuelle à un stade précoce, et bon nombre vivaient encore avec leurs parents lorsqu'ils ont commencé à se prostituer. L'article porte également sur les conséquences sur le plan de la recherche et il présente des suggestions d'études futures.

AGGLETON, P. (dir.). *Men who sell sex: International perspectives on male prostitution and AIDS*, London, University College London Press Limited, 1999.

Cette édition publiée sous la direction de P. Aggleton vise à explorer la complexité que comporte la discussion du commerce du sexe masculin. En plus de présenter des comptes rendus sur le commerce du sexe masculin de toutes les régions du monde, les divers auteurs tentent de comprendre et d'expliquer le commerce du sexe masculin à partir d'une gamme de cadres, dont les cadres sociologique, psychologique, historique, économique, politique, juridique et linguistique. Le directeur de la collection met au défi les lecteurs de considérer le commerce du sexe « non pas comme un état ou une identité fixe, mais comme un continuum allant de la prostitution organisée, en passant par les bordels, les agences d'escorte etc., jusqu'aux transactions sans intermédiaire résultant d'une rencontre du genre de celles décrites dans un certain nombre de chapitres. Les questions discutées dans les articles comprennent l'identité sexuelle (p. ex., le commerce du sexe comme façon d'accepter son homosexualité) ainsi que le sida et le commerce du sexe masculin. Cette publication analyse le commerce du sexe sur plusieurs niveaux, notamment le fait que le travailleur du sexe soit souvent plus autonome que son statut de «victime» le laisse supposer tout en tenant compte de l'indignation morale avec laquelle Kan (l'un des auteurs) nous rappelle que pour la majorité des gens...le travail du sexe est une stratégie de survie. Pour la plupart, il s'agit d'une pratique résultant de la pauvreté, de la dégradation, de l'itinérance, de la faim et de l'impuissance, une forme d'esclavage, une déprivation économique, sociale et culturelle, une stigmatisation et une marginalisation...»

AIDE À L'ENFANCE – CANADA. *Vies sacrées : Les enfants et les jeunes Autochtones canadiens parlent de l'exploitation sexuelle*, Projet national de consultation des Autochtones, Aide à l'enfance – Canada, 2000.

Les auteurs font état des résultats de consultations auprès de 150 enfants et de jeunes Autochtones victimes d'abus sexuels à des fins commerciales dans tout le Canada. Le rapport vise à mieux faire comprendre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants et des jeunes Autochtones au Canada. En particulier, les auteurs voulaient offrir aux jeunes la possibilité «d'exprimer leurs idées et leurs craintes sur un ensemble de sujets qui les touchent personnellement : abus, exploitation, prévention, guérison, renoncement, intervention en temps de crise, réduction des conséquences, comportement de la société et participation des jeunes.» La surreprésentation des jeunes Autochtones dans le domaine de l'exploitation sexuelle suscite de vives préoccupations. «Le colonialisme européen a eu des effets désastreux sur les peuples autochtones et sur leurs cultures; ce facteur est à la source de la création et du maintien des barrières qui ont engendré toutes les inégalités sociales, économiques et politiques. Tous les jeunes Autochtones qui ont participé aux groupes cibles ont dit que les abus physiques, sexuels et/ou affectifs dont ils ont été victimes chez eux, de la part de leurs parents, d'autres membres de leur famille, de leurs voisins ou d'autres personnes qui s'occupaient d'eux avaient été provoqués par la fragmentation culturelle.» Les auteurs font remarquer que les jeunes ont été victimes de la marginalisation et de la vulnérabilité attribuables «aux circonstances actuelles et passées.» Sans domicile fixe et ayant peu d'instruction et de compétences professionnelles, nombre de jeunes Autochtones se livrent à la prostitution pour subvenir à leurs besoins. Une fois dans la rue, les jeunes Autochtones prostitués sont exposés à diverses formes de danger (p. ex., violence et drogues). «Les causes principales de mortalité

<sup>17</sup> Les annotations accompagnées d'un \* proviennent du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique.

chez les enfants et les jeunes Autochtones exploités dans la prostitution sont les suivantes : assassinat, sida, suicide ou overdose.» Le rapport fait ressortir la nécessité de la prévention, de l'intervention d'urgence et de la réduction des préjudices, de la guérison, de l'attitude du public et de la défense des droits. Les auteurs concluent que la participation des jeunes est la clé de la promotion et de la mise en œuvre d'un changement social positif. En plaçant la pratique du commerce du sexe chez les jeunes Autochtones dans un contexte plus général, et en reconnaissant notre responsabilité sociale collective à l'égard des problèmes situationnels de ces jeunes, nous pouvons commencer à offrir des solutions fondées sur une politique économique et sociale progressiste plutôt que sur une loi répressive.

**ALLEN, D.** «Young male prostitutes: A psychological study», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 9, 1980, p. 339-426.

Les antécédents des prostitués masculins comprennent un milieu familial difficile, une situation socio-économique défavorisée ainsi qu'un niveau d'études et des compétences professionnelles insuffisants. Cette étude de trois ans sur les hommes qui vendent leurs services sexuels à d'autres hommes comprend des entrevues semi-structurées non directives auprès de 129 travailleurs du sexe masculin à Boston (les données de 98 des entrevues figurent dans ce document). Les questions portaient sur les antécédents psychologiques des participants, y compris des discussions sur leur origine, les antécédents sociaux et familiaux, l'instruction, la sexualité, l'alcool et l'abus d'alcool et d'autres drogues ainsi que la délinquance. L'auteur classe les prostitués dans quatre groupes : 1) prostitués de la rue et de bar à temps plein; 2) call-boys à temps plein; 3) prostitués à temps partiel; 4) ceux qui se livrent à la prostitution comme prolongement d'autres actes de délinquance. Les quatre groupes sont comparés en fonction de leurs antécédents psychologiques, de leurs motifs et de leur type d'activité. Selon les données, les prostitués à temps partiel, qui continuent de participer aux programmes d'éducation ou de formation professionnelle sont la seule catégorie de prostitués qui ont la capacité de parvenir à un ajustement social stable. L'auteur affirme qu'il n'y a pas de jeune prostitué type; les répondants avaient des antécédents variés et ils avaient diverses raisons de commencer (et de continuer) à se livrer à la prostitution.

**ALLMAN, D.** *A pour Actes, M pour Mutuels : le travail du sexe au masculin et le sida au Canada*, Santé Canada, 1999.

Cette étude vise à examiner la littérature sur le «travail du sexe au masculin au Canada, étudiée sous l'angle plus particulier du VIH et du sida.» L'objectif de l'auteur est de faire «mieux comprendre certaines des réalités entourant la prostitution dans notre pays et d'aborder les questions capitales que posent le rôle et les droits des travailleurs du sexe au Canada, sur le plan juridique, éthique et des politiques.» Les estimations du nombre d'hommes qui se livrent à la prostitution varient d'une administration à l'autre (p. ex., selon une estimation, de 10 à 33 % des prostitués dans un certain nombre de grandes villes canadiennes étaient des hommes). Les domaines de la littérature examinés dans ce rapport sont les suivants : le commerce du sexe masculin et le *Code criminel*, les renseignements démographiques sur le commerce du sexe masculin, le commerce du sexe masculin et les MTS, le VIH et le sida, les recherches antérieures sur les jeunes de la rue et le commerce du sexe des jeunes hommes de la rue, le commerce du sexe masculin à l'intérieur, les clients des travailleurs du sexe masculins, le commerce du sexe des Autochtones de sexe masculin, les médias et le commerce du sexe masculin et la théorie sociale canadienne appliquée au commerce du sexe. Selon les résultats des travaux de recherche, la majorité des adolescents ont commencé à se prostituer avant l'âge de 18 ans; l'argent est la principale raison pour laquelle les jeunes hommes se prostituent; les travailleurs du sexe masculins subissent des actes de violence aux mains de spectateurs homophobes qui les agressent et(ou) les volent; il existe peu de renseignements sur le commerce du sexe masculin intérieur et la prostitution chez les Autochtones masculins. Selon l'auteur, même s'il y a des différences dans les recherches sur l'utilisation du condom, les preuves disponibles réfutent l'accusation portée contre les travailleurs du sexe masculins selon laquelle ils propageraient le sida. Il estime plutôt que «de plus en plus, les travailleurs du sexe au masculin au Canada se protègent et protègent leurs clients sexuels de l'infection par les MTS et le VIH.» Le rapport comprend aussi une série de recommandations au sujet de «l'importance d'une méthodologie solide qui ne comporte pas de biais moral.»

**APPLEFORD, B.** «Response of the Canadian Psychological Association to the Badgley and Fraser reports» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, publié sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 51-73.

Ce document examine la réponse de la Société canadienne de psychologie (SCP) aux rapports Badgley et Fraser. Entre autres, la SCP propose l'établissement d'un organisme national chargé de coordonner les réponses (services professionnels ainsi que prévention et éducation) au rapport Badgley. À l'instar des deux comités, la SCP estime qu'il faut faire beaucoup plus pour lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des jeunes. Cependant, la recommandation du Comité Badgley visant à imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués constitue un «zèle excessif» et ne sert qu'à revictimiser les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe. Dans l'ensemble, la SCP recommande fortement au gouvernement fédéral de coordonner les initiatives judiciaires et extrajudiciaires (dans les secteurs public et privé) en réponse aux rapports Badgley et Fraser.

**ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ. *Consultation nationale sur la prostitution juvénile*, Ottawa, ACAED, 1987.**

Ce document découle des bandes transcrites et comprend des comptes rendus d'une consultation nationale sur la prostitution chez les jeunes. Le document passe en revue les principaux thèmes exprimés par les participants : définir le problème de la prostitution chez les jeunes, les lacunes en matière de connaissances et de services, amélioration de la qualité des services, facilitation de l'établissement de services ainsi que de la communication et de la coopération croisées. Le résumé vise à aider et à informer les gouvernements et les spécialistes qui élaborent des politiques, des programmes et des interventions en matière de prostitution chez les jeunes.

**\*ATCHISON, C., FRASER, L et LOWMAN, J. «Men who buy sex: Preliminary findings of an exploratory study» dans *Prostitution : On whores, hustlers and johns*, sous la direction de J. E. Elias, V. L. Bullough, V. Elias et G. Brewer, New York, Prometheus Books, 1998, p. 172-203.**

Les auteurs de ce chapitre passent en revue leurs travaux de recherche sur les clients des travailleurs du sexe. Le rapport comprend un examen des stratégies méthodologiques utilisées pour faire des recherches sur les clients et le cadre conceptuel utilisé pour analyser les résultats. L'article comprend des discussions concernant les différences entre les sexes d'un point de vue féministe (p. ex., pourquoi les hommes achètent des services sexuels et les raisons pour lesquelles les hommes achètent les services sexuels des jeunes). Les chercheurs relèvent une différence entre les hommes qui achètent des services sexuels et ceux qui ne le font pas en faisant remarquer que les clients déclarent avoir eu des expériences sexuelles auparavant et qu'ils sont plus susceptibles de déclarer qu'ils ont été victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance.

**BACKHOUSE, C. B. «Nineteenth-century canadian prostitution law: Reflection of a discriminatory society», *Social History*, vol. 48, novembre 1985, p. 387-423.**

Cet article révèle que la conception de la prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle se caractérisait par trois approches juridiques : réglementation, interdiction et réadaptation. L'approche réglementaire comprenait la présentation de la *Contagious Diseases Act* afin de lutter contre les maladies vénériennes chez les prostitués. Les décideurs ont essayé d'interdire le commerce du sexe en adoptant une loi stricte criminalisant les activités liées à la prostitution, dont les lois relatives aux hommes fréquentant les maisons de débauche. En outre, on a tenté de réadapter les femmes perdues en créant des asiles, des prisons pour femmes et des centres de détention pour les jeunes. Quelle que soit l'approche, les femmes qui se livraient à la prostitution (jeunes ou plus âgées) ont fait l'objet de lois ou de pratiques discriminatoires. Chaque réponse faisait de la discrimination contre les prostitués sur la base de la classe, de la race, de l'origine ethnique et du sexe.

**BACKHOUSE, C. B. «Prostitution», chapitre 8 dans *Petticoats and prejudice: Women and law in nineteenth century Canada*, Toronto, Women's Press, 1991.**

La prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle était-elle l'expression d'une culture coercitive sur le plan sexuel ou s'agissait-il de l'action indépendante de femmes qui faisaient fi du mariage, de la famille patriarcale et des mœurs sexuelles restrictives ? L'auteure aborde ce débat en comparant l'histoire de deux femmes qui se prostituaient. Dans le premier cas, elle montre comment une femme, Mary Gorman, et sa fille ont commencé à se prostituer pour subsister et comment elles étaient constamment exposées à la vindicte publique, au harcèlement de la police et à la «mobilité sociale descendante». Dans le deuxième cas, elle décrit les expériences d'Esther Forsyth Arscott, propriétaire d'un bordel très en vue considéré comme point repère au sein de la classe ouvrière. L'auteure fait remarquer que le législateur n'a pas tenu compte de bon nombre des facteurs économiques et sociaux qui ont fait de la prostitution une option pour certaines femmes. Dans l'ensemble, l'auteure affirme que les législateurs masculins et les responsables de l'application de la loi, qui ont tenté de réglementer la sexualité au XIX<sup>e</sup> siècle, visaient surtout les femmes qui se livraient à la prostitution.

**BAGLEY, C. «Child sexual abuse and juvenile prostitution: A commentary on the Badgley report on sexual offences against children and youth», *Canadian Journal of Public Health*, vol. 76, janvier/février 1985, p. 65-66.**

Cet article critique le rapport du Comité Badgley sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes parce que celui-ci laisse entendre que les jeunes prostitués ne subissent pas plus d'agressions sexuelles pendant leur enfance que les autres enfants et adolescents canadiens. L'auteur conteste les méthodes et les constatations du Comité Badgley : l'échantillon de référence du Comité était disproportionné; il a minimisé la gravité de la violence subie par les jeunes prostitués et il n'a pas expliqué que la plupart des prostitués ont été victimes de violence sexuelle à un âge beaucoup plus jeune (avant 12 ans) que les non-prostitués. D'après les données, Bagley conclut qu'avant de commencer à se livrer à la prostitution de rue, les jeunes prostitués ont subi deux fois plus de violence sexuelle que la population générale.

**BAGLEY, C.** «Prevention of child sexual abuse and its sequels: An Alberta case study and a commentary on the Badgley and Fraser reports», *The Social Worker/Le travailleur social*, vol. 45, n° 1, printemps 1986, p. 16-19.

L'auteur passe en revue les conclusions du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Rapport Fraser) et du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley). Le Rapport Badgley fait ressortir l'ampleur de la violence sexuelle à l'égard des enfants au Canada et le piètre état des services sociaux offerts pour faire face à ce phénomène. Le Comité Badgley recommande la création d'un Bureau du commissaire chargé d'élaborer des «normes de services» pour régler les cas de violence sexuelle à l'endroit des enfants, et les provinces devraient mettre en œuvre des services appropriés de protection des enfants. Selon les données disponibles, a) la plupart des cas impliquaient des enfants victimes de violence sexuelle en Alberta «ne sont pas portés à la connaissance d'un adulte»; b) la plupart des victimes de violence sexuelle ne sont pas orientées vers des spécialistes pour être traitées; c) la plupart des cas de protection de l'enfance en Alberta s'appliquent à des victimes de violence sexuelle. Selon des études réalisées à Calgary et Edmonton, 65 % des jeunes prostitués ont subi des actes de violence sexuelle avant de faire une fugue pour se réfugier dans la rue. L'auteur conclut que certaines régions (c.-à-d. Saskatoon, Halifax, Vancouver, Toronto et Winnipeg) ont entrepris des programmes pour faire face à la violence sexuelle envers les enfants; cependant, la plupart des gouvernements n'ont pas «appuyé et stimulé» les initiatives préconisées par le Comité Badgley.

**BAGLEY, C.** «The long-term psychological effects of child sexual abuse: A review of some British and Canadian studies of victims and their families», *Annals of Sex Research*, vol. 4, 1991, p. 23-48.

Dans cet article, l'auteur passe en revue les ouvrages du Canada et du Royaume-Uni concernant l'incidence sur la santé mentale à long terme de la violence sexuelle pendant l'enfance dans le milieu familial. Les données provenant de neuf études canadiennes révèlent une incidence élevée de la violence sexuelle subie pendant l'enfance dans les familles dysfonctionnelles. Les répercussions négatives de la violence sexuelle dans le milieu familial comprennent la piètre estime de soi, l'accroissement de la dépression, les idées et les tendances suicidaires et une piètre santé mentale. Une étude de la prostitution chez les jeunes au Canada et aux Philippines révèle des écarts culturels importants dans l'évaluation de la violence sexuelle subie pendant l'enfance.

**BAGLEY, C.** «Child sex rings: Marginal, deprived and exploited children» dans *Children, sex and social policy: Humanistic solutions for problems of child sexual abuse*, Brookfield, États-Unis, Avebury, 1997.

Deux chapitres portent sur la prostitution chez les jeunes : le chapitre 4 intitulé *Child sex rings: Marginal, deprived and exploited children*, et le chapitre 6 intitulé *Child and adolescent prostitution in North America and the Third World: Case studies of cruelty and cultural misunderstanding*. Le chapitre 4 examine le problème des réseaux d'exploitation sexuelle des enfants. L'auteur soutient que ces réseaux constituent une «exploitation de la naïveté et de la confiance des jeunes». Les entrevues auprès d'ex-prostitués et d'un ancien organisateur/dirigeant d'un réseau d'exploitation sexuelle et les résultats d'études antérieures servent à décrire la dynamique de cet aspect du commerce du sexe. La plupart des enfants victimes de ces réseaux sont issus de familles désunies et défavorisées, où la violence sexuelle et physique était courante. Au chapitre 6, l'auteur présente des données sur la prostitution juvénile à partir de trois sources : les conclusions d'études officielles réalisées en Amérique du Nord, des observations personnelles à Calgary, Bombay, Manille et Hong Kong et des comptes rendus personnels d'ex-prostitués. L'auteur fait une distinction entre la prostitution chez les enfants et la prostitution chez les adolescents : «les prostituées adolescentes (13 ans et plus) sont recherchées à cause de leur nubilité et de leurs caractéristiques sexuelles secondaires nouvellement acquises; l'adolescente met généralement l'accent sur sa sexualité évidente». L'auteur décrit et examine les facteurs menant à la prostitution (p. ex., violence physique, psychologique et sexuelle en milieu familial, piètre estime de soi et dépression). En plus de critiquer le manque d'accusations portées contre les clients des jeunes prostitués, l'auteur soutient qu'il faut plus de fonds pour permettre des interventions efficaces, compétentes et durables qui offre un soutien psychologique et social. L'auteur conclut que le problème tourne autour du fait qu'il est plus important pour les gens de la classe politique et le public de réduire les impôts que d'intervenir pour protéger adéquatement les enfants et les adolescents contre la forme la plus vile de la cruauté sexuelle et physique.

**BAGLEY, C., BURROWS, B. A. et YAWORSKI, C.** «Street kids and adolescent prostitution: A challenge for legal and social services» dans *Canadian child welfare law: Children, families and the state*, N. Bala, J. P. Hornick et R. Vogel, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1991, p. 109-132.

Cet article passe en revue les ouvrages concernant les facteurs qui influent sur les personnes qui commencent à se prostituer (violence pendant l'enfance, milieu familial et fugue). Les auteurs examinent les stratégies de services juridiques et sociaux recommandées par le Comité Badgley et le Comité Fraser et ils critiquent la réponse du gouvernement fédéral aux rapports de ces comités. Ils soutiennent qu'il est futile de demander à des jeunes de retourner dans un milieu familial qu'ils jugent intolérable; les organismes de services doivent comprendre et aider les

jeunes à faire face aux facteurs qui contribuent à leur décision de se prostituer. Les réponses à la prostitution juvénile doivent tenir compte du désir d'indépendance d'un jeune et elles doivent offrir des conditions d'existence ainsi que des programmes d'éducation et de consultation appropriés. L'élimination ou la réduction de l'incidence de la prostitution chez les jeunes dépendra de l'élaboration d'une politique publique et d'attitudes mettant l'accent sur l'aide à accorder aux jeunes prostitués.

**BAGLEY, C. et YOUNG, L. «Juvenile prostitution and child sexual abuse: A controlled study», *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 6, n° 1, 1987, p. 5-26.**

Bagley et Young tentent de répéter les recherches de Silbert et Pines (1982) sur l'association entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite. Les auteurs font ressortir les pièges méthodologiques que recèle l'énoncé du Comité Badgley selon lequel les jeunes prostitués ne subissent pas plus d'agressions sexuelles pendant leur enfance que les autres enfants et adolescents canadiens. Les auteurs interrogent 45 ex-prostitués (qui ont tous plus de 18 ans), et ils utilisent un groupe de référence composé de non-prostitués sélectionnés à partir d'une étude sur la santé mentale d'adultes choisis au hasard. Un deuxième groupe de référence comprenait 40 femmes de l'étude sur la santé mentale qui ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance. Selon les constatations, par rapport au groupe témoin, les ex-prostitués étaient plus susceptibles d'avoir connu un milieu familial où il y avait des problèmes d'alcoolisme ainsi que de la violence physique, psychologique et sexuelle. Les ex-prostitués étaient plus portés à tenter de se suicider et à avoir une piètre santé mentale et une faible estime de soi.

**BALA, N., HARVEY, W. et McCORMACK, H. *The prosecution of sexual offences against children and Bill C-15: A case law research project*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.**

En réponse au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (rapport Badgley de 1984), le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* pour faire face à la question de la violence sexuelle envers les enfants. Le rapport examine les décisions judiciaires concernant les cas tombant sous le coup des dispositions du projet de loi C-15. D'autres cas pertinents relatifs à la violence sexuelle à l'endroit des enfants font également l'objet de discussions. Il n'y a pas de réponse judiciaire en ce qui concerne les cas relevant du paragraphe 212(2) (vivre des produits de la prostitution d'un jeune de moins de 18 ans) ou du paragraphe 212(4) (qui criminalise l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans). Cependant, les auteurs font état du soutien judiciaire à l'égard des mesures pour protéger les jeunes prostitués.

**BARRET, D. et BECKETT, W. «Child prostitution: Reaching out to children who sell sex to survive», *British Journal of Nursing* vol. 5, 1996, p. 1120-1125.**

La majorité des travailleurs de la santé acquièrent des connaissances sur la prostitution chez les jeunes par le biais des médias. Pour mettre en œuvre des stratégies d'intervention appropriées, les professionnels de la santé et des services sociaux locaux doivent être renseignés sur les facteurs qui influent sur la décision d'un jeune de se prostituer, y compris les questions relatives à la violence envers les enfants, à la pauvreté et aux relations familiales. Cet article examine les questions économiques et politiques liées à la prostitution juvénile et certaines initiatives lancées par les travailleurs de la santé et des services sociaux.

**BARRETT, D. «Young people and prostitution: Perpetrators in our midst», *International Review of Law, Computers & Technology*, vol. 12, n° 3, 1998, p. 475-486.**

Cet article examine la prostitution juvénile en Grande-Bretagne et présente les conclusions d'une étude ethnographique sur la prostitution chez les jeunes dans une ville non identifiée. L'approche britannique se caractérise par un changement conceptuel : les jeunes prostitués sont désormais considérés comme des victimes, et non comme des délinquants (même si l'auteur fait remarquer que nombre de jeunes continuent d'avoir des démêlés avec la justice). L'auteur favorise le réseautage ainsi qu'une approche multidisciplinaire pour aider ces jeunes à résoudre les problèmes qui les ont amenés à se réfugier dans la rue. Les fugues contribuent dans une large mesure à amener les jeunes à se prostituer, et des facteurs comme des antécédents difficiles, la violence physique et sexuelle et la pauvreté incitent souvent à faire une fugue. Il devrait y avoir des services comme les haltes-accueil, les services de consultation téléphonique et les services mobiles pour offrir un soutien aux jeunes et les aider à faire face aux défis quotidiens. Les jeunes itinérants éprouvent de la difficulté à obtenir un logement et un emploi et à poursuivre leurs études et, par conséquent, ils peuvent facilement devenir la proie de souteneurs et commencer à vendre leurs services sexuels pour survivre. L'étude, qui portait sur 411 jeunes travaillant dans un secteur retiré du quartier des prostitués, a révélé les faits suivants : les jeunes demeuraient généralement dans le véhicule des clients pendant la rencontre sexuelle, ce qui laisse supposer qu'il n'y avait peut-être aucun souteneur et il y avait un contact interpersonnel étroit

entre les jeunes filles (peut-être pour des raisons de sécurité personnelle ou pour tenir les souteneurs éloignés). L'auteur favorise de nouvelles idées et solutions pour résoudre le problème des jeunes qui se livrent à la prostitution.

**BARTEK, S., KREBS, D. et TAYLOR, M.** «Coping, defending, and the relations between moral judgement and moral behaviour in prostitutes and other female juvenile delinquents», *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 102, 1993, p. 66-73.

Les études antérieures sur les relations entre le comportement immoral et l'obtention de faibles scores à l'entrevue sur le jugement moral sont dans l'erreur sur le plan descriptif et sur le plan explicatif. Cette étude compare la compétence morale des délinquantes (prostituées et délinquantes non prostituées) et celle des non-délinquantes du même âge. Les auteurs posent l'hypothèse que les délinquantes obtiennent un score moins élevé pour une série d'indicateurs du jugement moral. L'étude porte sur 20 jeunes délinquantes prostituées, 20 jeunes délinquantes qui ont déclaré ne pas se livrer à la prostitution et 20 sujets témoins du même groupe d'âge. Les entrevues structurées comprenaient l'étude de Colby et de Kohlberg (1987) sur le dilemme moral concernant la prostitution (entrevue sur le jugement moral) et le test d'adaptation et de défense de Joffe et Naditch (1977). Par rapport au groupe témoin, les délinquantes ont enregistré un niveau de maturité et d'adaptation moins élevé et des scores plus élevés au chapitre de la défense. Les délinquantes considérées comme ayant un faible niveau d'adaptation ont fait des jugements moraux d'un niveau beaucoup plus bas au sujet du dilemme de la prostitution que dans le cas des dilemmes moins pertinents sur le plan personnel de l'entrevue sur le jugement moral. Aucune différence entre les groupes n'a été constatée concernant les jugements des répondantes dans le cadre de l'EJM; cependant les prostituées ont porté des jugements moins sévères contre la prostitution. Les résultats font ressortir les relations entre le raisonnement moral et les actes moraux.

**BASOW, S. B. et CAMPANILE, F.** «Attitudes toward prostitution as a function of attitudes toward feminism in college students: An exploratory study», *Psychology of Women Quarterly*, vol. 14, n° 1, 1990, p. 135-141.

L'historique de la pensée féministe concernant la prostitution révèle deux solutions de rechange à l'interdiction : la décriminalisation et la légalisation. Les auteurs font état des conclusions d'une étude portant sur les relations entre les attitudes et les points de vue féministes au sujet de la prostitution. Quatre-vingt-neuf étudiants du premier cycle (42 hommes et 47 femmes) ont répondu aux questionnaires *Échelle des attitudes à l'égard du féminisme* et *Échelle des attitudes à l'égard de la prostitution*. Les auteurs ont émis l'hypothèse que les «étudiants du collégial adeptes du féminisme acceptaient moins les mythes sur la prostitution et étaient plus ouverts à la décriminalisation et à la légalisation de la prostitution que les étudiants dont les attitudes à l'égard du féminisme étaient plus traditionnelles». Les adeptes du féminisme étaient plus portés à considérer la prostitution comme «l'exploitation et la subordination des femmes et moins portés à croire que les femmes deviennent prostituées par nécessité économique et moins susceptibles d'approuver la décriminalisation et la légalisation de la prostitution.» Il y avait également des différences entre les sexes (les femmes étaient plus portées que les hommes à appuyer la légalisation et la décriminalisation). Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de considérer la prostitution comme une forme de subordination et d'exploitation des femmes. D'après les résultats, les auteurs estiment que le public considérera la libéralisation de la prostitution comme de la permissivité sexuelle. Ils recommandent d'informer le public au sujet de la décriminalisation et de la légalisation et de la nature «réelle» de la prostitution et des structures sociales qui la sous-tendent.

**BELK, R. W., OSTERGAARD, P. et GROVES, R.** «Sexual consumption in the time of AIDS: A study of prostitute patronage in Thailand», *Journal of Public Policy & Marketing*, vol. 17, n° 2, 1998, p. 197-210.

Les auteurs résument une étude de la consommation sexuelle et du sida dans le cadre de la prostitution en Thaïlande. Au moyen de travaux qualitatifs sur le terrain, les chercheurs ont interrogé 25 étudiants de l'Université de Chiang Mai, 8 touristes masculins étrangers et plusieurs prestataires de services. L'étude visait à «...faire comprendre le problème de la propagation du sida par la prostitution en Thaïlande.» Les auteurs ont découvert que les croyances et les attitudes à l'égard de la sexualité et du recours à la prostitution incitaient à adopter un comportement à risque plus élevé chez les Thaïlandais (les hommes ont traditionnellement plus d'une femme pour répondre à leurs besoins tandis qu'on s'attend à ce que les femmes restent vierges jusqu'au mariage). Ces deux poids deux mesures contribuent à excuser le recours aux prostituées par les célibataires et les hommes mariés, ce qui favorise la propagation du sida. Malgré l'accroissement des connaissances sur le sida (en particulier chez les étudiants d'université), les pratiques sexuelles ne semblent pas évoluer en Thaïlande – les hommes continuent de s'adonner à des pratiques sexuelles non protégées. Il y a eu un accroissement de la demande d'enfants prostitués en raison de la perception selon laquelle ils ne sont pas infectés par la maladie. Si la «prise illogique de risques se poursuit chez les étudiants informés de niveau collégial, cette situation risque encore plus de se perpétuer chez la majorité moins informée de la population thaïlandaise». Les auteurs préconisent une compréhension plus complète de la culture et une approche polyvalente de la recherche sur les faits, de la mise en œuvre et du suivi.

**BELL, H. et TODD, C.** «Juvenile prostitution in a midsize city» *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 27, n<sup>os</sup> 3/4, 1998, p. 93-105.

Cet article examine la prostitution juvénile dans une ville de taille moyenne (Austin, Texas) afin de déterminer le nombre de jeunes qui se livrent à la prostitution et de comparer leur profil à celui de jeunes ayant fait l'objet d'une étude antérieure. Les auteurs ont utilisé des questionnaires autoadministrés auprès de 242 jeunes à risque; un jeune était considéré comme étant à risque s'il avait recours à l'un des trois organismes de services pour les jeunes. L'étude a porté sur une gamme étendue de sujets : démographie, antécédents sexuels, expériences familiales, consommation de drogues, prostitution, etc. Vingt-et-un des répondants s'étaient livrés à une forme ou une autre de prostitution. Les auteurs ont comparé le groupe des prostitués et le groupe des non-prostitués en fonction d'un certain nombre de variables relatives à la prostitution. Les prostitués étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle ou physique, de vivre loin de leur famille, de fréquenter l'école irrégulièrement ou pas du tout et d'avoir des antécédents criminels. Les auteurs concluent que la prostitution chez les jeunes existe à Austin et ces jeunes doivent bénéficier d'une attention spéciale et de programmes particuliers (d'après leurs expériences antérieures) pour éviter d'être victimes d'exploitation sexuelle.

**BENSON, C. et MATTHEWS, R.** «Street prostitution: Ten facts in search for a policy», *International Journal of the Sociology of Law*, vol. 23, 1995, p. 395-415.

Les auteurs examinent les solutions de rechange pour faire face à la prostitution féminine de rue en Grande-Bretagne. L'étude résulte de travaux de recherche comportant des entrevues avec des agents de l'escouade mondaine, des prostitués, des clients, des groupes de résidents et divers représentants de l'autorité. Les auteurs critiquent les solutions miracles à la prostitution (c.-à-d. la loi, les zones de tolérance, la décriminalisation), en faisant état de leur incapacité d'aborder les questions et les préoccupations en matière de prostitution. À titre de solution de rechange, les auteurs indiquent 10 faits à prendre en considération lorsqu'on élabore une politique pratique et viable pour résoudre les problèmes liés à la prostitution de rue (c.-à-d. antécédents et expériences des prostituées de la rue, renseignements sur les clients et incidence sur la loi en matière de prostitution). Les auteurs soutiennent que la loi n'est pas une panacée pour faire face à la prostitution de rue et ils préconisent une approche qui tient compte des facteurs judiciaires et extrajudiciaires. Parmi les suggestions d'initiatives de services juridiques et sociaux figurent l'adoption d'une loi sur le proxénétisme, l'examen de la protection de l'enfance, l'introduction de l'éducation sanitaire et l'élaboration de stratégies de réduction des préjudices pour les prostituées.

**BIESENTHAL, L.** *Mediating the problematics of female youth prostitution*, mémoire de maîtrise inédit, Ottawa, Ontario, Carleton University, 1993.

Les études traditionnelles en sociologie et en criminologie sur la prostitution chez les jeunes filles se caractérisent par des idées sexistes et moralisatrices qui ont marginalisé l'expérience des femmes. L'auteure soutient que les adolescentes prostituées subissent tous les jours l'inégalité entre les sexes fondée sur leur sexualité et leur mode de vie. Reposant sur des entrevues qualitatives approfondies auprès de quatre jeunes prostituées, cette thèse sert de plate-forme permettant aux femmes de s'exprimer et elle vise à comprendre comment la jeune prostituée définit son monde ainsi que les contradictions et la problématique auxquelles elle fait face. L'examen de la littérature féministe, traditionnelle, historique, sociologique, criminologique et relative à la prostitution révèle que notre capacité de comprendre la prostitution chez les adolescentes a été limitée par la théorie biaisée à l'égard des jeunes qui pratiquent le commerce du sexe. Au moyen de la sociologie de rechange de Smith (1987), l'auteure permet aux adolescentes prostituées de s'exprimer, ce qui leur donne la possibilité de faire connaître leur expérience en tant que personne et non en tant que sujet d'étude.

**BITTLE, S.** *Reconstructing "Youth prostitution" as the "Sexual procurement of children": A case study*, mémoire de maîtrise inédit, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1999.

Le 15 octobre 1986, le gouvernement canadien a déposé le projet de loi C-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* afin de lutter contre la violence sexuelle envers les enfants. Le projet de loi C-15 comprend une loi criminalisant l'achat ou les tentatives d'achat des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans. Après son adoption le 1<sup>er</sup> janvier 1988, le paragraphe 212(4) a rarement été appliqué. Seulement six accusations ont été portées à Vancouver, en Colombie-Britannique, pendant les six premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le proxénétisme à l'endroit des jeunes. Les prestataires de services et les activistes communautaires mécontents ont demandé pourquoi le paragraphe 212(4) n'était pas appliqué, et ils ont exercé des pressions pour qu'on protège davantage les jeunes de la rue victimes d'abus sexuels. Fondée sur une étude de cas réalisée à Vancouver, cette thèse comprend 32 entrevues qualitatives auprès de plusieurs sources d'archives visant à examiner l'évolution de l'application du paragraphe 212(4). Au moyen du concept de la «revendication» comme cadre d'analyse général, l'auteur constate que les activités des groupes de pression liées au paragraphe 212(4) ont agi comme



catalyseur de la (re)définition de la «prostitution chez les jeunes» comme étant l'exploitation sexuelle des jeunes. L'expression «jeune prostitué» a été rejetée parce qu'elle place la responsabilité sur les épaules du jeune; les expressions «jeunes victimes d'entremetteurs», «jeunes victimes d'abus sexuels» et «violence sexuelle» ont été adoptées parce qu'elles décrivaient les jeunes de la rue comme des victimes des «prédateurs sexuels». Dans ce processus, l'acheteur est considéré comme un «pédophile», le mauvais responsable de l'exploitation sexuelle des jeunes. Le discours utilisé pendant les campagnes visant à faire appliquer le paragraphe 212(4) a créé un cadre de référence dont les décideurs ne pouvaient pas ne pas tenir compte. En fait, la province a répondu aux préoccupations concernant l'exploitation sexuelle des jeunes en créant l'«unité provinciale de lutte contre la prostitution» et en engageant 1,9 millions de dollars dans le cadre du plan d'action de Vancouver visant à protéger les jeunes victimes d'abus sexuels. La thèse conclut que les efforts de réforme liés au paragraphe 212(4) ont été accélérés par un système rhétorique qui a considéré la prostitution chez les jeunes comme étant de l'exploitation sexuelle. Ce cadre discursif a confirmé que l'exploitation sexuelle des jeunes est une question relevant de l'État et des services sociaux. Le changement de philosophie à l'égard des façons d'envisager la prostitution chez les jeunes traduit le fait que la communauté internationale considère de plus en plus l'exploitation sexuelle des jeunes de la rue comme un problème social grave.

**BOUR, D., YOUNG, J. et HENNINGSSEN, R.** «A comparison of delinquent prostitutes and delinquent non-prostitutes on self-concept», *Journal of Offender Counseling* vol. 9, 1984, p. 89-101.

Cette étude porte sur les différences entre les délinquants prostitués et les délinquants non prostitués. Elle vise principalement à déterminer si les deux groupes obtiennent des scores très différents dans la *Tennessee Self Concept Scale* (TSCS) et elle compare les écarts entre les groupes de jeunes prostitués en ce qui concerne les aspects sociaux et démographiques. Les méthodes comprennent des données sociales et démographiques, l'administration d'un questionnaire fondé sur la TSCS et la réalisation d'un test du khi carré pour déterminer l'importance des variables définies. Les données révèlent que les non-prostitués consomment plus d'alcool ou d'autres drogues et que les prostitués ont eu leur première expérience sexuelle à un âge plus précoce tout en enregistrant des scores plus élevés dans l'échelle du soi physique. Selon les auteurs, le fait de se prostituer peut être lié à des «relations sexuelles précoces et à une opinion positive de ses attributs». Les auteurs recommandent de poursuivre les recherches pour examiner les effets de l'absence des parents et l'incidence de la violence physique et sexuelle sur les jeunes prostitués. Ils préconisent également une analyse des programmes juridiques et sociaux nouveaux et existants en matière de prostitution chez les jeunes.

**BOYER, D.** *Street exit project: Final report*, US Department of Health and Human Services, Administration for Children, Youth and Families, 1986.

Les *Seattle Youth and Community Services* (SYCS) offrent aux jeunes de la rue diverses ressources pour les aider à cesser de se livrer à la prostitution de rue. Ce rapport porte sur le fonctionnement des SYCS et définit les facteurs et les attributs qui amènent un jeune à chercher à établir des liens avec les services ou à rompre ceux-ci et à continuer ou à cesser de se livrer à la prostitution de rue. Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies auprès de 40 adolescents et adolescentes qui se livrent à la prostitution et qui adoptent d'autres comportements «de rue». Les répondants ont été interrogés et suivis sur une période de 15 mois. Selon les résultats, de 25 à 30 % des jeunes ont modifié leur mode de vie. Les jeunes qui ont réussi à quitter la rue avaient subi moins de violence pendant leur enfance, ils avaient passé plus de temps avec leurs parents ou des substituts et ils s'étaient réfugiés dans la rue à un âge plus élevé que les jeunes qui n'ont pas réussi à le faire. La première recommandation résultant de l'évaluation était que les programmes doivent prévoir l'adoption de modèles d'initiative personnelle qui permettent aux jeunes de répondre à leurs propres besoins, la prise de décisions concernant les opérations des programmes et la prestation de services aux autres jeunes.

**BRACEY, D.** «The juvenile prostitute: Victim and offender», *Victimology*, vol. 8, 1983, p. 151.

Cet article porte sur la négligence et la violence dont ont été victimes les jeunes prostitués avant de pratiquer le commerce du sexe et la violence que continuent de leur faire subir dans la rue les souteneurs, les clients et les détresseurs. Le document commence par un examen des ouvrages recensés selon lesquels il y aurait un lien entre le fait d'être victime de violence sexuelle à un jeune âge et le fait de se prostituer; nombre de jeunes quittent un milieu familial perturbé pour se réfugier dans la rue où ils peuvent subir des influences extérieures (c.-à-d. qui peuvent les amener à se prostituer). L'auteure affirme que la société américaine et le système de justice pénale en particulier traitent la déviance juvénile et la prostitution chez les jeunes avec ambivalence. Les jeunes prostitués ne font pas appel à l'aide de la police de peur d'être pris dans les mailles du système de justice pénale. En raison des attitudes sociales négatives à l'égard de la prostitution, il est difficile d'offrir un traitement adéquat aux jeunes prostitués (le manque de solutions de rechange en matière de traitement et l'incidence accrue des crimes de violence commis par les jeunes ont incité à adopter des politiques qui considèrent les jeunes prostitués comme des criminels qui doivent

être punis). L'auteure conclut que la plupart des établissements offrent rarement aux jeunes filles des solutions de rechange économiques satisfaisantes à la prostitution.

**BRANNIGAN, A. *Victimization of prostitutes in Calgary and Winnipeg*, (Rapport no. TR1996-15f), Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1996.**

En décembre 1985, le gouvernement fédéral a adopté une loi qui a criminalisé le racolage aux fins de la prostitution. En réponse aux préoccupations selon lesquelles cette loi contribuait à la victimisation des prostitués, le ministère de la Justice du Canada a parrainé une série d'études pour déterminer s'il y avait un lien entre l'article 213 (dispositions sur le racolage) et l'accroissement de la violence envers les prostitués. Cette étude fait appel à des sources multiples, notamment : l'examen des modes d'application de l'article 213, des entrevues avec le personnel de la justice pénale, un examen des données sur les homicides, des entrevues auprès de prostitués de Calgary et une analyse d'articles de journaux concernant la prostitution. Selon les données, il y a eu 20 homicides de prostitués à Calgary et Winnipeg depuis 1985. La violence envers les prostitués ne semble pas être «directement» liée à l'application des dispositions législatives sur le racolage. Le rapport comprend un aperçu des programmes sociaux et juridiques de rechange qui servent à faire face aux questions relatives à la prostitution.

**BRANNIGAN, A. et FLEISCHMAN, F. «Juvenile prostitution and mental health: Policing delinquency of treating pathology?», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 4, 1989, p. 77-97.**

Les approches de la prostitution juvénile sont dominées par un point de vue thérapeutique qui met l'accent sur la violence sexuelle et la victimisation des jeunes. Les auteurs remettent en question ce modèle en procédant à un examen critique de l'incidence de la prostitution chez les jeunes et des ouvrages selon lesquels les jeunes commencent à se prostituer en raison de la violence qu'ils ont subie auparavant. Selon les données nationales sur les poursuites, les jeunes ne constituent qu'une minorité parmi l'ensemble des personnes accusées de racolage. Les travaux de recherche sur l'association entre la violence sexuelle, physique et psychologique subie pendant l'enfance et le fait de se prostituer par la suite se caractérisent par des contradictions méthodologiques et idéologiques. Un examen de deux études sur les fugueurs au Canada minimise le lien entre la violence subie pendant l'enfance, le fait de quitter le milieu familial à un âge précoce et le fait de se livrer à la prostitution. Les auteurs remettent en question la valeur de l'hypothèse selon laquelle la prostitution juvénile est une pathologie et le bien-fondé de considérer le racolage comme un crime.

**BRANNIGAN, A. et GIBBS VAN BRUNSCHOT, E. «Youthful prostitution and child sexual trauma», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 20, 1997, p. 337-354.**

Cet article examine la littérature empirique sur les expériences traumatisantes vécues au sein de la famille et le fait de se livrer à la prostitution par la suite. Selon les études, les prostitués ont connu le viol, l'inceste et d'autres actes de violence sexuelle dans leur famille; cependant, les données sont incohérentes et contradictoires. Les auteurs préconisent une approche fondée sur les théories générales du contrôle, une approche qui met l'accent sur les modèles de socialisation et de contrôle de la délinquance par opposition aux réponses pathologiques. Les traumatismes ou les conflits qui amènent les enfants et les jeunes à faire une fugue exposent ceux-ci à la délinquance; les liens familiaux affaiblis nuisent au développement de la maîtrise de soi chez les jeunes, ce qui les amène à s'adonner à des activités sexuelles précoces et accroît le risque qu'ils se prostituent. Comprendre ces facteurs peut aider à expliquer pourquoi les jeunes commencent à se prostituer sans chercher des traumatismes et des perturbations psychiatriques non observables. D'après les auteurs, il y a une interaction entre les facteurs de contrôle social et le processus normal du développement sexuel.

**BRITISH COLUMBIA PRESS RELEASE. *New law to keep young people safe*, Ministère des enfants et de la famille, 21 juin 2000.**

Le 21 juin 2000, le ministère des Enfants et de la Famille de la Colombie-Britannique a annoncé qu'il prévoyait déposer la loi intitulée *Secure Care Act 2000* à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. La nouvelle loi conférera aux parents et aux autorités le pouvoir d'obtenir de l'aide pour les enfants et les jeunes à risque élevé qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'aider. La Loi ne se limite pas à la prostitution chez les jeunes; elle porte sur d'autres formes d'«actes autodestructeurs» (p. ex, toxicomanie grave). La Loi confère à un parent, à un tuteur ou à un directeur des soins de protection le pouvoir de demander qu'un enfant soit confié à un organisme de soins de protection pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours. Dans les cas d'urgence, les autorités ont le pouvoir d'assurer la sécurité d'un jeune en le détenant pendant une période pouvant aller jusqu'à 72 heures afin de le soumettre à une évaluation, de prendre des dispositions pour le faire traiter et de lui offrir des services de soutien.

**BROCK, D.** «Prostitutes are scapegoats in the AIDS panic», *Resources for Feminist Research*, vol. 18, n° 12, 1989, p. 13-17.

Selon les croyances prédominantes, les prostitués sont porteurs de maladies transmises sexuellement et les femmes qui pratiquent le commerce du sexe sont «sales moralement et physiquement». Cette attitude était évidente au cours de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale; on reprochait alors aux prostituées de propager les maladies vénériennes chez les militaires. L'auteure de cet article examine d'un œil critique le rôle de bouc émissaire qu'on fait jouer aux prostituées sous prétexte qu'elles propageraient le VIH. L'auteure réprimande le public, les médias et les représentants de la police parce qu'ils laissent entendre que les prostitués causent une épidémie au Canada. Pour réfuter l'argument selon lequel les prostitués propagent le VIH, l'auteure cite des données indiquant que peu de prostitués sont séropositifs pour le VIH. Sauf dans le cas des jeunes femmes et des jeunes hommes qui ont commencé à pratiquer récemment le commerce du sexe, la plupart des prostitués, selon l'auteure, utilisent des pratiques sexuelles sans risque. L'auteure préconise de recourir à des initiatives d'éducation et de prévention au lieu de rechercher des scélérats et de créer des boucs émissaires.

**BROCK, D. R.** *Making work, making trouble: Prostitution as a social problem* Toronto, University of Toronto Press, 1998.

La prostitution en tant que problème social n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, nous nous demandons rarement pourquoi la prostitution est considérée comme un problème social et qui sont ceux qui pensent comme tel. Ce livre examine la transformation de la prostitution en problème social en analysant la réglementation de celle-ci de 1970 aux années 1990. L'auteure aborde les relations entre l'embourgeoisement urbain et l'idée que la prostitution intérieure est un problème social. La production d'une panique morale a mené à la fermeture de lieux de prostitution hors de la rue (surtout les salons de massage), ce qui a forcé par la suite nombre de prostitués à travailler dans la rue et suscité de nouvelles préoccupations chez les groupes d'intérêts au sujet de la visibilité de la prostitution de rue. Les travaux du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser) et la présentation du projet de loi C-49 (loi sur le racolage) font également l'objet d'un examen. En outre, l'auteure soutient que la prostitution juvénile a été redéfinie comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants dans le cadre des travaux du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley). Le rapport Badgley a accru la demande d'élargissement des services sociaux et en droit pénal malgré le bien-fondé douteux de ces mesures pour ce qui est de répondre aux besoins des jeunes prostitués. L'auteure fait une mise en garde : l'adoption de lois plus répressives pour lutter contre la prostitution ne sert qu'à punir ceux qui pratiquent le commerce du sexe. Brock conclut qu'il faut transformer la forme actuelle de la prostitution en mettant en question les conditions sociales qui font de la prostitution un choix avantageux pour certaines jeunes femmes et certains jeunes hommes.

**BROCK, D. et KINSMAN, G.** «Patriarchal relations ignored : An analysis and critique of the Badgley report on sexual offences against children and youth ». Dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.

En réponse aux préoccupations de plus en plus vives que suscite la violence sexuelle à l'endroit des enfants, le gouvernement fédéral a confié au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes le mandat d'examiner l'incidence de la violence et de formuler des recommandations pour lutter contre ce phénomène. Ce document reproche au Comité Badgley son incapacité d'aborder les relations patriarcales qui favorisent les infractions sexuelles à l'endroit des enfants et des jeunes. Les relations patriarcales se définissent comme les «relations sociales établies dans le cadre de la domination masculine résultant de la répartition du travail selon le sexe, de l'organisation de la famille et des politiques de l'État. Les auteurs soutiennent que le Comité Badgley a utilisé un cadre législatif étroit qui a fait fi de l'analyse des facteurs sociaux et économiques liés à la violence sexuelle subie pendant l'enfance. Le rapport considère la violence sexuelle comme un problème uniquement sexuel, et son approche administrative et gestionnelle de la violence sexuelle ne donne aucune indication des mesures à prendre pour transformer l'organisation sociale de la violence masculine. Les auteurs soutiennent que nous devons transcender les discussions qui considèrent la violence comme une question sexuelle en faveur d'initiatives qui concernent les relations de domination et de subordination qui contribuent à emprisonner la vie des jeunes.

**BROWN, J. et VICTOR, M.** «Research directions in male sex work», *Journal of Homosexuality*, vol. 31, n° 4, 1996, p. 29-56.

Ce document passe en revue les ouvrages sur la prostitution masculine afin d'examiner les concepts théoriques et de recherche sur le commerce du sexe masculin. Les auteurs font remarquer que les travaux de recherche précédents portent sur la biopsychologie de la prostitution masculine; cependant, en raison des préoccupations récentes à l'égard du syndrome d'immunodéficience acquise (sida), les chercheurs se sont penchés sur le risque que les

prostitués et leurs clients transmettent cette maladie. Les auteurs examinent la typologie et la psychologie des travailleurs du sexe masculins, les raisons de commencer à se livrer à la prostitution, l'orientation et les pratiques sexuelles, les maladies transmises sexuellement et les clients.

**BROWN, M.** «*Teenage prostitution*», *Adolescence*, vol. 14, 1979, p. 665-679.

Ce document examine plusieurs études visant à explorer les conditions sociales qui font que certaines jeunes filles sont vulnérables à l'«activité sexuelle déviante», les expériences qui incitent celles-ci à se prostituer et la façon dont le système de justice pénale traite la prostitution chez les adolescentes. Parmi les facteurs qui incitent les jeunes filles à commencer à se prostituer, mentionnons les familles désunies, la négligence et la violence des parents, les difficultés scolaires, les piètres perspectives d'emploi et la «désorientation psychologique». L'aliénation par rapport aux valeurs sociales traditionnelles expose les jeunes filles à des modes de vie déviants. Après que les jeunes filles ont été exposées à la socialisation déviante, plusieurs motifs peuvent entraîner celles-ci vers la prostitution (p. ex., les besoins financiers, le désir d'aventure, le fait de se tenir avec des délinquantes, des facteurs conjoncturels liés à la fugue). L'auteure fait remarquer que le système de justice pénale «intente trop de poursuites» contre les adolescents; celles-ci sont sévèrement punies pour avoir commis des infractions liées à leur statut juridique et elles sont amenées encore davantage à adopter des modes de vie déviants dans le cadre d'un processus d'étiquetage et de stigmatisation.

**BULLENS, R.** «*Organized abuse, disorganized lives: Making a deal with the devil*», *Journal of Sexual Aggression*, vol. 2, 1996, p. 99-111.

Cette étude examine la violence sexuelle organisée à l'endroit des adolescents qui se livrent à la prostitution dans les maisons de débauche de la Hollande. Des entrevues approfondies ont eu lieu auprès de 8 garçons (âgés de 14 à 16 ans) et de 5 de leurs parents. Les sujets étaient les suivants : caractéristiques de base des garçons; pratiques de recrutement; processus d'initiation, allant de «spectateur passif à participant actif»; séduction financière et coercition; facteurs relatifs à la participation et à la responsabilité et questions relatives aux pratiques sexuelles sans risque inadéquates. L'auteur examine également ce qui motive les garçons à demeurer à cet endroit et les perceptions de ceux-ci après une enquête policière sur la violence sexuelle.

**CALGARY POLICE COMMISSION.** *A national task force on juvenile prostitution: A proposal for coordinated action*, Mimeo, 1992.

Le Service de police de Calgary a relevé une hausse du nombre de jeunes qui se sont livrés à la prostitution au cours des dernières années. La *Calgary Police Commission* (Commission de police de Calgary) a donc créé un Comité de travail chargé d'examiner le bien-fondé de l'établissement d'un groupe de travail national sur la prostitution. Après avoir mis l'accent au début sur de nombreuses questions relatives à la prostitution, le Comité en est venu à la conclusion que la prostitution chez les jeunes était une préoccupation publique importante qu'il fallait aborder. Le Comité de travail a préconisé la création d'un Groupe de travail national sur la prostitution chez les jeunes chargé d'examiner les options législatives pour aider à réduire l'incidence de la prostitution chez les jeunes. Le groupe de travail formulerait des recommandations pour modifier les lois sur la prostitution chez les jeunes ou en adopter de nouvelles.

**CALIFORNIA OFFICE OF CRIMINAL JUSTICE PLANNING.** *Confronting sexual exploitation of homeless youth: California's juvenile prostitution intervention projects*, 1991.

Ce manuel présente des options et des stratégies aux collectivités qui veulent aborder la question de l'exploitation sexuelle des adolescents. Il est fondé sur trois projets financés par le *California Office of Criminal Justice Planning*, qui offrait des services aux adolescents en fugue et itinérants de Los Angeles, San Diego et San Francisco, de février 1989 à février 1991. Les projets s'inspiraient du fait que la majorité des fugeurs accueillis dans les refuges d'urgence avaient subi de graves actes de violence physique ou sexuelle et avaient fait une fugue à cause de leur milieu familial perturbé. Bon nombre avaient été abandonnés ou un parent leur avait dit de quitter le foyer familial. Nombre d'entre eux ont eu recours à la prostitution pour obtenir un logement, de la nourriture, des vêtements ou des drogues, mais peu l'ont admis. Pendant les trois premières années, les trois projets ont permis d'offrir des services de sensibilisation à plus de 5 000 jeunes. Le manuel décrit en détail les structures organisationnelles et la dotation en personnel, les facteurs à prendre en considération pour planifier et mettre en œuvre un projet couronné de succès, les projets et les services novateurs et les éléments recommandés d'un système global de soins pour les jeunes prostitués.

CARTER, B. «The Badgley report from a feminist perspective» *Resources for Feminist Research*, vol. 13, n° 4, 1985-1986, p. 42-44.

Dans ce document, l'auteure critique les biais et le point de vue du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley). Le Comité Badgley a eu recours à une méthode d'enquête axée sur les garçons qui n'a pas permis de considérer le sexe comme une réalité culturelle oppressive. Il tient compte des améliorations à la loi, des services sociaux et de la nécessité de poursuivre les recherches; cependant, le Comité aurait pu aborder les relations systémiques entre notre structure sociale patriarcale et la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des jeunes en incluant le point de vue féministe.

CATES, J. «Adolescent male prostitution by choice», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 6, 1989, p. 151-56.

La littérature concernant la prostitution masculine porte surtout sur les adolescents en fugue qui sont forcés de se prostituer dans les grands centres urbains. Cette étude examine la prostitution dans une ville de taille moyenne du Midwest américain, où les conditions préalables du commerce du sexe diffèrent de celles des grandes villes. L'étude des prostitués masculins de moins de 18 ans révèle que bon nombre disposent du nécessaire que sont la nourriture, le logement et les vêtements et qu'un grand nombre retournent dans leur famille à la fin de la soirée. Deux études de cas explorent les raisons pour lesquelles les adolescents commencent à se prostituer. Selon l'auteur, contrairement aux hypothèses habituelles, les adolescents commencent à se prostituer pour des raisons émotives et non pour répondre à des besoins économiques. Les adolescents qui se prostituent par choix semblent victimisés par leurs sentiments d'infériorité et d'insécurité, leurs relations avec leurs pairs ou leur tendance à la délinquance.

CATES, J. et MARKLEY, J. «Demographic, clinical, and personality variables associated with male prostitution by choice», *Adolescence*, vol. 27, n° 107, automne 1992, p. 695-706.

Les ouvrages sur la prostitution masculine porte surtout sur les personnes qui sont forcées de pratiquer le commerce du sexe ou celles qui y participent pour subsister. Dans cette étude, des entrevues semi-structurées ont eu lieu avec 15 prostitués et 15 non-prostitués masculins pour examiner la participation des hommes au commerce du sexe par choix. On a posé aux répondants des questions sur leur mode de vie, leurs études, leurs états de service, leurs valeurs, leurs relations, leur consommation de drogues et d'alcool, leur connaissance du VIH et du sida et leurs antécédents familiaux. On a posé aux prostitués des questions sur le moment où ils ont commencé à pratiquer le commerce du sexe et sur leurs expériences à titre de prostitués. Contrairement aux études précédentes, les données laissent entendre que les prostitués masculins se livrent à la prostitution par choix, surtout pour toucher un revenu supplémentaire. Selon les données, les prostitués masculins étaient plus susceptibles d'éprouver des problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues, d'être plus antisociaux (soutien limité pour cette conclusion) et d'avoir des aspirations professionnelles limitées. Les auteurs font une mise en garde : les conclusions sont limitées en raison de la petite taille de l'échantillon, des limites géographiques de la sous-culture et de la sélection non aléatoire de certains répondants.

CHAND, M. K. et THOMPSON, L. B. *You have heard this before: Street-involved youth and the service gaps*, Interministerial Street Children's Committee, Vancouver, Colombie-Britannique, 1997.

Les auteurs de ce document ont reçu du Service de planification sociale de la ville de Vancouver le mandat de définir les lacunes en matière de services aux jeunes de la rue de Vancouver en Colombie-Britannique. Les auteurs ont interrogé des prestataires de services et ils ont examiné les études précédentes sur les jeunes de la rue. Ils ont encouragé les répondants à demander aux jeunes leur opinion au sujet des questions de l'entrevue (pour cette étude, un jeune de la rue est considéré comme une personne âgée de 12 à 19 ans qui manque de nourriture et n'a pas de logement et qui vit dans la rue à Vancouver). Les données ont révélé plusieurs tendances concernant les besoins et les demandes en matière de services et la population des jeunes de la rue : un nombre élevé de jeunes de la rue, un manque de logement, plus de jeunes qui utilisent des drogues injectables, plus de jeunes de 14 et 15 ans qui pratiquent le commerce du sexe et des programmes inadéquats de santé mentale et de traitement des toxicomanes. Voici quelques recommandations : plus de maisons de transition et d'hébergement pour les jeunes de la rue; un programme de traitement des toxicomanes axés sur les jeunes; l'accès à des services jour et nuit; des services de santé mentale et plus d'accusations portées en vertu du paragraphe 212(4) (loi criminalisant l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'un jeune de moins de 18 ans) devant les tribunaux, qu'il y ait ou non une forte probabilité de condamnation.

**CITY OF BURNABY TASK FORCE. *Report of the city of Burnaby task force on the sexual exploitation and prostitution of children and youth*, 11 juin 1998.**

En 1997, la ville de Burnaby a chargé un Groupe de travail d'élaborer une stratégie pour lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes sur son territoire et la prostitution chez ceux-ci. Les recommandations du Groupe de travail portaient sur le soutien et le traitement des enfants et des jeunes, les services qui leur sont offerts, la prévention et l'éducation ainsi que sur les stratégies juridiques pour intervenir dans la vie de ces enfants et jeunes victimes d'abus sexuels par le biais de la prostitution. Le Groupe de travail a reconnu la difficulté d'établir une estimation précise du nombre de jeunes qui pratiquent le commerce du sexe; cependant, selon les données anecdotiques de prestataires de services et des jeunes eux-mêmes, des jeunes de Burnaby sont recrutés pour se livrer à la prostitution. Le Groupe de travail affirme également que l'exploitation sexuelle dans le cadre du commerce du sexe constitue de la violence sexuelle et que la loi n'est pas une panacée permettant de faire face à ce phénomène. Voici quelques recommandations concernant un plan d'action : élaborer une campagne d'éducation communautaire et de sensibilisation pour déterminer quels sont les enfants à risque et attirer l'attention sur les techniques de recrutement; porter l'âge de nubilité de 14 à 16 ans; prendre des initiatives pour tenter des poursuites contre les personnes qui exploitent sexuellement les enfants et les jeunes; assurer la coordination et l'intégration des services; offrir des services et des traitements aux enfants et aux jeunes victimes d'abus sexuels. Le Groupe de travail a conclu que pour mettre en œuvre ses recommandations, les représentants de l'État, les prestataires de services, les enfants et les jeunes victimes d'abus sexuels et les membres de la collectivité devront discuter et coopérer.

**CLARK, L. «Boys will be boys: Beyond the Badgley report: A critical review» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 93-106.**

Le Rapport Badgley réunit une quantité considérable de données sur les infractions sexuelles commises envers les enfants et les jeunes. Malgré la portée de ce Rapport, les conclusions du comité ont prêté le flanc à plusieurs critiques. Dans ce document, l'auteure critique le ton paternaliste du Rapport Badgley, qui ne reconnaît pas que la violence sexuelle subie par les enfants résulte de notre structure sociale patriarcale. Selon le Rapport Badgley, la grande majorité de ceux qui agressent, maltraitent et exploitent les enfants et les jeunes sont des hommes. Cependant, le Comité n'analyse pas cette importante dynamique fondée sur le sexe. En outre, dans son rapport, le Comité estime que la violence sexuelle envers les enfants est répugnante; cependant il ne tient pas compte du statu quo patriarcal, en particulier le rôle de la famille en matière de protection des intérêts des hommes. L'auteure conclut qu'il faut aborder la socialisation sexuelle des hommes et les autres structures du pouvoir patriarcal si nous voulons réduire l'incidence des infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes.

**COLEMAN, E. «The development of male prostitution activity among gay and bisexual adolescents», *Journal of Homosexuality*, vol. 17, 1989, p. 131-149.**

Cet article passe en revue la littérature sur la prostitution chez les jeunes de sexe masculin pour aider à établir un concept théorique de la participation des adolescents homosexuels et bisexuels à la prostitution. L'auteur affirme qu'il existe un rapport entre le développement psychosexuel et psychologique des adolescents homosexuels et bisexuels et les variables de la vulnérabilité circonstancielle. Des bouleversements plus graves du développement psychosexuel et psychologique semblent se traduire par des activités de prostitution plus destructrices qui ne renforcent pas le moi. Le déroulement de ce processus est présenté dans le cadre d'une étude de cas clinique. On y discute également les initiatives visant à réduire l'incidence de la prostitution autodestructrice sur les adolescents.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Government action plan to combat the sexual abuse of kids on the street*, Gouvernement de la Colombie-Britannique, 1994.**

En novembre 1994, le Gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé le *Vancouver Action Plan* (Plan d'action de Vancouver), initiative communautaire visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes de la rue dans la région de Vancouver. Ce communiqué annonce l'engagement de 1,9 millions de dollars pour améliorer les services offerts aux jeunes incités à offrir des services sexuels et révèle les plans prévus pour affronter les souteneurs et les clients. Les ressources sont affectées aux stratégies de réduction des préjudices et aux solutions à long terme pour empêcher de recourir aux services sexuels des jeunes.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Community consultation on prostitution in British Columbia : Overview of results*, Colombie-Britannique, Ministère du Procureur général, 1996.**

Ce document résume les consultations du gouvernement de la Colombie-Britannique auprès de la collectivité sur la prostitution. Ce processus de consultation, qui a eu lieu au printemps 1995, visait à recueillir des données sur les

caractéristiques de la prostitution et les questions relatives aux services sociaux, à l'application de la loi et à la réforme législative. Les résultats pourraient servir de recommandations au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, et ils constituent des idées pour de nouvelles initiatives provinciales. Les enquêtes ont été menées auprès de ceux qui ont assisté aux réunions communautaires (l'une sur les services et l'autre sur les questions de justice), et des entrevues ont eu lieu auprès de 75 jeunes incités à offrir des services sexuels et adultes (administrées par des travailleurs sur le terrain et d'autres spécialistes) et 16 parents de jeunes prostitués. Des réunions de consultation auprès des clients ont été organisées par l'entremise de *Sexual Addicts Anonymous*.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE. *Provincial prostitution unit report*, Colombie-Britannique, Ministère du Procureur général, 1997.**

En septembre 1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique a créé la *Provincial Prostitution Unit* (Unité provinciale de lutte contre la prostitution), qui avait pour mandat d'aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'application de la loi, de prévention et d'éducation en matière de prostitution. Ce document décrit le rôle et l'approche de l'Unité, et il présente les initiatives et projets actuels. L'Unité appuie l'établissement de programmes de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes prostitués, de réduction des niveaux de violence envers les prostitués et de réponse aux préoccupations en matière de nuisance et d'autres questions relatives à la prostitution. L'Unité compte trois agents de police, un avocat-conseil de la Couronne et un coordonnateur communautaire. De septembre 1996 à février 1997, l'Unité a tenu des symposiums dans la province pour présenter son mandat, consulter les fournisseurs de services au sujet de l'incidence de l'exploitation sexuelle des enfants et aider les collectivités à créer des équipes d'intervention. Les équipes d'intervention communautaire s'emploient à élaborer des stratégies de prévention, d'éducation et d'intervention sociale pour lutter contre l'achat des services sexuels des jeunes au niveau de la collectivité.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE. *L'exploitation sexuelle des jeunes en Colombie-Britannique, Comité du sous-ministre adjoint sur la prostitution et l'exploitation sexuelle des jeunes*, Ministère du Procureur général, Ministère des Enfants et de la Famille, Ministère de la Santé et Ministère responsable des Personnes âgées, 2000.**

Ce rapport a été établi sous la direction d'un groupe de travail interministériel du Comité du sous-ministre adjoint sur la prostitution et l'exploitation sexuelle des jeunes. Le Comité a soutenu que des stratégies efficaces pour faire face à l'exploitation sexuelle des jeunes comprennent des stratégies de prévention, la satisfaction des besoins urgents des jeunes qui pratiquent le commerce du sexe, la réduction des risques pour la santé et des autres risques et l'élaboration de stratégies communautaires pour aider les jeunes à cesser de se prostituer. Ce rapport passe en revue la littérature et présente les résultats d'un examen des compétences et des consultations auprès des organismes autochtones. L'analyse documentaire révèle que bon nombre de jeunes victimes d'abus sexuels «...proviennent de familles économiquement défavorisées et présentant de multiples problèmes, qu'ils ont été victimes de violence sexuelle et physique pendant leur enfance et qu'ils ont quitté l'école et leur milieu familial à un âge précoce.» Une fois dans la rue, certains jeunes, qui n'ont pas poursuivi leurs études et qui ont peu de compétences professionnelles, se livrent à la prostitution pour «survivre». Il y a peu d'études sur l'origine ethnique et d'autres facteurs de marginalisation et sur la prostitution à l'extérieur de la rue. L'examen des compétences (entrevues auprès des prestataires de services dans neuf collectivités de la C.-B.) a révélé que la prostitution constituait un problème dans sept des neuf collectivités. Des informateurs clés ont estimé que de 20 à 50 % du commerce du sexe chez les jeunes se pratique dans la rue et le reste dans les salons de massage, les bars de karaoké et les maisons de passe. Huit entrevues ont eu lieu auprès d'informateurs d'organismes autochtones. Selon les estimations, la proportion des prostitués autochtones allait de 14 à 60 % selon la collectivité consultée. D'après des informateurs, la plupart des jeunes Autochtones qui pratiquent le commerce du sexe travaillent dans la rue, et la plupart ont été victimes de violence physique et sexuelle pendant leur enfance et éprouvent des problèmes d'abus de l'alcool et d'autres drogues. Le rapport présente des suggestions pour le plan intégré du Groupe de travail sur la prostitution du SMA sur l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

**COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION (CSEPP). *La pornographie et la prostitution au Canada*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1984.**

Le gouvernement fédéral a créé le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser) en raison de l'insatisfaction croissante à l'égard de la législation sur la prostitution et des préoccupations féministes au sujet de la pornographie. Le Comité Fraser a été chargé d'effectuer des recherches socio-juridiques pour examiner les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution. En ce qui concerne la recherche et les recommandations relatives à la prostitution chez les jeunes, le Comité a renvoyé en grande partie au Comité Badgley, à une exception importante près : le comité Fraser n'était pas d'accord avec le Comité Badgley au sujet de la recommandation visant à imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués afin de les empêcher de se prostituer. Le Comité Fraser soutenait que la création d'une infraction selon l'âge allait à l'encontre de l'esprit de la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Le Comité Fraser a recommandé d'adopter une loi criminalisant l'obtention ou la tentative d'obtention des services sexuels d'un jeune et des modifications à la loi sur l'achat de services sexuels afin de créer une infraction distincte concernant le fait de persuader ou de tromper une personne de moins de 18 ans pour qu'elle se prostitue. Le Comité a également formulé plusieurs recommandations pour améliorer les programmes de prévention, d'éducation et de services sociaux. Pour aider le Comité Fraser à s'acquitter de son mandat, le ministère de la Justice du Canada a commandé une série d'études qui ont servi de base au rapport Fraser. Voici les rapports sur la prostitution :

- KIEDROWSKI, J., JAN, S. et VAN DIJK, J. M. *Pornographie et prostitution au Danemark, en France, en Allemagne de l'Ouest, aux Pays-Bas et en Suède, document de travail n° 1*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- SANFAÇON, D. *Pornographie et prostitution aux États-Unis, document de travail n° 2*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- SANFAÇON, D. *Accords et conventions des Nations Unies sur la pornographie et la prostitution, document de travail n° 3*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- JAYEWARDENE, C. H. S., JULIANI, T. J. et TALBOT, C. K. *Prostitution et pornographie dans certains pays, document de travail n° 4*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- EL KOMOS, M. *Les journaux canadiens et la pornographie et la prostitution, 1978-1983, document de travail n° 5*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- PEAT MARWICK ET ASSOCIÉS. *Étude nationale de la population sur la pornographie et la prostitution, document de travail n° 6*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- HAUG, M. et CINI, M. *La prostitution et la propagation des maladies transmises sexuellement, document de travail n° 7*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- LOWMAN, J. *Rapport sur la prostitution à Vancouver, notes de recherche, 2 vol., document de travail n° 8*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- LAUT, M. *Rapport sur la prostitution dans les provinces des Prairies, document de travail, n° 9*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- FLEISCHMAN, J. *La prostitution en Ontario : Un aperçu*, document de travail n° 10, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- GEMME, R., MURPHY, A., BOURQUE, M., NEMEH, M. A. et PAYMENT, N. *Rapport sur la prostitution au Québec, document de travail n° 11*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.
- CROOK, N. *Rapport sur la prostitution dans les provinces de l'Atlantique, document de travail no 12*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.

**COMITÉ SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS ET DES JEUNES. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1984.**

En 1981, le gouvernement canadien a créé le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley) en réponse aux préoccupations que suscitait la violence sexuelle envers les jeunes. Parce qu'on croyait que le nombre de jeunes qui se livraient à la prostitution augmentait, la «prostitution juvénile» a été incluse dans le mandat du Comité. Le Comité Badgley a été chargé d'examiner les sanctions juridiques pour aider à lutter contre la violence sexuelle à l'endroit des enfants et de formuler des recommandations pour protéger les enfants à risque. Le rapport final contenait 52 recommandations visant à combattre l'exploitation sexuelle des jeunes, y compris les conclusions et les recommandations que le Comité a formulées à la suite d'entrevues avec 229 jeunes prostitués. Le Comité a produit de nombreuses données biographiques sur les jeunes prostitués au Canada : par exemple, 27,6 % des jeunes filles et 13,1 % des garçons avaient moins de 16 ans; nombre de jeunes prostitués avaient fait une fugue pour quitter un milieu familial qu'ils jugeaient intolérables; beaucoup de jeunes prostitués de sexe masculin ont fait une fugue parce qu'ils étaient ridiculisés et ostracisés en raison de leurs préférences homosexuelles; la plupart des répondants étaient relativement peu instruits comparativement aux autres Canadiens du même âge, les services sociaux ne permettaient pas de procurer efficacement une protection et une aide inadéquate. Au moyen de l'Étude nationale sur la population, qui a servi de groupe de référence, le Comité a conclu que les jeunes prostitués n'ont pas subi plus d'agressions sexuelles pendant leur enfance que les autres jeunes Canadiens. Le Comité a formulé plusieurs recommandations pour faire face à la prostitution chez les jeunes, notamment : imposer des sanctions criminelles aux clients des jeunes prostitués, imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués pour les inciter à renoncer à la prostitution et offrir des programmes de prévention et d'éducation pour réduire l'incidence de la prostitution juvénile.



**COMMITTEE FOR SEXUALLY EXPLOITED YOUTH IN THE CRD. *A consultation with 75 sexually exploited youth in the Capital Regional District (CRD) of British Columbia*, Colombie-Britannique, Ministère du Procureur général, 1997.**

En 1996, le *Task Force on Sexually Exploited Youth* (groupe de travail sur les jeunes victimes d'abus sexuels) à Victoria, en Colombie-Britannique, a chargé un «sous-groupe de recherche» d'identifier les jeunes prostitués victimes d'abus sexuels et de présenter des données sur les besoins de cette population. Le sous-groupe de recherche visait à offrir à ces jeunes une tribune pour leur permettre de faire connaître leurs antécédents, leurs comportements et leurs expériences en matière de prostitution. Des questionnaires portant sur les aspects démographiques, le genre et la fréquence de l'échange de faveurs sexuelles, la violence, la sécurité et la prévention, la renonciation au commerce du sexe, les besoins en logement des jeunes victimes d'abus sexuels, la santé, l'utilisation de condoms, la consommation d'alcool et de drogues et les antécédents criminels ont été administrés à 75 répondants. L'étude révèle que l'âge moyen des jeunes qui commencent à se prostituer est de 15,5 ans. Nombre de répondants ont commencé à se prostituer pour subsister (c.-à-d. pour se loger, se nourrir et se vêtir), et bien des jeunes ont été victimes de violence physique et sexuelle de la part de clients et de souteneurs. L'étude fait état des problèmes causés par le manque de logements pour les jeunes prostitués victimes d'abus sexuels, l'aide insuffisante à la prise en charge des enfants; l'abus de l'alcool et d'autres drogues, la santé et l'accès aux soins de santé, la fréquentation de l'école, l'éducation, les compétences et la formation ainsi que le manque de soutien social.

**CSAPO, M. «Juvenile prostitution», *Canadian Journal of Special Education*, vol. 2, n° 2, 1986, p. 145-170.**

Cet article fait la synthèse des renseignements sur la prostitution chez les jeunes produits par le Comité Badgley et le Comité Fraser, ainsi que d'autres rapports et documents connexes. L'auteure examine plusieurs sujets, dont les renseignements sur l'incidence de la prostitution juvénile, les caractéristiques des jeunes prostitués, les données sur les proxénètes et les clients, la loi visant à protéger les enfants et les jeunes et les solutions juridiques et sociales proposées pour lutter contre la prostitution chez les jeunes. Selon les recommandations, la combinaison de programmes d'éducation socio-juridiques constitue la façon la plus efficace d'aborder l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

**CS/RESORS CONSULTING LIMITED, RESEARCH IN SOCIO-ECONOMIC RESEARCH. *Report of the findings from the evaluation of the Vancouver Action Plan (VAP)*, Vancouver, C.-B., Ministère des Services sociaux, 1996.**

En 1994, le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé le *Vancouver Action Plan* (VAP), (Plan d'action de Vancouver), initiative communautaire de 1,9 millions de dollars visant à accroître les services sociaux à l'intention des jeunes de la rue victimes d'abus sexuels à Vancouver. Dans le cadre de cette étude d'évaluation, on a eu recours à de multiples sources de données pour effectuer des recherches sur l'efficacité et l'efficacité du processus du VAP, les résultats des composantes de programme et les leçons à retenir de la conception et de la mise en œuvre des futurs partenariats de l'État et de la collectivité. Selon les chercheurs, l'approche communautaire du VAP et l'amélioration des services actuels constituent les points forts du processus. Parmi les problèmes associés au processus, mentionnons les préoccupations au sujet du financement et de la responsabilisation, la gestion du processus et la participation des intervenants et de la collectivité. Les évaluateurs ont conclu que le VAP s'est caractérisé par les principes et les intérêts opposés, les différences de personnalité et la lutte pour les ressources. Néanmoins, les auteurs croient que le VAP a aidé à établir des partenariats gouvernementaux et communautaires et à améliorer les services à l'intention des jeunes de la rue victimes d'abus sexuels. Les évaluateurs ont recommandé d'entreprendre à l'avenir des initiatives communautaires qui s'inspirent des principes des pratiques exemplaires.

**CURRIE, S., LALIBERTIE, N., BIRD, S., ROSA, N., SPRING, C. *Assessing the violence against street-involved women in the downtown eastside/Strathcona community*, 1995.**

Les prostituées subissent de plus en plus la violence psychologique, physique et sexuelle. En 1993, une coalition d'organismes de service de Vancouver a entrepris une étude pour examiner les questions liées à la violence envers les femmes de la rue. Une équipe de recherche a facilité la tenue d'une série de discussions de groupes témoins (60 femmes de la rue) pour recueillir des renseignements sur les questions relatives à la victimisation. Les questions abordées dans ces discussions ont permis d'élaborer les questions de 85 entrevues approfondies. Les entrevues portaient sur les aspects démographiques, les services, le logement, l'alcool et d'autres drogues, le sida/VIH, la formation, la police et les services de police, les ordonnances d'injonction et les clients dangereux. Selon les constatations, la majorité des prostituées subissent la violence (sexuelle et physique) dans leur foyer et lorsqu'elles se livrent à la prostitution. Presque toutes les femmes (98 %) ont été victimes de violence en raison d'un client dangereux, et les jeunes prostituées risquaient plus d'être victimes de violence que les prostituées adultes. En outre, la plupart des prostituées n'ont pas accès à un logement adéquat, elles éprouvent des problèmes de consommation

d'alcool et de drogues, elles se préoccupent du VIH/sida et elles ne possèdent pas les compétences nécessaires pour trouver un emploi. Le rapport recommande d'améliorer la santé et la sécurité des femmes dans la collectivité.

**DAMGAARD, K. «Child prostitution: A necessary evil», *Skolepsykologi*, vol. 32, novembre 1995, p. 5-6.**

Cet article passe en revue les travaux de recherche effectués par Dorit Otzen sur la prostitution chez les enfants (de 11 à 16 ans). Ces travaux révèlent les tendances sociales et politiques comme la violence sexuelle, la pornographie juvénile et la fermeture des établissements psychiatriques pour les enfants. L'auteure aborde également les coûts personnels et sociaux de l'accroissement du nombre de cas de prostitution chez les enfants.

**DAUM, K. *Position paper on Law 212(4): A time for action*, Vancouver, C.-B., 1996.**

Le paragraphe 212(4) du *Code criminel* criminalise l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans. Cependant, après leur promulgation en 1988, les nouvelles dispositions législatives sur l'obtention des services sexuels des jeunes ont rarement été appliquées. Ce rapport a été commandé par la *Downtown Eastside Youth Activities Society* (Vancouver) afin d'examiner le peu d'accusations portées aux termes du paragraphe 212(4). L'auteure soutient que les enfants et les jeunes de la rue doivent être protégés contre les avances sexuelles des prédateurs sexuels et des pédophiles. L'auteure reproche à la police, aux tribunaux et aux gens de la classe politique de ne pas arrêter les clients des jeunes victimes d'abus sexuels et de ne pas régler les problèmes liés à l'application du paragraphe 212(4). Elle préconise de recourir à une intervention immédiate comprenant des politiques contre l'arrestation des jeunes victimes d'abus sexuels en vertu des dispositions relatives au racolage et de modifier le paragraphe 212(4) pour le rendre applicable. Elle invite le ministère des Services sociaux à entreprendre des enquêtes sur les hommes qui achètent ou offrent d'acheter les services sexuels des enfants.

**DAUM, K. *The sequel: A time for action 2*, Vancouver, C.-B., 1998.**

Ce rapport fait suite au document de 1996 qui critiquait l'application du paragraphe 212(4) (criminalisant l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans). L'auteure reconnaît qu'il y a eu, depuis 1997, une hausse du nombre d'accusations portées contre les hommes qui ont acheté les services sexuels d'un mineur à Vancouver. Cependant, elle croit toujours qu'on n'a pas assez fait pour protéger les enfants victimes d'abus sexuels. Ce rapport critique la nouvelle *Provincial Prostitution Unit* (Unité provinciale de lutte contre la prostitution), initiative visant à aider à résoudre les problèmes liés à l'application du paragraphe 212(4) à Vancouver. Il critique également le peu d'accusations portées aux termes du paragraphe 212(4) dans tout le Canada (166 accusations en 1996-1997), chiffre que l'auteure juge consternant lorsqu'on sait que 3 736 accusations de racolage (art. 213) ont été portées dans tout le Canada pendant la même période. L'auteure soutient que les statistiques montrent qu'une personne qui achète les services sexuels d'un jeune risque moins d'être accusée que si elle achète les services sexuels d'un adulte. Elle préconise l'établissement de ressources adéquates pour les enfants et les jeunes victimes d'abus sexuels et elle recommande de recourir aux articles actuels sur les infractions sexuelles du *Code criminel* pour protéger les enfants victimes d'abus sexuels contre les prédateurs sexuels.

**DAUM, K. et DION, A. *You are not alone: A support guide for parent and caregivers of sexually exploited children*, Vancouver, C.-B., 1996.**

Les parents dont les enfants pratiquent le commerce du sexe subissent un traumatisme et un choc considérables. Financé par un organisme de service de Vancouver, ce guide présente des renseignements et offre un soutien aux parents et aux prestataires de soins des jeunes victimes d'abus sexuels. Le guide présente des renseignements de base sur les raisons pour lesquelles certains jeunes font une fugue pour finir par se livrer à la prostitution. Les auteures suggèrent une approche axée sur la famille qui ne blâme pas l'enfant qui se livre à la prostitution. Elles invitent les parents des enfants victimes d'abus sexuels à assumer la responsabilité des erreurs qu'ils ont commises avant que leur enfant commence à se prostituer. Le guide donne des renseignements sur les questions de santé à l'intention des jeunes de la rue, et il donne des précisions sur les questions juridiques ainsi que les ressources et les services offerts en Colombie-Britannique.

**DAVID, F. «Child sex tourism», *Australian Institute of Criminology, Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 156, juin 2000.**

«Aujourd'hui, 24 pays ont adopté des lois en vertu desquelles le tourisme sexuel et les pratiques connexes constituent un acte criminel, même lorsque celui-ci est commis à l'étranger.» Les adeptes du tourisme sexuel cherchent habituellement à obtenir les services sexuels des enfants des pays en développement. Ces enfants sont vulnérables à l'exploitation sexuelle en raison de la pauvreté, de la dislocation sociale, de l'éclatement de la famille, des actes de violence sexuelle subis antérieurement et de l'itinérance. Ce document examine l'*Australian Crimes (Child Sex*

*Tourism) Amendment Act* de 1994 ainsi que plusieurs cas de personnes qui ont été poursuivies aux termes de cette loi. En vertu de la loi, commet une infraction toute personne qui a des relations sexuelles ou qui participe à des activités sexuelles avec un enfant de moins de 18 ans à l'extérieur de l'Australie et qui incite un enfant à avoir des relations sexuelles avec une tierce personne à l'extérieur de l'Australie. Les poursuites intentées ont donné des résultats dans les cas où l'accusé a plaidé coupable, après que la police eut produit des photos de scènes de sexualité explicites, et où les témoins à l'étranger ont produit des preuves. Parmi les limites pratiques de la loi figurent les problèmes causés par l'obtention de preuves à l'étranger et les difficultés résultant du fait que les témoins sont des enfants. Il y a un autre obstacle aux poursuites : la plupart des enfants et des parents ne signalent pas les cas de tourisme sexuel aux autorités. L'auteure conclut que rien ne prouve que la *Sex Tourism Act* a un effet de dissuasion sur les Australiens déterminés à avoir des relations sexuelles avec des enfants à l'étranger.

**DAWSON, R.** «Child sexual abuse, juvenile prostitution and child pornography: The federal response», *Journal of Child Care*, vol. 3, n° 2, 1987, p. 19-51.

Cet article porte sur la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley de 1984). Les spécialistes des services sociaux sont invités à examiner les changements proposés et à faire connaître leur opinion aux ministères fédéraux pertinents. L'auteur s'intéresse aux modifications touchant le système de justice pénale et aux nouvelles responsabilités confiées au ministère de la Santé et du Bien-être social concernant le financement des initiatives spéciales en matière de violence sexuelle à l'endroit des enfants. Il fait état de la proposition du gouvernement fédéral visant à créer des sanctions sévères applicables aux souteneurs et aux clients des jeunes prostitués et il fait remarquer que le gouvernement fédéral a renoncé à créer une infraction particulière pour les jeunes prostitués. Dawson critique le manque de fonds affectés à la prévention et à l'intervention et il mentionne l'insuffisance de la somme de 5 millions de dollars réservée chaque année pour tous les programmes d'intervention.

**DEIS, M., ROKOSH, K., SAGERT, S., ROBERTSON, B. et KERR-FITZSIMMONS, I.** *A historical Act – Bill 1: Protection of children involved in prostitution*, 2000.

Ce document passe en revue l'histoire et la portée de la *Protection of Children Involved in Prostitution Act* (PCHIP). En juin 1996, le gouvernement de l'Alberta a créé le *Task Force on Children Involved in Prostitution* (Rapport Forsyth). En réponse au Rapport, le gouvernement de l'Alberta a présenté, entre autres initiatives, la *PCHIP Act*. Cette loi protège les enfants qui se livrent à la prostitution et aide ceux-ci à mettre fin à cette pratique. Elle vise les jeunes prostitués victimes de violence sexuelle qui ont besoin de protection et elle confère aux fonctionnaires le pouvoir de placer les jeunes prostitués de la rue en isolement protecteur pendant une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, pendant laquelle ils reçoivent des soins et des traitements d'urgence et font l'objet d'une évaluation. La Loi prévoit également des pénalités pour les clients et les proxénètes (coupables de violence envers les enfants). Les jeunes peuvent être appréhendés en vertu d'une ordonnance (dans les cas où ils refusent le soutien communautaire ou les cas où les programmes ne peuvent pas les protéger) ou sans ordonnance dans les cas d'urgence lorsque l'enfant court un danger immédiat.

**DEISCHER, R., ROBINSON, G. et BOYER, D.** «The adolescent male and female prostitute», *Pediatric Annals*, vol. 11, 1982, p. 819-825.

Cet article décrit le processus qui amènent les jeunes à se prostituer, il met en lumière les caractéristiques de la prostitution chez les adolescents et les adolescentes et il présente aux médecins des suggestions pratiques d'intervention.

**DEMATTEO, D., MAJOR, C., BLOCK, B., COATES, R., FEARON, M., GOLDBERG, E., KING, S. M., MILLSON, M., O'SHAUGHNESSY, M. et READ, S. E.** «Toronto street youth and HIV/AIDS: Prevalence, demographics, and risks», *Journal of Adolescent Health*, vol. 25, 1999, p. 358-366.

Cet article présente des données sur la prévalence du VIH chez les jeunes de la rue, il définit le risque d'infection au VIH et les pratiques de prévention chez les jeunes et il examine les facteurs propices à l'infection par le VIH chez les jeunes. Parmi les répondants figuraient des jeunes de 14 à 25 ans qui s'étaient réfugiés dans la rue ou qui avaient eu recours aux services d'un organisme pour les jeunes de la rue dans le centre-ville de Toronto. Six cent quatre-vingt-quinze entrevues ont eu lieu auprès des participants à qui on a demandé de fournir des échantillons de sang et de salive après l'entrevue. La plupart des jeunes ont déclaré qu'ils tiraient leur revenu du bien-être social, de leur famille ou de la mendicité; cependant, 45 % des jeunes de 20 à 22 ans ont dit qu'ils se prostituaient pour subsister. Le désir d'autonomie était la principale raison de quitter le milieu familial tant chez les jeunes filles que chez les garçons. Les jeunes filles ont également fait état des difficultés qu'elles éprouvaient dans leurs relations personnelles. En ce qui concerne l'expérience sexuelle, 28 % des jeunes filles ont indiqué qu'elles avaient connu leur première expérience

sexuelle à la suite d'un viol ou par coercition. L'étude révèle également que les personnes qui ont vécu une initiation sexuelle précoce risquaient plus de se livrer à la prostitution. Parmi les jeunes prostitués, 80 % des jeunes filles et 67 % des garçons utilisaient un condom régulièrement. Selon les auteurs, les jeunes de la rue au Canada risquent fortement de contracter une infection au VIH, le risque augmentant avec l'âge. Les auteurs font en outre remarquer que les liens sociaux et les réseaux de soutien sont nécessaires pour aider les jeunes à quitter la rue. Les changements socio-économiques qui se sont produits au cours de la dernière décennie ont imposé un lourd fardeau, social et psychologique, à nombre de jeunes d'aujourd'hui. Il faut tenir compte de ces facteurs sociaux lorsqu'on aborde la question des jeunes de la rue au Canada.

**DORAIS, M.** «The coping strategy of boys who are victims of sexual abuse», *Social Worker*, vol. 64, 1996, p. 75-88.

Cet article porte sur la nature et les répercussions des stratégies d'adaptation utilisées par les enfants victimes de violence sexuelle. L'auteur pose la question suivante : Quelles sont les répercussions d'une agression sexuelle sur l'épanouissement des victimes masculines ? S'inspirant d'une théorie à base empirique et de l'induction analytique, l'auteur procède à des entrevues qualitatives auprès de 30 jeunes hommes âgés de 16 à 45 ans (âge moyen de 24,5 ans), qui ont été agressés sexuellement par des hommes plus âgés pendant leur enfance (l'âge moyen au moment des agressions était de 8,4 ans). Selon les résultats, certains jeunes ont de nouveau été victimes (passives et actives) parce qu'ils croyaient que la violence était un fait de la vie incontournable. La majorité des répondants avaient des fantasmes au sujet de la violence et 33 % avaient commis des actes de violence. L'auteur fait remarquer qu'il faut éviter de conclure que ceux qui ont été agressés deviendront des agresseurs. Il soutient plutôt qu'il s'agit d'un mécanisme d'adaptation ou d'une résolution momentanée de l'agression qu'ils ont subie pendant leur jeunesse. Le fait de jouer le rôle de l'auteur de l'agression constitue un effort visant à confirmer sa propre masculinité. Pour certains, les sentiments associés à une agression antérieure débouchent sur la délinquance, la violence faite aux homosexuels et la prostitution agressive (forme de revanche déplacée contre le véritable agresseur). Certains répondants ont indiqué que leur expérience de victime était source d'excitation et de plaisir tandis que d'autres ont nié leur victimisation en adoptant des comportements conformistes. L'article révèle aux personnes qui ont été victimes d'agression sexuelle pendant leur enfance que leurs stratégies d'adaptation les aident à s'échapper de cette expérience ou les empêchent de le faire.

**DUCHESNE, D.** «La prostitution de rue au Canada», *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, vol. 17, n° 2, 1997.

Ce bulletin *Juristat* de Statistique Canada porte sur l'incidence des infractions au *Code criminel* en matière de prostitution au cours de la période 1977-1995. En ce qui concerne la prostitution chez les jeunes, l'auteur fait remarquer que les jeunes de moins de 18 ans n'ont commis qu'une minorité des infractions relatives à la prostitution en 1995 (3 %). Cette faible proportion des accusations portées contre les jeunes (âgés de 12 à 17 ans) traduit peut-être le recours croissant de la police aux services sociaux et à d'autres méthodes de dissuasion. De plus, la publication fait état d'un nombre accru d'accusations de racolage portées contre les hommes, changement qui peut refléter une tentative de tenir les clients responsables de leur participation à la prostitution.

**EARLS, C. et DAVID, H.** «Male and female prostitution: A review», *Annals of Sex Research*, vol. 2, 1989, p. 5-28.

Des universitaires de diverses disciplines ont écrit au sujet de la prostitution masculine et féminine. La majorité de ces discussions interdisciplinaires visaient à cerner le phénomène de la prostitution en décrivant les caractéristiques psychosociales des prostitués. Ce document critique les ouvrages disponibles pour des raisons de méthodologie et de conception, c'est-à-dire 1) l'opérationnalisation inadéquate des sous-types de prostitués; 2) les méthodes erronées de sélection des sujets; 3) les études qui comprennent des groupes de référence inappropriés; 4) des recherches distinctes et une théorie fondée sur le sexe de la personne qui se prostitue. En dépit de ces lacunes, les auteurs définissent plusieurs variables qui permettant d'établir une distinction entre les prostitués et les non-prostitués.

**EARLS, C. et DAVID, H.** «A psychosocial study of male prostitution», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 18, 1989a, p. 401-419.

Les auteurs ont administré un questionnaire semi-structuré à 50 prostitués et 50 hommes non prostitués. Les sujets ont été appariés selon l'âge, le sexe et la situation socio-économique. Les questions portaient sur les antécédents familiaux, sexuels et criminels, les circonstances de la vie actuelles, la consommation d'alcool ou d'autres drogues et les pratiques sexuelles avec les clients. Trente-cinq des répondants ont fait l'objet de l'*Inventaire de dépression de Beck* et de la *Tennessee Self-Concept Scale*. Selon les données, les écarts entre les groupes ne corroborent pas les études précédentes sur les profils démographiques des hommes prostitués. Les auteurs soutiennent que les facteurs liés aux gains financiers, à l'homosexualité et aux expériences sexuelles précoces peuvent jouer un rôle plus important que les antécédents familiaux dans le fait de se prostituer.

EARLS, C. et DAVID, H. «Early family and sexual experiences of male and female prostitutes», *Canada's Mental Health*, vol. 37/38, no.1, décembre 1990, p. 7-11.

D'après des ouvrages de recherche de plus en plus nombreux, les prostituées ont grandi dans un milieu familial dysfonctionnel. Cependant, les auteurs de ces études ont utilisé des groupes de référence disproportionnés. Earls et David ont administré un questionnaire structuré (98 questions) à 100 hommes et 100 femmes, dont 50 hommes et 50 femmes qui se livraient à la prostitution. Les questions portaient sur les expériences familiales et sexuelles vécues pendant l'enfance. Selon les données, il n'y avait aucun écart important entre les prostituées et les non-prostituées en ce qui concerne le divorce et(ou) la séparation des parents, l'absence des parents ou le niveau de violence verbale. Toutefois, les prostituées avaient quitté leur milieu familial à un âge plus jeune et elles avaient subi plus de violence physique dans leur foyer que les autres femmes. Les prostituées avaient été témoins de plus de violence entre leurs parents et de problèmes de drogues et d'alcool chez les membres de leur famille et ils étaient plus susceptibles d'indiquer que leur premier partenaire sexuel était un homme. Les prostituées des deux sexes ont décrit leur milieu familial en des termes plus négatifs et ils étaient plus susceptibles d'avoir connu une interaction sexuelle avec un membre de leur famille. Les auteurs concluent que les facteurs liés au milieu familial peuvent être trop inclusifs et mal placés. Les expériences vécues dans le milieu familial peuvent plutôt contribuer à la prostitution comme solution de rechange économique; le fait de se prostituer semble résulter d'une fugue à un jeune âge, de la violence sexuelle subie pendant l'enfance et, chez les hommes, des préférences homosexuelles.

EDNEY, R. «The impact of sexual abuse on adolescent females who prostitute» dans *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, M. Michaud, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.

Cet article porte sur les questions suivantes : Pourquoi certains jeunes victimes de violence sexuelle commencent-ils à se prostituer ? Quelle est l'incidence de la violence sexuelle sur les jeunes qui se prostituent ? L'auteure met en contexte la violence sexuelle en examinant plusieurs variables structurelles sociales, dont les facteurs culturels, la famille, la socialisation sexuelle, les services sociaux et les écoles. Elle décrit l'incidence de la violence sexuelle sur l'estime de soi et l'état physique et mental de la victime. Dans l'ensemble, l'auteure soutient que la violence sexuelle à l'endroit des enfants est le reflet de la domination et du contrôle masculin. Les jeunes victimes de violence sexuelle éprouvent un sentiment de perte et d'estime de soi diminuée, ce qui peut les amener à poser des actes sexuels dans la rue.

EDNEY, R. J. *The relationship between sexual abuse and juvenile prostitution in females*, thèse de doctorat inédite, Colombie-Britannique, University of British Columbia, 1990.

Cette étude porte sur les entrevues menées auprès de 8 prostituées victimes de violence sexuelle. Les données narratives révèlent des facteurs socio-structurels et intrapsychiques qui ont influé sur la décision de la participante de commencer à se prostituer. L'auteure définit plusieurs facteurs socio-structurels ou le contexte culturel et social du développement pendant l'enfance (c.-à-d. facteurs culturels, stéréotypes professionnels en fonction du sexe, famille, écoles, réseaux sociaux, services sociaux, structure des emplois, croyances religieuses, violence sexuelle et prostitution). Elle définit les facteurs intrapsychiques comme étant l'aliénation, l'identité et le contrôle personnel. L'auteure a recours à la théorie de Sullivan (1984) sur l'interprétation critique pour examiner l'incidence de la structure sociale sur la vie, le comportement et les choix des répondantes. Selon cette étude, la violence sexuelle et les réponses des victimes à cette violence ont amené les jeunes filles à se prostituer. D'après les données, il y a un lien entre l'aliénation, la violence sexuelle et le fait de commencer à se prostituer chez un jeune. Les répondantes ont indiqué que leur contrôle personnel était restreint par les limites sociales imposées par les conditions structurelles sociales.

FIRME, T., GRINDER, R. et BARRETO, M. «Adolescent female prostitutes on the streets of Brazil: An exploratory investigation of ontological issues», *Journal of Adolescent Research*, vol. 6, 1991, p. 493-504.

Cette étude présente une description préliminaire des jeunes prostituées au Brésil. L'étude comprend des entrevues avec 21 jeunes prostituées qui font du racolage dans les rues de Porto Alegre au Brésil. Contrairement à la littérature des pays industrialisés selon laquelle il existe un lien entre le fait de commencer à se prostituer et la socialisation abusive, les auteurs de cette étude concluent qu'une partie des jeunes du Tiers-Monde sont attirés par la prostitution en raison des possibilités de gains financiers. Les auteurs estiment que la prostitution chez les adolescentes dans les pays du Tiers-Monde peut résulter davantage de «considérations économiques» que de facteurs liés au stress social.

**FLEISCHMAN, J. *Violence against prostitutes in Halifax (1980-1994)*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1995.**

En décembre 1985, le gouvernement fédéral a adopté une loi criminalisant le racolage public aux fins de la prostitution. On s'est immédiatement inquiété du fait que cette loi obligerait les prostitués à pratiquer leur métier dans des endroits plus isolés et plus dangereux pour éviter d'être découverts par la police. Parrainée par le ministère de la Justice du Canada, cette étude examine s'il y a un rapport entre l'application de la loi sur le racolage et la violence envers les prostitués de la rue. Le plan du rapport comprend des constats de police, des données sur les homicides, des entrevues avec le personnel de la justice pénale et une analyse d'articles de journaux. Les sources décrivent de nombreux actes de violence commis par des souteneurs et des clients à l'endroit des prostitués. Cependant, selon la police, la Couronne, les avocats de la défense et les organismes sociaux, l'application du projet de loi C-49 (sur le racolage) n'a pas rendu plus dangereux le milieu de travail des prostitués de la rue.

**GAETZ, S., O'GRADY, B. et VAILLANCOURT, B. *Making money: The Shout Clinic report on homeless youth and employment*, Toronto, Central Toronto Community Health Centre, 1999.**

Ce rapport porte sur les résultats de «recherche-action» auprès de 360 jeunes sans-abri de Toronto. Selon les auteurs, la recherche-action participative consiste à faire participer ceux qui sont les sujets de la recherche à tous les aspects des travaux de recherche, dont la conception, la mise en œuvre et l'analyse du projet. L'étude visait à déterminer les besoins et les capacités des jeunes de la rue en matière d'emploi. Elle comprenait des sondages structurés et auto-administrés et des entrevues dirigées. L'échantillon de 360 jeunes (de sexe masculin à 64 %) a répondu au questionnaire auto-administré tandis que 20 jeunes ont participé aux entrevues dirigées. Les auteurs ont constaté qu'une majorité de jeunes avaient vécu dans un milieu familial «insupportable» qu'ils avaient fui pour se réfugier dans la rue. La majorité des jeunes avaient subi de la violence physique, sexuelle et psychologique avant de faire une fugue ou d'être chassés de leur domicile. Dix pour cent de l'échantillon pratiquaient le commerce du sexe pour gagner de l'argent. Les auteurs soutiennent que les «...choix que font les jeunes de la rue pour survivre dépendent de la vie qu'ils ont vécue avant de se trouver dans la rue et qu'ils sont liés à leurs expériences dans la rue. Les jeunes qui semblent le plus désavantagés, selon leurs expériences antérieures et leur situation actuelle, s'adonnent généralement à des activités économiques gravitant autour de l'industrie du sexe. Le rapport formule des recommandations pour aider les jeunes à se trouver un emploi – et à quitter la rue.»

**GARBARINO, J. «Meeting the needs of mistreated youth», *Social Work*, vol. 25, 1980, p. 122-126.**

Cet article présente des renseignements et expose des théories sur la violence envers les adolescents en vue de recommander des stratégies pour répondre aux besoins des jeunes qui ont été maltraités lorsqu'ils avaient entre 12 et 18 ans. Selon les données nationales (États-Unis) des recueils de jurisprudence, les adolescents sont victimes de violence dans environ 50 % des cas signalés aux registres centraux des États. Selon les données, les jeunes victimes de violence font des fugues et peuvent s'adonner à la prostitution, devenir délinquants, faire des tentatives de suicide et abuser de l'alcool ou d'autres drogues. Par suite de leur participation à nombre de ces activités, ils ont souvent recours aux services sociaux et aux organismes de justice pour les jeunes. Bon nombre de ces jeunes éprouvent des problèmes à l'âge adulte et de la difficulté à jouer leur rôle parental en particulier. L'auteur préconise une approche faisant appel à des organismes multiples pour répondre aux besoins des jeunes maltraités, y compris le recours à des groupes d'entraide et d'auto-assistance et à d'autres initiatives communautaires.

**GIBBS VAN BRUNSCHOT, E. et BRANNIGAN, A. *Childhood correlates of career prostitution*, document inédit, 1992.**

De nombreuses études explorent le lien entre la violence sexuelle à l'endroit des enfants et le fait de s'adonner à la prostitution. Après avoir examiné la littérature existante, Van Brunschot et Brannigan conviennent qu'il y a des preuves selon lesquelles il y a un lien entre la violence sexuelle et le fait de se prostituer par la suite; cependant ils font ressortir les divergences d'opinions considérables concernant la prévalence et la nature du lien. Cette étude utilise un modèle de choix de carrière pour la prostitution qui met l'accent sur les antécédents familiaux, les traumatismes personnels et les tendances déviantes comme facteurs contribuant à la prostitution. Les auteures ont procédé à des entrevues approfondies auprès de 18 prostituées adultes, 10 jeunes prostituées et 8 répondants masculins (dont un jeune). Un groupe témoin de 95 étudiants de niveau de base, de collègues préuniversitaires et universitaires ont rempli un questionnaire. Les auteures n'ont pas constaté d'écart différent par rapport aux études antérieures entre la violence sexuelle subie par les prostitués et les groupes témoins. Les coefficients les plus élevés associés à la prostitution étaient les antécédents criminels, les fugues, le fait d'avoir des enfants, la violence physique et les milieux familiaux non traditionnels.

GIBSON-AINYETTE, I., TEMPLER, D., BROWN, R. et VEACO, L. «Adolescent female prostitutes», *Archives of Sexual Behaviour*, vol. 17, 1988, p. 431-438.

Cette étude examine les caractéristiques et le comportement des adolescentes prostituées. Des instruments psychométriques et un inventaire du cycle de vie ont été administrés à un groupe d'adolescentes prostituées et à un groupe témoin d'adolescentes «normales». Les résultats des échelles cliniques révèlent que les adolescentes prostituées affichaient un niveau plus élevé de psychopathologie. Les prostituées risquaient plus d'exprimer des attitudes négatives à l'égard des hommes et d'avoir été inscrites à des cours spéciaux.

GODIN, R., MATHEWS, F. et METSON, J. (dir.). *Does anybody care? Proceedings of the follow-up consultation on juvenile (adolescent) prostitution*, Children's Aid Society of Halifax, Nouvelle-Écosse, 1990.

En 1987, le *National Advisory Committee on Juvenile (Adolescent) Prostitution* a rendu public son résumé des actes de la consultation nationale sur la prostitution juvénile. Ce document résume la «consultation de suivi» qui a eu lieu en 1990 pour évaluer les modifications dans la politique, les services et la loi concernant la prostitution chez les jeunes. Quarante-cinq participants du processus initial ont été invités à participer à la consultation de suivi; des questionnaires ont été administrés pour recueillir des renseignements auprès des autres participants qui ne pouvaient pas assister à la séance de suivi. Cette consultation a révélé que peu de changements se sont produits dans le domaine de la prostitution chez les jeunes; il s'agit toujours d'une question grave caractérisée par des politiques et des services inadéquats, et les jeunes prostitués continuent d'être victimes de violence (avant de commencer à se prostituer et après qu'ils sont dans la rue) et d'éprouver divers problèmes de santé. Le document expose les étapes de la lutte contre la prostitution chez les jeunes et les mesures prises à cet égard.

GONSIORREK, J. C., BERA, W. H. et LETOURNEAU, D. *Male sexual abuse: A trilogy of intervention strategies*, Thousand Oaks, Californie, Sage Publications, 1994.

Cet ouvrage a été rédigé pour présenter aux professionnels des services sociaux et de santé mentale les différentes possibilités d'intervention auprès des adolescents et des jeunes hommes victimes ou auteurs d'actes de violence sexuelle. Deux chapitres sont consacrés à la question de la prostitution chez les hommes (chapitres 8 et 9). Les auteurs examinent les effets de la prostitution et soutiennent que pour évaluer l'incidence de la prostitution, il faut tenir compte de trois variables : les expériences qu'ont vécues les sujets avant de commencer à se prostituer, l'importance et la durée de cette pratique et l'orientation sexuelle des individus. Les auteurs rejettent les explications classiques des causes amenant quelqu'un à commencer à se prostituer en soutenant qu'elles sont trop axées sur la pathologie et la déviance personnelles et qu'elles négligent les interactions sociales importantes. Les auteurs souscrivent au point de vue épousé par Mathews (1989), qui tient compte des diverses relations sociales. Il décrit également diverses méthodes de traitement et le modèle du «travail du jeune indifférent».

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. *Protection of children involved in prostitution Act*, communiqué de presse, mai 2000.

La *Protection of Children Involved in Prostitution Act* «reconnait que les enfants qui se prostituent sont victimes de violence sexuelle». La loi protège les enfants en reconnaissant que les jeunes qui se livrent à la prostitution sont des victimes, en offrant un soutien communautaire aux jeunes qui veulent quitter la prostitution, en dispensant des services de protection aux enfants qui ne veulent pas cesser de se prostituer et en permettant à la police et aux travailleurs sociaux d'appréhender les enfants qui se livrent à la prostitution. Les enfants peuvent être détenus en isolement protecteur pendant 72 heures pour être évalués. De plus, la police peut arrêter les proxénètes et les clients qui recherchent les faveurs sexuelles des enfants.

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA. *Government to amend law protecting children involved in prostitution*, communiqué de presse, novembre 2001.

Le 21 novembre 2000, le gouvernement de l'Alberta a déposé les modifications à la *Protection of Children Involved in Prostitution Act* à l'Assemblée législative de l'Alberta. Ces modifications ont été présentées pour protéger les droits des enfants et leur permettre de recevoir des soins et un soutien supplémentaires. Les modifications porteront la durée de la détention de 72 heures à cinq jours. De plus, un directeur de la protection des enfants prostitués peut demander un maximum de deux périodes de détention supplémentaires pouvant durer jusqu'à 21 jours chacune. Cette période additionnelle permettra aux travailleurs sociaux de stabiliser l'enfant, d'aider à rompre le cycle de violence et de commencer le processus de récupération dans un milieu sûr et sécuritaire.

GRAY, D. «Turning-out: A study of teenage prostitution», *Urban Life and Culture*, vol. 1, 1973, p. 401-425.

Cette étude, réalisée à Seattle, État de Washington, entre août 1970 et juin 1971, porte sur les raisons pour lesquelles certaines adolescentes commencent à se prostituer. L'auteure fait l'historique du processus menant les adolescentes à commencer à se prostituer en procédant à des entrevues auprès de 21 prostituées adolescentes. Les données révèlent que bien des jeunes ont subi une «dépravation psychologique» dans leur famille, à l'école et dans leur milieu de travail. Bon nombre font état d'un manque de renforcement social, qui débouche sur une aliénation par rapport aux milieux classiques et une exposition ultérieure à un «comportement peu courant». Toutes les participantes ont indiqué qu'elles connaissaient quelqu'un (un parent ou un ami) qui se livrait à la prostitution avant de commencer à pratiquer le commerce du sexe, ce qui leur a permis d'avoir accès à la «culture de la prostitution». L'auteure estime qu'il y a un lien entre le fait de se prostituer et son accessibilité et la capacité de susciter une acceptation sociale qui est absente dans d'autres domaines de la vie des jeunes. Elle décrit les relations avec les souteneurs et les clients comme étant tantôt violentes et brutales, tantôt de nature commerciale. Même si bon nombre d'adolescentes ont des démêlés avec la justice et qu'elles rencontrent des clients et des souteneurs violents, il est difficile pour celles-ci de renoncer au commerce du sexe en raison des avantages sociaux et matériels qu'apporte la prostitution et de la demande qui existe dans une économie de marché.

\* GREEN, R. «The sexual tourist and international law» dans *Prostitution: On whores, hustlers and johns*, sous la direction de J. E. Elias, V. L. Bullough, V. Elias et G. Brewer, New York, Prometheus Books, 1998, p. 466 – 473.

Il y a de nombreuses questions juridiques et éthiques liées aux lois sur le tourisme sexuel. Parmi les questions juridiques figure le manque d'uniformité entre les pays en ce qui concerne l'âge de nubilité. Une personne qui a des relations sexuelles avec un jeune d'un pays hôte peut commettre un crime dans son pays d'origine si l'âge de nubilité est plus élevé que dans le pays d'origine. Plusieurs problèmes empêchent de recueillir des données sur les infractions en matière de tourisme sexuel (p. ex., la qualité des témoins éventuels et le lieu de résidence du témoin et de l'accusé). Les questions éthiques comprennent le paternalisme possible des pays industrialisés qui tentent de corriger les injustices des pays du Tiers-Monde.

GREEN, A., DAY, S. et WARD, H. «Crack cocaine and prostitution in London in the 1990s», *Sociology of Health and Illness*, vol. 22, n° 1, 2000, p. 27-39.

L'échange de services sexuels contre du crack suscite de plus en plus de préoccupations à Londres, en Angleterre. Cet article fait état des conclusions d'une étude sur la présence et l'incidence du crack dans l'industrie du sexe. Des entrevues ont eu lieu auprès de 37 femmes âgées de 16 à 42 ans (toutes, sauf une, s'adonnaient à la prostitution). Quarante-deux pour cent des répondantes ont commencé à travailler dans l'industrie du sexe avant de commencer à consommer du crack. Au moment de commencer à se prostituer, elles avaient entre 12 et 37 ans. Dans l'ensemble, les entrevues auprès des femmes qui consommaient du crack et qui se prostituaient ont révélé que la consommation de drogues présente peu de difficultés pour bon nombre d'entre elles dans l'industrie, contrairement à la croyance générale. Cependant, beaucoup de répondantes estimaient que la consommation de crack augmentait leur vulnérabilité à un certain nombre de dangers comme l'exploitation, la violence et les pratiques sexuelles non protégées. Les femmes ont fait état de la difficulté qu'elles éprouvaient à l'occasion à faire la distinction entre la consommation de drogues à des fins récréatives et pour le travail. Même si aucune des femmes n'échangeait des services sexuels contre du crack exclusivement, bon nombre ont commencé à offrir des services sexuels aux fournisseurs de drogues et aux clients qui en consommaient. Le crack était présent dans tous les secteurs de l'industrie, et non pas uniquement dans celui de la prostitution de rue. Les auteures concluent que des codes professionnels établis (comme recevoir de l'argent en échange de services et l'utilisation de condoms) favoriseraient les initiatives de promotion de la santé pour les consommateurs de crack et les personnes qui commencent à pratiquer le commerce du sexe.

\* GREENE, J. K., MULROY, S. et O'NEIL, M. «Young people and prostitution from a youth perspective» dans *Child prostitution in Britain*, sous la direction de D. Barret, Londres, GB, The Children's Society, 1997.

Selon les auteurs, il existe des liens entre le milieu des services sociaux et le cadre législatif de la Grande-Bretagne et la pauvreté, l'itinérance et la prostitution chez les jeunes. Voici certaines des questions soulevées par les prestataires de services qui s'occupent des jeunes prostitués : préoccupations en matière de santé, incidence négative de la criminalisation et obstacles auxquels font face un nombre de prostitués lorsqu'ils ont accès aux services. Les auteurs favorisent une approche faisant appel à des organismes multiples pour faire face à la prostitution chez les jeunes ainsi que des mesures de bien-être social et de réduction des préjudices. Les articles portent également sur la nécessité d'effectuer plus de recherches, de mieux former les prestataires de services et de prendre des mesures pour cibler les agresseurs d'enfants.



GREENE, J. M., ENNETT, S. T. et RINGWALT, C. L. «Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth», *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 9, 1999, p. 1406-1409.

Les auteurs de cette étude examinent la prévalence et les corrélats du commerce du sexe de survie chez les jeunes fugueurs et itinérants. Des entrevues ont eu lieu auprès de 640 jeunes de refuges et de 528 jeunes de la rue dans diverses villes des États-Unis. L'étude montre que 27,5% de l'échantillon des jeunes de la rue et 9,5 % de l'échantillon des jeunes de refuges avaient déjà pratiqué le commerce du sexe de survie (qui se définit comme la vente de services sexuels pour subsister). Les auteurs ont établi une corrélation entre la durée de la période d'absence du foyer et la pratique du commerce du sexe de survie. En outre, les jeunes qui avaient été victimes de violence, qui avaient commis des actes criminels, qui avaient tenté de se suicider, qui avaient consommé ou qui consommaient des drogues, qui avaient contracté une MTS et qui avaient été enceintes risquaient plus de pratiquer le commerce du sexe de survie. Les auteurs soutiennent que la prostitution est une stratégie de survie économique et que la violence subie pendant l'enfance constitue un précurseur important de la participation au commerce du sexe de survie. Leurs conclusions font ressortir l'urgence d'établir des services intensifs et à long terme qui offrent des solutions de rechange au commerce du sexe pour répondre aux besoins économiques ainsi que des services de counseling et de traitement complets pour aider les jeunes qui éprouvent des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et familiaux.

**GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA PROSTITUTION. *Rapport et recommandations relative à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, Ottawa, 1998.**

En 1992, les sous-ministres responsables de la justice du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires ont mis sur pied un groupe de travail sur la prostitution, ayant pour mandat d'examiner «la législation, les politiques et les pratiques concernant les activités liées à la prostitution, et de formuler des recommandations pour régler les problèmes posés par la prostitution». La prostitution chez les jeunes, la violence à l'endroit des prostitués et les préoccupations suscitées chez les habitants des quartiers par le commerce du sexe dans la rue étaient considérées comme les principaux sujets d'inquiétude. Le Groupe de travail a rendu publiques ses conclusions et recommandations en décembre 1998, dont plusieurs concernent la prostitution chez les jeunes. Le Groupe de travail a fait remarquer qu'il faut élaborer des stratégies d'intervention juridique et sociale pour combattre le commerce du sexe chez les jeunes. Il faut également considérer que les jeunes ayant commis une infraction à l'article 213 soient traités comme des personnes ayant besoin d'assistance et non comme des «délinquants». Les autres recommandations concernant la prostitution chez les jeunes étaient les suivantes : la nécessité de sensibiliser davantage le personnel judiciaire à la «dynamique de la prostitution»; modifier le paragraphe 212(4) pour qu'il soit plus facile pour la police d'arrêter les clients des jeunes prostitués; établir des programmes spéciaux de protection des témoins pour aider les jeunes prostitués à témoigner en justice contre les proxénètes et les clients; établir des protocoles interdisciplinaires concernant le bien-être des enfants, la police et la Couronne pour aborder le commerce du sexe chez les jeunes – approche qui fait appel au système de justice pénale comme mesure de dernier recours; mettre l'accent sur les mesures de rechange concernant les jeunes prostitués et améliorer les services (c.-à-d. éducation, prévention, réduction des préjudices et appui pour renoncer à la prostitution) à l'intention des jeunes qui se prostituent ou qui risquent de se livrer à la prostitution.

HAGAN, J. et McCARTHY, B. «Street life and delinquency», *British Journal of Sociology*, vol. 43, n° 4, décembre 1992, p. 533-561.

Les études sur les relations entre la classe sociale et la délinquance chez les jeunes qui fréquentent l'école ont négligé les expériences des jeunes de la rue. Dans cette étude, les auteurs ont administré des questionnaires à un échantillon de 1 000 jeunes fréquentant l'école et jeunes de la rue de Toronto. L'étude fait appel à la théorie de la délinquance et du crime fondée sur le contrôle intégré et l'effort; elle porte sur la classe sociale des parents, la structure familiale, le contrôle parental et les conflits avec les parents, la fréquentation scolaire, l'engagement envers l'école et les conflits avec celle-ci ainsi que les conditions de classe que comporte la vie dans la rue. Les données révèlent que les jeunes des «populations excédentaires» risquent plus d'éprouver des difficultés à la maison, puis de faire une fugue et de commettre des infractions graves. Les auteurs concluent que les « conditions de classe actuelles » des jeunes de la rue les amènent à la délinquance, et ils encouragent la poursuite des recherches à partir d'échantillons de jeunes de la rue.

HAGAN, J. et McCARTHY, B. *Mean streets: Youth crime and homelessness*, Cambridge, GB, Cambridge University Press, 1997.

Nombre de jeunes de la rue sont exposés à des situations «hautement criminogènes», dans leurs antécédents et dans leurs expériences de la rue. Cependant, la plupart des études en criminologie ne tiennent pas compte de l'adversité de la vie dans la rue et de son incidence sur le crime. Les auteurs de cet ouvrage examinent les antécédents familiaux

et sociaux, les conditions d'existence et les activités criminelles des jeunes de la rue à Toronto et Vancouver. Les deux sources de données sont un sondage auprès de 390 jeunes de la rue à Toronto et un panel auprès de 482 jeunes de la rue interrogés à Toronto et à Vancouver. Les antécédents familiaux perturbateurs (y compris la classe et son association avec des rapports parents-enfants erratiques et explosifs, le rejet parental et le bouleversement de la famille) et des expériences instables à l'école contribuent à la décision d'un jeune de faire une fugue pour se réfugier dans la rue. Une fois dans la rue, les difficultés situationnelles incitent de nombreux jeunes à participer à divers crimes (p. ex., prostitution et vol). Il y a deux différences entre Toronto et Vancouver : Toronto a un réseau de services sociaux bien établi qui offre aux jeunes de la rue une certaine forme de «filet de sécurité sociale», ce qui réduit leur implication dans les crimes de rue. Vancouver a un modèle axé sur la lutte contre le crime et n'a pas de services d'assistance. Les jeunes de la rue de Vancouver passent donc plus de temps dans les rues et risquent plus de commettre des crimes. Par conséquent, ils ont plus de démêlés avec la justice. Tous les jeunes de la rue font partie d'associations criminelles où ils acquièrent les «compétences et les connaissances» liées au crime de la rue. Les démêlés avec le système de justice pénale ne peuvent qu'inciter davantage les jeunes de la rue à adopter un mode de vie empreint de «déviance et de récidive». Les auteurs introduisent les concepts de contrainte, de contrôle, de capital criminel et d'étiquetage dans une théorie du crime fondée sur le capital social.

**HALLDORSON JACKSON, L. *Voices from the shadows: Canadian children and youth speak out about their lives as street sex trade workers*. Out from the Shadows, International Summit of Sexually Exploited Youth Project, National Summary, Canada, 1998.**

Ce document résume les témoignages recueillis dans le cadre de consultations nationales auprès de jeunes de la rue victimes d'abus sexuels. Ces consultations ont eu lieu à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Vancouver et Victoria grâce au concours d'anciens jeunes travailleurs du sexe. Le document, qui permet aux jeunes de s'exprimer, présente les principaux thèmes, les profils et les recommandations qui ont surgi pendant le processus. Les consultations ont révélé les diverses expériences vécues par des jeunes avant qu'ils commencent à se prostituer, notamment les actes de violence physique, psychologique et(ou) sexuelle (posés par un membre de leur famille ou une personne à l'extérieur de leur famille immédiate), les rejets fréquents qu'ils ont subis à cause de leur race, de leur apparence ou de leur orientation sexuelle et les questions liées à la toxicomanie, à la grossesse chez les adolescentes et la piètre estime de soi. Nombre de jeunes se sont dits scandalisés par la non-application de la loi interdisant l'exploitation sexuelle des jeunes. Le document formule plusieurs recommandations qui mettent l'accent sur les programmes de prévention, d'éducation et de soutien pour empêcher les jeunes de commencer à se livrer à la prostitution et il présente des initiatives de gestion des risques à l'intention des enfants et des jeunes qui pratiquent actuellement le commerce du sexe.

**HANSON, R. K. «The psychological impact of sexual assault on women and children: A review», *Annals of Sex Research*, vol. 3, 1990, p. 187-232.**

Ce document passe en revue la littérature empirique sur l'impact psychologique des agressions sexuelles contre les femmes et les enfants. Selon les données, les femmes adultes victimes de viol présentent des niveaux élevés de détresse immédiatement après avoir subi une agression, symptôme généralement associé au syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les niveaux de stress semblent s'estomper dans les mois et les années suivant l'agression. Les enfants victimes de violence sexuelle n'affichent pas les symptômes du SSPT aussi manifestement. Selon les données, il existe un lien entre la violence sexuelle et l'ajustement négatif à long terme; cependant les évaluations initiales suivant une agression sexuelle indiquent qu'un petit nombre d'enfants victimes éprouvent peu de «problèmes d'ajustement». Le document expose également les facteurs relatifs à l'incidence psychologique négative des agressions sexuelles.

**HARDMAN, K. «A social work group for prostitutes women with children», *Social Work with Groups*, vol. 20, n° 1, 1997, p. 19-31.**

Cet article décrit un programme de travail social axé sur les conseils et les compétences à l'intention d'un groupe de prostituées ayant des enfants. Élaboré à Londres, en Angleterre, le programme de 10 semaines a été conçu par un travailleur social de concert avec les 23 prostituées qui faisaient partie du groupe. Faisant appel à la théorie féministe, le programme vise à habiliter les femmes à quitter la prostitution. Entre autres, le programme porte sur les «avantages sociaux et le bien-être social, les compétences parentales, les soins de santé, le logement, le counseling et les ressources en thérapie ainsi que l'éducation». Après avoir terminé le programme, moins de 50 % des femmes (9) ont décidé de quitter le monde de la prostitution. Toutes les participantes se sont toutefois inscrites à la clinique de santé locale. L'auteure examine également les études de cas de prostituées et la rétroaction des participantes.

**HARVEY, G. *Prostitution... A matter of choice?*, mémoire de maîtrise en travail social inédit, Ottawa, Ontario, Carleton University, 1992.**

La prostitution se développe dans une structure sociale capitaliste et patriarcale. Disposant de peu de possibilités de survie, certaines femmes commencent à se livrer à la prostitution pour pourvoir à leurs besoins. Cette enquête indépendante porte sur le lien entre la prostitution chez les femmes et la pauvreté, le choix et la sexualité féminine. L'auteur conçoit la prostitution comme un mécanisme d'adaptation des femmes victimes de misère et de violence sexuelle. Le document porte sur quatre grands thèmes : 1) les forces du milieu externe liées à la prostitution; 2) le fait que les idéologies politiques ne tiennent pas compte des expériences des femmes de la rue; 3) les relations entre la prostitution et la pauvreté, le capitalisme, le patriarcat, le racisme et la violence psychologique, physique et sexuelle; 4) le statut quasi-judiciaire de la prostitution. L'auteur soutient que les prostituées sont victimes avant de faire une fugue et que la réaction de la société à l'égard de leur pratique du commerce du sexe en fait encore davantage des victimes. En guise de conclusion, il formule une série de recommandations pour mettre fin à la victimisation des prostituées et il présente des choix de vie de rechange (p. ex., décriminalisation, renonciation à la prostitution, services de counseling, logement, éducation et formation professionnelle).

**HERMANN, K. J. «Children sexually exploited for profit: A plea for a new social work priority», *Social Work*, 1987, p. 523-525.**

Le secteur du travail social n'a pas réussi à se concerter pour lutter contre l'incidence de la pornographie juvénile, de la prostitution chez les enfants et du trafic des enfants à des fins sexuelles. L'auteur de cet article présente des renseignements sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le but d'encourager les travailleurs sociaux à aborder la victimisation subie par ceux-ci. En plus d'examiner la définition de l'exploitation sexuelle des enfants et d'estimer le nombre de jeunes victimes d'abus sexuels dans le monde, l'auteur présente des exemples de cas d'exploitation sexuelle des jeunes à des fins commerciales. En guise de conclusion, il met au défi les travailleurs sociaux d'appliquer leurs valeurs et leurs principes professionnels en luttant contre l'exploitation sexuelle des jeunes.

**HORNICK, J. P. et BOLITHO, F. *Étude sur la mise en œuvre des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle d'enfants dans certaines localités au Canada*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.**

En réponse au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley, 1984), le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* pour aborder la question de la violence sexuelle à l'endroit des enfants. Le projet de loi C-15 prévoyait la tenue d'une évaluation obligatoire quatre ans après sa présentation. On a commandé la réalisation d'études dans tout le Canada afin de décrire la relation entre les organismes de protection de la jeunesse et le système de justice pénale en ce qui concerne la violence sexuelle envers les enfants, d'examiner les expériences d'enfants victimes ou témoins de violence sexuelle et de déterminer si les objectifs du projet de loi C-15 ont été atteints. Ce document fait un tour d'horizon et une comparaison des études effectuées en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario. Selon le rapport, cette loi interdisant l'achat des services sexuels des jeunes n'a pas permis de lutter efficacement contre la prostitution chez les jeunes. Dans l'ensemble, les composantes fondamentales et procédurales du projet de loi C-15 assurent une meilleure protection aux jeunes victimes de violence sexuelle et elles permettent «d'accroître le taux de succès des poursuites intentées dans les cas d'exploitation sexuelle d'enfants».

**HWANG, S. L. *Agents, victims or deviants? Female prostitution in Taiwan*, thèse de doctorat inédite, University of Wisconsin-Madison, 1995.**

Cette étude porte sur les facteurs conjoncturels et idéologiques qui amènent une femme ou une jeune fille à se prostituer, et sur les conséquences de la prostitution à Taïwan. Les données provenaient de l'observation des participantes et d'entrevues en profondeur menées auprès de 57 prostituées en 1991 et 1992. Les données révèlent que la classe sociale, le groupe ethnique et le sexe amènent, tout comme le démembrement de la famille, la violence sexuelle et physique, la pauvreté et les problèmes scolaires, une jeune fille à décider de se prostituer. Les prostituées adultes étaient moins susceptibles d'avoir vécu dans un milieu familial dysfonctionnel et d'avoir été victimes de violence pendant leur enfance; leur décision de se prostituer était plus souvent associée au fait d'être mère monoparentale et au désir de monter dans l'échelle économique. Selon l'auteur, l'âge, la motivation à commencer à se prostituer et la violence subie pendant l'enfance ont une incidence sur le mode de vie d'une prostituée («normale» par rapport à «déviante») et sur sa capacité de faire face au stigmate social et au stress professionnel.

**INCIARDI, J. «Little girls and sex: A glimpse at the world of the 'baby pro'», *Deviant Behaviour*, vol. 5, 1984, p. 77-78.**

Il existe peu d'études sur les enfants de moins de 12 ans qui se prostituent. Les préoccupations de l'auteur à l'égard de l'abus d'alcool et d'autres drogues chez les jeunes ont amené celui-ci à entreprendre cette étude. L'étude porte sur

neuf enfants (de 8 à 12 ans) qui ont reconnu qu'ils se prostituaient. Ces enfants ont été amenés à se prostituer par des parents, et non après avoir fait une fugue. L'initiation des sujets au commerce du sexe n'était pas associée aux drogues; cependant il semble qu'ils aient été motivés par la crainte du rejet. En outre, leurs expériences sexuelles précoces ne semblaient pas produire des effets traumatisants.

**INCIARDI, J.** «Trading sex for crack among juvenile drug users: A research note», *Contemporary Drug Problems*, vol. 16, 1989, p. 689-700.

L'auteur a interrogé 27 jeunes filles qui échangeaient des services sexuels contre du crack. On a demandé aux participantes de décrire leurs activités criminelles, leur consommation de drogues et leur expérience de la prostitution. Selon les données, les répondantes échangeaient des services sexuels contre du crack et elles se prostituaient pour gagner de l'argent afin d'acheter du crack. L'auteur indique également que les répondantes consommaient de l'alcool et des drogues et commettaient des crimes de façon intensive depuis longtemps.

**INCIARDI, J., POTTIEGER, A., FORNEY, M., CHITWOOD, D. et McBRIDE, D.** «Prostitution, IV drug use, and sex-for-crack exchanges among serious delinquents: Risks for HIV infection», *Criminology*, vol. 29, 1991, p. 221-235.

Depuis le début des années 1980, le risque de l'infection par le VIH et du sida chez les utilisateurs de drogues injectables suscite des préoccupations. Selon les données récentes, les minorités et les jeunes qui s'adonnent à des activités à risque élevé (c.-à-d. partenaires sexuels multiples et injection de drogues) dans les grandes villes contractent le VIH à un rythme croissant. Les chercheurs de cette étude ont procédé à des entrevues personnelles auprès de 611 jeunes délinquants graves des deux sexes âgés de 12 à 17 ans. Des entrevues de suivi officieuses ont eu lieu auprès de 50 répondants. On a posé aux participants des questions concernant leur participation à la prostitution, à la consommation de drogues et à des échanges de services sexuels contre du crack. Selon les résultats, un pourcentage élevé des répondants s'adonnaient à ces activités au cours desquelles ils risquaient d'être infectés par le VIH (ces comportements à risque semblent courants chez les groupes d'adolescents des grandes villes). Les données ont également révélé que bien des jeunes n'ont pas bénéficié d'une aide adéquate des organismes communautaires. Les auteurs recommandent des programmes spéciaux de prévention du sida et d'intervention ainsi qu'un traitement des toxicomanes pour lutter contre l'infection au VIH chez les adolescents.

**JACKSON, L. A. et HIGHCREST, A.** «Female prostitutes in North America: What are their risks of HIV infection?» dans *AIDS as a gender issue psychological perspectives*, sous la direction de L. Sherr, C. Hankins et L. Bennett, Londres, Taylor and Francis Publishers, 1996.

Cet article porte sur le risque éventuel d'infection au VIH chez les prostituées dans le contexte de leur travail et de leur vie privée. Les auteurs décrivent trois genres de prostituées : les prostituées de la rue, les escortes et les prostituées à temps partiel qui travaillent dans le secteur des services (p. ex., dans les bars et les salons de massage). La majorité des initiatives et des programmes en matière de VIH s'adressent aux prostituées de la rue, mais non aux autres femmes qui pratiquent le commerce du sexe. Les auteurs soutiennent que le risque d'infection par le VIH varie selon le genre de prostitution et l'organisation sociale du commerce du sexe. Selon les études, l'infection au VIH chez les prostituées qui ne consomment pas de drogues est relativement limitée. Il semble que les prostituées risquent plus d'être infectées par le VIH dans leur vie privée que lorsqu'elles travaillent (elles risquent d'être infectées par le VIH au moment de relations sexuelles non protégées avec leurs partenaires, dont un grand nombre ont d'autres partenaires sexuels). À cet égard, il faut accorder plus d'attention à la prévention de l'infection au VIH dans le contexte de la vie privée des femmes qui pratiquent le commerce du sexe.

**JACKSON, L., HIGHCREST, A. et COATS, R. A.** «Varied potential risks of HIV infection among prostitutes», *Social Science Medicine*, vol. 35, n° 3, 1992, p. 281-286.

Selon les études actuelles, l'infection au HIV chez les prostituées qui ne consomment pas de drogue est inexistante ou limitée. Néanmoins, il est essentiel d'offrir des programmes de prévention de l'infection par le VIH et d'intervention aux prostituées. La majorité des initiatives et des programmes en matière de VIH s'adressent aux prostituées de la rue, mais non à diverses autres femmes qui pratiquent le commerce du sexe (les chercheurs ont mis l'accent sur le secteur le plus visible du commerce du sexe – la prostitution de rue). Les auteurs soutiennent cependant que la prostitution ne se limite pas au commerce du sexe dans la rue; elle se pratique dans divers locaux. Les auteurs classent les prostituées en trois catégories : les prostituées de la rue, les escortes et les prostituées à temps partiel qui travaillent dans le secteur des services, c'est-à-dire celles qui travaillent dans les bars, les salons de massage, etc. Les taux d'infection peuvent varier selon le genre de prostitution, et les programmes de prévention doivent donc tenir compte de ces risques différents d'infection par le VIH. Les auteurs concluent que les programmes de prévention et d'éducation doivent s'accompagner de tentatives visant à aborder les facteurs sociaux et économiques qui contribuent aux activités à risque élevé chez toutes les prostituées.

JAMES, J. et MEYERDING, J. «Early sexual experience as a factor in prostitution», *Archives of Sexual Behaviour*, vol. 7, 1977, p. 31-42.

Cet article compare les expériences sexuelles précoces des prostitués et des non-prostitués en mettant l'accent sur les expériences sexuelles traumatisantes comme l'inceste et le viol. La littérature sur les premières expériences sexuelles des non-prostitués est comparée à deux études sur l'histoire sexuelle des prostitués (les deux études ont été réalisées par James en 1970-1971 et en 1974-1975). Les prostitués étaient plus susceptibles d'avoir acquis des connaissances en matière de relations sexuelles au cours d'expériences personnelles que dans le cadre de l'éducation prodiguée par leurs parents. Les prostitués risquaient plus d'avoir subi les avances sexuelles d'adultes pendant leur enfance et ils étaient plus souvent victimes d'inceste et de viol. En outre, les prostitués avaient été initiés à des activités sexuelles à un âge plus jeune et ils n'étaient pas restés en contact avec leur premier partenaire sexuel après le rapport sexuel. Selon les auteurs, le fait que certaines femmes aient été victimes de violence sexuelle les amène à décider de se prostituer : il semble possible que le fait d'avoir été victime à un jeune âge d'une violence sexuelle ayant produit la culpabilité, la honte et la perte de l'estime de soi soit susceptible d'amener une personne à se considérer comme une marchandise vendable.

JANUS, M.-D., BURGESS, A. W. et McCORMACK, A. «Histories of sexual abuse in adolescent male runaways», *Adolescence*, vol. 22, 1987, p. 405-417.

Cette étude porte sur les antécédents sexuels de 89 fugueurs canadiens (âgés de 15 à 20 ans). Les auteurs analysent des entrevues sur la victimisation physique et sexuelle, les antécédents familiaux et la situation socio-économique, les activités délinquantes et criminelles et les facteurs qui contribuent à la décision de faire une fugue. Les données révèlent que les fugueurs masculins ont connu un taux plus élevé de violence sexuelle et physique que les populations choisies au hasard. Comme le confirme la littérature, les fugueurs victimes de violence sexuelle et les autres fugueurs partagent plusieurs caractéristiques : difficultés familiales, niveaux élevés de délinquance, dépression, tension, piètre estime de soi et violence physique subie pendant l'enfance. La réaction des fugueurs masculins victimes de violence sexuelle à leur «fugue» se caractérise par des comportements d'évitement manifestes ainsi que par un retrait extrême de tous les genres de relations interpersonnelles, comportement souvent adopté par les victimes de violence sexuelle. Les auteurs recommandent aux refuges des programmes de traitement des fugueurs victimes de violence sexuelle et ils suggèrent de poursuivre les recherches (p. ex., examiner la fréquence de la violence sexuelle pendant l'enfance, les relations entre la victime et l'agresseur et les différences entre les hommes victimes de violence sexuelle qui ont fait une fugue et ceux qui n'en ont pas fait).

JARVINEN, M. *Of vice and women: Shades of prostitution*, Helsinki, Finlande, Universitetsforlaget, 1993.

Avant le début des années 1980, la prostitution n'était pas considérée comme une question suscitant de vives préoccupations chez les autorités à Helsinki en Finlande. En 1984, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a publié un bref rapport sur la prostitution dont la conclusion était que le commerce du sexe ne constituait pas un problème social étendu. (La Loi sur le vagabondage a par la suite été abrogée dans les cas où la prostitution était considérée comme étant à «petite échelle» et non problématique. Selon l'auteure, l'abrogation de la loi a eu peu d'effet sur la prévalence du commerce du sexe.) Cependant, dans son livre, l'auteure révèle deux périodes de l'histoire de la Finlande où les questions associées à la prostitution étaient prises au sérieux : le début des années 1900 et, dans les années 1950 et 1960, période où les questions liées à la prostitution chez les jeunes ont suscité une attention particulière. À partir des données officielles (police), Jarvinen montre comment la prostitution est un phénomène social. «Le commerce du sexe est un reflet direct de la structure selon les sexes de notre société. Les transactions entre la prostituée et ses clients ne diffèrent pas sur le plan qualitatif des relations hétérosexuelles "normales" et acceptées». L'auteure soutient que les lois sur la prostitution ont toujours servi à contrôler les prostituées en particulier, et les femmes en général.

JESSON, J. «Understanding adolescent female prostitution: A literature review», *British Journal of Social Work*, vol. 23, 1993, p. 517-530.

Les travailleurs sociaux passent de plus en plus de temps avec les jeunes filles qui ont été victimes de violence sexuelle et les jeunes qui se prostituent. Par conséquent, les travailleurs des services à l'enfance doivent comprendre la dynamique pertinente pour prodiguer des conseils sur les pratiques sexuelles sans risque et la protection personnelle. L'auteure de ce rapport procède à une analyse documentaire de la prostitution chez les adolescentes pour un ministère des Services sociaux. Diverses explications de la pratique de la prostitution chez les jeunes filles sont présentées, allant des facteurs pathologiques et psychologiques aux aspects sociaux plus généraux. L'auteure conclut qu'il y a relativement peu d'études britanniques sur la prostitution chez les adolescentes et qu'il n'y a aucune étude sur les jeunes filles confiées aux services sociaux et la prostitution. Il faut effectuer d'autres travaux de recherche pour

informer les spécialistes des services sociaux au sujet de l'élaboration de politiques et de stratégies pour faire face à la prostitution chez les adolescentes.

**JIWANI, Y. et BROWN, S. *Trafficking and sexual exploitation of girls and young women: A review of select literature and initiatives*, Feminist Research, Education, Development and Action Centre (FREDA), 1999.**

Les divers efforts déployés à l'échelle internationale par des organismes non gouvernementaux et des groupes de pression ont accru la sensibilisation à l'exploitation sexuelle des jeunes femmes. Ce rapport porte sur la question de l'exploitation sexuelle des jeunes femmes et des jeunes filles dans un contexte international. Les auteures décrivent les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles à l'exploitation et à la violence sexuelles, y compris la pauvreté, la violence et la dépréciation des femmes et des jeunes filles. Comme le font remarquer les auteures, le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a déterminé que les facteurs suivants contribuent à l'exploitation sexuelle : les disparités économiques, les structures socio-économiques inéquitables, les familles dysfonctionnelles, le manque d'éducation, le consumérisme croissant, l'exode rural vers les villes, la discrimination fondée sur le sexe, le comportement sexuel irresponsable des hommes, les pratiques traditionnelles préjudiciables, les conflits armés et le trafic des enfants. La littérature canadienne fait ressortir trois catégories de femmes et de jeunes filles qui sont vulnérables au trafic et à l'exploitation sexuelle des enfants : le trafic dans le cadre du commerce du sexe international; l'exploitation des travailleurs migrants et l'importation de jeunes filles et de femmes dans le cadre de mariages par correspondance. Les auteures soutiennent qu'il est important d'offrir à celles qui veulent cesser de se prostituer le soutien et les services nécessaires. Nombre de jeunes filles victimes d'abus sexuels et qui font l'objet d'un trafic sont des fugueuses ou des fugueuses qui se livrent à la prostitution de rue pour survivre. Un grand nombre de jeunes de la rue ont peu de possibilités d'emploi, d'instruction et de logement. La prostitution devient donc un moyen de subsistance. Les auteures proposent de poursuivre les recherches en effectuant des études sur les stratégies d'emploi efficaces des jeunes, sur l'évaluation de services propres à chaque sexe et qui ne portent pas de jugement ainsi que sur la mise en œuvre de programmes contre la violence, le sexisme et le racisme dans les écoles.

**JOHNSON, T. «Self-reported risk factors for AIDS among homeless youth», *AIDS Education Prevention*, vol. 8, 1996, p. 308-322.**

Cette étude porte sur les comportements des jeunes itinérants de Chicago qui risquent d'être infectés par le VIH. Au total, 196 entrevues auprès de jeunes itinérants ont eu lieu dans 10 refuges et 5 secteurs de la rue pour obtenir des données sur les facteurs associés aux activités à risques en matière de VIH. Quarante-huit pour cent des répondants ont admis au moins un des facteurs de risque suivants : partenaires sexuels multiples, partenaires à risque élevé, utilisation non régulière du condom, antécédents de maladies transmises sexuellement, relations sexuelles anales, prostitution et(ou) utilisation de drogues injectables. La participation à ces activités à risque élevé était associée au fait d'être de sexe masculin, d'avoir des besoins personnels non satisfaits, d'être interrogé dans la rue et d'avoir déjà été victime de violence sexuelle. L'auteur suggère plusieurs initiatives pour réduire la participation à des activités qui risquent de causer une infection par le VIH : réduire la nécessité pour les jeunes de participer à des activités illicites pour obtenir un revenu; prendre des mesures pour répondre à leurs besoins de base; renseigner les jeunes sur les services existants et offrir des programmes pour diminuer et prévenir la violence sexuelle à l'endroit des enfants.

**JOSEPH, C. «Scarlet wounding: Issues of child prostitution», *Journal of Psychohistory*, vol. 23, 1995, p. 2-17.**

L'auteure veut accroître la sensibilisation à l'égard de la prostitution chez les enfants en faisant état de son expérience personnelle, de questions pertinentes associées à la prostitution chez les enfants et de renseignements historiques. En plus de décrire son expérience sur la scène de boîtes de nuit (établissements qui ont recours aux enfants comme prostitués), l'auteure examine l'incidence de la prostitution chez les enfants, du tourisme sexuel, de la pornographie juvénile ainsi que des réseaux d'exploitation sexuelle et des cultes sexuels. Elle fait également l'historique de la prostitution enfantine, de l'époque babylonienne à l'époque victorienne. L'auteure conclut que la prostitution chez les enfants est un problème humain très troublant qu'il faut résoudre par la compassion et la protection des enfants.

**KANOUSE, D., BERRY, S., DUAN, N., LEVER, J., CARSON, S., PERLMAN, J. et LEVITAN, B. «Drawing a probability sample of female street prostitutes in Los Angeles county», *The Journal of Sex Research*, vol. 36, n° 1, 1999, p. 45-51.**

Les études antérieures sur les prostituées de la rue présentent des données inexactes sur la taille de cette population. En raison du caractère illicite de la prostitution de rue et de la nature passagère de cette population, il est difficile d'obtenir des échantillons de recherche précis. Cet article décrit les méthodes utilisées afin d'établir la base de sondage, de procéder à l'échantillonnage et de tenir les entrevues sur place auprès des prostituées de la rue. En outre, l'article présente des renseignements sur les comportements qui augmentent les risques qu'une travailleuse du sexe

contracte une maladie transmise sexuellement (p. ex., activité sexuelle, injection de drogues et relations sexuelles avec des hommes qui s'injectent des drogues). Une méthode d'échantillonnage en deux étapes a servi à déterminer les lieux et les créneaux horaires, puis à échantillonner les personnes admissibles dans les endroits et aux moments choisis. Pendant 36 semaines, des équipes sur le terrain ont choisi au hasard des femmes de la rue dans des secteurs déterminés au préalable, selon une unité d'échantillonnage (secteur-jour-quart). Elles ont interrogé les sujets admissibles et elles leur ont demandé de se soumettre à une prise de sang. Au total, 998 prostituées de la rue ont été recrutées et interrogées. Quatre-vingt-cinq pour cent ont accepté de se soumettre à une prise de sang (les résultats n'ont pas été examinés dans ce document). Voici certains des résultats : seulement 2 % des femmes interrogées avaient moins de 18 ans (cependant, selon les auteurs, certaines ne voulaient peut-être pas admettre qu'elles étaient mineures); plus de 80 % des répondantes appartenaient à des minorités (surtout noires et hispaniques). Les limites de l'étude comprenaient une population cible non représentative (bien des femmes ont déclaré qu'elles ne se livraient pas à la prostitution). Pour assurer la sécurité des chercheurs, les équipes n'ont pas travaillé dans certains secteurs à certains moments parce qu'ils étaient jugés trop dangereux. Dans l'ensemble, d'après les auteurs, il est possible d'établir une base de sondage spatio-temporelle et d'utiliser des méthodes d'échantillonnage sur le terrain pour obtenir un échantillon aléatoire de prostituées de la rue.

**KRUKS, G. «Gay and lesbian homeless/street youth: Special issues and concerns», *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, 1991, p. 515-518.**

Cette étude, qui porte sur les expériences des jeunes homosexuels et lesbiennes et bisexuels, examine la situation des jeunes itinérants et fugueurs en analysant les données recueillies par un consortium d'organismes. Les données révèlent que les jeunes homosexuels et bisexuels semblent très vulnérables à l'itinérance et au suicide. Les jeunes homosexuels de la rue peuvent avoir fait une fugue à cause de sentiments anti-homosexuels qui régnaient dans leur milieu familial et, par rapport aux hommes itinérants hétérosexuels, ils risquent plus de se livrer à la prostitution pour subvenir à leurs besoins. Un échantillon a révélé que 53 % des jeunes homosexuels de la rue avaient tenté de se suicider tandis que 32 % des membres d'un groupe de jeunes homosexuels et non homosexuels de la rue ont déclaré qu'ils avaient tenté de se suicider. L'auteur conclut que les préjugés, la discrimination et l'homophobie contribuent à divers problèmes rencontrés par les jeunes homosexuels.

**LAU, E. *Journal d'une fille de la rue*, Montréal, Éditions Quinze, 1991.**

L'auteure fait l'historique de ses expériences en tant que fugueuse vivant dans les rues de Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle relate les entrées de son journal intime, au moment où elle était chez elle et pendant les deux premières années après sa fugue. L'ouvrage décrit les conflits et les souffrances qu'elle a connus dans son milieu familial (c.-à-d. un milieu familial trop sévère) et sa décision ultérieure de faire une fugue pour se réfugier dans la rue. L'auteure décrit comment elle en est venue à se prostituer et à utiliser progressivement des substances intoxicantes pour échapper psychologiquement à ses problèmes situationnels. L'ouvrage fait également état de la lutte qu'elle a menée pour quitter la rue et de la difficulté à réintégrer la société.

**LEBLANC, S. L. *Consistent and persistent: A necessary approach to children involved in prostitution*, Colombie-Britannique, 1997.**

À Prince George, en Colombie-Britannique, il y a environ 45 jeunes prostitués et de 100 à 200 enfants qui risquent de se livrer à la prostitution de rue. En réponse aux préoccupations suscitées par la pratique du commerce du sexe chez les jeunes, le *Community Planning Council* a demandé à l'auteure de ce rapport de trouver des solutions à l'exploitation sexuelle des jeunes. Le rapport porte sur trois questions : 1) examiner le problème de la prostitution chez les jeunes à Prince George; 2) présenter un aperçu des rapports produits par le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, l'Alberta et un organisme de services de Vancouver; 3) examiner les renseignements recueillis auprès de prestataires de services à Prince George. L'auteure fait remarquer que la prostitution chez les jeunes est grave et qu'elle doit être considérée comme une forme de violence à l'endroit des enfants. En outre, elle indique qu'il faut faire plus pour arrêter les clients et les souteneurs des jeunes prostitués et qu'il faut améliorer les services sociaux, d'éducation, de logement et de santé pour aider à prévenir l'exploitation sexuelle des jeunes. Les prestataires de services ont préconisé une approche concertée pour lutter contre le commerce du sexe chez les jeunes (p. ex., application plus rigoureuse du paragraphe 212(4), plus de services sociaux et initiatives proactives en matière d'éducation et de prévention).

**LEE, M. et O'BRIEN, R. *The game's up: Redefining child prostitution*, Londres, GB, The Children's Society, 1995.**

Ce rapport porte sur les réponses appropriées et contre-indiquées à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes en Angleterre et au pays de Galles. Les auteurs cherchent à accroître la sensibilisation à ce phénomène, et ils préconisent une analyse plus poussée des facteurs qui contribuent à la prostitution chez les jeunes.

**LINES, L. *Toronto roundtable on prostitution involving children and youth: Recommendation for action to end commercialised child sex abuse*, automne 1998.**

Le 11 février 1997, le Conseil de la santé de Toronto a demandé au médecin hygiéniste de présenter, de concert avec l'Escouade des jeunes de la Police de la communauté urbaine de Toronto, d'autres organismes de services sociaux et le Conseil scolaire de Toronto, un rapport sur la prévention de la prostitution chez les enfants et les jeunes et la situation actuelle. Plusieurs intervenants clés se sont réunis au cours de trois séances de trois heures pour évaluer la situation actuelle concernant la prostitution chez les enfants et les jeunes et pour suggérer des initiatives appropriées. Les participants ont discuté des questions suivantes : définitions juridiques et approches en matière de réglementation, politique et pratique provinciales, interventions et résultats, prévention – à la maison, à l'école et dans la collectivité. Voici les recommandations formulées : la prostitution chez les jeunes doit être définie comme étant de la violence sexuelle à l'endroit des enfants à des fins commerciales; les jeunes prostitués doivent être considérés comme des victimes de violence sexuelle; la province doit accroître les fonds qu'elle affecte à la prévention; il faut lancer une campagne de sensibilisation dans les médias pour renseigner davantage la collectivité sur la violence sexuelle à des fins commerciales. Le rapport comprend un protocole concernant la prestation de services aux jeunes itinérants et fugueurs de moins de 16 ans. Selon l'auteure, il y a une foule de raisons pour lesquelles certains jeunes font une fugue ou sont chassés de leur milieu familial. L'histoire de la plupart des jeunes de la rue d'aujourd'hui révèle généralement qu'un conflit familial, la négligence et(ou) la violence ont largement contribué à la fugue. Nombre de chercheurs font état d'une corrélation entre la violence sexuelle et le fait de faire une fugue, en particulier chez les jeunes qui se livrent à la prostitution. De plus, les jeunes qui révèlent à leurs parents qu'ils sont homosexuels ou lesbiennes risquent fortement d'être rejetés ou agressés par les membres de leur famille. L'auteure examine également les catégories de jeunes de la rue (p. ex. les jeunes confiés à la Société d'aide à l'enfance ou mis sous garde aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui font une fugue, les jeunes Autochtones et les jeunes homosexuels, lesbiennes ou bisexuels) et les caractéristiques des jeunes de la rue (p. ex. manque d'instruction et de compétences professionnelles et itinérance). Le rapport est un outil que peuvent utiliser les organismes, les institutions et les gouvernements pour aborder la question de la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des jeunes à des fins commerciales.

**LONGRES, J. «The use of survey methods in research parents of adjudicated teenage prostitutes», *Journal of Sociology and Social Welfare* vol. 14, 1987, p. 65-86.**

Dans le cadre de la plupart des études sur la dynamique familiale en tant que facteur ayant contribué à la prostitution chez les jeunes, on a utilisé les entrevues auprès des prostitués pour recueillir des renseignements. Cette étude a deux objectifs : étudier les parents des adolescentes prostituées et décrire les défis à relever pour utiliser des méthodes d'enquête auprès d'une population difficile à interroger. L'auteur a cherché à interroger les familles de 75 jeunes femmes qui ont terminé un projet à l'intention des prostituées dans un important tribunal de la jeunesse en milieu urbain (33 familles ont accepté de participer). Il était difficile de contacter les répondants en raison des relations souvent rompues entre les parents et les jeunes. Des lignes directrices fondées sur les expériences cliniques avec les familles réticentes ont été établies pour maximiser la participation à l'étude (p. ex., persister à contacter les parents avant l'entrevue, assurer la confidentialité, s'assurer que les parents savent que l'étude vise à accroître les connaissances). Selon le processus, les méthodes d'enquête utilisées avec certaines précautions constituent un outil précieux pour recueillir des données auprès des parents des adolescentes prostituées. On a observé un taux de réponse de 68 % lorsque les lignes directrices concernant la collecte des données recommandées par les travailleurs des services d'approche étaient suivies. Il semble qu'un pourcentage important de parents d'adolescentes prostituées acceptent de participer à des services axés sur la famille pour aider leurs enfants.

**LONGRES, J. «An ecological study of adjudicated female teenage prostitutes», *Journal of Social Service Research*, vol. 14, 1991, p. 113-127.**

Cet article décrit les antécédents familiaux du point de vue des parents de jeunes prostituées, et il recommande des services axés sur la famille. L'auteur utilise comme outil d'analyse un point de vue écologique qui définit le conflit entre les parents et leur milieu social et physique. Un questionnaire structuré fut administré à 33 parents d'adolescentes prostituées déclarées. Selon les données, les parents subissent un stress résultant de l'échec des relations intimes antérieures et de la marginalité économique. De plus, les jeunes filles ont grandi dans des quartiers qui leur permettaient d'embrasser assez facilement une carrière en prostitution. L'auteur recommande l'établissement de services pour réadapter les familles et empêcher les jeunes filles de se prostituer davantage.

**LOWMAN, J. «Prostitution in Canada», *Resources for Feminist Research*, vol. 13, n° 4, 1985-1986, p. 35-37.**

Cet article présente un résumé des résultats du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley) et du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser, 1985). L'article



fait ressortir 6 thèmes des deux rapports : modes de prostitution, caractéristiques des prostitués, clients, proxénètes, activités d'application de la loi et services sociaux disponibles. L'auteur fait remarquer entre autres que la plupart des prostitués ont connu une vie familiale négative pendant leur enfance, qu'ils possèdent peu d'instruction ou de compétences professionnelles et qu'ils ont commencé à se prostituer pendant leur adolescence. L'auteur indique également que les lois sur la prostitution n'ont pratiquement pas été appliquées aux clients.

**LOWMAN, J.** «You can do it, but don't do it here: Some comments on proposals for the reform of canadian prostitution law» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.

Les préoccupations de plus en plus vives à l'égard du commerce du sexe chez les jeunes ont amené le gouvernement à ajouter la prostitution au mandat du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley). Dans ce document, Lowman reproche au Comité Badgley d'avoir recommandé la modification du *Code criminel* pour contrôler les jeunes prostitués. L'auteur réfute la conclusion du Comité Badgley selon laquelle les jeunes prostitués ne semblent pas être davantage victimes de violence sexuelle pendant leur enfance que les autres Canadiens. De plus, il reproche au Comité de laisser entendre que les jeunes prostitués sont responsables de leurs problèmes. Selon Lowman, le Comité personnalise la question en ne tenant pas compte du contexte structurel de la prostitution chez les jeunes. En général, l'auteur soutient que le Comité Badgley présente une analyse insuffisante de la façon dont certains jeunes commencent à se prostituer après avoir fui un milieu familial intolérable (en raison de la violence sexuelle et physique) et après s'être retrouvés dans la rue sans possibilités réelles d'emploi. L'auteur conclut que l'application de la recommandation visant à imposer des sanctions criminelles aux jeunes prostitués contribuerait à considérer davantage les prostitués comme des criminels au lieu de modifier les structures sociales qui font de la prostitution de rue un moyen de subsistance logique pour les jeunes qui ont quitté leur milieu familial.

**LOWMAN, J.** «Taking young prostitutes seriously», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1987, p. 99-116.

En 1984, le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes a recommandé la promulgation d'une loi imposant des sanctions criminelles aux enfants et aux jeunes qui se livraient à la prostitution afin de les empêcher de continuer à pratiquer le commerce du sexe. Ce document conteste cette conclusion en critiquant le cadre théorique du Comité et son interprétation des données sur les caractéristiques des jeunes prostitués. Il expose les problèmes que pose l'affirmation du Comité selon laquelle les jeunes prostitués ne sont pas plus victimes de violence sexuelle pendant leur enfance que les autres jeunes Canadiens. L'auteur soutient que le Comité Badgley a considéré les jeunes prostitués comme des cas pathologiques, ce qui a décontextualisé leur décision de se prostituer. Pour réduire la prostitution chez les jeunes, Lowman préconise des stratégies à court terme assorties d'initiatives à long terme qui refusent la socialisation sexuelle des hommes et le chômage des jeunes.

**LOWMAN, J.** «Punishing prostitutes and their customers: The legacy of the Badgley committee, the Fraser committee and Bill C-49» dans *Criminal justice: Sentencing issues and reform* sous la direction de L. Samuelson et B. Schissel, Toronto, Ontario, Garamond Press, 1991a.

En 1985, le gouvernement fédéral a présenté une loi qui criminalisait le racolage aux fins de la prostitution (loi sur la sollicitation). Puis, en 1988, il a promulgué une nouvelle loi pour imposer des sanctions criminelles aux clients des jeunes et accroître les pénalités infligées aux proxénètes des jeunes. Dans ce document, l'auteur examine les modes d'application de ces nouvelles lois et la réponse du pouvoir judiciaire aux délinquants. Le document porte surtout sur la loi sur le racolage; cependant, l'auteur procède à un certain examen de l'application de la loi visant les clients des jeunes (paragraphe 212(4)). L'auteur soutient que le peu d'accusations portées en vertu du paragraphe 212(4) (seulement deux accusations à Vancouver pendant les deux premières années qui ont suivi la promulgation de la loi) indique les priorités de la société concernant la prostitution chez les jeunes, surtout par rapport à l'application rigoureuse de la loi sur le racolage après sa présentation (110 jeunes ont été accusés de racolage pendant les deux premières années qui ont suivi son adoption). L'auteur soutient qu'à la lumière des dispositions législatives prises pour faire face à la prostitution chez les jeunes, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont surtout fait l'objet de l'application de la loi à Vancouver.

**LOWMAN, J.** «Prostitution in Canada» dans *Canadian criminology: Perspectives on crime and criminality*, sous la direction de M. A. Jackson et C. T. Griffiths, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1991b.

Ce document utilise diverses sources, y compris les études parrainées par l'État et des documents d'information, pour examiner le phénomène de la prostitution au Canada. En plus de faire l'historique de la prostitution, des lois sur la prostitution et de leur application, l'auteur établit un profil des prostitués d'aujourd'hui et de leurs clients. Selon les

études, il arrive souvent qu'un jeune fasse une fugue à un jeune âge pour quitter un milieu familial où règne la violence sexuelle, physique et psychologique (y compris les foyers de l'État) avant de commencer à se prostituer. Les études montrent également que des hommes de tous âges achètent des services sexuels et qu'ils ont recours aux prostitués pour diverses raisons (allant de la curiosité au désir d'avoir une brève rencontre sexuelle non compliquée). L'auteur présente une critique des données du Comité Badgley concernant la violence sexuelle subie par les prostitués pendant leur enfance et des observations sur les points de vue théoriques du Comité Badgley et du Comité Fraser. Il critique les deux comités parce qu'ils ne tiennent pas compte de facteurs structurels comme le chômage, les inégalités entre les sexes et la socialisation sexuelle des hommes – facteurs qui contribuent à la prostitution. Il soulève des questions au sujet du manque d'accusations portées contre les clients qui exploitent sexuellement les jeunes prostitués.

**LOWMAN, J. «Street prostitutes in Canada: An evaluation of the Brannigan-Fleischman opportunity model», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 6, 1991c, p. 137-164.**

Dans leur article sur la prostitution juvénile, Brannigan et Fleischman (1987) soutiennent que la prostitution est surtout une activité d'adulte motivée par les gains financiers, et non un travail pathologique effectué par les personnes déséquilibrées et les jeunes. Faisant appel à une autre interprétation des données empiriques sur la prostitution chez les jeunes, cet article conteste la position de Brannigan et Fleischman. En premier lieu, l'auteur affirme que même si la plupart des prostitués de la rue sont des adultes, la majorité d'entre eux ont commencé à se prostituer avant l'âge de 18 ans. En outre, comparativement aux non-prostitués, les prostitués ont été davantage victimes de violence physique et sexuelle pendant leur enfance. Enfin, l'auteur reproche à Brannigan et à Fleischman de décontextualiser la décision de se prostituer (c.-à-d. en ne tenant pas compte des facteurs structurels qui contribuent à la prostitution). L'auteur conclut en préconisant une approche socio-juridique qui prend en considération les analyses socio-structurelles et la psychologie sociale des jeunes qui se livrent à la prostitution.

**LOWMAN, J. «Street prostitution» dans *Deviance conformity and control in Canadian society*, deuxième édition, sous la direction de V. Sacco, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall Canada Incorporated, 1992.**

Diverses valeurs religieuses et morales assorties de croyances au sujet de la sexualité humaine ont servi à concevoir les réponses de la société à la prostitution féminine. Ce document examine la sociologie de la prostitution en étudiant la dynamique du commerce du sexe selon le sexe, la décision de se prostituer et l'achat de services sexuels, les réactions sociales à la prostitution et les relations entre les réponses à la prostitution et l'organisation du commerce du sexe dans la rue. Selon les renseignements biographiques sur la prostitution, nombre de jeunes ont fait une fugue ou ont été chassés de leur milieu familial qu'ils ont décrit comme intolérable. Une fois dans la rue, la prostitution est devenue un moyen de subsistance. En outre, l'auteur présente diverses explications théoriques de la prostitution en fonction de la spécificité des sexes, allant des raisons biologiques aux points de vue féministes. L'auteur soutient que la prostitution résulte d'une structure du pouvoir fondée sur le sexe qui contribue à la pauvreté des jeunes prostitués et à la demande de services sexuels par les hommes.

**LOWMAN, J. *Prostitution law reform in Canada*, à paraître dans une anthologie célébrant le cinquantième anniversaire de l'Institut de droit comparé au Japon, Université Chuo, dirigé par T. Shiibashi, 1997.**

Ce document fait suite à un article précédent sur les événements qui ont précédé la promulgation de la loi sur le racolage en décembre 1985. Compte tenu de l'expérience de la loi sur le racolage et de l'adoption de la loi interdisant l'achat des services sexuels des jeunes, l'auteur examine l'incidence des activités des groupes d'intérêts sur la réforme de la loi sur la prostitution et la pratique en matière d'application de la loi. Lowman soutient que la loi sur le racolage crée un cadre quasi-judiciaire, selon lequel de nombreux prostitués sont obligés de pratiquer leur commerce dans des endroits dangereux où règne la violence. De plus, les lois prévoyant l'imposition de peines plus sévères à ceux qui achètent les services sexuels de jeunes ou aux proxénètes et les lois qui criminalisent l'achat ou les tentatives d'achat de services sexuels d'une personne de moins de 18 sont rarement appliquées. Cependant, les responsables de l'application de la loi ont commencé à mettre l'accent sur les activités des clients de sexe masculin. L'auteur recommande fortement l'élaboration de stratégies à long terme qui portent sur les conditions propices à la prostitution, assorties de politiques à court terme qui empêchent de recourir aux services sexuels des jeunes. Ces politiques visent à corriger la nuisance publique que constitue la prostitution et qui mettent l'accent sur la réduction des préjudices causés aux prostitués.

**LOWMAN, J. «Victims and the outlaw status of (street) prostitution in Canada», *Violence Against Women: An International and Interdisciplinary Journal*, vol. 6, n° 9, septembre 2000.**

Selon les données du Centre canadien de la statistique juridique, 86 prostitués ont été assassinés au Canada de 1992 à 1998. Dans cet article, Lowman établit le profil des meurtres de travailleurs du sexe en Colombie-Britannique de 1964

à 1998. L'auteur soutient que les reportages des médias sur les activités visant à «se débarrasser des prostitués» lancées par des personnes de la classe politique, la police et les groupes de résidents pendant les années 1980 ont contribué à la hausse marquée du nombre de meurtres de prostitués après 1980. En plus d'établir le profil des meurtres de prostitués en Colombie-Britannique (p. ex., 32 meurtres de 1992 à 1998, le taux d'affaires classées dans le cas des meurtres de prostitués s'élevant à 34 % contre un taux allant de 77 à 85 % dans le cas des non-prostitués), Lowman examine comment les campagnes visant à éliminer la prostitution de rue de certains secteurs de Vancouver ont contribué à un «milieu social où la violence envers les prostitués pouvait se développer». Au milieu des années 1980, plusieurs personnes de la classe politique et groupes communautaires de Vancouver ont fait campagne afin d'éliminer la prostitution de rue de certains secteurs de la ville, sans tenir compte de l'endroit où ce commerce pourrait se déplacer. Nombre de prostitués ont donc été forcés de pratiquer leur métier dans des secteurs plus dangereux et plus isolés de la ville (situation que compliquait encore davantage un système de quasi criminalisation instauré dans le *Code criminel*). Lowman soutient qu'il y a deux formes de violence à l'endroit des prostitués : circonstancielle (violence qui se produit au «cours d'une transaction») et prédatrice (violence préméditée). Cependant, il faut envisager cette violence dans le cadre d'un «continuum de violence envers les femmes en général». L'auteur conclut que l'interdiction et la stigmatisation de la prostitution sont les principaux obstacles à l'instauration de conditions de travail plus sûres pour les prostitués et que les gens de la classe politique doivent décider de l'endroit où les prostitués et leurs clients peuvent s'adonner à leurs activités. Il examine également la nécessité d'empêcher les jeunes de commencer à se prostituer et l'importance d'aborder les conditions socioculturelles qui font de la prostitution un choix pour certaines femmes (p. ex., les mauvais traitements infligés aux Autochtones, la féminisation de la pauvreté, l'exploitation sexuelle des jeunes et la toxicomanie).

**LOWMAN, J., ATCHISON, C. et FRASER, L. *Men who buy sex, Phase 1 report*, Ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, 1996.**

L'analyse des clients qui achètent les services sexuels des prostitués constitue une lacune manifeste dans les études sur la prostitution. Cette rareté des travaux de recherche sur l'aspect de la demande du commerce du sexe est liée à un manque de données sur les clients et à la croyance générale selon laquelle ils sont réticents à parler aux chercheurs. Cette étude utilise diverses méthodes et sources pour obtenir des renseignements sur les hommes qui achètent les services sexuels de prostitués. L'étude a porté sur les aspects suivants : analyse documentaire, questionnaires administrés par Internet et à des hommes qui achètent des services sexuels, entrevues auprès de clients à Vancouver, analyse des feuilles des clients dangereux et étude des dossiers du tribunal concernant les hommes de Vancouver accusés en vertu de la loi sur le racolage (art. 213 du *Code criminel*). L'étude se divise en deux étapes : la première étape (ce rapport) comprend une analyse documentaire, une analyse des feuilles des clients dangereux et les résultats de l'étude des dossiers du tribunal. Au cours de la deuxième étape, on présentera les résultats des questionnaires et des entrevues qualitatives. Entre autres, l'étude des dossiers du tribunal révèle que l'âge moyen des clients de l'échantillon était de 34 ans, que la majorité d'entre eux était des citoyens canadiens, que la plupart occupaient des emplois manuels et étaient blancs. On examine 150 incidents provenant des feuilles des clients dangereux (de novembre 1994 à décembre 1995).

**LOWMAN, J. et FRASER, L. *Violence against persons who prostitute: The experience in British Columbia*, Ministère de la Justice du Canada, 1996.**

Cette étude fait partie d'une série d'évaluations parrainées par le ministère de la Justice du Canada sur l'incidence de la violence à l'endroit des prostitués avant et après la présentation du projet de loi C-49 (loi sur le racolage). Mettant l'accent sur la Colombie-Britannique, les auteurs utilisent de nombreuses méthodes et sources pour décrire la violence envers les personnes qui se prostituent, les caractéristiques des délinquants et les initiatives prises pour prévenir la violence à l'égard des prostitués. Selon les données composites, il y a eu 67 homicides de prostitués en Colombie-Britannique depuis 1978 (60 depuis 1982). L'analyse des homicides dans les journaux indique que l'âge des victimes variait de 15 à 41 ans et que quatre jeunes (de moins de 18 ans) ont été assassinés entre 1974 et 1984. Selon les auteurs, l'analyse préliminaire révèle que les taux de meurtre des prostituées de la rue sont de 60 à 125 fois plus élevés que ceux des femmes non prostituées. Les auteurs établissent un lien indirect entre l'application de la loi sur le racolage et la violence à l'endroit des prostituées : les prostituées sont vulnérables à la violence misogyne des prédateurs sexuels parce qu'elles sont obligées de travailler dans des endroits plus isolés pour éviter d'être découvertes par les autorités.

**LOWMAN, J., JACKSON, M., PALYS, T. et GAVIGAN, S. (dir.) *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.**

Le rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Rapport Fraser) et le rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley) ont fait l'objet d'un examen approfondi au sein du public et du milieu universitaire. Dans cette collection de commentaires sur les conclusions et

les recommandations des rapports Badgley et Fraser, les rédacteurs cherchent à assembler des commentaires représentatifs, percutants et éclairés pour promouvoir les discussions au sujet des deux rapports. En plus de la réponse du gouvernement fédéral aux rapports Badgley et Fraser, le texte comprend plusieurs articles qui portent précisément sur le rapport Badgley et la prostitution chez les jeunes : 1) Norma McCormick passe en revue les critiques du rapport Badgley à titre de membre du Comité Badgley; 2) Barbara Appleford met en lumière la réponse de la Société canadienne de psychologie aux rapports Badgley et Fraser; 3) Andy Wachtel examine le rapport Badgley en fonction de trois grands thèmes : la découverte de la violence sexuelle à l'endroit des enfants en tant que problème social, le point de vue axé sur l'enfant du rapport et l'ambivalence du Comité à propos des enfants et de la sexualité; 4) Lorenne Clark critique le rapport Badgley en raison de son ton paternaliste et de son incapacité de reconnaître que la violence sexuelle envers les enfants résulte de notre structure sociale patriarcale; 5) Deborah Brock et Gary Kinsman mettent l'accent sur le fait que le Comité Badgley évite de traiter des relations patriarcales qui contribuent aux infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes; 6) Terry Sullivan affirme que le Comité Badgley ne tient pas compte des conditions sociales et économiques générales qui font de la prostitution un choix pour certains jeunes et il fait état de la «professionnalisation de la prestation des services»; 7) John Lowman critique le rapport du Comité Badgley parce que celui-ci recommande la promulgation de lois pour contrôler les jeunes prostitués.

**LUNDY, C. et TOTTEN, M. «Youth on the fault line», *The Social Worker*, vol. 65, n° 3, automne 1997, p. 98-106.**

Au cours des dernières années, on a assisté à une hausse des niveaux de chômage et de pauvreté et à une réduction de l'aide sociale et des programmes sociaux. Ces changements économiques et sociaux permanents ont eu un effet négatif sur les jeunes défavorisés, un groupe déjà vulnérable et marginalisé. Cette étude examine les effets du chômage, de la pauvreté et de la réduction de l'aide pour résoudre les problèmes sociaux et de l'aide sociale sur les jeunes marginalisés et leur vie quotidienne. Les auteurs ont administré des questionnaires à 606 jeunes (âgés de 12 à 20 ans) qui étaient en contact avec le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa-Carleton. Selon les conclusions, nombre de jeunes défavorisés se livrent à la prostitution, mendient, consomment de l'alcool et des drogues et participent aux activités de bandes pour répondre à leurs besoins. De plus, bien des répondants ont connu la violence dans leur vie de tous les jours (en tant qu'auteurs et que victimes). La plupart des jeunes ont poursuivi leurs études et ont continué de travailler malgré leur situation. Les auteurs soutiennent que nombre de répondants (qu'ils décrivent comme étant sur la ligne de faille) courent un risque élevé et que sans stratégies adéquates de soutien social et économique, ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils soient hors de notre portée.

**MacVICAR, K. et DILLON, M. «Childhood and adolescent development of ten female prostitutes», *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, vol. 19, 1980, p. 145-159.**

Cette étude porte sur dix adolescentes et jeunes adultes prostituées qui ont été évaluées par un psychiatre au cours de séances de psychothérapie tenues une ou deux fois par semaine sur une période de 5 mois à 3 ans et demi (3 répondantes souffraient de psychoses schizophréniques et les autres de structure du caractère limite). Les adolescentes psychotiques se prostituaient lorsqu'elles étaient à l'apogée de leur psychose et elles étaient motivées par le désir de maintenir une certaine forme de relation objectale. Les adolescentes qui affichaient une structure du caractère limite avaient des antécédents familiaux perturbés, et il y avait un écart important entre le moi et l'objet dans leur monde; les images du bien et du mal étaient distinctes : les souteneurs étaient associés aux images de tout ce qui était bon tandis que les clients représentaient tout ce qui était mauvais. La plupart des répondantes affichaient des traits de dépersonnalisation sous forme de déni primitif. Les auteurs ont constaté des taux élevés de tentative de suicide chez les sujets.

**MADSEN, C. et MOSS, C. *Being aware, taking care, information guide for parents, vounselors, youth agencies, teachers and police addressing the dangers of street life and exploitation of youth in the sex trade*, Ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, 1996.**

Conçu à Vancouver en Colombie-Britannique, ce guide de prévention constitue une ressource pour quiconque s'intéresse aux jeunes qui risquent de se livrer à la prostitution. Les données ont été recueillies au moyen de questionnaires, de groupes de discussion et d'entrevues individuelles auprès de parents de jeunes prostitués, de policiers, de prestataires de services aux jeunes et de jeunes prostitués. Le guide met en lumière les signes avant-coureurs indiquant qu'un jeune risque de commencer à se prostituer, y compris des tuyaux sur les activités des proxénètes ou des recruteurs. Le guide encourage les parents à évaluer les facteurs au foyer qui pourraient accroître la vulnérabilité de leur enfant aux tentatives de ceux qui cherchent à le recruter aux fins de la prostitution. Le guide présente également des stratégies d'intervention – quoi faire et qui contacter – après qu'un jeune a commencé à pratiquer le commerce du sexe. Selon les auteurs, une sensibilisation et une compréhension accrues de la dynamique de la prostitution juvénile aideront les jeunes victimes de l'exploitation sexuelle.

MAIRO, R., TRUPIN, E. et JAMES, J. «Sex-role differentiation in a female delinquent population: Prostitution vs. control samples», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 53, 1983, p. 345-352.

Les études sur les relations entre le développement des rôles sexuels et l'adaptation psychologique portent surtout sur les populations adultes bien adaptées comme sujets. Cette étude présente une enquête empirique sur la différenciation des rôles sexuels en comparant de jeunes prostituées à un groupe témoin de délinquantes non prostituées. Au total, 179 sujets ont été choisis par l'entremise des Services aux jeunes du comté de King à Seattle aux États-Unis. On a administré aux répondantes le *Bem Sex Role Inventory* (Inventaire de Bem sur les rôles sexuels), une échelle autoévaluation qui mesure l'identification d'un individu à des traits masculins et féminins. Les données ont révélé que la plupart des sujets avaient une orientation sexuelle «androgynie ou non différenciée». Un pourcentage relativement plus élevé de répondantes semblait s'écarter de l'orientation sexuelle classique. En outre, il y avait un rapport entre une orientation sexuelle masculine et une incidence relativement plus élevée de la prostitution; les études précédentes faisaient état d'une relation entre les traits masculins et la précocité hétérosexuelle chez les femmes. Les auteurs soulèvent des questions concernant l'affirmation selon laquelle il existe un lien positif entre l'androgynie et la santé mentale chez les adolescents et les populations cliniques. Les auteurs préconisent de poursuivre les recherches sur la différence des rôles sexuels auprès d'une gamme étendue de populations normales et cliniques.

MANITOBA CHILD AND YOUTH SECRETARIAT. *Report of the Working Group on Juvenile Prostitution, 1996.*

En juin 1996, le *Manitoba Child and Youth Secretariat* a rendu public le rapport du *Working Group on Juvenile Prostitution*. Le rapport contient des questions et des suggestions concernant le commerce du sexe chez les jeunes qui ont été formulées par les membres du Groupe de travail, des parents d'enfants de la rue (y compris les parents de jeunes prostitués) et des clients du *Training Employment Resources for Women* (T.E.R.F.), un programme de soutien des femmes âgées de 15 à 18 ans qui tentent de cesser de se prostituer. En outre, le rapport décrit une stratégie de dissuasion globale comprenant plusieurs résultats attendus : diminution de la prostitution chez les jeunes, inscription dans un registre sur la violence à l'endroit des enfants des personnes condamnées pour proxénétisme (le rapport préconise des changements à la loi provinciale sur la protection de l'enfance pour considérer la prostitution chez les jeunes comme de la violence envers les enfants) et la réduction de l'incidence des MTS et du VIH chez les jeunes à risque élevé qui se prostituent. Le rapport estime qu'environ 600 jeunes se livrent à la prostitution de rue à Winnipeg et qu'au moins 2 000 autres jeunes se prostituent ailleurs. En plus d'examiner les antécédents de la prostitution chez les jeunes, le rapport décrit plusieurs stratégies et programmes de réduction des préjudices pour aider les jeunes prostitués à cesser de pratiquer le commerce du sexe.

MANSSON, S-A. et HEDIN, U-C. «Breaking the Matthew effect – on women leaving prostitution», *International Journal of Social Welfare*, vol. 8, 1999, p. 67-77.

Il n'y a pas beaucoup d'études sur les raisons pour lesquelles des femmes cessent de se prostituer et la façon dont elles le font. Ce document vise à présenter certaines données empiriques d'une étude suédoise sur les femmes qui cessent de se prostituer. Les chercheurs ont interrogé 23 femmes de 20 à 58 ans qui avaient cessé de pratiquer le commerce du sexe. La majorité, soit 17 sur 23, s'étaient livrées à la prostitution pendant au moins cinq ans. Soixante-quinze pour cent des femmes interrogées avaient connu une enfance difficile, avaient été victimes de violence sexuelle, avaient des parents négatifs sur le plan affectif et éprouvaient d'autres genres de problèmes sociaux. Elles avaient commencé à se prostituer à cause d'événements destructeurs antérieurs assortis de sentiments de faible estime de soi. Bon nombre de femmes avaient été qualifiées de prostituées tôt, souvent longtemps avant de commencer à se prostituer. Compte tenu de cet état de fait, le début des femmes dans le domaine de la prostitution est souvent assez ordinaire même si le contexte dans lequel il a lieu peut être très perturbant. Selon les auteurs, certaines des femmes ont cessé de se prostituer après un événement important ou un point tournant comme une expérience révélatrice, un événement traumatisant ou une expérience positive. Pour d'autres, la rupture s'est produite au fil du temps et dans le cadre d'un processus qui était souvent inconscient. Presque toutes les répondantes ont décrit la période qui a suivi l'abandon de la prostitution comme un moment très difficile. Les défis à relever consistaient à assimiler et à comprendre les expériences vécues comme prostituées, à faire face à la honte, à vivre dans une situation marginale et à affronter les proches et les parents. Les auteurs soutiennent que l'engagement que prend un individu de changer joue un rôle important dans le processus de changement – un processus favorisé par divers facteurs interpsychologiques et interpersonnels. Cependant, à la fin de la journée, il importe de ne pas se livrer à des explications trop individualistes. Les capacités créatrices et innovatrices d'une personne dépendent sûrement de relations sociales et d'institutions fiables dans son milieu.

MARKOS, A., WADE, A. et WALZMAN, M. «The adolescent male prostitute and sexually transmitted diseases, HIV and AIDS», *Journal of Adolescence*, vol. 17, 1994, p. 123-130.

Les études sur les antécédents des hommes prostitués présentent des renseignements importants sur les expériences à risque élevé comme l'exposition aux maladies transmises sexuellement et l'infection au VIH. Parmi les variables importantes relatives aux antécédents figurent les facteurs psychologiques, comportementaux, sociaux et économiques. L'incidence élevée des maladies transmises sexuellement chez les adolescents prostitués donne à penser qu'il y a un risque possible d'infection au VIH. Selon les renseignements sur les adolescents, il n'y a pas de corrélation entre les connaissances en matière de sexualité, la pratique sexuelle et les maladies transmises sexuellement, le VIH et le sida. Les auteurs soutiennent qu'il faut établir des programmes d'éducation sexuelle qui auront une incidence sur les pratiques sexuelles des adolescents prostitués.

MATHEWS, F. *Familial strangers: A study of adolescent prostitution*, édition révisée, Central Toronto Youth Services, 1989.

Ce document constitue la synthèse d'une monographie visant à offrir des services pertinents et appropriés aux adolescents prostitués. L'auteur soutient que les études sur la prostitution juvénile doivent porter sur les sentiments, les idées et les préoccupations des jeunes à l'égard des personnes et des organismes qui interviennent dans leur vie. L'étude originale fait appel à des méthodes d'enquête multiples, dont les entrevues personnelles, les questionnaires, les observations des participants et une étude sur place. Des personnes de la classe politique, des policiers, des organismes de services, des travailleurs sociaux, des travailleurs de la rue et de jeunes prostitués ont été invités à participer à l'étude. Selon les conclusions, les personnes chargées de s'occuper de la prostitution chez les adolescents contribuent par inadvertance à inciter un jeune à se prostituer (et à continuer de le faire). L'auteur établit un modèle des effets sociaux qui considère la décision de se prostituer non pas comme un problème pour l'adolescent, mais comme une solution. Il décrit les facteurs qui contribuent à la décision d'un jeune de cesser de se prostituer et il formule des recommandations pour lutter contre la prostitution chez les jeunes.

McCARTHY, B. *On the streets: Youth in Vancouver*, Ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique, 1995.

En 1992, le ministre des Services sociaux de la Colombie-Britannique a commandé une étude sur la situation à laquelle font face les jeunes de la rue à Vancouver. Dans le cadre de cette étude, on a eu recours à des questionnaires autoévaluation et à des entrevues personnelles pour poser à 152 jeunes de la rue (âgés de 14 à 24 ans et sans domicile fixe) des questions sur leurs caractéristiques démographiques, leurs conditions d'existence actuelles, leurs antécédents professionnels, leurs antécédents familiaux et leurs expériences de la rue. Les données ont été comparées à celles d'études antérieures sur les jeunes de la rue de Vancouver et à des études sur les jeunes de Vancouver et d'autres villes canadiennes. Selon les données, par rapport aux jeunes qui fréquentent l'école, les jeunes de la rue ont été davantage victimes de violence physique et sexuelle dans leur milieu familial et ils étaient plus susceptibles d'avoir des parents ayant des problèmes d'abus d'alcool ou d'autres drogues. Une fois dans la rue, nombre de jeunes s'adonnent à diverses activités criminelles (dont la prostitution) afin de subsister ou parce qu'ils nouent des liens criminels avec d'autres personnes de la rue. En ce qui concerne la prostitution, l'auteur fait remarquer que les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe ont été influencés par la violence sexuelle et physique dans leur milieu familial, et bien des jeunes ont commencé à se prostituer pour survivre, c'est-à-dire vendre des services sexuels pour se procurer de la nourriture et un logement. L'auteur préconise des politiques qui diminuent le temps que les jeunes passent dans la rue pour leur éviter de commettre des crimes de rue.

McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Homelessness: A criminogenic situation?», *British Journal of Criminology*, vol. 31, n° 4, automne 1991, p. 393-410.

Selon les auteurs, les criminologues ont négligé des travaux de recherche importants sur les relations entre les situations défavorables et la participation au crime. Tout en tenant compte de l'importance des antécédents dans les activités criminelles, les auteurs supposent que les facteurs conjoncturels peuvent amener au crime. Ils ont utilisé des données de questionnaires d'autoévaluation auprès de 390 jeunes itinérants de Toronto pour déterminer si l'itinérance accroît ou non les activités criminelles. Les participants ont fait état des crimes qu'ils ont commis pendant qu'ils vivaient dans leur milieu familial et ceux qu'ils ont perpétrés après avoir quitté leur milieu familial. Selon les résultats, une proportion importante des jeunes ont commis plus de crimes après avoir quitté leur milieu familial. Les auteurs ont observé des hausses importantes pour plusieurs mesures composites, dont la prostitution. Le fait de tenir compte de l'âge, du sexe et du nombre d'expériences d'itinérance antérieures n'a pas d'incidence sur les résultats. Il semble exister un lien étroit entre la perpétration de crimes et les conditions qui caractérisent l'itinérance.

McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Mean streets: The theoretical significance of situational delinquency among homeless youths», *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 3, novembre 1992, p. 597-627.

Cette étude réexamine le rapport entre les situations défavorables et la participation au crime. Les auteurs visent à présenter une explication de la raison pour laquelle les jeunes de la rue participent à certains genres d'activités criminelles. En 1987 et 1988, ils ont administré des questionnaires d'autoévaluation à 390 jeunes itinérants de Toronto et à un échantillon de 562 adolescents vivant chez leurs parents et fréquentant l'école. Pour analyser les données, ils ont utilisé la théorie des contraintes et du contrôle, qui tient compte des antécédents et des facteurs conjoncturels. Les données ont révélé, entre autres, que la participation à des vols et à la prostitution s'accroît à mesure que s'intensifient les problèmes de logement et que la prostitution augmente avec le chômage. La prostitution est liée à plusieurs variables des antécédents, dont la violence sexuelle, la prostitution à la maison et des antécédents familiaux dans la classe ouvrière. Les auteurs soutiennent qu'une situation défavorable accroît la participation à la criminalité, c'est-à-dire que le vol de nourriture résulte de la faim et que la prostitution découle des problèmes de chômage et de logement. Les données aident à comprendre en théorie la vie dans la rue et le crime : «nous visons ici à amener la criminologie sociologique... à découvrir les causes premières de la délinquance et du crime en étudiant les situations criminogènes.»

McCARTHY, B. et HAGAN, J. «Getting into street crime: The structure and process of criminal embeddedness», *Social Science Research*, vol. 24, 1995, p. 63-95.

Cette étude porte sur le rapport entre le fait d'être un jeune de la rue et la participation à des activités criminelles. Les auteurs combinent les travaux de recherche de Granovetter sur l'intégration, les travaux de Coleman sur le capital social et la théorie de Sutherland sur l'association différentielle pour poser l'hypothèse selon laquelle l'association à des réseaux déviants (dans la rue) donne accès à des rapports enseignants-enseignés dans le cadre desquels des individus apprennent des compétences et des attitudes criminelles (ce que les auteurs appellent le capital criminel). McCarthy et Hagan mettent à l'essai leur hypothèse au moyen des modèles d'équations structurelles concernant la vente de drogues, le vol et la prostitution chez un échantillon de 390 jeunes (66 % de sexe masculin et 34 % de sexe féminin) vivant dans la rue (c.-à-d. dans des refuges, des auberges de jeunesse ou dans la rue). Les résultats confirment que les liens avec les réseaux criminels exposent les jeunes de la rue à des rapports enseignants-enseignés (tutelle) qui finissent par accroître leur participation à des activités criminelles. Les données ne changent pas lorsqu'on tient compte des expériences vécues à la maison et à l'école, de la période à risque, des difficultés liées à la situation et de la perpétration précédente de crimes. Les auteurs soutiennent que leurs travaux de recherche vont à l'encontre de la notion selon laquelle le crime est un acte égoïste et impulsif. L'acquisition d'un capital criminel dans un rapport de tutelle semble plutôt accroître la participation à des actes criminels. Un concept social du crime est établi selon lequel les conditions défavorables de la rue amènent à nouer des liens avec des réseaux criminels et à participer à des activités criminelles.

McCARTHY, B., HAGAN, J. et CLIMENHAGE, J.-A. *Agency report on Toronto and Vancouver street youth study*, manuscrit inédit, 1991.

Il s'agit d'une étude collective réalisée par des chercheurs du département de sociologie des universités de Victoria et de Toronto sur les antécédents des jeunes de la rue et les expériences qu'ils vivent après avoir quitté leur milieu familial. Cette étude en trois volets porte sur les expériences en milieu familial et à l'école, la participation au crime et les services auxquels ont accès les jeunes. Des questionnaires d'autoévaluation ont été administrés à 482 jeunes de la rue âgés de 16 à 24 ans (330 à Toronto et 152 à Vancouver), qui ont participé à des entrevues personnelles. Les résultats portent sur les caractéristiques démographiques et révèlent que les facteurs qui contribuent à la criminalité chez les jeunes de la rue varient selon le genre d'infraction et sont influencés par les antécédents et la situation. À Toronto, l'approche des jeunes de la rue et du crime est fondée sur un modèle de bien-être social tandis qu'à Vancouver l'approche est fondée sur un modèle axé sur la lutte contre le crime qui expose les jeunes à des possibilités accrues de commettre des crimes. Les auteurs concluent que leur analyse corrobore la notion selon laquelle les politiques en matière de criminalité urbaine et les politiques sociales influent sur l'incidence de certains crimes.

McCLANAHAN, S., McCLELLAND, G., ABRAM, K. et TEPLIN, L. «Pathways into prostitution among female jail detainees and their implications for mental health services», *Psychiatric Services*, vol. 50, n° 12, décembre 1999, p. 1606-1613.

Les auteurs soutiennent qu'il existe peu d'études sur les précurseurs de la prostitution. Outre le fait que la taille des échantillons était réduite et que les groupes de référence étaient loin d'être idéaux, peu d'études ont porté sur les interrelations entre le fait de se prostituer et le fait d'être victime de violence sexuelle pendant l'enfance, de faire une fugue et de consommer des drogues. Cette étude visait à examiner les chemins qui mènent à la prostitution (et leurs interrelations). Les auteurs ont mené des entrevues structurées auprès de 1 142 détenues du Service correctionnel du

comté de Cook entre 1991 et 1993. Les questions des entrevues portaient sur les antécédents dans le domaine de la prostitution ainsi que sur les expériences en matière de violence sexuelle pendant l'enfance, les fugues et la consommation de drogues. Plus du tiers des membres de l'échantillon ont indiqué qu'ils s'étaient prostitués. Les auteurs soutiennent que la violence sexuelle subie pendant l'enfance a un effet permanent sur ceux qui commencent à se prostituer, doublant ou presque les possibilités qu'une personne commence à pratiquer le commerce du sexe. Par contre, le fait d'avoir fait une fugue n'influe pas sur ceux qui se prostituaient qu'au début de l'adolescence, en multipliant par plus de 40 les possibilités qu'une jeune commence à se prostituer pendant cette période. Les jeunes abusaient de drogues après avoir commencé à se prostituer et non avant. Malgré plusieurs limites (p. ex., limites des données des questionnaires d'autoévaluation, possibilité limitée pour les répondantes de discuter leurs expériences et échantillon biaisé de détenues), les auteurs confirment les études précédentes selon lesquelles la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de faire une fugue sont des facteurs qui risquent fortement d'amener des jeunes à se prostituer. Les auteurs soutiennent que la récupération rapide des enfants qui font une fugue et des systèmes de soutien stables sur le plan psychologique et du milieu sont nécessaires pour empêcher les jeunes de commencer à pratiquer le commerce du sexe. De plus, les victimes de violence sexuelle pendant leur enfance ont besoin de services de santé mentale pour accepter leur victimisation et rétablir un sentiment de maîtrise et de contrôle de leur vie.

**McCORMICK, N.** «Reflections on criticisms of the Badgley report» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 27-37.

Les réponses qui ont fait suite à la parution du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Rapport Badgley) allaient du choc et de l'incrédulité au sujet de la prévalence de la violence sexuelle à l'endroit des enfants aux commentaires de professionnels qui ont critiqué le rapport pour des raisons méthodologiques et idéologiques. Dans ce document, un membre du Comité Badgley, Norma McCormick, passe en revue plusieurs commentaires et critiques formulées contre les conclusions du Comité : 1) l'incidence de la violence sexuelle envers les enfants n'est pas vraie; 2) le rapport a conféré une dimension sensationnelle au phénomène; 3) la violence sexuelle à l'endroit des enfants constitue un élément inévitable de notre société; 4) le rapport est trop légaliste et paternaliste dans son approche. Après avoir abordé chaque préoccupation, l'auteure soutient que le Comité Badgley a entrepris la difficile tâche de produire un ensemble unanime de recommandations et que le résultat est carrément axé sur l'enfant.

**\* McCREARY CENTRE SOCIETY.** *Our kids too: Sexually exploited youth in British Columbia: An adolescent health survey*, Burnaby, Colombie-Britannique, 1999.

Ce rapport porte sur les besoins des jeunes qui se sont prostitués dans les petits centres urbains de la Colombie-Britannique. Quarante-quatre jeunes de moins de 19 ans qui avaient échangé des services sexuels contre des biens ou de l'argent ont participé à l'étude. Voici certaines des conclusions : la plupart étaient des jeunes filles; le tiers était des Autochtones; 80 % avaient été confiés à l'État; 90 % avaient été victimes de violence physique ou sexuelle. Bon nombre des jeunes avaient consommé de l'alcool et des drogues et la moitié avait tenté de se suicider. Les jeunes ont également fait état de l'importance de logements sûrs, des études et des possibilités d'emploi et des services de traitement des alcooliques et toxicomanes.

**McDONALD, L., MOORE, B. et TIMOSHINKA, N.** «Les travailleuses migrantes du sexe originaires d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique : Le dossier canadien», *Condition féminine Canada*, novembre 2000.

Les Nations Unies évaluent à «quatre millions le nombre de personnes dans le monde qui font chaque année l'objet de trafic.» Le nombre de personnes touchées par ce trafic qui entrent au Canada varie de 8 000 à 16 000. Selon plusieurs observateurs, le commerce du sexe est une forme florissante de trafic. Malheureusement, il n'existe pas d'étude fiable sur la nature et la portée du trafic des femmes aux fins de la prostitution et on manque de données sur le nombre de femmes qui font l'objet de trafic au Canada. Cette étude vise à examiner le trafic au Canada des femmes originaires d'Europe centrale et de l'Est. Des entrevues approfondies ont eu lieu auprès de 20 femmes prostituées, de 15 prestataires de services et de 15 informateurs clés (p. ex., police, propriétaires de salons de massage et agents d'immigration). La plupart des répondants travaillant dans le commerce du sexe avaient entre 18 et 26 ans. Toutefois, les auteures estiment que bon nombre avaient moins de 18 ans, mais «hésitaient à préciser leur âge aux intervieweuses». Au moment de l'établissement de la méthodologie, les travailleuses du sexe (qui ont été consultées pendant la conception de l'étude) se sont opposées au terme «trafic»; elles soutenaient qu'il ne convenait pas, car toutes les travailleuses du sexe n'étaient pas des «victimes sans défense qui n'ont pas choisi de faire ce travail ou d'immigrer au Canada». Les auteures ont constaté que les changements politiques et économiques dans l'ex-Union soviétique et que le passage à l'économie de marché en Europe centrale et de l'Est avaient contribué à la féminisation de la pauvreté, d'où la vulnérabilité de certaines femmes à l'exploitation par le trafic. Les «conditions de recrutement, de migration et d'emploi étaient, dans bien des cas, déplorables et caractérisées par l'exploitation, le contrôle et



l'illégalité des activités». Les auteures ont également constaté que peu de services sociaux étaient offerts aux travailleuses du sexe provenant des pays slaves et que nombre de femmes évitaient ces services à cause de leur statut d'immigrantes illégales. Le rapport comprend des recommandations pour aborder le trafic des femmes vers le Canada.

**McINTYRE, S.** «The youngest profession – the oldest oppression: A study of sex work» dans *Child sexual abuse and adult offender new theory and research*, sous la direction de C. Bagley et K. Mallick, Londres, Ashgate, 1999.

L'auteure a mené des entrevues auprès de 50 travailleurs du sexe (dont 41 femmes) à Calgary, en Alberta. Au moyen d'une théorie à base empirique et d'une approche féministe de l'interprétation des données, McIntyre a posé aux répondants une gamme étendue de questions sociales et démographiques. En général, l'auteure soutient que bien des jeunes se réfugient dans la rue, où leur famille de la rue répond à leurs besoins et où ils se sentent voulus, appuyés, soutenus et protégés. Quatre-vingt-deux pour cent des membres de l'échantillon ont été victimes de violence sexuelle avant de commencer à pratiquer le commerce du sexe tandis que les trois quarts ont été victimes de violence physique. L'âge moyen des jeunes au moment où ils ont commencé à se prostituer était de 14 ans (75 % avaient commencé avant l'âge de 16 ans et 86 % avant l'âge de 18 ans). Après avoir commencé à pratiquer le commerce du sexe, la plupart (82 %) avaient rencontré des clients dangereux. Parmi les autres dangers de leur mode de vie figuraient la consommation de drogues pour faire face à la prostitution, un mode de vie dangereux où les activités se déroulent à un rythme rapide, le manque de lien ou de soutien et les problèmes physiques (p. ex., l'épuisement). L'auteure critique les ouvrages actuels qui considèrent la prostitution chez les jeunes comme une forme de pathologie individuelle. La décision de se prostituer doit plutôt être interprétée en fonction des structures sociales comme le patriarcat, le capitalisme, la subordination des femmes et le manque de débouchés économiques. L'aspect demande de la prostitution doit être pris en considération dans l'examen du commerce du sexe chez les jeunes – le scénario sexuel des femmes en tant que fournisseurs et le besoin de sensations sexuelles des hommes occupent une place centrale dans la question de la prostitution et du patriarcat. L'auteure établit une typologie pour expliquer le phénomène des jeunes qui commencent à se prostituer : origine familiale, séparation et attachement, survie, autonomie, cycle de violence et pouvoir et contrôle. La typologie explique ce qui attire et retient une personne dans le commerce du sexe; cette typologie n'est pas statique et elle évolue au gré du temps pour chaque individu.

**McKEGANEY, N. P. et BARNARD, M.** *Sex work on the streets: Prostitutes and their clients*, Buckingham, Angleterre, Open University Press, 1996.

Les auteurs ont utilisé des données d'entrevues sur trois ans auprès de prostituées et de leurs clients pour examiner la pratique de la prostitution à Glasgow en Écosse. Selon les données, il y a une corrélation entre la prostitution et la consommation de drogues, et les femmes qui pratiquent le commerce du sexe craignent constamment la violence et leur arrestation (la violence à l'endroit des prostituées est courante). Les auteurs signalent des niveaux faibles et variés de sida chez les prostituées contrairement à la croyance populaire selon laquelle les prostituées constituent une menace à la santé publique. Les prostituées font une distinction entre les rencontres sexuelles payées et privées en tant que façon de gérer leur identité personnelle. Les renseignements sur les clients qui achètent les services sexuels de prostituées sont les suivants : capacité d'obtenir des actes sexuels spéciaux; excitation que procure une relation clandestine; désir de tenir secrète la nature transactionnelle de l'interaction. Les attitudes selon lesquelles les prostitués transgressent les rôles assignés à chacun des sexes sont observées dans le système de justice pénale et servent à expliquer la violence envers les prostitués. Les auteurs décrivent brièvement les répercussions de la politique publique (p. ex., les modifications au statut juridique de la prostitution ne seront appliquées que si elles s'accompagnent d'attitudes sociales à l'égard des relations sexuelles en général et de la prostitution en particulier). Ce changement d'attitude ne se produira que si nous considérons les personnes qui se livrent à la prostitution comme des personnes et non comme les sujets des manchettes des journaux et de la moralisation de salon.

**McLAREN, J.** «Chasing the social evil: Moral fervour and the evolution of Canada's prostitution laws, 1867-1917», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 1, 1986, p. 125-165.

Les spécialistes de l'histoire sociale et du droit étudient souvent les relations entre le droit pénal et la moralité. John McLaren examine comment diverses préoccupations morales ont influé sur la promulgation et l'application de la législation sur la prostitution au Canada entre 1867 et 1917. Cet article montre comment les réformateurs britanniques ont influencé la création des premières lois sur la prostitution au Canada. Les inquiétudes que suscitait à l'étranger l'association entre la prostitution et les maladies vénériennes et les craintes au sujet de la prostitution chez les enfants qu'on considérait comme une forme d'esclavage des blancs ont eu une incidence sur les efforts en matière de réforme au Canada. Divers groupes d'intérêts, allant des groupes de défense des femmes aux organismes religieux, ont incité le gouvernement à édicter des lois pour protéger les femmes et les enfants contre le fléau de la prostitution. Cependant les législateurs et les réformateurs n'ont pas tenu compte des conditions économiques et sociales qui ont amené des femmes et des jeunes filles à se prostituer. Les lois promulguées pour mettre fin à

l'exploitation sexuelle des prostitués n'ont pas diminué l'incidence de la prostitution et la loi a souvent servi à harceler et à victimiser les prostitués. En guise de conclusion, McLaren met en garde les législateurs contemporains contre les dangers de la ferveur morale excessive et le piège que constitue le fait de considérer la loi comme une solution universelle à ce problème social complexe.

**McLEOD, E. *Women working: Prostitution now*, Londres, Crook Helm, 1982.**

Selon la plupart des raisons pour lesquelles les hommes ont recours aux services des prostituées, les clients masculins sont des individus aux goûts sexuels pervers ou le sous-produit du désir macho de considérer les femmes comme des objets sexuels. L'auteure a procédé à des entrevues en profondeur auprès de 20 clients et elle a parlé à des prostituées pour comprendre pourquoi les hommes achètent des services sexuels. Les données brossent un tableau des clients très différent de celui obtenu dans les études précédentes de cette population. L'auteure affirme qu'on ne peut pas se contenter de qualifier les clients d'hommes pervers peu nombreux; leurs actions reflètent la position sociale dominante des hommes de diverses façons. Obtenir une gratification sexuelle contre une somme d'argent, quoi qu'on pense de la valeur de cette activité, n'est pas seulement le fait des hommes, mais cela n'est pas proscrit dans leur cas dans la même mesure que pour les femmes. Ce que les hommes veulent surtout des prostituées, c'est une gratification axée sur soi. À cet égard, les hommes sont également victimes des structures sociales existantes. L'auteure soutient que les hommes ont recours aux prostituées parce que les rôles hétérosexuels stéréotypés mettent l'accent sur la prouesse et la domination masculine et que l'institution du mariage n'a pas répondu à leurs besoins psychologiques et sexuels, mais ils ont trop peur de révéler la vérité de leur expérience du mariage.

**McMULLEN, R. «Boys involved in prostitution», *Youth and Policy*, vol. 28, 1988, p. 35-42.**

Cet article examine la dynamique comportementale de la prostitution chez les jeunes et les conditions associées au commerce du sexe chez les jeunes à Londres. L'auteur fait remarquer que les jeunes prostitués se perçoivent souvent comme étant dans une position de pouvoir par rapport au client – un genre de jeu pour obtenir le contrôle. En réalité, les enfants et les jeunes qui se prostituent courent divers risques (p. ex., violence, viol, maladies transmises sexuellement et abus d'alcool et d'autres drogues). L'auteur indique que les réactions morales à la prostitution en disent plus sur la société qui «projette» sa moralité que sur le phénomène de la prostitution juvénile. L'étiquette de la prostitution a une incidence sur l'identité d'un jeune et le développement de son moi. À cet égard, il faut comprendre que bon nombre de ces jeunes qui se prostituent sont des fugueurs (qui proviennent souvent d'un milieu familial où règne la violence physique et sexuelle) tentant de survivre. En guise de conclusion, l'auteur décrit un service de soutien et de counseling (Streetwise) à l'intention des jeunes prostitués qui vise à habiliter les jeunes sans entreprendre une croisade morale pour «sauver» les jeunes du commerce du sexe.

**MICHAUD, M. A. *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.**

La société canadienne assiste à une croissance du nombre de jeunes itinérants. Comme ils disposent de peu d'autres possibilités de survie, bon nombre de ces jeunes ont tôt fait d'adopter un comportement déviant et illégal comme source de revenu. Cet ouvrage intègre le point de vue de diverses disciplines afin de mettre en contexte les problèmes liés à l'itinérance chez les jeunes et d'explorer les moyens d'aider les jeunes à quitter la rue. Deux chapitres portent sur les relations entre la violence sexuelle et physique subie pendant l'enfance, la décision de faire une fugue et le fait de se livrer par la suite à la prostitution. L'auteure préconise une approche de services polyvalents, coordonnée par tous les ordres de gouvernement, qui insiste sur la prévention, l'intervention d'urgence et l'amélioration des services offerts aux jeunes itinérants pour les aider à quitter la rue.

**MICHAUD, M. A. «Teenagers who prostitutes», dans *Dead end: Homeless teenagers, a multi-service approach*, M. A. Michaud, Calgary, Detselig Enterprises, 1988.**

La prostitution constitue un aspect important du phénomène de l'itinérance chez les jeunes. Cet article porte sur les points de vue des jeunes et vise à décrire les facteurs associés à la prostitution chez les jeunes, y compris leurs antécédents, l'incidence de la violence sexuelle, les questions relatives à la santé psychologique et physique et le contact avec le système de justice pénale. Des entrevues personnelles ont eu lieu auprès de 42 prostitués de moins de 19 ans. Selon les résultats, bien des jeunes font une fugue pour fuir un milieu familial perturbé qu'ils considèrent comme intolérable à cause de la violence sexuelle qui y règne. Une fois dans la rue, les jeunes commencent à se prostituer pour des raisons économiques et il leur devient de plus en plus difficile de quitter le commerce du sexe après avoir adopté ce mode de vie pendant une période prolongée. L'auteure préconise une réponse immédiate et générale afin d'empêcher plus de jeunes de se livrer à la prostitution.

MILLER, J. et SCHWARTZ, M. D. «Rape myths and violence against street prostitutes», *Deviant Behavior*, vol. 16, n° 1, 1995, p. 1-23.

Les auteurs de cette étude ont effectué des entrevues personnelles auprès de 16 prostituées de la rue dans une prison de comté (ville du Midwest américain) pour examiner l'expérience et la signification de la violence à l'endroit des prostituées. Les répondants ont fait état d'un nombre important de viols et d'actes de violence. Selon les auteurs, les mythes stéréotypés concernant le viol ne sont évoqués que dans le cas des prostituées pour alimenter la violence et la dépréciation qui permettent à la société de ne pas tenir compte de ce traitement. Plusieurs mythes ressortent des entrevues : il est impossible de violer les prostituées; les prostituées ne subissent pas de préjudice lorsqu'elles sont violées; les prostituées méritent d'être violées; toutes les prostituées sont identiques. Les auteurs soutiennent que la violence envers les prostituées est le reflet du phénomène général de la violence à l'égard des femmes.

MINICHELLO, V., RODRIGO, M. BROWNE, J., JAMIESON, M., PETERSON, K., REUTER, B., ROBINSON, K. «A profile of the clients of male sex workers in three Australian cities », *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 23, n° 5, 1999, p. 511-518.

Ce document présente les conclusions d'une étude des clients de prostitués masculins établies à partir des déclarations de travailleurs du sexe masculins. Les auteurs visent à tracer un portrait plus détaillé des clients en demandant aux travailleurs du sexe de décrire chaque client séparément. Le document décrit les perceptions des travailleurs du sexe concernant les caractéristiques socio-démographiques des clients et il compare les clients selon la source de recrutement. Des travailleurs du sexe qui ont publié des annonces dans les journaux, des travailleurs du sexe de la rue et des travailleurs faisant partie d'agences d'escortes à Sydney, Melbourne et Brisbane ont été recrutés pour l'étude. On a demandé aux travailleurs du sexe de remplir un bref questionnaire (appelé journal) à la suite d'une rencontre sexuelle avec un client. Cent quatre-vingt-six travailleurs du sexe ont participé à l'étude; ils ont fourni des renseignements sur 2 088 rencontres et profils pour 1 776 clients. Les clients les plus nombreux étaient dans la quarantaine (31,7 %), suivis des clients dans la trentaine (28,7 %) et de ceux dans la vingtaine (16 %). La plupart des clients étaient considérés comme étant de la «classe moyenne». Les clients «riches» recouraient généralement aux services d'une agence d'escorte tandis que les clients «pauvres» avaient recours aux services des travailleurs de la rue. La plupart des clients ont été identifiés comme homosexuels (45 %) ou bisexuels (31,3 %). Les clients avaient rarement consommé de la drogue ou de l'alcool avant la rencontre sexuelle. Les travailleurs du sexe ont déclaré qu'ils avaient certains renseignements personnels sur leurs clients (61,2 % des cas). Une confiance supérieure entre le client et le travailleur du sexe peut entraîner la prise de risques accrue en matière de pratiques sexuelles (7 % des clients ont demandé d'avoir des relations sexuelles non protégées). Les clients ont eu rarement recours à la violence (elle se produisait plus souvent dans le cas des clients de la rue que dans celui des autres genres de clients). Selon les auteurs, les résultats aideront à élaborer une politique et des stratégies d'éducation. Cependant, il faut de toute urgence mieux comprendre l'interaction entre le client et le travailleur du sexe masculin.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *La prostitution : les effets de la loi, Rapport de synthèse*, Ottawa, 1989.

En décembre 1985, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-49 qui criminalisait le racolage à des fins de prostitution. Ce projet de loi contenait une mesure de réexamen obligatoire. En réponse, le ministère de la Justice du Canada a commandé une série d'évaluations régionales (Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax; portant sur les activités relatives à la prostitution à Regina, Winnipeg, London, Niagara Falls, Ottawa, Trois-Rivières et Québec) pour examiner l'efficacité du projet de loi C-49 (loi sur le racolage). Ce rapport présente une synthèse de ces évaluations régionales. On a demandé aux chercheurs d'examiner les questions suivantes : 1) A-t-on noté un recul de la prostitution de rue, tant au niveau du nombre des prostituées et des clients que de leur comportement affiché ? 2) Quelles ont été les autres conséquences de la loi ? 3) Les forces policières et les tribunaux trouvent-ils la nouvelle loi plus facile à appliquer que la précédente ? 4) La loi a-t-elle été appliquée également aux hommes et aux femmes qui se livrent à la prostitution, et à leurs clients ? Voici certaines des conclusions : 1) Les prostitués accusés de faire du racolage pour la première fois se sont vu infliger des peines plus sévères que les clients délinquants primaires (cela n'a pas été constaté à Montréal). 2) Il était difficile de déterminer si le projet de loi C-49 réduisait clairement l'ampleur du commerce du sexe dans la rue. Cependant, à Vancouver et à Toronto, la loi «n'a guère réussi à déloger les prostituées de la rue.» 3) La prostitution de rue a continué d'être un «métier dangereux» et, dans certaines provinces, les prostituées «ont été forcées à travailler dans des endroits plus isolés, donc plus dangereux.» En ce qui concerne la prostitution juvénile, le rapport fait état de «divergences d'opinion sur l'ampleur du phénomène de la prostitution au Canada.» Dans certaines provinces, le personnel de la justice pénale croyait que le projet de loi C-49 l'avait aidé à offrir un milieu contrôlé et structuré aux jeunes. «En revanche, dans le cas des jeunes plus «endommagés», la loi n'a servi qu'à les enfoncer davantage dans le crime.»

MOK, B.-H. et JITONG, L. «In the service of market socialism: The quest for a welfare model in China», *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 26, n° 3, 1999, p. 137-149.

Le passage d'un système de bien-être social à une économie de marché socialiste en Chine à la fin des années 1970 s'est accompagné de l'émergence de nouveaux problèmes et besoins sociaux. Les nouvelles questions sociales comprenaient le chômage, la détérioration des relations familiales, la pauvreté chez les populations vulnérables et la prostitution. Ce document examine un modèle de bien-être social proposé par le gouvernement chinois pour contenir les effets déstabilisants des problèmes sociaux et servir le socialisme de marché nouvellement adopté. Les auteurs font remarquer que la prostitution était auparavant inimaginable en Chine socialiste, mais qu'elle est devenue un problème persistant. Selon une étude réalisée en 1994, malgré les diverses raisons pour lesquelles les femmes ont choisi de se prostituer, plus de la moitié des femmes sondées ont déclaré que l'argent était la principale raison de pratiquer le commerce du sexe. Pour lutter contre les nouveaux maux sociaux – comme la prostitution – le gouvernement chinois a commencé à explorer les étapes nécessaires pour socialiser le bien-être social. Comme l'ont répété à maintes reprises les dirigeants chinois, la mission du bien-être social est d'aider à construire et à consolider un socialisme présentant des caractéristiques chinoises en utilisant au maximum le marché.

MORSE, E.V, SIMON, P. M. et BALSON, P. M. «Sexual behavior patterns of customers of male street prostitutes», *Archives of Sexual Behavior*; vol. 21, n° 4, 1992, p. 347-357.

Les auteurs de cette étude ont utilisé des entrevues semi-structurées auprès de 211 prostitués masculins et de 15 clients masculins pour examiner le comportement sexuel des clients des prostitués de la rue. Les entrevues portaient sur les antécédents et le mode de vie, les comportements sexuels et la consommation d'alcool ou d'autres drogues et la connaissance du VIH. Selon les résultats, les clients étaient au courant de l'infection à VIH, mais ils participaient à des activités sexuelles et adoptaient des comportements en matière d'utilisation de drogues à risque élevé. Les prostitués affichaient un taux élevé d'infection au VIH (175 pour 1 000). Selon les auteurs, comme les clients des prostitués s'étaient déclarés bisexuels ou hétérosexuels, il semble logique qu'ils aient infecté d'autres personnes (y compris leurs partenaires hétérosexuels).

NANDON, S., KOVEROLA, C. et SCHLUDERMAN, E. H. «Antecedents to prostitution: childhood victimization», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 13, n° 2, avril 1998, p. 206-221.

Les études sur les précurseurs de la prostitution souffrent de lacunes méthodologiques graves, dont les suivantes : mesures sans propriétés psychométriques établies; déclaration rétrospective par les prostitués adultes; absence d'un groupe de référence; groupes de référence très différents des échantillons de prostitués. D'après la littérature existante, les auteurs supposent que les prostitués sont plus susceptibles d'avoir fui un milieu familial où régnait la violence physique et sexuelle, que la nature de la violence qu'ils ont subie est différente de celle des groupes de non-prostitués et qu'ils sont plus susceptibles d'avoir vécu dans un milieu familial dysfonctionnel, c'est-à-dire parents alcooliques, violence entre les parents et piètre estime de soi. Les auteurs ont procédé à des entrevues (d'après le questionnaire sur les agressions sexuelles de Silbert) auprès de 45 adolescentes prostituées et de 37 adolescentes non prostituées. Les questions portaient sur les antécédents, la prostitution, la violence sexuelle subie pendant l'enfance, la violence physique subie pendant l'enfance, les fugues, la consommation d'alcool pendant l'adolescence, la consommation de drogues pendant l'adolescence, la consommation d'alcool par les parents, la violence entre les parents, le fonctionnement de la famille et l'estime de soi. Les résultats sont conformes aux résultats d'études antérieures concernant les antécédents des prostitués, c'est-à-dire violence physique et sexuelle pendant l'enfance, violence familiale, problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues et piètre estime de soi. Cependant ces facteurs qui étaient auparavant associés à la prostitution, n'ont pas permis d'établir une distinction entre les prostitués et les non-prostitués. Néanmoins, les prostitués font des fugues plus souvent, ce qui donne à penser que si les besoins de base peuvent être satisfaits par des moyens légitimes, les jeunes ne jugeront peut-être pas nécessaire de recourir à la prostitution.

NATIONAL CENTRE FOR MISSING AND EXPLOITED CHILDREN. *Female juvenile prostitution: Problem and response*, Washington, DC, 1992.

Ce rapport porte sur le problème de la prostitution juvénile du point de vue des jeunes et de celui des personnes qui profitent du commerce du sexe. Le premier chapitre examine les antécédents de 14 prostituées et de 6 proxénètes. Les répondants ont été choisis à partir d'un échantillon d'entrevues auprès de prostituées qui avaient commencé à se prostituer pendant leur adolescence et qui ont participé à deux programmes de sensibilisation. Le deuxième chapitre examine comment définir les questions de prostitution chez les jeunes et les préoccupations au sein de la collectivité et comment mettre en œuvre des programmes pour aborder ce phénomène. Le troisième chapitre explique un programme à l'intention des jeunes (programme Paul et Lisa) au Connecticut, au New Jersey et dans l'État de New York.

O'NEIL, M. *Prostitution and feminism: Towards a politics of feeling* Massachusetts, Polity Press, 2001.

Dans cet ouvrage, Maggie O'Neil cherche à aborder les questions complexes de la compréhension des réponses féministes à la prostitution au début du siècle. L'auteure met l'accent sur les interrelations entre la recherche féministe, la théorie féministe et la pratique féministe à l'époque moderne et postmoderne. En plus de procéder à une analyse socio-culturelle de la prostitution, O'Neil étudie les principaux débats féministes sur la prostitution. De plus, elle produit des données ethnographiques sur les femmes et les jeunes qui se prostituent et elle présente une méthodologie renouvelée de recherche en sciences sociales qu'elle définit comme l'ethnomimèse (l'ethnomimèse combine la recherche ethnographique et la représentation de données ethnographiques sous forme visuelle et artistique). Deux chapitres ont trait directement à la prostitution chez les jeunes. Le chapitre 3 porte sur les voies d'accès à la prostitution et il met l'accent sur les processus physiques et sociaux qui amènent certaines femmes à se prostituer. O'Neil révèle que la plupart des femmes ont commencé à se prostituer pour des raisons financières et que bon nombre ont été initiées au commerce du sexe par des connaissances (p. ex., elles ont rencontré quelqu'un – parfois un proxénète – et elles ont commencé à se prostituer pour subsister). En outre, comme elles reçoivent peu de soutien de la collectivité, bien des jeunes, vivant seules ou confiées à d'autres personnes, commencent à pratiquer le commerce du sexe. Le chapitre 4 porte sur les interrelations entre la prostitution, l'itinérance, les fugues et l'importance primordiale d'acquiescer des connaissances sociales à titre de critique sociale et de praxis féministe. Le chapitre révèle que le fait de considérer les jeunes comme des victimes peut ne pas produire des résultats positifs... Tout comme dans le cas de violence familiale, le fait de considérer les jeunes comme des « survivants » et non comme des victimes peut être une meilleure approche. Le message général du chapitre est le suivant : nous devons cesser de traiter les jeunes comme des « déchets sociaux » et des « criminels » et commencer à offrir des services axés sur les jeunes. O'Neil soutient que la façon dont nous réagissons en tant que société à cette question témoigne de notre postémotionnalisme ou de notre fatigue en matière de compassion.

OPPERMAN, M. «Sex tourism», *Annals of Tourism Research*, vol. 26, n° 2, 1999, p. 251-266.

Le tourisme sexuel se définit depuis longtemps comme «... l'exploitation sexuelle à des fins commerciales». Dans cet article, Martin Opperman passe en revue la littérature actuelle sur le tourisme sexuel et il propose un cadre holistique qui va au-delà de l'utilisation traditionnelle de l'échange monétaire comme critère de définition du tourisme sexuel. L'auteur fait une distinction entre le tourisme sexuel et la prostitution en décrivant cinq paramètres de définition à prendre en considération lorsqu'on tente de définir le tourisme sexuel : objet du voyage, durée, relations, rencontre sexuelle et personnes qui se classent dans cette catégorie de voyage. Il examine des questions comme le déplacement des « fournisseurs de services sexuels » et des « acheteurs de services sexuels » entre les pays industrialisés et les pays en développement et l'exploitation sexuelle des fournisseurs de services sexuels. Parmi les difficultés liées à la définition des touristes sexuels et du tourisme sexuel figurent les objectifs multiples du voyage et le fait que le client passe de longues périodes avec la même prostituée en lui offrant un logement, un voyage ou des vêtements au lieu de l'argent. Les relations qui s'établissent entre le client et la prostituée varient et peuvent parfois devenir très complexes. Il faut donc éviter de trop simplifier et en arriver à une interprétation plus large des touristes sexuels et du tourisme sexuel. L'auteur conclut que le tourisme sexuel devrait se définir en fonction d'une échelle holistique et multidimensionnelle et qu'il faut poursuivre les recherches pour examiner et comprendre davantage les diverses questions concernant le tourisme sexuel.

PAPERNY, D. et DEISHER, R. «Maltreatment of adolescents: The relationship to a predisposition toward violent behaviour and delinquency», *Adolescence*, vol. 18, 1983, p. 499-506.

Cet article passe en revue la littérature sur le rapport entre l'exploitation des adolescents et les mauvais traitements qu'ils subissent d'une part, et les actes de violence et autres activités criminelles auxquels ils s'adonnent par la suite d'autre part. L'examen porte sur le rapport entre la violence familiale et le comportement antisocial (les auteurs établissent une distinction entre la violence envers les enfants et la violence à l'endroit des adolescents). Les auteurs décrivent les débats concernant l'incidence des divers mauvais traitements et les études sur le rapport entre la violence sexuelle et la perpétration d'infractions sexuelles chez les hommes et la prostitution masculine. Selon les données, les adolescents qui ont des démêlés avec le système de justice pour les jeunes peuvent avoir été ou ont été victimes de divers genres de violence et d'exploitation. Les spécialistes des services doivent comprendre les antécédents des jeunes qu'ils cherchent à aider.

PAWAR, M. S. «Prostitution and the girl child», *Indian Journal of Social Work*, vol. 52, n° 1, janvier 1991, p. 105-113.

Le gouvernement de l'Inde a présenté l'*Immoral Traffic (Prevention) Act* (ITPA) et plusieurs lois qui interdisent le trafic de personnes à des fins de prostitution. Malgré ces mesures, l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes continue de se propager à un rythme alarmant. L'auteur compare les statistiques et les chiffres officiels concernant

l'application de l'ITPA. Selon les renseignements, l'application de cette loi laisse beaucoup à désirer et les modifications à celle-ci n'ont pas influé sur la prolifération de l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes.

**PENNBRIDGE, J., FREESE, T. et MacKENZIE, R.** «High risk behaviours among street youth in Hollywood, California», *AIDS Education and Prevention*, supplément 1992, p. 24-33.

Cette étude porte sur les activités à risque élevé en matière de pratiques sexuelles et de consommation d'alcool ou d'autres drogues de 446 jeunes hommes de la rue (âgés de 14 à 23 ans) à Hollywood en Californie. Les auteurs comparent les personnes qui s'adonnent au commerce du sexe de survie et ceux qui s'adonnent aux activités sexuelles récréatives. Selon les données, 90 % des hommes de l'échantillon étaient sexuellement actifs; 27,1 % s'étaient prostitués dans les trois mois précédents et les jeunes plus âgés et les homosexuels se livraient le plus à la prostitution. Les auteurs définissent plusieurs facteurs de risque qui ressortent des données, dont l'utilisation non régulière du condom, les activités sexuelles à risque élevé (tant les activités sexuelles de survie que les activités récréatives), les partenaires sexuels nombreux, l'utilisation de drogues injectables et la consommation d'alcool et de drogues pendant les activités sexuelles.

**PHETERSON, G.** *Prostitution prism* Amsterdam, Amsterdam University Press, 1996.

Dans ce chapitre, l'auteur examine les forces sociales et judiciaires qui interviennent dans la vie des jeunes de la rue. Pheterson soutient que l'oppression des jeunes est perpétuée par la société, qui traite les jeunes comme des non-citoyens hors-la-loi qui sont jetables, sans valeur et inférieurs. Les tentatives pour remédier à la situation des jeunes ont consisté à retourner les jeunes à leurs familles ou dans un établissement de l'État malgré le fait que ni l'une ni l'autre de ces solutions n'est peut-être sûre ou tolérable pour les jeunes concernés. Des personnes sincères ont demandé que les jeunes de la rue et les jeunes victimes d'abus sexuels (y compris les jeunes prostitués) soient considérés comme des enfants, et non des criminels. Cependant, Pheterson fait une mise en garde : le discours protectionniste est souvent un euphémisme pour désigner le contrôle. Le contrôle est enrobé dans un langage de protection, de prévention, de réadaptation et de réinsertion sociale des victimes, mais le message se résume toujours à une interdiction de l'autodétermination. Pheterson soutient que les concepts de «prostituée» et de «prostitution» servent à réglementer l'action de toutes les femmes. Dans l'ensemble, l'auteure préconise un cadre social et juridique qui établit une distinction entre le rôle de l'État consistant à fournir des ressources et des soins et l'interdiction de l'autonomie.

**PLEAK, R. et MEYER-BAHLBURG, H.** «Sexual behavior and aids knowledge of young male prostitutes in Manhattan», *The Journal of Sex Research*, vol. 27, 1990, p. 557-588.

Les auteurs de cette étude ont utilisé des entrevues structurées auprès de 50 prostitués masculins (âgés de 14 à 27 ans) à Manhattan pour examiner leur orientation sexuelle, leur comportement sexuel, leur connaissance du sida et leur abus d'alcool ou d'autres drogues. La moitié des membres de l'échantillon étaient homosexuels, 26 %, bisexuels et 24 %, hétérosexuels. Selon les données, les répondants qui avaient des relations anales utilisaient des condoms dans 85 % des cas en moyenne. Le recours à des pratiques sexuelles sans risque dépendait du partenaire sexuel : les répondants utilisaient les pratiques les plus sûres avec les clients, moins sûres lors des rencontres sexuelles pour le plaisir et les moins sûres avec les partenaires féminines. Les auteurs indiquent que les hommes prostitués risquent plus d'être infectés par le VIH par suite de l'utilisation irrégulière du condom et d'autres pratiques sexuelles risquées. Les répondants qui ont déclaré qu'ils connaissaient les questions liées au sida étaient plus susceptibles d'utiliser des pratiques sexuelles sans risque. Il n'y avait pas de corrélation entre l'abus de l'alcool et d'autres drogues et d'autres variables et le degré de sécurité des activités sexuelles. Les auteurs concluent que les méthodes utilisées pour cette étude peuvent aider à évaluer les hommes prostitués et les programmes d'intervention.

**PLUMRIDGE, E. W., CHETWYND, S. et REED, A.** «Control and condoms in commercial sex: Client perspectives», *Sociology of Health and Illness*, vol. 19, n° 2, mars 1997, p. 228-243.

Cette étude porte sur l'utilisation du condom et le «plaisir sexuel» des clients et des prostituées dans le cadre du commerce du sexe hétérosexuel. Des entrevues ont eu lieu auprès de 24 clients masculins qui se sont rendus dans un salon de massage à Christchurch en Nouvelle-Zélande. L'étude présente des renseignements sur les attitudes à l'égard des pratiques sexuelles sans risque, le processus de négociation de services sexuels et les relations sexuelles. Les répondants ont indiqué que la décision d'avoir des relations sexuelles était la seule fois où ils détenaient un pouvoir. Les décisions concernant les pratiques sexuelles sans risque et l'utilisation et l'échec des condoms étaient considérées comme étant la responsabilité des prostituées. Les clients ont répondu qu'ils permettaient aux prostituées de contrôler leur corps et leur plaisir sexuel. Enfin, nombre de clients ont dit qu'ils étaient dignes d'éloges sur le plan moral et sexuellement évolués.

POTTER, K., MARTIN, J. et ROMANS, S. «Early development experiences of female sex workers: A comparative study», *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, vol. 33, 1999, p. 935-940.

D'après les études antérieures sur la prostitution chez les jeunes, la violence sexuelle subie pendant l'enfance et le fait de quitter le milieu familial à un jeune âge sont des précurseurs importants de la pratique du commerce du sexe. Cet article vise à examiner le milieu familial d'un échantillon de travailleuses du sexe et à comparer les résultats à ceux d'un grand groupe de femmes du même âge. Vingt-neuf travailleuses du sexe âgées de 16 à 47 ans ont été choisies au moyen d'une méthode de sondage en boule de neige et elles ont participé à une entrevue semi-structurée dans le cadre de laquelle on leur a posé des questions sur leur vie familiale, la violence physique et sexuelle subie et leur situation socio-économique. Le groupe témoin comprenait 680 femmes du même groupe d'âge. Les travailleuses du sexe étaient plus susceptibles que les femmes du groupe témoin d'avoir quitté leur milieu familial avant l'âge de 15 ans (le cinquième des travailleuses du sexe contre 2 % des membres du groupe témoin). Les travailleuses du sexe ont déclaré que leurs parents étaient beaucoup moins compatissants que ceux du groupe témoin. Plus de 80 % des travailleuses du sexe avaient subi une forme ou une autre de violence physique avant l'âge de 16 ans. Les travailleuses du sexe étaient plus susceptibles que les membres du groupe témoin de déclarer qu'elles avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance et elles étaient plus susceptibles d'avoir été enceintes avant l'âge de 19 ans et de ne pas avoir terminé des études collégiales. Les travailleuses du sexe provenaient de familles où il y avait plus de difficultés interpersonnelles pendant l'enfance et l'adolescence que dans celles des membres du groupe témoin. Les résultats fournissent des suggestions concernant plusieurs facteurs importants qui contribuent à la décision d'une personne de commencer à se prostituer. Cependant, il faut comprendre ceux-ci dans le contexte des choix ultérieurs effectués dans le domaine des études et de la profession par les femmes lorsqu'elles choisissent les régimes de travail.

PRICE, V. «Characteristics and needs of Boston street youth: One agency's response», *Children and Youth Services Review*, vol. 11, 1989, p. 75-90.

Il y a des différences importantes entre les jeunes itinérants, les jeunes fugueurs et les jeunes prostitués. La majorité des jeunes de la rue ont été victimes de violence psychologique et ils ont éprouvé de graves problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues dans leur milieu familial avant de se retrouver dans la rue. *Bridge Over Troubled Waters* est un organisme de services polyvalents pour les itinérants et les fugueurs à Boston au Massachusetts. L'organisme est reconnu pour son travail auprès des jeunes de la rue, et le programme tente de concevoir et d'offrir des services qui répondent aux caractéristiques et aux besoins des jeunes de la rue.

PRICE, V, SCANLON, B. et JANUS, M. D. «Social characteristics of adolescent male prostitution», *Victimology: An International Journal*, vol. 9, 1984, p. 211-221.

Cette étude porte sur la prostitution chez les adolescents à deux niveaux : 1) différentes méthodes de prostitution; 2) modes de comportement dans la rue. Les auteurs ont procédé à des entrevues auprès de 28 adolescents prostitués pour examiner leurs antécédents familiaux, les relations avec leurs parents et leurs frères et sœurs, leurs études et leurs amis. Voici les conclusions : les jeunes éprouvent des problèmes familiaux, caractérisés par les souvenirs de disputes entre leurs parents, l'abus d'alcool et la négligence. De piètres relations avec leur famille, les adultes et les amis étaient chose courante. Les jeunes ont dit qu'ils étaient isolés et victimisés et qu'ils avaient des expériences négatives à l'école et avec leurs pairs. Selon les données, les personnes qui tentent de traiter les adolescents prostitués doivent recourir à une approche différente. La victimisation sexuelle créée par la prostitution constitue un élément important du traitement; toutefois, les principales questions thérapeutiques ne sont pas nécessairement de nature sexuelle chez les adolescents types et elles sont probablement liées aux problèmes de l'arrêt du développement. Les auteurs concluent qu'il faut aborder les questions de survie liées à la prostitution avant de tenter de s'occuper des problèmes psychologiques.

PYETT, P. et WARR, D. «Women at risk in sex work: Strategies for survival», *Journal of Sociology*, vol. 35, n° 2, 1999, p. 183-197.

Cet article porte sur une étude qualitative des travailleuses du sexe dont la santé sexuelle et la sécurité physique sont considérées comme particulièrement vulnérables (étude réalisée à Melbourne en Australie). On a posé des questions à 24 travailleuses du sexe âgées de 14 à 47 ans au sujet des pratiques sexuelles sans risque et de la gestion du risque dans leur travail, de leur santé et de leur vie privée. Parmi les questions discutées figuraient l'utilisation du condom avec les clients et d'autres partenaires sexuels, la consommation de drogues, les MTS et d'autres questions de santé, l'isolement social, l'expérience de la violence et les stratégies de gestion des risques. Le quart des femmes avaient commencé à se prostituer avant l'âge de 16 ans et elles invoquaient le plus souvent les difficultés financières pour justifier le fait qu'elles avaient commencé à se prostituer. La plupart des travailleuses de la rue utilisaient des drogues injectables et les deux tiers étaient sans abri ou sans domicile fixe. La majorité des répondantes ont déclaré qu'elles ne recevaient à peu près aucun soutien de leurs amis, de leur famille ou d'autres travailleuses et qu'elles étaient

souvent victimes de violence physique et avaient de la difficulté à faire accepter par leurs clients l'usage du condom. La jeunesse, l'inexpérience et les effets des drogues ou de l'alcool jouaient un rôle important dans l'incapacité d'une femme de contrôler sa situation professionnelle. Les très jeunes femmes qui travaillaient dans la rue depuis un an ou moins avaient peu de compétences pour gérer activement les rencontres sexuelles payées. Les antécédents des répondantes se caractérisaient par l'itinérance, l'isolement social, une forte consommation de drogues et la violence physique et sexuelle subie pendant leur enfance. Les auteurs préconisent la décriminalisation de toutes les formes de prostitution pour accroître la sécurité de toutes les femmes qui pratiquent le commerce du sexe. Elles soutiennent également que les problèmes liés à l'itinérance, à la consommation de drogues et à l'isolement social extrême l'emportent de loin sur la plupart des risques liés au commerce du sexe.

**RAFFAELLI, M., CAMPOS, R., MERRIT, A. P., SIQUERA, E., ANTUNES, C. M., PARKER, R., GRECO, D., HALSEY, N. et THE STREET YOUTH GROUP.** «Sexual practices and attitudes of street youth in Belo Horizonte, Brazil», *Social Science and Medicine*, vol. 37, 1993, p. 661-670.

L'exposition des jeunes et des enfants de la rue au VIH suscite des préoccupations dans le monde entier. Il faut disposer de renseignements sur la signification et les fonctions de l'activité sexuelle des jeunes de la rue pour élaborer des stratégies efficaces de prévention et de réduction des préjudices en matière de VIH. Cette étude utilise de multiples méthodes et sources (questionnaires, groupes de discussion, entrevues en profondeur et observations sur le terrain) pour examiner la culture sexuelle des jeunes de la rue (âgés de 9 à 18 ans) dans une grande ville brésilienne. Selon les données, ces jeunes participent à des activités sexuelles à risque élevé qui les exposent au VIH/sida et à d'autres maladies transmises sexuellement. Les répondants vivent dans un monde où les activités sexuelles répondent à de nombreux besoins (p. ex., pour la survie, le plaisir et la domination). Les auteurs décrivent les activités sexuelles comme un comportement multidéterminé et profond au sein de ce groupe de jeunes. Les programmes d'intervention à l'intention des jeunes de la rue doivent aborder les questions liées aux activités sexuelles pour la survie, le confort et le plaisir, et divers problèmes psychologiques rencontrés pendant l'adolescence.

**RAYCHABA, B.** *To be on our own with no direction from home: A report on the special needs of youth leaving the care of the child welfare system* Réseau national des jeunes pris en charge, 1988.

Le Réseau national des jeunes pris en charge est un groupe d'intervention pour les jeunes (âgés de 14 à 24 ans) qui relèvent ou ont relevé d'organismes de protection de la jeunesse. Cet ouvrage porte sur les expériences des jeunes pendant leur passage de la dépendance systémique à l'autonomie. Cette étude résulte des travaux exploratoires effectués en 1987 pour le Comité d'examen de l'aide sociale de l'Ontario. Cette étude de suivi examine la littérature existante et complète une enquête auprès des organismes de protection de la jeunesse de l'Ontario. L'auteur constate que bien des jeunes sont victimes de violence psychologique et éprouvent des problèmes d'abus d'alcool ou d'autres drogues pendant le passage des organismes de protection de la jeunesse à l'autonomie. En outre, nombre de jeunes qui quittent ces organismes avec peu de compétences professionnelles sont vulnérables et peuvent commencer à se prostituer. Il invite les autorités gouvernementales et les organismes de protection de la jeunesse à élaborer des stratégies pour aider les jeunes pris en charge à réussir à devenir des adultes.

**RECOMMENDATIONS OF THE PROSTITUTION POLICY, SERVICE AND RESEARCH COMMITTEE FOR THE CALGARY COMMUNITY.** *Handbook for action against prostitution of youth in Calgary*, 1996.

La prostitution continue de se développer à Calgary, malgré de nombreuses tentatives pour en contrôler et en supprimer les diverses manifestations. En 1994, la *Calgary Police Commission* (Commission de police de Calgary) a pressenti un groupe d'intervenants de Calgary afin d'examiner les problèmes liés à la prostitution chez les enfants et les jeunes et de formuler des recommandations en vue de la coordination des efforts pour lutter contre le commerce du sexe chez les jeunes. Le mandat du Comité comportait l'examen des besoins en matière de politique et de procédures, de protocoles, de recherche et de diffusion de l'information, d'éducation du public et de programmes. Voici certaines des recommandations du Comité : considérer les prostitués de moins de 18 ans comme des victimes de la violence sexuelle à l'endroit des enfants, modifier la *Child Welfare Act of Alberta* pour inclure les activités relatives à la prostitution, élaborer des programmes de prévention et d'éducation pour empêcher les jeunes de se prostituer, déterminer les jeunes à risque, offrir un soutien et des services à la famille et aux jeunes dès qu'on apprend que ceux-ci se livrent à la prostitution, offrir un milieu sûr aux jeunes prostitués qui témoignent en justice et améliorer les services sociaux et d'intervention d'urgence pour les jeunes qui cessent de se prostituer.

\* **REGINA ABORIGINAL HUMAN SERVICES CO-OPERATIVE.** *Children off the street initiative research project (COTS)*, Saskatchewan Justice, Victims Services, 1996.

Cette étude porte sur les réponses aux jeunes de la rue du Centre-Nord de Regina et elle formule des recommandations fondées sur les entrevues menées auprès de membres de la collectivité et de professionnels. De



plus, elle examine les études effectuées et les services offerts dans d'autres administrations. Le rapport porte sur les jeunes Autochtones qui se livrent à la prostitution; on y mentionne qu'il y a un conflit entre le mandat actuel de la *Child and Family Services Act* de la Saskatchewan et le concept de refuge pour les enfants. Voici certaines des recommandations : plus de services, éducation pour empêcher les jeunes de se prostituer; étude des conditions qui amènent les jeunes à faire une fugue pour se réfugier dans la rue; faire participer les jeunes aux processus décisionnels; adopter une approche holistique de la guérison de l'enfant.

**SAFER CITY TASK FORCE. *Rapport final*, Bureau du greffier, Vancouver, C.-B., 1993.**

Ce rapport examine diverses questions ayant trait à l'esthétique et à la sécurité urbaines, à la violence familiale et à la violence sur les campus universitaires à Vancouver (C.-B.). Entre autres, le document porte sur les crimes de violence, les gangs, les drogues, la sécurité routière, les questions sociales et économiques et la prostitution. En ce qui concerne la prostitution, le groupe de travail rejette l'hypothèse selon laquelle la prostitution existera toujours. Le comité soutient que les initiatives visant à aborder les causes profondes de la prostitution (p. ex., violence familiale et violence sexuelle) ainsi que les mesures provisoires prises pour offrir des solutions de rechange aux prostitués contribueront à éliminer le commerce du sexe. Le Rapport soutient que les proxénètes et les clients devraient être tenus responsables de l'achat des services sexuels des jeunes. Le Groupe de travail recommande vivement au gouvernement de modifier la loi afin qu'il incombe au client des jeunes prostitués de déterminer que ceux-ci ne sont pas des mineurs. Voici certaines des recommandations : prestation de services de counseling aux prostitués; prestation de services d'aide juridique aux prostitués; prévention de l'abus d'alcool et d'autres drogues et information à cet égard; révision des règlements régissant les agences d'escortes; demander au Service de police de Vancouver d'appliquer la loi contre les clients des prostitués; modifier le paragraphe 212(4) pour le rendre applicable; susciter chez le public et le gouvernement la volonté politique de supprimer la prostitution.

**SANSFAÇON, D. *La prostitution au Canada : Une synthèse des résultats de recherche, Document de travail n° 10*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1984.**

Pour aider le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser, 1985) à s'acquitter de son mandat, le ministère de la Justice du Canada a commandé une série d'études. Les études ont été classées en trois groupes : 1) des études réalisées dans tout le Canada (5 études régionales) sur le commerce de la prostitution et son contrôle; 2) une étude nationale sur la population réunissant des opinions sur la prostitution; 3) des études comparatives sur les approches de la prostitution en Europe, aux États-Unis, en Asie, en Arabie et en Amérique du Sud. Ce rapport présente une vue d'ensemble sur ce que ces recherches nous ont appris sur la prostitution au Canada. Ce document de travail porte également sur les données recueillies pour le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley, 1984). En plus de porter sur l'état des connaissances au moment d'entreprendre les études, le document de travail examine les approches prohibitionniste, réglementaire et abolitionniste de la prostitution et il fait l'historique des lois sur la prostitution au Canada. En outre, il présente les conclusions des cinq études régionales, y compris un examen des pratiques en matière de prostitution, de la lutte contre la prostitution, des perceptions de la prostitution et de ses effets ainsi que des possibilités de combattre ceux-ci. Entre autres, l'auteur juge «qu'il n'y a pas une prostitution ni d'ailleurs une ou un prostitué(e)». Les auteurs des rapports divergent d'opinion quant à savoir si les prostitués ont subi plus de violence physique et sexuelle pendant leur enfance que les non-prostitués. Ils s'accordent cependant pour dire que les prostitués «ont un faible niveau de scolarisation et peu d'expériences de travail». Nombre de prostitués avaient entre 16 et 20 ans lorsqu'ils ont commencé à se prostituer et ils ont subi diverses formes de violence par la suite. Les femmes en particulier sont souvent victimes d'agressions sexuelles de la part de leurs clients et de violence physique de la part de leurs souteneurs, d'autres prostitués ou de clients. En général, les clients étaient des hommes mariés de 30 à 50 ans et provenaient de toutes les couches sociales.

**SAS, L. et HURLEY, P. *Project "Guardian" The Sexual Exploitation of Male Youth in London*, Ministère des Services sociaux et communautaires, Ontario, 1997.**

Au cours de l'automne 1993, la police de London en Ontario a découvert 40 bandes magnétoscopiques dans la rivière Ausable. Les bandes contenaient des actes sexuels explicites avec de jeunes garçons, des adolescents et des hommes adultes. L'enquête policière a permis de découvrir un grave problème d'exploitation sexuelle des jeunes garçons dans la région de London (l'enquête originale a porté sur les actes de pornographie, mais les responsables de la police ont jugé que le fil conducteur des cas était l'échange de services sexuels moyennant une contrepartie, habituellement de l'argent). La police a révélé une affaire d'exploitation sexuelle mettant en cause de nombreux garçons victimes de délinquants adultes de sexe masculin. Dans le cadre du projet connu sous le nom de *Project Guardian*, des ressources ont été affectées afin d'examiner les cas d'exploitation sexuelle de jeunes garçons et de poursuivre les responsables. Une étude a été entreprise pour mieux comprendre l'exploitation sexuelle des jeunes garçons de London (les spécialistes en matière de services voulaient tirer des leçons de cette expérience pour être plus efficaces et informés à

l'avenir). Les objectifs de l'étude consistaient à examiner la méthode utilisée afin de recruter de jeunes garçons dans des réseaux d'exploitation sexuelle, à connaître les caractéristiques démographiques des jeunes en cause et à comprendre l'incidence de l'exploitation sexuelle sur les victimes. Les chercheurs ont choisi 62 des 84 plaignants au nom desquels des accusations au criminel ont été portées à la suite de l'enquête policière, et ils ont examiné les multiples sources de données (p. ex., dénonciations de la police, dossiers du tribunal). Selon les données, la plupart des victimes risquaient de subir des agressions sexuelles en raison de leurs antécédents, comme la négligence chronique, le dysfonctionnement de la famille et, dans certains cas, la violence subie pendant l'enfance; la plupart des jeunes avaient été recrutés par des pairs qui étaient déjà victimes d'abus sexuels; l'incidence de l'exploitation sexuelle était très clandestine; la victimisation a eu un impact négatif sur les victimes. Le Rapport a recommandé de modifier la loi pour protéger les enfants négligés par leurs parents, de porter l'âge de nubilité de 14 à 16 ans, d'offrir des programmes de formation et d'éducation aux professionnels, des programmes de prévention et d'élaborer une stratégie nationale pour lutter contre la violence sexuelle à l'endroit des enfants.

**SCHAFFER, B. et DeBLASSIE, R. «Adolescent prostitution», *Adolescence*, vol. 19, 1984, p. 689-696.**

Depuis 1970, il y a une hausse alarmante du nombre de jeunes qui se prostituent. Selon un article du magazine *Newsweek* (1978), le nombre de prostitués de moins de 25 ans arrêtés à New York a augmenté de 24 % à 74 % au cours des 10 années précédentes. L'âge moyen des prostitués à Boston est de 20 ans et à Miami, de 18 ans. Cet article porte sur les conditions précédant le moment où les adolescents commencent à se prostituer, et il examine les réponses institutionnelles et judiciaires à la prostitution chez les jeunes.

**SCHISSEL, B. et FEDEC, K. «The selling of innocence: The gestalt of danger in the lives of youth prostitutes», *Canadian Journal of Criminology*, janvier 1999, p. 33-56.**

L'impact négatif de la prostitution juvénile sur le bien-être physique, psychologique et social d'un individu est souvent négligé dans les travaux de recherche. Les auteurs de cette étude examinent la «culture de la violence» expérimentée par les jeunes prostitués. Ils ont recueilli des données à partir des dossiers de probation de jeunes délinquants à Regina et à Saskatoon (401 cas, dont 52 se livraient à la prostitution – 7 garçons et 45 jeunes filles, et 38 des 52 jeunes prostitués étaient autochtones). Les auteurs ont constaté que la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance dans le milieu familial (et la violence sexuelle grave en particulier) était associée à un taux plus élevé de prostitution. En outre, les auteurs ont examiné le «traumatisme psychique» lié à la prostitution chez les jeunes. Plusieurs variables autogènes et indirectes de la victimisation sont définies, dont l'abus d'alcool ou d'autres drogues à risque élevé, les tendances suicidaires et une piètre santé. Parmi les exemples de victimisation directe figurent les pratiques sexuelles non protégées avec les clients, les agressions physiques (surtout à l'endroit des jeunes prostitués autochtones) et les agressions sexuelles. Les auteurs font remarquer que la prostitution crée un contexte où les jeunes courent un risque élevé d'être victimes d'un prédateur ou d'eux-mêmes – directement à la suite d'une agression et d'une automutilation ou indirectement à la suite d'un comportement à risque élevé. Les auteurs préconisent une stratégie d'intervention non légaliste et non accusatrice pour empêcher la victimisation des enfants et des jeunes qui se livrent à la prostitution.

**SCHMOLKA, V. *Le projet de loi C-15 donne-t-il les effets voulus? Compte rendu des recherches portant sur les effets des modifications de 1988 relatives à l'exploitation sexuelle des enfants*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1992.**

En réponse au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (rapport du Comité Badgley, 1984), le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* pour faire face à la question de la violence sexuelle envers les enfants. À la suite de la promulgation du projet de loi C-15, le gouvernement fédéral a commandé une série d'études pour évaluer la loi et indiquer comment le système judiciaire et de services sociaux répond à la violence sexuelle à l'endroit des enfants. Entre autres, l'auteure de cette étude constate que la loi interdisant d'acheter les services sexuels d'un jeune ou de vivre des produits de la prostitution d'un jeune de moins de 18 ans n'a pas eu d'incidence sur la prostitution chez les jeunes. En général, bon nombre des dispositions du projet de loi C-15 ont été mises en œuvre tandis que toutes les autres n'ont pas été présentées. En guise de conclusion, l'auteur soutient que la loi n'est pas une solution universelle au problème de la violence sexuelle à l'égard des enfants.

**SCHROEDER, E. D. *Adolescent women at-risk: Group therapy for increasing self-esteem* thèse de doctorat inédite, Seattle, État de Washington, 1993.**

Cette étude visait à élaborer et à évaluer un processus d'intervention en counseling auprès des jeunes prostituées et d'autres femmes de la rue. L'auteure a utilisé les données provenant de l'observation des participantes, d'entrevues et de séances de counseling auprès d'adolescentes prostituées et d'autres jeunes de la rue. Elle a essayé d'établir des

relations positives entre les participantes. Les objectifs du traitement étaient les suivants : amélioration de l'estime de soi et acquisition d'aptitudes à résoudre les problèmes interpersonnels et sensibilisation accrue aux questions liées à la santé des femmes. Vingt-quatre adolescentes (âgées de 14 à 18 ans) ont été affectées à l'un des trois groupes de counseling qui ont mis l'accent sur l'amélioration de l'estime de soi au moyen d'initiatives cognitivo-comportementales, de compétences sociales et d'aptitude à résoudre les problèmes, de la relaxation et de techniques d'imagerie mentale dirigée, d'approches corporelles et de sensibilisation à la sexualité et à la santé des femmes. L'auteure a utilisé un test préliminaire et un test de contrôle pour évaluer les sujets dans les domaines des aptitudes à résoudre les problèmes, de la connaissance des questions relatives à la santé des femmes et de l'estime de soi avant de participer à trois séances de counseling qui ont eu lieu sur une période de trois jours et après y avoir participé. Les données ont révélé des augmentations importantes de toutes les mesures des tests préliminaires et des tests de contrôle. L'auteure fait remarquer que d'après les données des registres de traitement et des évaluations des participantes, les séances relatives à la sexualité et à l'apparence personnelle ont été très populaires. Les techniques d'intervention mises à l'essai pendant cette étude pourraient avoir eu un impact important sur les participantes qui avaient vécu des incidents dangereux et critiques dans la rue avant le processus d'intervention. Les objectifs du traitement ont été atteints pendant les interventions en counseling et ils pourraient être efficaces pour d'autres populations féminines à risque.

**SCRAMBLER, G. et SCRAMBLER, A. (dir.). *Rethinking prostitution: Purchasing sex in the 1990s*, Londres, GB, Routledge, 1997.**

Ce texte comprend 8 articles de différents auteurs portant sur diverses questions relatives à la prostitution contemporaine en Grande-Bretagne. Maggie O'Neil et Peter Davis examinent l'organisation sociale des prostitués et des prostituées. Susan Edwards replace dans son contexte la prostitution en Grande-Bretagne dans le cadre législatif supranational. Niki Adams et Nina Lopez préconisent une réforme des lois sur la prostitution en Grande-Bretagne du point de vue de l'*English Collective of Prostitutes*. Graham Scrambler traite des caractéristiques négligées des antécédents des prostitués. Jean Faugier et Mary Sargent examinent le cas des hommes qui pratiquent le commerce du sexe (clients, petits amis et proxénètes). Helen Ward et Sophie Day examinent les besoins des prostitués en matière de soins de santé. Martin Plant explore la consommation d'alcool ou d'autres drogues et la prostitution. Ensuite on examine les arguments qui militent pour ou contre la légalisation et la décriminalisation de la prostitution.

**SEABOLD, J. «Indicators of child abuse in males», *Social Casework*, vol. 68, 1978, p. 75-80.**

L'incidence de la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des adolescents suscite de plus en plus de préoccupations chez les professionnels qui s'occupent de ce phénomène. Selon les estimations nationales, de 46 000 à 96 000 enfants sont victimes de violence sexuelle tous les ans aux États-Unis. En moyenne, seulement 7 600 cas de violence sexuelle sont signalés aux autorités. Les professionnels qui s'occupent des enfants doivent connaître les indicateurs de la violence sexuelle envers les enfants. Ce document passe en revue les renseignements fournis par les thérapeutes concernant les indicateurs de la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des adolescents, dont les suivants : les préoccupations homophobes, un comportement agressif et dominant, un comportement infantile, un comportement paranoïde et phobique, un langage et un comportement sexuels provocateurs, des images et des changements corporels, des indicateurs familiaux et sociaux, un comportement d'incendiaire, des rêves ayant pour thèmes les punitions, l'isolement ou une poursuite. L'auteur examine les relations entre le fait de faire une fugue pour fuir la violence et la prostitution masculine et le comportement des hommes qui restent dans un milieu où règne la violence parce qu'on leur a appris à être loyaux et qu'ils ont peu de solutions de rechange (p. ex., aucun organisme de services disponible).

**SECURE CARE WORKING GROUP. *Report of the Secure Care Working Group*, Ministère des Enfants et de la Famille, Colombie-Britannique, 1998.**

En 1998, en réponse aux préoccupations du public concernant les jeunes qui risquaient de subir des préjudices, le ministre des Enfants et de la Famille de la Colombie-Britannique a créé un groupe de travail chargé de l'aider à décider si le gouvernement provincial devrait établir des options concernant le traitement sécuritaire des enfants et des jeunes à risque élevé. Le groupe de travail a tenu des groupes de discussion avec les jeunes, les parents et le prestataire de services et il a visité des centres de placement sous garde des jeunes et tenu des discussions avec des fonctionnaires et des professionnels des services sociaux. Le groupe de travail a signalé que certains enfants et jeunes de la Colombie-Britannique risquaient fortement de subir des préjudices (à cause de l'abus d'alcool ou d'autres drogues et de l'exploitation sexuelle), qui entraînent de graves problèmes, c'est-à-dire difficultés psychologiques et affectives, violence, maladies transmises sexuellement et problèmes de santé. Le groupe de travail a fait remarquer que le fait d'intervenir dans la vie des enfants et des jeunes comporte un équilibre difficile entre les effets positifs et les effets négatifs. Néanmoins, l'État doit trouver des façons de protéger les enfants et les jeunes contre la violence. Le groupe de travail a fait remarquer que des parents et des prestataires de services ont exprimé leur frustration

concernant l'incapacité d'intervenir dans la vie des jeunes et le manque de services et de programmes d'éducation. Le groupe a préconisé une stratégie de prestation de soins de protection qui permettrait aux fonctionnaires de détenir les jeunes et de procéder à des évaluations, d'offrir des services et d'élaborer des régimes de soins (stratégie comportant des mesures de protection pour prévenir les préjudices). Le groupe a soutenu qu'il ne convient pas que les enfants et les jeunes qui sont victimes d'abus sexuels et qui veulent s'en sortir soient assujettis à des soins de protection; cependant, ils devraient pouvoir accepter de bénéficier de soins de protection spécialisés.

**SEDYANINGSIH-MAMA HIT et EDANG R. «Female commercial sex workers in Kramat Tunggak, Jakarta, Indonésie», *Social Science and Medicine*, vol. 49, 1999, p. 1101-1114.**

Cet article présente une étude des résidentes d'un bordel à Jakarta en Indonésie. L'objectif était d'examiner les déterminants du comportement des travailleuses du sexe en matière de MTS et de sida. Trente travailleuses du sexe, 12 gestionnaires de bordel, 5 professeurs de matières professionnelles, 6 agents et 46 clients ont été interrogés, ont rempli un questionnaire et(ou) ont participé à un groupe de discussion. En Indonésie, un règlement interdit aux jeunes filles de moins de 18 ans de travailler dans les bordels; cependant les gestionnaires n'appliquent pas ce règlement si la jeune fille semble plus vieille que son âge. La plupart des femmes ont indiqué qu'elles ont commencé à se prostituer parce que la situation les a obligées à le faire – par exemple les difficultés financières et le manque de possibilités d'emploi. Bon nombre ont peu de connaissances sur la façon dont le sida et les autres MTS se transmettent; cependant, les travailleuses du sexe plus jeunes utilisaient des condoms plus régulièrement que les travailleuses plus âgées. Selon les chercheurs, des programmes d'éducation devraient être offerts à de petits groupes pour accroître la confiance des travailleuses du sexe ainsi que leur connaissance des avantages de l'utilisation du condom. Des séances spéciales devraient être offertes aux préposés à l'entretien et aux gestionnaires des bordels, et il faudrait établir une politique sur l'utilisation des condoms dans les bordels.

**SENG, M. «Child sexual abuse and adolescent prostitution: A comparative analysis», *Adolescence*, vol. 24, 1989, p. 665-675.**

Diverses études ont porté sur les relations possibles entre la violence sexuelle à l'endroit des enfants et la prostitution chez les adolescentes. Cette étude examine ces relations au moyen d'autoévaluations et de documents de renvoi ou d'observations obtenus dans un refuge temporaire pour les jeunes à Chicago aux États-Unis. À l'aide de 22 variables de comparaison, 70 non-prostitués victimes de violence sexuelle pendant leur enfance ont été comparés à 35 prostitués qui n'ont pas subi de violence sexuelle pendant leur enfance. Selon les données, le fait de faire une fugue contribue davantage à inciter un jeune à se prostituer que la violence sexuelle pendant l'enfance. L'auteur décrit les initiatives en matière de traitement des enfants victimes de violence sexuelle et des enfants qui se prostituent.

**SERVICE DE POLICE RÉGIONAL D'OTTAWA-CARLETON. *Rapport du Symposium sur les interventions modèles dans le domaine de la prostitution*, 1999.**

Au milieu des années 1990, le Service de police régional d'Ottawa-Carleton (SPROC) a reçu de nombreuses plaintes au sujet des nuisances associées à la prostitution de rue. Le SPROC a donc convoqué une réunion de représentants de la collectivité et d'organismes, il a proposé, avec l'aide des collectivités et des organismes, des solutions au problème et, les 18 et 19 septembre 1997, il a organisé le Symposium sur les interventions modèles dans le domaine de la prostitution. Ce guide a pour objet de faire la synthèse des actes du symposium et d'offrir aux spécialistes des exemples d'interventions efficaces dans le domaine de la prostitution de rue. Pendant le symposium, les participants ont discuté des défis associés à la prostitution de rue, y compris les questions et les problèmes liés à la prostitution chez les jeunes. Bien des participants ont soutenu qu'il fallait prendre des initiatives globales pour prévenir le recrutement et l'exploitation des enfants et des jeunes à des fins de prostitution et ils ont fait ressortir l'importance de programmes de prévention, d'éducation et de réduction des préjudices (p. ex., pour faire face au VIH). Le rapport comprend des renseignements sur les programmes et les interventions modèles en matière de prostitution (p. ex., écoles pour les clients, Unité provinciale de lutte contre la prostitution de la Colombie-Britannique, Bureau des services de la jeunesse d'Ottawa-Carleton, Covenant house et Streetlight Support Services).

**SEXUALLY EXPLOITED YOUTH COMMITTEE OF THE CAPITAL REGIONAL DISTRICT. *Report of the Sexually Exploited Youth Committee of the Capital Regional District, Victoria, British Columbia*, Victoria, Colombie-Britannique, 1997.**

En 1996, le *Sexually Exploited Youth Committee of the Capital Regional District* (Comité des jeunes victimes d'abus sexuels du district régional de la capitale) à Victoria, en Colombie-Britannique, a été chargé d'établir un plan d'action pour appuyer les jeunes à risque élevé et victimes d'abus sexuels et de formuler des recommandations concernant la loi et les programmes pour empêcher l'exploitation sexuelle des jeunes. Le comité a procédé à des entrevues auprès de 75 jeunes de la rue victimes d'abus sexuels. Selon les conclusions, nombre de jeunes ont commencé à se prostituer

pour subsister (p. ex., pour obtenir de la nourriture, un logement et de l'argent), les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe sont davantage victimes de violence de la part des clients et des proxénètes et la plupart des jeunes victimes d'abus sexuels ne répondent pas à leurs besoins en matière d'éducation. Le plan d'action du comité comprend les éléments suivants : logements sûrs, unité de police intermunicipale chargée de résoudre les problèmes des jeunes victimes d'abus sexuels; prévention de la violence sexuelle à l'endroit des enfants; modification des politiques et des procédures pour permettre d'intenter plus efficacement des poursuites dans les cas d'exploitation sexuelle des jeunes; porter l'âge de nubilité de 14 à 16 ans; programmes d'éducation mettant l'accent sur la victimisation des jeunes victimes d'abus sexuels. Le comité préconise la coordination des efforts pour aider à la mise en œuvre du plan d'action qu'il propose.

**SHAW, I. et BUTLER, I.** «Understanding young people and prostitution: A foundation for practice?», *British Journal of Social Work*, vol. 28, 1998, p. 177-196.

Les auteurs de ce document passent en revue la littérature sur la prostitution chez les enfants en mettant l'accent sur les difficultés méthodologiques liées aux travaux de recherche sur les jeunes prostitués et les données récentes utilisées pour expliquer le phénomène. Voici certaines des différences méthodologiques et conceptuelles observées dans les études sur la prostitution : 1) Désaccord au sujet de la définition de la prostitution juvénile. Divers groupes d'intérêts participent à la définition de la prostitution chez les jeunes, et les prestataires de services doivent donc traiter toutes les définitions (y compris leur propre définition) avec circonspection. 2) Désaccord au sujet de la relation entre la violence et la prostitution. Deux explications de base ont été données pour expliquer la prostitution chez les jeunes : a) violence menant à la perte de la confiance en soi et indifférence à la façon dont une personne est traitée par les adultes. 3) Violence menant à une série d'événements (c.-à-d. faire une fugue et vivre dans la rue) qui amènent un jeune à commencer à se prostituer. Quelle que soit l'imperfection de nos connaissances concernant la prostitution chez les jeunes, il y a des risques graves liés à la pratique du commerce du sexe (c.-à-d. violence et agressions dans la rue). Dans l'ensemble, les auteurs soutiennent qu'il y a assez de données pour recommander une approche réflexive et stratégique du traitement de la prostitution chez les jeunes.

**SILBERT, M.** «Prostitution and sexual assault: Summary of results», *International Journal of Biosexual Research*, vol. 3, 1982, p. 69-71.

Cet article résume les résultats d'un questionnaire sur les agressions sexuelles administré à 200 prostituées de la rue. Selon les résultats, celles-ci ont été victimes de graves actes de violence physique et sexuelle et se sont trouvées dans un état de détresse. Bon nombre de ces femmes étaient angoissées au sujet de leur mode de vie; cependant elles se sentaient prises au piège et incapables de cesser de pratiquer le commerce du sexe. Soixante pour cent d'entre elles avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance et la plupart ont commencé à se prostituer après avoir fui un milieu familial où régnait la violence sexuelle, physique et psychologique. La plupart ont déclaré qu'elles avaient été victimes de proxénètes et de clients (p. ex., en subissant des agressions physiques, des viols et des vols qualifiés). Bon nombre étaient également victimes dans des situations sans rapport avec la prostitution (p. ex., les vols et agressions). La plupart des répondantes ne signalaient pas les actes dont elles étaient victimes aux autorités et elles ne cherchaient pas à obtenir de l'aide concernant l'incidence psychologique négative de la violence qu'elles subissaient.

**SILBERT, M. et PINES, A.** «Sexual child abuse as an antecedent to prostitution», *Child Abuse and Neglect*, vol. 5, 1981, p. 407-411.

Cet article porte sur les relations entre la violence sexuelle pendant l'enfance et la pratique ultérieure du commerce du sexe. Des données ont été recueillies à partir d'entrevues auprès de 200 jeunes filles et prostituées adultes de la rue. Celles-ci ont été contactées au moyen de communiqués d'intérêt public, de dépliants d'information et du bouche-à-oreille. Les interviewers ont utilisé le questionnaire sur les agressions sexuelles subies pour recueillir des données sur les antécédents et l'exploitation sexuelle des répondantes ainsi que les agressions sexuelles qu'elles ont subies et leurs plans d'avenir. Les résultats décrivent l'historique de la violence sexuelle subie pendant l'enfance par la plupart des participantes; 60 % d'entre elles ont déclaré qu'elles avaient été victimes d'abus sexuels aux mains de deux agresseurs en moyenne et que la violence s'est poursuivie pendant une période moyenne de 20 mois. Les deux tiers ont été agressées sexuellement par une figure paternelle. Les participantes ont déclaré que la violence avait eu un impact psychologique, physique et comportemental négatif. Soixante-dix pour cent ont indiqué que leur décision de se prostituer résultait de la violence sexuelle subie pendant leur enfance. Les résultats nous aident à comprendre les précurseurs de la prostitution et l'incidence à long terme de la violence sexuelle à l'endroit des enfants.

**SILBERT, M. et PINES, A. «Entrance into prostitution», *Youth and Society*, vol. 13, 1982a, p. 471-500.**

Les chercheuses ont invité 200 prostituées et ex-prostituées de la région de la Baie de San Francisco à participer à une étude sur les raisons qui amènent quelqu'un se prostituer. On a contacté les répondantes au moyen de communiqués d'intérêt public, de dépliants d'information et du bouche-à-oreille. Les sujets ont rempli un questionnaire sur les agressions sexuelles subies pour recueillir des données sur leurs caractéristiques démographiques, les expériences en milieu familial, les systèmes de soutien social et les raisons pour lesquelles elles ont commencé à se prostituer. Environ 60 % des répondantes ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence physique et sexuelle pendant leur enfance. Selon les auteures, il y a deux façons de commencer à se prostituer : 1) les jeunes de race blanche aux revenus supérieurs à la moyenne qui ont été victimes de violence physique, psychologique et sexuelle dans leur milieu familial. Ces jeunes se réfugient dans la rue où ils se livrent à la prostitution. 2) Moins nombreuses étaient les minorités des couches socio-économiques inférieures de la population où le crime, l'abus d'alcool et d'autres drogues et la prostitution prédominaient. Pour ce groupe les pressions financières à la maison ont entraîné des associations déviantes. Dans l'ensemble, la plupart des jeunes ont commencé à se prostituer après avoir fui un milieu familial difficile pour se réfugier dans la rue où ils n'avaient pas d'autres moyens de soutien.

**SILBERT, M. et PINES, A. «Victimization of street prostitutes», *Victimology*, vol. 7, 1982b, p. 122-133.**

Cette étude porte sur le cycle de victimisation vécu par les prostituées de la rue. Des données ont été recueillies à partir d'entrevues auprès de 200 jeunes prostituées et prostituées adultes de la rue. Les sujets ont été contactés au moyen de communiqués d'intérêt public, de dépliants d'information et du bouche-à-oreille. Les interviewers ont utilisé le questionnaire sur les agressions sexuelles subies pour recueillir des données sur les antécédents et l'exploitation sexuelle des répondantes ainsi que les agressions sexuelles qu'elles ont subies et leurs plans d'avenir. Les données révèlent un cycle de victimisation, avant que les répondantes commencent à se prostituer et après. La plupart des répondantes ont fui un milieu familial où régnait la violence sexuelle et physique et se sont livrées par la suite à la prostitution. Soixante pour cent des répondantes ont indiqué qu'elles avaient été victimes d'abus sexuels pendant leur enfance, et toutes avaient subi une violence physique et psychologique. Après avoir commencé à se prostituer, les répondantes étaient violées, battues, volées et agressées par les clients et les proxénètes. Les répondantes étaient également victimes dans des situations sans rapport avec la prostitution. La plupart des répondantes ne signalaient pas les actes dont elles étaient victimes aux autorités et elles ne cherchaient pas à obtenir de l'aide concernant l'incidence psychologique négative de la violence qu'elles subissaient. L'étude fait ressortir l'importance d'offrir des services pour aider à rompre le cycle de victimisation et de meilleurs services pour empêcher les jeunes de commencer à se prostituer.

**SILBERT, M. et PINES, A. «Early sexual exploitation as an influence in prostitution», *Social Work*, vol. 28, 1983, p. 285-289.**

Les études sur le lien entre l'exploitation sexuelle pendant l'enfance et la prostitution ont fait appel à des sujets sous garde ou à des femmes ayant demandé une aide thérapeutique. Ces études ne comprenaient pas d'échantillons représentatifs des victimes. Cet article examine les conclusions d'une étude de 200 prostituées de la rue, qui portait sur les relations entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et la prostitution. Les participantes ont été contactées au moyen de communiqués d'intérêt public, de dépliants d'information et du bouche-à-oreille. Les interviewers ont administré le questionnaire sur les agressions sexuelles subies pour recueillir des données sur les antécédents et l'exploitation sexuelle des répondantes ainsi que les agressions sexuelles qu'elles ont subies et leurs plans d'avenir. Ainsi, 60 % des répondantes ont déclaré qu'elles avaient été victimes d'abus sexuels pendant leur enfance; 31 % ont identifié plus d'une personne qui les avaient agressées pendant leur enfance. La majorité ont fait état de sentiments négatifs au sujet d'elles, des hommes, de la sexualité et de leur mère et 70 % ont dit que l'exploitation dont elles avaient été victimes avait influé sur leur décision de se prostituer. Les auteures préconisent des services spéciaux pour les jeunes victimes de violence sexuelle et recommandent fortement aux travailleurs sociaux de s'occuper de la paralysie qui empêche les prostituées de renoncer à leur mode de vie autodestructeur.

**SILSON, P. et ARNOLD, J. *Street kids: Australia's alienated young*, Australian Institute of Criminology, Australian Criminology Research Council, 1986.**

Des entrevues auprès de 36 jeunes Australiens ont révélé les comportements sous-jacents susceptibles d'amener les jeunes à avoir des démêlés avec le système de justice pour les jeunes : alcool, abus de l'alcool ou d'autres drogues, prostitution, suicide et crime grave. Selon bien des jeunes, leur mode de vie résulte de leur incapacité d'établir des liens économiques et sociaux avec la société australienne normale. Ils sont obligés de se prostituer pour subvenir à leurs besoins économiques et ils sont acculés au suicide, au crime et à l'alcool et aux drogues pour survivre affectivement et psychologiquement. La plupart croient que la société doit réviser ses structures judiciaires, sociales, éducatives et économiques pour répondre aux besoins et tenir compte des stratégies d'adaptation des jeunes victimes

de violence. Le système judiciaire est considéré comme rien de plus qu'une réponse punitive aux mécanismes d'adaptation des jeunes. Les jeunes souhaitent la décriminalisation de la prostitution et de la consommation de drogues et une approche plus équitable des indemnités de chômage pour les jeunes indépendants.

**SIMON, P., MORSE, E., OSOFSKY, H. et BALSON, P.** «HIV and young male street prostitutes: A brief report», *Journal of Adolescence*, vol. 17, 1994, p. 193-197.

Les auteurs de ce rapport présentent des données sur la séroprévalence du VIH à partir d'un échantillon de jeunes prostitués actifs de la rue en Nouvelle-Orléans aux États-Unis. Ils examinent les relations entre le VIH et les caractéristiques socio-démographiques, les tendances en matière d'abus d'alcool et d'autres drogues, les comportements à risque liés au VIH et la connaissance du sida. Les données servent de base à la recommandation de programmes de santé et de prévention concernant le VIH à l'intention des adolescents prostitués de la rue.

**SIMONS, R. et WHITBECK, L.** «Sexual abuse as a precursor to prostitution and victimization among adolescent and homeless women», *Journal of Family Issues*, vol. 12, 1991, p. 361-379.

Cette étude auprès d'un échantillon de 40 adolescents fugueurs et de 95 femmes itinérantes vise à examiner l'incidence de la violence sexuelle subie pendant l'enfance sur le fait de se prostituer et la victimisation. Selon les données, la violence sexuelle subie pendant l'enfance influe sur la probabilité de se livrer à la prostitution. Le fait de tenir compte de facteurs comme les fugues, l'abus d'alcool et d'autres drogues et la participation à d'autres activités déviantes ne met pas en question l'association entre la violence sexuelle pendant l'enfance et la prostitution. Le fait d'avoir été victime de violence sexuelle pendant l'enfance influe indirectement sur la victimisation future, surtout dans le cadre de la participation à des activités à risque élevé.

**SNELL, C.** «Help-seeking behavior among young street males», *Smith College Studies in Social Work*, vol. 61, 1991, p. 293-305.

Cette étude auprès d'un échantillon de 70 jeunes prostitués visait à examiner et à analyser leur comportement en matière de recherche d'aide. L'auteur a procédé à des entrevues personnelles structurées et à une observation directe des lieux où les jeunes prostitués de la rue se rassemblent. La plupart des répondants ont indiqué qu'ils ont bénéficié d'un important soutien affectif et matériel de la part des membres de leur famille. Les amis offraient un soutien affectif, mais non un soutien matériel. Les services médicaux et juridiques et l'aide de membres du clergé étaient considérés comme les plus accessibles. La police et les services sociaux et de santé mentale étaient considérés comme moins disponibles ou utiles. L'auteur examine les répercussions de la pratique en matière de travail social à la lumière des conclusions.

**SULLIVAN, E. et SIMON, W.** *The client: A social, psychological, and behavioral look at the unseen patron of prostitution*, document de recherche inédit, University of Houston, 1996.

À partir des données de la *National Health and Social Life Survey* (NHSLs), ce document présente des idées préliminaires concernant les caractéristiques démographiques, sexuelles et comportementales des hommes qui ont une prédisposition à échanger de l'argent contre des services sexuels. Entre autres, la NHSLs a utilisé des questionnaires auto-administrés pour demander à 1 511 hommes s'ils avaient déjà payé une femme pour avoir des relations sexuelles avec celle-ci. Au total, 267 (18 %) répondants ont admis qu'ils avaient payé une femme pour avoir des relations sexuelles; ces hommes ont ensuite été comparés à des répondants qui ont déclaré qu'ils n'avaient jamais eu recours aux services d'une prostituée. Parmi les variables qui n'avaient aucun rapport important avec le fait d'avoir payé une femme en contrepartie de relations sexuelles figuraient les suivantes : pratique religieuse, revenu familial, lieu de résidence et fait d'avoir été élevé dans un foyer brisé. De plus, il n'y avait aucun rapport important entre les attitudes à l'égard de la sexualité et du comportement sexuel et le fait d'avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée. Les variables ayant trait au fait d'avoir payé une femme contre des services sexuels étaient les suivantes : faire partie de l'armée, être plus âgé (les rencontres sexuelles avec les prostitués augmentent avec l'âge), le fait d'être afro-américain ou hispanique (pour les non-militaires) et la fréquence du versement d'argent contre des services sexuels augmentait aux deux extrémités du spectre de l'instruction. Les auteurs font une mise en garde : leurs résultats ne fournissent pas une seule explication de la raison pour laquelle les hommes achètent des services sexuels; cependant ils ouvrent la porte à des discussions sur les nombreuses raisons de leur comportement.

**SULLIVAN, T.** «The politics of juvenile prostitution» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986, p. 177-191.

Ce document porte sur le Rapport Badgley et certaines réponses législatives à la prostitution chez les jeunes d'un point de vue social général. L'auteur décrit le discours médico-légal, sociologique et psychologique pour situer le

phénomène de la prostitution chez les jeunes dans le contexte familial. Il montre comment les dispositions de la loi qui touchent la prostitution juvénile ont toujours été inégales et discriminatoires tant dans leur esprit que dans leur application. Il reproche au Rapport Badgley de ne pas tenir compte de bon nombre des facteurs économiques généraux et sociaux qui font de la prostitution un point d'entrée important sur le marché du travail pour certains jeunes travailleurs. Ayant peu d'instruction et de compétences professionnelles, bien des jeunes se réfugient dans la rue et commencent à se prostituer pour survivre. La dernière partie du document montre que la violence sexuelle à l'endroit des enfants et la prostitution chez les jeunes sont abordées dans le cadre de la régulation professionnelle de la famille, qui ne tient pas compte des questions sociales et économiques importantes.

**SULLIVAN, T.** «*Juvenile prostitution: A critical perspective*» dans *Deviance and the family, marriage and family review*, sous la direction de F. Hagan et M. B. Sussman, vol. 12, n<sup>os</sup> 1 et 2, The Haworth Press, New York, 1988.

Il s'agit du même article paru dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Palys et S. Gavigan, School of Criminology, Simon Fraser University, 1986.

**SULLIVAN, T.** *Sexual abuse and the rights of children: Reforming the Canadian law*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

Au Canada, pendant les années 1980, les infractions sexuelles contre les jeunes ont suscité une multitude de commentaires au sein du public et des professionnels. Dans cet ouvrage, Sullivan tente de conceptualiser les réformes du *Code criminel* (1988) introduites pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation sexuelles. Plus particulièrement, l'auteur pose la question suivante : Qui bénéficie des réformes du droit concernant la violence sexuelle à l'endroit des adolescents ? Il passe en revue les facteurs qui contribuent à faire de la violence sexuelle envers les enfants un problème social et il montre comment les réponses à la violence sexuelle à l'égard des enfants sont conceptualisées au sein d'un État providence professionnel et libéral. Le discours du Rapport Badgley, confirmé par la réforme législative, a tracé la voie à la réglementation du comportement sexuel des adolescents et des familles dans le contexte de la professionnalisation des relations sociales et familiales et à la reproduction sociale des familles pour consommer les services produits en aidant les professionnels dans l'économie de service post-industrielle. Après avoir examiné les limites de la réforme libérale, l'auteur explore plusieurs stratégies de rechange pour faire face à la prostitution juvénile.

**SULLIVAN, T. R.** «*The challenge of HIV prevention among high-risk adolescents*», *Health and Social Work*, vol. 21, 1996, p. 58-65.

Cet article porte sur les conclusions d'une étude auprès de 60 jeunes de la rue au sujet de leur connaissance du VIH et des comportements à risque à cet égard. Les participants ont été choisis en fonction d'au moins une des conditions suivantes : itinérance, homosexualité ou bisexualité, consommation d'alcool ou d'autres drogues, pratique de la prostitution. Les entrevues structurées (d'une durée de 20 minutes) ont porté sur les antécédents, la situation actuelle, la connaissance du VIH et la participation à des activités à risque élevé d'infection par le VIH. Les données révèlent des profils à risque élevé chez les jeunes socialement marginalisés. Des programmes d'éducation communautaires peuvent avoir une certaine incidence sur le comportement à risque inférieur parmi cette population. L'auteur définit les cofacteurs de risque à aborder (c.-à-d. sexualité et marginalisation) et il préconise des programmes d'éducation pour transformer les conditions d'existence des jeunes de la rue.

**TASK FORCE ON CHILDREN INVOLVED IN PROSTITUTION.** *Children involved in prostitution*, Edmonton, Alberta, Ministère de la Famille et des Services sociaux, 1997.

Le gouvernement de l'Alberta a créé le *Task Force on Children Involved in Prostitution* pour répondre aux préoccupations croissantes à l'égard des enfants qui se livrent à la prostitution dans cette province. Ce Groupe de travail s'est vu confier le mandat d'examiner les travaux et les recommandations de divers groupes de travail et collectivités, d'examiner les programmes d'autres administrations qui pourraient être implantés efficacement en Alberta et de recommander des mesures à prendre au Ministre de la Famille et des Services sociaux de l'Alberta. Le Groupe de travail a soutenu que les enfants qui se livrent à la prostitution doivent être considérés comme des victimes de violence. S'ils ne sont pas agressés dans leur milieu familial, ces enfants sont certainement victimes de violence sexuelle lorsqu'ils sont utilisés par un proxénète ou un client. Selon le cadre philosophique de toutes les recommandations du groupe de travail, les enfants qui se prostituent sont victimes de violence sexuelle. Le rapport formule des recommandations dans le domaine judiciaire, de l'éducation, de la santé et du soutien social pour lutter contre la prostitution chez les jeunes. Les principaux facteurs qui contribuent à la décision d'un jeune de commencer à se prostituer sont les suivants : difficultés à l'école et dans le milieu familial (p. ex., violence physique et psychologique), pairs hors de l'ordinaire et expériences sexuelles précoces. Les obstacles qui empêchent de quitter la



rue sont la piètre estime de soi, le petit nombre de modèles de comportement positifs, les liens familiaux lâches ou dysfonctionnels, l'abus de l'alcool ou d'autres drogues et le contrôle par un individu comme un proxénète ou un «petit ami». Voici certaines des recommandations : modifier le paragraphe 212(4) du *Code criminel* afin qu'il soit plus facile à appliquer; présenter une loi sur la prostitution chez les enfants pour légiférer sur le soutien d'un continuum de services; renseigner les parents au sujet de questions relatives à la prostitution chez les enfants; concevoir une campagne médiatique pour sensibiliser davantage le public à la prostitution chez les enfants. Le groupe de travail a insisté sur l'importance de la prévention, de l'intervention rapide et du traitement des enfants qui se prostituent. Ces enfants appartiennent à nos collectivités et à nos familles. Nous devons tous conjuguer nos efforts pour mettre fin à la violence envers nos enfants.

**TREMBLE, B.** «Prostitution and survival: Interviews with gay street youth», *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 2, 1993, p. 39-45.

Cette étude porte sur les entrevues menées auprès de jeunes homosexuels de la rue à Toronto, en Ontario, pour examiner leur qualité de vie, le processus qui les a amenés à se réfugier dans la rue et leurs caractéristiques générales. Selon les données, ces jeunes représentent divers groupes ethniques, culturels et socio-économiques, et en raison de leur situation familiale, ils sont souvent en contact avec les services sociaux. De plus, la majorité de ces jeunes ont fui un milieu familial violent ou un foyer d'accueil. L'auteur formule des recommandations à l'intention des prestataires de services qui s'occupent des jeunes homosexuels de la rue (p. ex., mettre fin aux préjugés moraux à l'égard de la prostitution, offrir des compétences sociales et en dynamique de la vie appropriées et accorder une attention particulière aux perceptions différentes de la prostitution pour des raisons de culture).

**UDEGBE, I. B. et FAJIMOLU, O. O.** «Family structure, parental attachment, need for affiliation and autonomy as factors distinguishing between young prostitutes and non-prostitutes», *Indian Journal of Behaviour*, vol. 16, 1992, p. 20-27.

Cette étude compare 78 prostituées (dont l'âge moyen est de 22 ans) à 85 non-prostituées (étudiantes de premier cycle) concernant divers facteurs, dont la situation familiale, les associations avec les pairs, les besoins d'affiliation et le désir d'autonomie. Des questionnaires d'autoévaluation ont été administrés à l'ensemble des membres de l'échantillon (dont l'âge s'établissait entre 15 et 27 ans). Selon les données, les prostituées ont généralement un père polygame, une mère qui s'est mariée plus d'une fois, plus de frères et de sœurs toutes proportions gardées, et elles ont quitté le milieu familial à un âge plus jeune. En outre, les prostituées de l'échantillon n'étaient pas aussi attachées à leurs parents que les non-prostituées. Aucune différence entre les groupes n'a été constatée en ce qui concerne les besoins d'affiliation et le désir d'autonomie.

**UNGER, J. B., SIMON, T. R., NEWMAN, T. L., MONTGOMERY, S. B., KIPKE, M. D. et ALBORNOZ, M.** «Early adolescent street youth: An overlooked population with unique problems and service needs», *Journal of Early Adolescence*, vol. 18, n° 4, 1998, p. 325-348.

Les auteurs de cet article examinent les besoins et les problèmes de jeunes adolescents de la rue (âgés de 12 à 15 ans). Les adolescents plus jeunes risquent plus de subir les conséquences psychologiques et physiques négatives de la vie dans la rue (p. ex., manque de compétences en prise de décision, vulnérabilité à l'influence des pairs, exposition aux groupes de pairs déviants, manque d'orientation des adultes et des parents et réticence à recourir aux services offerts dans la rue). Cette étude porte sur les caractéristiques démographiques et le mode de vie de 245 jeunes de la rue de Los Angeles et de San Diego en Californie. Quatre-vingt-neuf pour cent des membres de l'échantillon avaient 14 ou 15 ans, 51 % étaient de sexe masculin et 42 % étaient de race blanche. Il y avait une corrélation positive entre l'identification au groupe des jeunes homosexuels et bisexuels et l'identification au groupe des «travailleurs du sexe». Quarante-neuf pour cent des adolescents étaient sans abri ou vivaient dans un endroit non conçu pour être une résidence permanente. Parmi ces adolescents, 33 (28 %) étaient itinérants depuis un an ou plus. Les sources d'argent les plus courantes des jeunes adolescents étaient les parents et la famille, la mendicité et les amis même si 40 % ont déclaré qu'ils se livraient à des activités illicites comme la prostitution, le trafic de stupéfiants, le vol et l'agression ou le vol simple. Il faut poursuivre les recherches pour déterminer les facteurs qui amènent un jeune à faire une fugue ou à être chassé de son milieu familial pour déterminer les facteurs qui peuvent protéger les jeunes contre l'itinérance et si les interventions visant l'économie de la rue réduiront l'itinérance et l'incidence de la vie dans la rue.

**VISANO, L. A.** *This idle trade: The occupational patterns of male prostitution*, Concord, Ontario, VistaSana Books, 1987.

Ce livre, qui repose sur un cadre d'analyse des interactions, examine la construction d'un ouvrage déviant et la signification de cette expression selon l'interprétation de différents intervenants. L'auteure a utilisé les observations des participants, des discussions de groupe et des observations pour examiner 33 jeunes prostitués. En outre,

l'auteure a effectué une analyse longitudinale de deux ans concernant 12 garçons et il a interrogé divers membres du personnel de la justice pénale et des services sociaux. Voici les principaux thèmes de l'ouvrage : les jeunes hommes définissent leur participation à la prostitution d'un point de vue professionnel en minimisant la perception de soi déviante (les intervenants définissent la prostitution comme faisant partie d'une vente agressive); les jeunes prostitués sont en conflit avec leurs collègues, leurs clients et les agents des services juridiques et sociaux, et la prostitution met en jeu diverses relations sociales. Les résultats font ressortir les efforts que font les gens pour s'adapter à leur vie professionnelle et ils contribuent à notre compréhension de la prostitution masculine.

**VITALIANO, P., JAMES, J. et BOYER, D. «Sexuality of deviant females: Adolescent and adult correlates», *Social Work*, vol. 26, 1981, p. 468-72.**

Les études précédentes sur les femmes révèlent qu'il y a un rapport entre les traumatismes sexuels subis pendant l'enfance, la piètre image de soi et la participation future à des activités déviantes à l'âge adulte. Les études sur les précurseurs de la prostitution féminine portent sur la violence subie pendant l'enfance ou les facteurs économiques et elles ne tiennent pas compte des facteurs relatifs à la perte «perçue ou forcée» de l'estime de soi pendant l'adolescence. Cette étude suppose que les expériences sexuelles négatives vécues pendant l'enfance ont une incidence sur l'image de soi des adolescentes. Les auteurs ont comparé un groupe de prostituées à un groupe de 269 délinquantes. Des entrevues personnelles ont eu lieu avec les participantes pour atteindre deux objectifs : 1) définir les expériences sexuelles précoces des femmes (positives ou négatives); 2) tester l'hypothèse selon laquelle il y a un rapport entre une expérience sexuelle précoce et les modes de vie déviants. Selon les données, les prostituées étaient plus susceptibles d'avoir connu une expérience sexuelle négative (c.-à-d. relations sexuelles forcées ou sous la contrainte) pendant leur adolescence que les délinquantes. Les auteurs ont élaboré à l'Université de Washington un programme de counseling sur les rôles assignés à chacun des sexes pour tenir compte de la perte d'estime de soi perçue ou forcée chez les prostituées. Les objectifs du programme sont les suivants : 1) aborder les facteurs associés à l'étiquetage; 2) établir une distinction entre la perception de soi en tant que délinquante sexuelle et le statut de victime sexuelle; 3) rétablir et améliorer chez les femmes le concept des modèles de réussite féminins.

**WACHTEL, A. «Some reflections on the Badgley report» dans *Regulating sex: An anthology of commentaries on the findings and recommendations of the Badgley and Fraser reports*, sous la direction de J. Lowman, M. Jackson, T. Paly et S. Gavigan, Burnaby, C.-B., Simon Fraser University, 1986.**

L'auteur examine le Rapport Badgley à la lumière de trois grands thèmes : 1) la définition de la violence sexuelle à l'endroit des enfants en tant que problème national; 2) l'approche du Rapport axée sur les enfants; 3) l'ambivalence du Comité au sujet des enfants et de la sexualité. Il fait état des problèmes que suscitent les méthodes et les chiffres qu'a utilisés le Comité pour indiquer l'incidence de la violence sexuelle; cependant une comparaison avec d'autres estimations confirme la conclusion selon laquelle la violence sexuelle envers les enfants est un problème social généralisé. L'auteur reproche au Rapport d'avoir médicalisé l'inceste dans le cadre de ses discussions sur la génétique – mettre l'accent sur la génétique ne tient pas compte des objections sociales à l'inceste. L'approche du Rapport axée sur l'enfant constitue l'un de ses points forts.

**WEBBER, M. *Street kids: The tragedy of Canada's runaways*, Toronto, University of Toronto Press, 1991.**

Cet ouvrage trace le profil des expériences des jeunes de la rue itinérants et pris au piège. L'auteure a procédé à des entrevues en profondeur auprès de jeunes de la rue et d'ex-jeunes de la rue dans diverses villes canadiennes. Entre autres, elle montre les aspects préjudiciables de la vie dans la rue (c.-à-d. jeunes prostitués qui subissent la violence des proxénètes et des clients et jeunes qui éprouvent des problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues). Nombre de jeunes finissent par se retrouver dans la rue après avoir fui un milieu familial où règne la violence physique, sexuelle et psychologique. Selon un chapitre sur les enfants victimes d'abus sexuels, certains jeunes de la rue sont obligés de se prostituer pour subsister. L'ouvrage indique également en détail comment les jeunes sans abri et affamés ont des démêlés avec un système de justice pénale qui ne tient pas compte des conditions d'existence des jeunes de la rue. Par ailleurs, les prestataires de services s'efforcent d'aider les jeunes aux prises avec les difficultés de la rue; cependant, les interventions à ce stade arrivent souvent trop tard, et la plupart des organismes ne disposent pas des fonds et des outils nécessaires pour offrir aux jeunes des possibilités de quitter la rue. Le phénomène des jeunes de la rue se produit à un moment où la pauvreté s'accroît et où le filet de sécurité sociale se rétrécit.

**WEISBERG, D. K. *Children of the night: A study of adolescent prostitution*, Lexington, Lexington Books, 1985.**

Ce n'est que depuis relativement peu de temps que la prostitution constitue un problème social. La prostitution juvénile a commencé à susciter des préoccupations pendant les années 1960, au moment où la violence envers les enfants est devenue un problème social d'actualité. L'auteure examine diverses questions liées à la prostitution chez les jeunes (des deux sexes). Elle met l'accent sur l'origine du phénomène, les modes de vie associés à la prostitution et

l'interaction des jeunes prostitués avec le personnel de la justice pénale et des services sociaux. Elle examine également la corrélation entre la prostitution chez les adolescents et la violence à l'endroit des enfants et les fugues. Cet ouvrage est fondé en partie sur un projet de recherche qui a fait appel à de multiples méthodes pour obtenir des renseignements démographiques et descriptifs détaillés sur la prostitution juvénile. Entre autres, l'auteure révèle les données suivantes sur les adolescentes et les adolescents prostitués : âge moyen de 16 ans, l'âge moyen au moment où ils ont commencé à se prostituer était de 14 ans; la plupart ont été victimes de violence physique et sexuelle; la plupart ont fait plusieurs fugues; et ce sont leurs pairs qui les ont entraînés vers la prostitution. La plupart des jeunes n'ont pas l'instruction ou les compétences professionnelles nécessaires pour subsister, ce qui les incite à se prostituer. Une grande partie des adolescents prostitués ont des préférences homosexuelles. L'auteure formule des recommandations pour aider les organismes de services juridiques et sociaux à aider les jeunes de la rue et les fugueurs (c.-à-d. services de sensibilisation dynamique, coopération entre organismes, établissement de relations solides avec les clients, aider le personnel qui souffre d'épuisement professionnel et prendre des mesures pour répondre aux divers besoins des jeunes prostitués).

**WEST, D. J.** «Male prostitution: Gay sex services in London», Londres, Angleterre, Gerald Duckworth & Co. Ltd, 1992.

L'auteur vise à réfuter les mythes et la confusion et à décrire la situation de la prostitution masculine à Londres en Angleterre en recourant à des termes plus objectifs et en s'inspirant de moins d'idées préconçues que ne l'ont fait les rédacteurs par le passé. L'auteur a enregistré des observations sur le commerce du sexe chez les hommes dans le but de promouvoir des politiques sociales réalistes. Il a mené des entrevues auprès de 87 travailleurs du sexe masculins. Un travailleur du sexe se définit comme une personne qui offre des services sexuels personnels à divers clients choisis surtout en fonction de ce qu'ils sont prêts à payer. Parmi les questions abordées dans l'ouvrage figurent la violence et le risque de violence chez les jeunes prostitués, le risque d'infection au VIH et les précurseurs de la vie de travailleur du sexe.

**WIDOM, C. S.** «Childhood sexual abuse and criminal consequences», *Society*, mai/juin, 1996, p. 47-53.

Il y a beaucoup d'études sur le «cycle de violence» ou les conséquences négatives (c.-à-d. le comportement plus violent) de la violence sexuelle ou physique ou de la négligence subie pendant l'enfance. Elles portent surtout sur les relations entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et la participation ultérieure à des activités délinquantes. Malheureusement, bon nombre de ces études souffrent de lacunes méthodologiques (c.-à-d. qu'elles présentent un rapport rétrospectif sur les adultes et qu'elles ne font pas appel à des groupes de référence). L'auteure de cette étude a posé trois questions pour examiner les conséquences criminelles possibles à long terme de la violence sexuelle subie pendant l'enfance : 1) Les victimes de violence sexuelle risquent-elles plus d'avoir un comportement criminel plus tard ? 2) Risquent-elles davantage de commettre des crimes sexuels ? 3) Y a-t-il un lien entre la violence sexuelle, les fugues et la prostitution ? L'auteure a examiné les antécédents de 908 victimes de violence physique ou sexuelle ou la négligence subie pendant leur enfance qui ont été traduites devant les tribunaux entre 1967 et 1971. Les cas étaient répartis en deux groupes : les personnes qui avaient été victimes de violence et de négligence et les personnes d'un groupe témoin qui n'avaient pas été victimes de violence ou de négligence. Selon les données, les victimes de violence et de négligence pendant leur enfance risquent plus d'adopter un comportement criminel. Les victimes de violence sexuelle n'étaient pas plus susceptibles que les autres victimes de violence physique ou de négligence de participer à des activités criminelles. Cependant, en ce qui concerne la prostitution, l'auteure soutient que les victimes de violence sexuelle pendant leur enfance étaient plus susceptibles de faire des fugues et de se prostituer que les autres victimes de mauvais traitements pendant leur enfance et les membres du groupe témoin. Le lien entre la violence subie pendant l'enfance et la négligence et l'adoption ultérieure d'un comportement criminel n'est pas inévitable; cependant nous devons être conscients du risque particulier que courent les victimes.

**WIDOM, C. S. et AMES, M. S.** «Criminal consequences of childhood sexual victimization», *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 4, 1994, p. 308-318.

De nombreuses études ont porté sur le lien entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et la participation à des activités négatives, c'est-à-dire délinquance, fugue, promiscuité et comportement sexuel inapproprié. Cette étude examine les conséquences criminelles à long terme de la violence sexuelle subie pendant l'enfance. Au moyen d'une cohorte prospective, les auteurs ont examiné les antécédents criminels officiels de 908 personnes victimes de violence sexuelle pendant leur enfance. L'étude comprenait un groupe témoin de personnes victimes de violence physique et de négligence et un groupe témoin dont l'âge, la race, le sexe et le statut socio-économique étaient semblables. (Sur les 319 enfants victimes de violence et de négligence avant d'avoir atteint l'âge scolaire, il y avait

appariement pour 229). Selon les résultats, la violence sexuelle pendant l'enfance n'accroît pas plus le risque, par rapport à la violence et à la négligence, qu'une personne devienne plus tard délinquante et qu'elle s'adonne à des activités criminelles à l'âge adulte. Les jeunes victimes de violence sexuelle risquaient plus d'être arrêtés pour avoir fait une fugue. Les victimes de violence sexuelle pendant leur enfance étaient plus susceptibles d'être arrêtées pour prostitution à l'âge adulte que les personnes victimes d'autres genres de violence et de négligence et les membres du groupe témoin, quel que soit leur sexe. Les auteurs ont examiné le nombre de jeunes arrêtés pour avoir fait une fugue qui se livraient également à la prostitution à l'âge adulte; il n'y avait pas de rapport direct probant entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance, le fait d'être arrêté pour avoir fait une fugue et le fait d'être arrêté à l'âge adulte pour prostitution. Les résultats doivent être examinés avec prudence parce que les auteurs se sont fiés aux données officielles et à l'incidence possible de l'intervention des organismes. Ils préconisent d'autres études sur les cas de violence sexuelle pendant l'enfance où les conséquences négatives ne paraissent pas.

**WIDOM, C. S. et KUHNS, J. «Childhood victimization and subsequent risk for promiscuity, prostitution, and teenage pregnancy: A prospective study», *American Journal of Public Health*, vol. 86, 1996, p. 1607-1612.**

Cette étude porte sur les relations entre la violence sexuelle et/ou la négligence subies pendant l'enfance et le risque ultérieur de promiscuité, de prostitution et de grossesse pendant l'adolescence. Les auteurs constatent que la violence et (ou) la négligence subie à un jeune âge constituent un indicateur clair de la pratique de la prostitution féminine. En outre, il y a une association entre la violence sexuelle, la négligence et la prostitution chez les femmes; cependant la violence physique n'était associée qu'accessoirement à la pratique du commerce du sexe.

**\* WORKING GROUP TO STOP SEXUAL ABUSE OF CHILDREN BY JOHNS AND PIMPS. *Recommendations for action*, Saskatchewan, Saskatoon Communities for Children, 1997.**

Le Groupe de travail a formulé plusieurs recommandations pour répondre aux actes de violence sexuelle commis à l'endroit des jeunes par les souteneurs et les clients. Au moyen d'un continuum de stratégies, le groupe a recommandé la sensibilisation, des services de refuge sécuritaires, la guérison et le traitement des enfants, la modification de la loi, des stratégies de dissuasion des clients, la prévention et la sensibilisation de la collectivité. Ces recommandations découlent du *Mayor's Task Force on Child Prostitution (Action Plan for the Elimination of Child Prostitution in the City of Saskatoon, 1996)*.

**WURZBACHER, K., EVANS, E. et MOORE, E. «Effects of alternative street school on youth involved in prostitution», *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, 1991, p. 549-554.**

Dans cette étude, les jeunes prostitués ont été répartis dans un groupe fréquentant une école parallèle de la rue, un groupe incapable de fréquenter l'école ou un groupe pour ceux qui refusaient de fréquenter l'école. Les participants se sont vu administrer le Questionnaire de dépression des adolescents de Reynolds, le Questionnaire sur l'estime de soi de Rosenberg et l'Échelle de la qualité de vie et ils ont fait état d'activités relatives à la prostitution. Les données ont été recueillies au moment de l'évaluation initiale et 50 jours après. Les jeunes qui fréquentaient l'école affichaient beaucoup moins de dépression, ils ont amélioré leur sentiment à l'égard de l'école et leur estime de soi, et ils ont réduit les activités de prostitution moins de deux mois après avoir commencé à fréquenter l'école. Les auteurs font remarquer qu'aucun changement notable des variables n'a été constaté pour l'un ou l'autre des deux autres groupes, sauf dans le cas de l'estime de soi.

**YATES, G., MacKENZIE, R., PENNBRIDGE, J. et SWOFFORD, A. «A risk profile comparison of homeless youth involved in prostitution and homeless youth not involved», *Journal of Adolescent Health*, vol. 12, 1991, p. 545-548**

Cette étude compare 467 jeunes non prostitués qui se sont rendus à un service de consultations externes pour fugueurs et itinérants et 153 jeunes prostitués qui ont fréquenté le même service. Les données ont été recueillies sur une période de 12 mois. Au moyen des renseignements tirés des entrevues pour établir le profil de risque des adolescents, les auteurs font remarquer que les prostitués sans abri adoptent davantage un comportement à risque élevé pour la santé comme l'abus d'alcool ou d'autres drogues, le suicide et la dépression. Les risques d'infection par le VIH associés à la prostitution comprennent l'abus de drogues multiples, les relations avec des gays ou des personnes bisexuelles et les partenaires sexuels nombreux. Un grand nombre de jeunes prostitués ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle, ce qui donne à penser que le système de protection des enfants doit intervenir.

ZIGMAN, M. «Under the law: Teen prostitution in Kensington», *Critique of Anthropology*, vol. 19, n° 2, 1999, p. 193-201.

Les explications traditionnelles des précurseurs de la pratique de la prostitution chez les jeunes sont l'abus d'alcool ou d'autres drogues, la violence sexuelle et le dysfonctionnement du noyau familial. Selon Zigman, ces explications monocausales ne tiennent pas compte de la foule de raisons pour lesquelles les jeunes femmes commencent à se prostituer et de la complexité de leurs actions. Le système capitaliste actuel fait de la prostitution une source de revenu viable pour certains jeunes. Par exemple, comme les jeunes sont exclus de la population active – habituellement à cause des lois sur le travail des enfants – ils se tournent vers les formes de travail marginal pour subsister (y compris la prostitution). En plus de l'économie nationale affaiblie, la réglementation du travail des enfants force ceux-ci à effectuer un travail marginal, et la rue devient une solution de rechange viable au milieu familial. L'auteure soutient que pour régler la prostitution chez les jeunes, nous devons corriger un système économique qui a permis à la prostitution d'être une source viable de revenu pour certains jeunes. L'auteure soutient que la plupart des ouvrages sur les causes de la prostitution juvénile ne tiennent pas compte du volet demande du commerce – la pauvreté et les problèmes sociaux n'expliquent pas l'ampleur de la demande.